



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

## Procès-verbaux et documents annexes

---

---

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE  
DEUXIÈME SESSION

Du 19 mars 1992 au 10 mars 1994

Volume CXXII  
Partie 1

---

QUÉBEC

**Procès-verbaux  
de la deuxième session  
de la trente-quatrième législature**

**(Première partie)**

---

**Du 19 mars au 23 juin 1992**

**Du 24 novembre au 21 décembre 1992**

**Du 9 mars au 29 avril 1993**

*Séances extraordinaires*

**3, 4 et 8 septembre 1992**

**9 au 16 septembre 1992**

# TABLE DES MATIÈRES

## PARTIE 1

Procès-verbaux .....	1
----------------------	---

## PARTIE 2

Procès-verbaux (suite) .....	871
------------------------------	-----

### Index

Table de concordance .....	1515
Liste des rubriques .....	1521
Index général .....	1525
Index des documents .....	1555
Index des projets de loi .....	1639

### Annexes

Annexe A - Proclamations .....	A-1
Annexe B - Composition de l'Assemblée .....	B-1
Annexe C - Liste de documents dont la loi prescrit le dépôt .....	C-1
Annexe D - Projets de loi sanctionnés .....	D-1
Annexe E - Sommaire statistique .....	E-1

---

---

Quatorze heures

Moment de recueillement

La deuxième session de la trente-quatrième Législature de la province de Québec ayant été convoquée pour l'expédition des affaires par proclamation de Son Excellence Martial Asselin, Lieutenant-gouverneur, les députés présents prennent séance.

Son Excellence le Lieutenant-gouverneur fait son entrée à l'Assemblée nationale et, ayant pris place au fauteuil, il lui plaît de lire l'allocution suivante:

Monsieur le Premier ministre,  
Monsieur le Chef de l'opposition,  
Mesdames et Messieurs les députés,

Vous êtes réunis aujourd'hui pour entreprendre les travaux de la 2<sup>e</sup> session de la 34<sup>e</sup> législature.

Le 17 décembre prochain, il y aura précisément deux cents ans que vos prédécesseurs s'assemblaient ici à Québec, pour la première fois, en vue de constituer un Parlement et de veiller aux intérêts et au bien-être de leurs concitoyens du Bas-Canada. Depuis ce premier parlement, le Québec n'a jamais cessé de témoigner de son attachement profond aux valeurs démocratiques et parlementaires.

Permettez-moi par ailleurs de profiter de cette occasion pour inviter l'Assemblée à saluer le 350<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Montréal.

La présente session permettra à la société québécoise de continuer à maîtriser son avenir économique, social et culturel, tant sur le plan législatif que sur celui de la mise en oeuvre de politiques du gouvernement.

La question du statut constitutionnel du Québec au sein de la Fédération canadienne occupera sans doute une place centrale dans les travaux de cette Assemblée. Deux importantes commissions parlementaires, créées dans le cadre de la Loi 150, feront rapport au terme d'études exhaustives menées sur le renouvellement du fédéralisme et sur la souveraineté.

Le gouvernement poursuivra énergiquement les objectifs qu'il a déjà identifiés et sur lesquels bon nombre de ses actions ont porté au chapitre de l'assainissement des finances publiques. La rigueur dans l'administration des fonds publics demeurera tout aussi impérative, de même que la nécessité d'adapter constamment le rôle de l'État aux besoins de notre époque.

Le financement du système de santé traduit les principes du gouvernement à cet égard. À la lumière du débat public qui a eu lieu en commission parlementaire et des grandes orientations de la réforme, le gouvernement prendra des dispositions dans le but d'assurer un financement équitable des services de santé et des services sociaux.

En tenant compte de considérations économiques et budgétaires de même que des besoins des citoyens, le gouvernement, à la lumière d'études récentes, entend revoir l'organisation et le fonctionnement de l'administration publique québécoise avec des objectifs renouvelés d'efficacité, de productivité et d'équité des services publics.

Tous les pays du monde traversent une période de mutations majeures tant sur le plan politique qu'économique, et le Québec est nécessairement concerné par ces nouveaux défis de notre temps.

La seule voie qui s'offre au Québec pour sortir gagnant de cette période de changements accélérés réside dans la poursuite d'une stratégie économique axée sur le relèvement de la compétitivité.

Dans cette optique, le gouvernement a proposé récemment une stratégie de développement industriel facilitant le passage du Québec vers une économie à valeur ajoutée. Basée sur le concept des grappes industrielles, elle vise à accroître la compétitivité des industries québécoises et à renforcer le partenariat.

Donnant suite aux propositions énoncées dans la politique d'affaires internationales, c'est par la concertation véritable que les Québécois et Québécoises devront relever les défis de la concurrence internationale, de la modernisation des entreprises, de l'innovation et de la compétence. Également, le gouvernement doit accentuer ses efforts pour attirer des investissements

étrangers et inciter nos entreprises à accroître leurs exportations de biens et de services tout en stimulant le rayonnement du Québec, notamment dans les pays francophones.

Economic success is thus achieved through freeing markets, productivity, competitive enterprises and the active participation of workers. (Traduction: La réussite économique est ainsi réalisée par la libéralisation des marchés, la productivité, la compétitivité des entreprises et la participation active des travailleurs.)

One of the main elements for achieving this goal is quality training, in school as much as in our work force. (Traduction: Un des principaux moyens pour atteindre cet objectif réside dans la qualité de la formation, tant à l'école qu'au travail.)

Notre système d'éducation doit accroître sa performance éducative. Actuellement, 64% de la clientèle du secondaire obtient un diplôme. D'ici 10 ans, deux emplois sur trois qui se créeront au Canada exigeront une scolarité minimale de 12 ans. Et 50% de ces nouveaux emplois exigeront 17 ans de formation.

Un plan d'action sur la réussite éducative sera mis de l'avant avec l'objectif d'augmenter de 3% par année pendant cinq ans le taux de diplomation à la fin des études secondaires. Ce plan indiquera notamment les voies de coopération et de développement qui engagent l'ensemble des partenaires de l'éducation.

Aussi, un projet de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique de même que d'autres initiatives seront soumis à l'Assemblée nationale. L'accent sera mis sur la décentralisation et la formation des professionnels de l'enseignement. Cette Assemblée sera aussi invitée à poursuivre la discussion du projet de loi proposant des modifications à la Loi sur l'enseignement privé visant à moderniser et à rationaliser la loi actuelle ainsi qu'à soutenir les établissements privés.

L'année 1992 marque le 25<sup>e</sup> anniversaire de la création des Cégeps. Il importe d'apprécier le chemin parcouru, de réactualiser les choix de société qui ont été faits et, surtout, de préciser la façon dont il convient d'orienter l'avenir.

Cette Assemblée sera donc invitée à confier à la Commission parlementaire de l'éducation le mandat de procéder à une consultation générale sur l'avenir de l'enseignement collégial.

Un autre volet cible de l'intervention du gouvernement est sans aucun doute la formation de la main-d'oeuvre.

19 mars 1992

---

Le gouvernement entend doter le Québec d'une véritable politique de développement de la main-d'oeuvre. À cet égard, tout en affirmant la compétence constitutionnelle du Québec en la matière, vous serez appelés à instituer la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre regroupant des représentants du patronat, des syndicats et du gouvernement. Un projet de loi modifiant la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre vous sera également soumis.

Le gouvernement amorcera par ailleurs une réflexion en profondeur sur les relations de travail et leurs impacts sur le marché du travail en vue de dégager des voies d'avenir pour la collectivité. Il portera également une attention particulière à l'administration de l'ensemble du régime de santé et de sécurité au travail.

À la suite des consultations tenues en commission parlementaire, vous serez invités à adopter des modifications à la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction. La mise en application du plan d'action qui prévoit notamment la formation d'un groupe de travail paritaire sur le champ d'application de la loi sera poursuivie.

The overall economic situation has been a challenge to our financial institutions. Recent experience has shown that the climate of confidence towards Québec financial service enterprises must be protected and maintained. (Traduction: La situation économique dans son ensemble s'est révélée un défi pour nos institutions financières. Des événements récents ont démontré que le climat de confiance à l'endroit des entreprises financières doit être protégé et maintenu.) Le gouvernement, de concert avec l'industrie financière, se propose de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir le leadership dans le développement des institutions en donnant priorité à la sécurité des épargnes du public.

Le développement scientifique et technologique du Québec doit se poursuivre. Le gouvernement a posé plusieurs jalons déterminants : le Fonds de développement technologique, les abris fiscaux en recherche et développement, le Fonds de développement des technologies en environnement et plus récemment, une nouvelle initiative, le Fonds «Innovatech Grand Montréal» au sujet duquel un projet de loi vous sera soumis.

Les projets de développement d'Hydro-Québec demeurent un élément moteur de l'économie du Québec; le gouvernement entend prendre les mesures nécessaires pour maximiser les retombées économiques qu'ils génèrent et pour que les travaux se poursuivent dans le respect des exigences environnementales, comme cela a

été démontré lors de la signature de l'entente avec les autochtones et le gouvernement fédéral dans le dossier Grande-Baleine. Vous serez appelés aussi à vous prononcer sur le Plan de développement d'Hydro-Québec 1993-1996 après une consultation auprès du public.

Le gouvernement entend se doter d'une stratégie d'efficacité énergétique globale, au sujet de laquelle les groupes intéressés et les partenaires industriels seront consultés.

Le Québec des régions, voilà une autre réalité prioritaire pour votre Assemblée. C'est en comptant sur la concertation et le partenariat de tous les intervenants que le gouvernement met en place sa stratégie de développement régional.

Cette stratégie repose sur la concertation permanente et le dynamisme des milieux régionaux. Elle privilégie des actions qui s'inscrivent à l'intérieur d'axes de développement précis et qui reflètent les forces et les avantages spécifiques à chacune des régions.

La forêt est au coeur de l'économie de plusieurs régions du Québec. Des milliers d'emplois y sont reliés et le potentiel de croissance économique de plusieurs villes et villages en dépend directement.

En s'appuyant sur les principes de partenariat économique mis de l'avant par le rapport du Groupe de travail sur l'industrie des produits forestiers, l'ensemble des intervenants, dont le gouvernement, verra à prendre les moyens pour réduire plus particulièrement les coûts de production de l'industrie.

Les difficultés présentes de l'industrie de la forêt doivent être surmontées et de nouvelles perspectives d'avenir doivent être esquissées. À cet égard, le gouvernement adoptera une stratégie de protection des forêts tenant compte à la fois des résultats de la consultation menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et de sa volonté d'assurer la pérennité d'une forêt saine, et ce, dans le respect des réalités économiques. L'ensemble de ces orientations nécessitera des amendements importants à la loi sur les forêts.

Par ailleurs, une méthodologie de gestion intégrée des ressources forestières, faisant intervenir en concertation les ministères des Forêts, de l'Environnement, et du Loisir, de la Chasse et de la Pêche sera mise en application.

En matière d'affectation des terres publiques, le gouvernement définira ses orientations en vue de les concilier avec les schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté. En outre, le gouvernement se propose

d'approuver un guide de villégiature et de confectionner des plans régionaux de développement de la villégiature sur les terres publiques. Enfin, un projet de loi poursuivant la réforme du cadastre vous sera soumis.

Des régions entières dépendent du développement minier. Aussi, le financement de ce secteur sera réévalué et des mécanismes d'assistance au développement vous seront proposés dans le but de fournir de nouveaux moyens pour stimuler l'activité minière.

Pour les régions, également, le gouvernement vous proposera d'actualiser ses orientations de rationalisation, de consolidation et de rentabilisation de toutes les activités de l'industrie des pêches. Il fera preuve d'une vigilance accrue dans le partage des ressources. Suite à une consultation, un projet de loi concernant les pêcheurs commerciaux pourrait être présenté pour assurer, entre autres, la reconnaissance des mécanismes de représentation de l'industrie québécoise des pêches.

Avec la mondialisation des marchés et la libéralisation du commerce, les nouvelles conditions qui se dessinent en agriculture impliquent des modifications aux modes d'intervention du gouvernement. L'ajustement des programmes de financement agricole et d'encadrement technique des agriculteurs s'impose pour répondre à ces nouvelles conditions de l'économie moderne. L'organisation d'un sommet sur l'avenir des politiques agricoles portant sur toutes ces questions permettra de dégager un consensus à cet égard.

Le gouvernement renouvelle devant cette Assemblée sa solidarité envers le monde agricole du Québec en ce qui concerne les négociations du GATT.

C'est dans ce même esprit de solidarité et de participation que des modifications législatives touchant le financement des entreprises agricoles auprès des institutions prêteuses seront proposées. Vous serez appelés à discuter de plus un projet de loi régissant la nature des interventions en matière de financement agricole de même qu'une révision des programmes de sécurité du revenu.

Dans le but de promouvoir la régionalisation des programmes, une réorientation des programmes d'aide aux exploitations agricoles sera envisagée, de même qu'une nouvelle façon d'encourager la formation, la recherche et les transferts technologiques, ainsi que la gestion et la préparation de la relève.

Le gouvernement entend par ailleurs intégrer les politiques environnementale et agricole dans le cadre d'une stratégie québécoise sur le développement durable en agriculture.

19 mars 1992

---

Le gouvernement mettra également en place une stratégie de protection des cours d'eau en milieu agricole afin d'améliorer de façon substantielle leur qualité d'ici l'an 2000. Des mesures seront prises pour réduire de 50% l'usage des pesticides. Un règlement favorisant une approche intégrée eau-air-sol pour mieux tenir compte des préoccupations environnementales en milieu agricole est également prévu.

Une politique d'intervention en matière de gestion de la faune sera instaurée afin d'encourager une implication accrue des intervenants extérieurs dans l'offre d'activités et de services. The National Assembly will be called upon the study amendments to the Act respecting the conservation and development of wildlife in order to improve and protect wildlife habitats. (Traduction: L'Assemblée nationale sera appelée à étudier des amendements à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune afin d'améliorer et de protéger les habitats fauniques.)

En ce qui a trait au transport, le gouvernement entend poursuivre l'effort entrepris au chapitre de la conservation et de l'amélioration du réseau routier. Un projet de loi visant à moderniser la Loi sur la voirie et à préciser les responsabilités des municipalités dans ce domaine vous sera soumis.

Pour améliorer notre bilan en matière de sécurité pour l'ensemble des véhicules motorisés, des modifications seront proposées au code de la sécurité routière et à sa réglementation. L'encadrement législatif des secteurs du camionnage, du transport par taxi et des traversiers du Québec sera amélioré.

Le gouvernement entend prendre les moyens pour assurer la mise en oeuvre de son plan d'action touchant le tourisme par des mécanismes de concertation avec l'industrie et les partenaires publics.

Québec's economic development must be carried out along with environmental protection. Government action in this field will continue to be based on two general principles: the liability of those responsible for pollution and the search of a constant balance in the use and exploitation of resources so as to ensure lasting development. (Traduction: Le développement économique du Québec doit s'accomplir en tenant compte de la protection de l'environnement. L'action gouvernementale dans ce domaine continuera à se baser sur deux principes généraux: l'imputabilité des pollueurs et la recherche d'un équilibre constant dans l'utilisation et l'exploitation des ressources afin d'assurer un développement durable de ces dernières.)

Cette Assemblée poursuivra les étapes législatives nécessaires à la mise en place de l'Office de protection de l'environnement.

19 mars 1992

---

En outre, le gouvernement donnera la suite appropriée aux recommandations de la commission parlementaire qui a étudié le régime d'évaluation environnementale.

Une politique sur la qualité de l'air définira des objectifs qualitatifs et des propositions de réglementation en découleront. Également, un projet de règlement sur les CFC sera proposé afin de donner suite au protocole de Montréal.

La réglementation sur les déchets dangereux sera révisée et touchera désormais toutes les matières dangereuses.

De plus, le gouvernement continuera de favoriser, par diverses mesures, la récupération et le recyclage.

Par ailleurs, une étude sectorielle sur l'industrie québécoise des produits et services de l'environnement sera réalisée dans le but de favoriser la conception au Québec d'équipements nécessaires à la manipulation, au traitement et au recyclage des rejets et déchets.

Le soutien aux entreprises et aux travailleurs et travailleuses, la qualité de la formation des ressources humaines, le développement du potentiel des régions et la protection de l'environnement ne sont que quelques-uns des instruments majeurs de développement qui feront l'objet des travaux de votre Assemblée au cours de la présente session.

La recherche de l'amélioration de la qualité de la vie a été inscrite au coeur de la réforme majeure du système de santé et des services sociaux. L'Assemblée nationale a déjà été associée à cette imposante réforme. Le gouvernement vous invitera à poursuivre votre travail en étudiant un projet de loi précisant les modalités d'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

L'implantation de cette réforme s'inscrit dans la perspective d'une politique de santé et de bien-être qui vise à rassembler les intervenants autour d'objectifs centrés sur la réduction des problèmes de santé et de bien-être. Elle a pour but de mieux faire prendre conscience des facteurs agissant sur la santé et le bien-être et des possibilités de créer des conditions plus favorables à leur amélioration.

À la suite des travaux du comité chargé d'analyser la situation des personnes âgées, un plan d'action les concernant sera élaboré. Ce plan proposera un conseil des aînés ainsi qu'un ensemble de mesures visant à améliorer leurs

conditions de vie et rendre disponibles ou bonifier différents services, notamment les services à domicile, le nombre de lits de courte durée et la rénovation fonctionnelle des logements.

L'année 1992 marquera la fin de la «décennie des personnes handicapées» décrétée par l'Organisation des Nations Unies.

Outre sa participation à un forum national où seront discutés les progrès accomplis et les perspectives d'avenir, le gouvernement reverra les règles d'admissibilité du programme d'aide au transport adapté afin de favoriser un plus large accès à celui-ci.

La famille constitue la cellule de base de notre société. C'est toutefois l'une des institutions qui a connu les plus profondes mutations au cours des dernières décennies.

Compte tenu de l'importance vitale de la famille, un deuxième plan d'action triennal sera rendu public. Axé sur la prévention, la conciliation du travail et de la vie familiale, l'amélioration du milieu de vie et le respect des valeurs familiales, il apportera un soutien accru aux jeunes parents.

Les services de médiation en matière familiale seront implantés dans toutes les régions du Québec et les modifications nécessaires au code de procédure civile vous seront soumises.

En matière de pensions alimentaires, le gouvernement verra à modifier les mécanismes de perception et simplifiera les procédures d'exécution à l'encontre du débiteur en défaut.

Parce qu'ils constituent un instrument indispensable à la participation des parents sur le marché du travail, les services de garde continueront de recevoir une attention toute spéciale du gouvernement.

Vous serez saisis d'un plan d'action qui viendra soutenir le développement optimal des jeunes, protéger l'enfant ou l'adolescent dont la sécurité ou le développement est compromis et accroître les chances de réinsertion sociale des jeunes en difficulté.

Le gouvernement mènera une étude sur les jeunes d'âge scolaire qui sont en même temps sur le marché du travail. Il analysera l'impact de ce phénomène sur l'abandon scolaire de même que pour toute notre collectivité dont le développement et l'avenir dépendent de la qualité de ses ressources humaines.

Enfin, un projet de loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse sera soumis à l'Assemblée nationale.

L'équité en emploi constitue l'un des grands volets de la politique de la condition féminine qui sera déposée prochainement. De plus, la lutte contre la violence conjugale et familiale demeurera au coeur des priorités gouvernementales.

L'évolution de la pauvreté préoccupe le gouvernement au plus haut point et il entend poursuivre ses efforts pour en limiter les effets.

Entre autres, un plan d'harmonisation des politiques d'habitation et de sécurité du revenu avec le régime fiscal permettra de mieux cibler l'aide consentie compte tenu de l'ampleur des besoins de logements et assurera une répartition équitable de cette aide entre les clientèles à faibles revenus. Des mesures seront également adoptées afin de venir en aide aux familles monoparentales.

L'ensemble des ministères seront appelés à examiner une réallocation de leurs ressources en fonction d'une lutte concertée contre la pauvreté.

Dans le prolongement du premier Sommet de la justice, le gouvernement déposera devant votre Assemblée un projet de loi visant à instituer un cadre et des règles de base pour mieux assurer l'indépendance et l'impartialité des organismes administratifs, tout en continuant à augmenter leur efficacité.

Le nouveau Code civil du Québec entraînera des amendements au code de procédure civile ainsi qu'à d'autres lois. Vous serez invités à adopter un projet de loi sur l'hypothèque mobilière.

Vous serez également appelés à poursuivre l'étude du projet de loi sur l'Institut de réforme du droit.

Les victimes d'actes criminels verront leur situation améliorée par la réforme du régime d'indemnisation et le développement du réseau des centres d'aide aux victimes.

L'admissibilité à l'aide juridique des Québécois économiquement défavorisés fera l'objet de modifications.

Également, la juridiction de la Cour des petites créances sera élargie et le processus judiciaire en matière d'infractions pénales sera allégé.

En matière de communication, le gouvernement déposera à cette Assemblée un projet de loi touchant la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. La commercialisation des banques de données publiques fera l'objet d'une politique gouvernementale. Des amendements seront proposés à la Loi sur l'accès à l'information pour tenir compte des consultations publiques auxquelles plusieurs des membres de cette Assemblée ont été associés.

Par ailleurs, le gouvernement entend compléter l'élaboration d'une politique intégrée des communications.

L'émergence du Québec comme société distincte est redevable en grande partie à l'explosion culturelle qu'il a connue au début des années 60 et à la très grande vitalité de la culture québécoise contemporaine.

Au terme d'un processus élaboré de consultation, le gouvernement est en mesure de déposer à cette Assemblée une politique culturelle. La réalisation de cette politique amènera le dépôt devant cette Assemblée de plusieurs projets de loi qui toucheront de nombreux aspects de nos institutions culturelles.

The government has the responsibility to work with the English speaking community, to reestablish trust, to strengthen its base, and to encourage participation in our collective life as Quebecers. (Traduction: Le gouvernement a la responsabilité de travailler avec la communauté anglophone, de rétablir sa confiance, d'en renforcer la base et d'encourager sa participation à notre mode de vie en tant que Québécois.)

English speaking Quebecers have developed a vibrant network of institutions that is the cornerstone of their community. Our government wants to see this relationship grow, and believes it should be nurtured in order to strengthen the community. In particular, the government will continue its leadership role and support of English language health and social service institutions. (Traduction: Les anglophones du Québec ont développé un imposant réseau d'institutions constituant la pierre angulaire de leur communauté. Notre gouvernement souhaite voir s'accroître cette relation et considère que celle-ci doit être encouragée afin de renforcer la communauté. De façon particulière, le gouvernement continuera à assumer son rôle de leader et à encourager les institutions anglophones de santé et de services sociaux.)

The government recognizes the concerns of the English speaking community with respect to its future and the prospect of its youth leaving Quebec. (Traduction: Le gouvernement est conscient des préoccupations de la communauté anglophone en ce qui a trait à son avenir et à la perspective de voir ses jeunes quitter le Québec.)

Les Québécoises et Québécois de langue anglaise ont été appelés à examiner, au cours des derniers mois, les services éducatifs qui leur sont offerts. Le groupe de travail sur le réseau scolaire anglophone, présidé par madame Gretta Chambers, vient de remettre son rapport. Les nombreux aspects de ce rapport seront analysés attentivement et le gouvernement y donnera la suite appropriée.

L'accueil et l'intégration des immigrants à la collectivité québécoise constituent l'un des défis majeurs que relève le Québec.

Dans la foulée de son énoncé de politique sur l'immigration et de l'entente fédérale-provinciale de 1991, le gouvernement soumettra à l'Assemblée le premier projet de loi sur l'immigration et l'intégration, confirmant ainsi la compétence québécoise en cette matière et apportant surtout une amélioration considérable des programmes d'intégration économique, sociale et culturelle des immigrants.

Ce projet viendra illustrer la prise en charge progressive par le Québec d'un important levier de son développement.

La poursuite de l'harmonisation des relations avec les différentes nations autochtones du Québec demeure au coeur des préoccupations de notre société. Aussi, le gouvernement continuera les démarches entreprises en vue de l'élaboration d'une politique autochtone.

La gestion du territoire, son exploitation et son développement passent par la synergie des moyens développés par le gouvernement et les municipalités. Ces dernières dispensent un nombre croissant de services à leurs citoyens. Il importe que se poursuive un dialogue constructif à la table Québec-Municipalités.

Le gouvernement entend profiter de la reprise des travaux de cette table pour consolider les relations et les échanges avec les partenaires municipaux dans un esprit d'étroite collaboration et d'ouverture.

Une démarche de révision et de modernisation des structures municipales, de même que de regroupements de services à la population sera entreprise de concert avec les représentants du monde municipal.

Un projet de loi prévoyant des modifications à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme sera déposé en vue d'améliorer le processus d'élaboration et de révision des schémas d'aménagement et favoriser la pratique de l'urbanisme dans les municipalités. La révision de l'ensemble des lois municipales se poursuivra.

Le gouvernement entreprendra une réflexion approfondie sur l'exercice des fonctions municipales et sur l'organisation du territoire de Montréal et de sa région. Un groupe de travail recommandera des voies d'action touchant l'ensemble des questions reliées au développement de Montréal, dont l'aménagement du territoire, ses structures politiques et des fonctions comme métropole et comme ville-centre.

Par ailleurs, le gouvernement mettra en oeuvre le Plan d'action stratégique pour le redressement durable du Grand Montréal. Montréal holds a key position given its metropolitan status and its contribution to the economic and social development of Québec as a whole. (Traduction: Montréal détient une position stratégique étant donné son statut de métropole et sa contribution au développement social et économique du Québec dans son ensemble.)

Le gouvernement déposera un plan d'action établissant les priorités de mise en valeur du territoire de sa capitale, Québec.

Au terme de cette présentation des initiatives du gouvernement à l'égard desquelles vous consacrez de très nombreuses heures, je vous souhaite des débats empreints de générosité, de rigueur et de tolérance.

Ce que la population attend de vous, c'est ce rôle privilégié mais particulièrement exigeant qu'elle vous a confié pour faire cheminer le Québec dans la voie du progrès social et économique.

Son Excellence le Lieutenant-gouverneur se retire.

---

## AFFAIRES DU JOUR

M. le Président occupe le fauteuil.

M. Bourassa, premier ministre, prononce ensuite le discours d'ouverture au nom du gouvernement.

---

19 mars 1992

---

À 15 h 22, M. le Président lève la séance.

En conséquence, les travaux de l'Assemblée sont ajournés au mardi 24 mars 1992, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

---

Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Levesque, ministre des Finances, transmet le message suivant à M. le Président qui en fait lecture à l'Assemblée:

#### CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

L'Honorable Lieutenant-gouverneur du Québec transmet à l'Assemblée nationale les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1993, conformément aux dispositions de l'article 54 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et recommande ces crédits à la considération de l'Assemblée.

Québec, le 24 mars 1992.

Martial Asselin

M. Levesque, ministre des Finances, dépose les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1993.

(Document n° 1 de la session)

M. Pagé, leader du gouvernement, propose:

24 mars 1992

---

**QUE** les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1993 soient renvoyés à la commission plénière afin que celle-ci les étudie et en adopte le quart, conformément à l'article 280 du Règlement.

Cette motion est adoptée.

---

M. Côté, ministre des Forêts, dépose:

Une entente, datée de novembre 1990, intervenue entre le Canada et les États-Unis concernant la taxe sur le bois d'oeuvre.

(Document n° 2 de la session)

---

M. le Président dépose:

*La liste des documents dont la loi prescrit le dépôt à l'Assemblée.*

(Document n° 3 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, propose:

QUE, conformément à l'article 48 du Règlement, l'étude des projets de loi suivants, présentés avant la clôture de la 1<sup>re</sup> session de la 34<sup>e</sup> législature, puisse être continuée lors de la 2<sup>e</sup> session de la 34<sup>e</sup> législature au stade où elle avait été interrompue:

*À l'étape de la consultation générale:*

- le projet de loi 408, Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre;
- le projet de loi 412, Loi sur l'Office de protection de l'environnement du Québec et modifiant diverses dispositions législatives.

*À l'étape de l'adoption du principe:*

- le projet de loi 198, Loi sur la limitation de l'embauche dans les organismes publics et l'imputabilité des administrateurs d'État et des dirigeants d'un organisme public;
- le projet de loi 417, Loi modifiant de nouveau la Loi sur la publicité le long des routes.

*À l'étape de l'étude détaillée en commission:*

- le projet de loi 141, Loi sur l'enseignement privé;
- le projet de loi 185, Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction;
- le projet de loi 404, Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de pension des membres de l'Assemblée nationale et d'autres dispositions législatives;
- le projet de loi 406, Loi sur l'Institut québécois de réforme du droit;
- le projet de loi 413, Loi modifiant la Loi sur l'optométrie;
- le projet de loi 415, Loi sur le Conseil de la santé et du bien-être;

- le projet de loi 416, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

*À l'étape de la prise en considération de rapports de commissions:*

- le projet de loi 409, Loi modifiant la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise;
- le projet de loi 410, Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises.

*À l'étape de la consultation et de l'étude détaillée en commission, les projets de loi d'intérêt privé suivants:*

- le projet de loi d'intérêt privé 210, Loi concernant la Régie intermunicipale d'Aqueduc du Bas-Richelieu;
- le projet de loi d'intérêt privé 281, Loi concernant la ville de Saint-Laurent;
- le projet de loi d'intérêt privé 282, Loi concernant la Société médicale de Montréal Inc.;
- le projet de loi d'intérêt privé 285, Loi concernant la ville de Saint-Hyacinthe;
- le projet de loi d'intérêt privé 290, Loi concernant certaines fiducies constituées par Colin Wesley Webster;
- le projet de loi d'intérêt privé 297, Loi concernant Les cimetières catholiques romains de l'archidiocèse de Gatineau-Hull;
- le projet de loi d'intérêt privé 300, Loi concernant la succession de Gérard Morrissette;
- le projet de loi d'intérêt privé 304, Loi concernant la ville de Trois-Rivières.

La motion est adoptée.

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission de la culture, afin d'étudier en détail le projet de loi 416, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration;
- la Commission des institutions, afin d'étudier en détail le projet de loi 404, Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de pension des membres de l'Assemblée nationale et d'autres dispositions législatives.

---

M. le Président donne les avis suivants:

- la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté se réunira en séance publique;
- la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté se réunira en séance de travail.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 297 et 298 du Règlement, M. le Président informe l'Assemblée que, le vendredi 27 mars 1992, M. Boisclair (Gouin) s'adressera à Mme Robic, ministre déléguée aux Finances, dans le cadre d'une interpellation portant sur «l'industrie de l'assurance au Québec».

## AFFAIRES DU JOUR

### AFFAIRES PRIORITAIRES

#### Débat sur le discours d'ouverture de la session

M. Parizeau, chef de l'opposition officielle, entreprend le débat sur le discours d'ouverture prononcé par M. Bourassa, premier ministre, le 19 mars 1992.

À la fin de son intervention, M. Parizeau propose:

QUE cette Assemblée blâme le gouvernement qui se révèle inapte à rétablir la confiance des Québécoises et des Québécois en présentant un discours d'ouverture dénué de toute mesure nouvelle pour relancer l'économie, diminuer le chômage et contrecarrer la pauvreté grandissante, démontrant ainsi son incapacité à offrir quelque vision que ce soit pour le Québec de demain.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture.

M. Lefebvre, vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour l'ensemble du débat sur le discours d'ouverture de la session. Mises à part la réplique de 60 minutes accordée au gouvernement et les 60 minutes allouées à l'ensemble des députés indépendants, les deux groupes parlementaires se partageront également la période consacrée à ce débat. Dans ce cadre, les interventions seront limitées à une durée de 20 minutes chacune.

Le débat se poursuit.

---

24 mars 1992

---

À 18 h 21, M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, les travaux de l'Assemblée sont ajournés au mercredi 25 mars 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Dix heures

## AFFAIRES DU JOUR

### AFFAIRES PRIORITAIRES

#### Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée reprend le débat sur le discours d'ouverture de la session et sur la motion de censure présentée par M. Parizeau, chef de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit:

QUE cette Assemblée blâme le gouvernement qui se révèle inapte à rétablir la confiance des Québécoises et des Québécois en présentant un discours d'ouverture dénué de toute mesure nouvelle pour relancer l'économie, diminuer le chômage et contrecarrer la pauvreté grandissante, démontrant ainsi son incapacité à offrir quelque vision que ce soit pour le Québec de demain.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à la répartition du temps de parole établie à la séance du 24 mars 1992, il est permis à M. Libman (D'Arcy-McGee) de prendre la parole pendant un maximum de 30 minutes.

Le débat se poursuit.

À la fin de son intervention, M. Libman (D'Arcy-McGee) propose la motion de censure suivante:

QUE cette Assemblée condamne la vision du gouvernement du Québec concernant la création d'emplois par l'entremise de la grande entreprise ou des grands projets alors qu'aucune action positive à l'avantage des PME, les réelles créatrices d'emplois et moteur économique du Québec, ne fut présentée dans le discours d'ouverture.

Le débat se poursuit.

Sur la motion de M. Baril (Arthabaska), le débat est ajourné.

---

À 12 h 27, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

**Quatorze heures**

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

**Présentation de projets de loi**

M. Ryan, ministre des Affaires municipales, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants:

- 1 Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Québec.

La motion est adoptée.

- 5 Loi modifiant la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik.

La motion est adoptée.

### Dépôts de documents

M. Blackburn, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dépose:

Le rapport annuel de la Société des établissements de plein air du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 1991.

(Document n° 4 de la session)

---

M. le Président dépose:

Une lettre que lui a adressée l'Honorable Albert Gobeil, juge en chef de la Cour du Québec, en date du 23 mars 1992, concernant la désignation des juges de la Cour du Québec devant composer le Conseil du référendum.

(Document n° 5 de la session)

### Dépôts de rapports de commissions

M. Dauphin (Marquette) dépose:

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 18 mars 1992, a tenu des consultations particulières et des auditions publiques dans le cadre du projet de loi 404, Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de pension des membres de l'Assemblée nationale et d'autres dispositions législatives.

(Document n° 6 de la session)

---

M. Garon (Lévis) dépose:

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, les 26, 27 février et 18 mars 1992, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé:

281 Loi concernant la ville de Saint-Laurent — rapporté avec des amendements.

(Document n° 7 de la session)

Le rapport est adopté.

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, les 5, 10, 11, 12 et 17 mars 1992, a tenu une consultation générale et des auditions publiques dans le cadre de l'étude du projet de loi 412, Loi sur l'Office de protection de l'environnement du Québec et modifiant diverses dispositions législatives.

(Document n° 8 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

En application des articles 182 et 183 du Règlement, M. Pagé, leader du gouvernement, propose:

QU'en raison de l'urgence de la situation et en vue de permettre l'étude en commission plénière des crédits provisoires, l'adoption du projet de loi de crédits qui y fait suite et l'adoption de la motion d'envoi de l'ensemble des crédits budgétaires pour étude en commissions permanentes:

Le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 20, les articles 21.1, 29, 49 et 50, les mots «ou sur un fait personnel» au 4<sup>e</sup> paragraphe de l'article 53 et le 7<sup>e</sup> paragraphe du même article, les articles 54, 71 à 73, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas de l'article 84, les mots «ou à la demande d'un député» au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 86 et le 2<sup>e</sup> alinéa du même article, les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> paragraphes de

l'article 87, les articles 88 à 93, 100 et 101, 104 à 107, 111 à 114, 160, 164 et 165, 194, 202 à 208, 304 à 312 soient suspendus à compter de l'ouverture de la séance à 10 h 00, le jeudi 26 mars 1992, jusqu'à l'adoption de la motion d'envoi de l'ensemble des crédits budgétaires pour étude en commissions permanentes;

Un ministre ou un leader adjoint du gouvernement puisse, plus d'une fois au cours d'une même séance, proposer de faire rapport à l'Assemblée que la commission plénière n'a pas fini de délibérer et qu'elle demande la permission de siéger à nouveau; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

Un ministre ou un leader adjoint du gouvernement puisse ensuite proposer une motion de suspension de la séance; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

L'ajournement de l'Assemblée puisse être proposé à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

Dès l'ouverture de la séance du jeudi 26 mars 1992, et à tout moment au cours de cette séance, il soit permis à un ministre ou à un leader adjoint du gouvernement de faire motion pour que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin de procéder à l'étude des crédits provisoires; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

La durée de l'étude des crédits provisoires en commission plénière soit fixée à un maximum de cinq heures, conformément à l'article 280 du Règlement;

Le président de la commission plénière, à l'expiration de ce délai, mette aux voix, sans débat et sans appel nominal, les crédits provisoires;

Immédiatement après cette mise aux voix, le président de la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée, qui se prononce sans débat et sans appel nominal sur ce rapport;

Un ministre puisse ensuite faire motion pour que l'Assemblée soit saisie du projet de loi 2, Loi n° 2 sur les crédits, 1992-1993, en adopte le principe et adopte le projet de loi proprement dit, conformément à l'article 263 du Règlement;

Immédiatement après, un ministre ou un leader adjoint du gouvernement fasse motion afin que l'étude de l'ensemble des crédits budgétaires, sauf ceux de l'Assemblée soit envoyée en commissions permanentes; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

L'Assemblée puisse siéger jusqu'à ce qu'elle décide de s'ajourner;

Les nouvelles règles ci-haut mentionnées puissent s'appliquer jusqu'à l'adoption de la motion d'envoi de l'ensemble des crédits budgétaires pour étude en commissions permanentes.

M. le Président suspend les travaux de l'Assemblée pour tenir une réunion avec les leaders parlementaires en vue d'établir la répartition du temps de parole pour le débat restreint sur la motion proposée par M. Pagé, leader du gouvernement.

À la reprise de la séance, M. le Président informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole prévu pour la discussion de la motion proposée par M. Pagé, leader du gouvernement. Les deux groupes parlementaires se partageront également la période consacrée à ce débat. Dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes pourra être attribué à l'autre et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

L'Assemblée entreprend le débat restreint sur cette motion.

Le débat terminé, la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, proposant la suspension de certaines règles de procédure est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 1)

POUR

Audet	Chagnon	Khelfa	Pelchat
Bacon	Côté	Lafrance	Philibert
Beaudin	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Lafrenière	Picotte
Bégin	Cusano	Lemieux	Richard
Bélanger	Després	Lemire	Rivard
( <i>Laval-des-Rap.</i> )	Dionne	LeSage	Robic
Bélanger	Dutil	Loiselle	Robillard
( <i>Még.-Compton</i> )	Elkas	Maciocia	St-Roch
Bélisle	Forget	MacMillan	Thérien
Benoit	Frulla-Hébert	Maltais	Tremblay
Bergeron	Gagnon-Tremblay	Marcil	( <i>Rimouski</i> )
Blackburn	Gautrin	Messier	Trépanier
( <i>Roberval</i> )	Gauvin	Middlemiss	Vallerand
Bleau	Gobé	Pagé	Vallières
Bordeleau	Hamel	Paradis	Williams
Boucher-Bacon	Houde	( <i>Brome-Miss.</i> )	
Brouillette	Hovington	Paradis	
Camden	Joly	( <i>Matapédia</i> )	
Cannon	Kehoe	Parent	

CONTRE

Baril	Bourdon	Gendron	Parizeau
Beaulne	Caron	Harel	Perron
Bélanger	Carrier-Perreault	Jolivet	Trudel
( <i>Anjou</i> )	Chevrette	Juneau	Vermette
Blackburn	Dufour	Marois	
( <i>Chicoutimi</i> )	Dupuis	Morin	
Boulerice	Filion	Paré	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 65 Contre: 23 Abstention: 0

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement et sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, il est ordonné:

QU'à compter de 10 h 00, pour une durée d'une heure, il y ait échange entre le ministre des Transports et le député de Lévis;

Par la suite, pour une durée d'une heure, il y ait échange entre le Président du Conseil du trésor, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique et la députée de Taillon;

Également, pour une durée d'une heure, il y ait échange entre le ministre de la Main-d'Oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle et la députée de Hochelaga-Maisonneuve;

Après les affaires courantes, pour une durée d'une heure, il y ait échange entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le député d'Arthabaska;

Finalement, pour une durée d'une heure, il y ait échange entre le ministre des Forêts et le député de Laviolette.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Lefebvre, vice-président, donne les avis suivants:

- la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté se réunira en séance de travail;
- la Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle se réunira en séance publique.

25 mars 1992

---

## AFFAIRES DU JOUR

### AFFAIRES PRIORITAIRES

#### Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée reprend le débat sur le discours d'ouverture de la session et sur les motions de censure présentées par M. Parizeau, chef de l'opposition officielle, et M. Libman (D'Arcy-McGee).

M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, propose l'ajournement du débat.

Un débat s'ensuit sur la motion d'ajournement du débat.

---

À 18 h 35, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, la motion d'ajournement devient caduque et les travaux de l'Assemblée sont ajournés au jeudi 26 mars 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Dix heures

## AFFAIRES DU JOUR

### Crédits budgétaires

#### *Crédits provisoires*

Conformément à l'ordre adopté le 25 mars 1992 et sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière en vue de l'adoption en bloc d'un quart des crédits budgétaires pour l'année financière 1992-1993.

---

La commission plénière entreprend l'étude des crédits budgétaires pour l'année financière 1992-1993, en vue de l'adoption du quart de ces crédits.

---

À 13 h 25, M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, propose que la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée qu'elle n'a pas fini de délibérer et qu'elle demande la permission de siéger à nouveau.

La motion est adoptée.

M. le président de la commission plénière avise M. Bissonnet, vice-président, que la commission plénière n'a pas fini de délibérer.

À 13 h 27, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

Moment de recueillement

**AFFAIRES COURANTES**

Dépôts de rapports de commissions

Mme Marois (Taillon) dépose:

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 4, 5, 11, 12, 25 et 26 février ainsi que les 10, 11, 12, 17 et 18 mars 1992, a tenu une consultation générale et des auditions publiques sur le document de consultation intitulé *Partenaires pour un Québec compétent et compétitif* et sur le projet de loi 408, Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre.

(Document n° 9 de la session)

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 27 mars, 20 novembre, 12 et 13 décembre 1991, 30 janvier, 4 février, 10 et 17 mars 1992, a examiné la situation qui prévaut à la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain — le rapport contient des recommandations.

(Document n° 10 de la session)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. le Président donne l'avis suivant:

- la Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle se réunira en séance publique.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. le Président informe l'Assemblée que, le vendredi 3 avril 1992, M. Gendron (Abitibi-Ouest) s'adressera à M. Pagé, ministre de l'Éducation, dans le cadre d'une interpellation portant sur «l'enseignement professionnel pour les jeunes et les adultes».

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement et sur la motion de M. Gendron, leader adjoint de l'opposition officielle, il est ordonné:

QUE soit modifiée l'interpellation du 3 avril 1992 et qu'à cette date M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) s'adresse à Mme Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, sur «la situation de l'industrie du spectacle et des arts de la scène».

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Crédits budgétaires**

#### *Crédits provisoires*

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin de reprendre l'étude des crédits provisoires, conformément à l'ordre adopté par l'Assemblée à la séance du 25 mars 1992.

La commission plénière reprend l'étude des crédits budgétaires pour l'année financière 1992-1993, en vue de l'adoption d'un quart de ces crédits.

Les crédits provisoires pour l'année financière 1992-1993 sont adoptés.

---

M. le président de la commission plénière fait le rapport suivant à l'Assemblée:

La commission plénière a adopté en bloc le quart des crédits budgétaires, soit une somme maximale de 9 776 305 700,00 \$ pour le paiement d'une partie du budget des dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 1992-1993, auxquelles il n'a pas été autrement prévu.

Cette somme se partage ainsi:

1° 7 632 015 650,00 \$ représentant 3/12 des crédits à voter pour chacun des programmes apparaissant au budget des dépenses du gouvernement pour cette année financière;

2° 1 138 458,33 \$ représentant 1/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 1 «Aménagement du territoire municipal» du ministère des Affaires municipales;

3° 62 589 800,00 \$ représentant 3/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 3 «Évaluation foncière» du ministère des Affaires municipales;

4° 3 589 250,00 \$ représentant 2/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 5 «Relations avec les municipalités» du ministère des Affaires municipales;

5° 7 872 991,67 \$ représentant 1/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 2 «Financement agricole» du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

6° 10 742 466,67 \$ représentant 2/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 6 «Société de radio-télévision du Québec» du ministère des Communications;

7° 45 431 250,00 \$ représentant 2/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 3 «Enseignement privé» du ministère de l'Éducation;

8° 439 187 900,00 \$ représentant 1/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 4 «Enseignement primaire et secondaire public» du ministère de l'Éducation;

9° 106 294 533,33 \$ représentant 1/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 5 «Enseignement collégial» du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science;

10° 140 709 633,33 \$ représentant 1/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 6 «Enseignement universitaire» du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science;

11° 18 768 233,33 \$ représentant 2/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 2 «Gestion du patrimoine forestier» du ministère des Forêts;

12° 713 433,33 \$ représentant 2/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 4 «Financement forestier» du ministère des Forêts;

13° 103 581 550,00 \$ représentant 6/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 3 «Soutien aux sociétés et organismes d'État» du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie;

14° 4 692 341,67 \$ représentant 1/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 1 «Développement du loisir, des sports et du plein air» du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche;

15° 2 432 666,67 \$ représentant 8/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 3 «Direction et gestion de la Commission des affaires sociales» du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle;

16° 557 406 100,00 \$ représentant 2/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 4 «Sécurité du revenu» du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle;

17° 3 965 700,00 \$ représentant 3/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 6 «Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs criss» du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle;

18° 3 505 350,00 \$ représentant 6/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 2 «Aide aux parents pour leurs revenus de travail» du ministère du Revenu;

19° 53 051 100,00 \$ représentant 1/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 1 «Services communautaires» du ministère de la Santé et des Services sociaux;

20° 362 386 000,00 \$ représentant 1/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 3 «Services des centres hospitaliers de courte durée» du ministère de la Santé et des Services sociaux;

21° 71 164 091,67 \$ représentant 1/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 5 «Services des centres de réadaptation» du ministère de la Santé et des Services sociaux;

22° 111 181 566,67 \$ représentant 1/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 6 «Services des centres d'accueil d'hébergement et des centres hospitaliers de soins de longue durée» du ministère de la Santé et des Services sociaux;

23° 33 885 633,33 \$ représentant 1/12 additionnel des crédits à voter pour le programme 6 «Transport scolaire» du ministère des Transports.

Le rapport est adopté.

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Levesque, ministre des Finances, propose:

QUE l'Assemblée soit saisie du projet de loi 2, Loi n° 2 sur les crédits, 1992-1993;

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté;

QUE le projet de loi soit adopté.

Ces motions sont mises aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 2)

POUR

Audet	Chagnon	Gauvin	Paradis
Bacon	Charbonneau	Gobé	( <i>Matapédia</i> )
Bégin	Cherry	Hamel	Pelchat
Bélanger	Côté	Hovington	Philibert
( <i>Laval-des-Rap.</i> )	( <i>Charlesbourg</i> )	Johnson	Picotte
Bélanger	Côté	Kehoe	Poulin
( <i>Még.-Compton</i> )	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Lafrance	Richard
Benoit	Cusano	Lafrenière	Robic
Bergeron	Dauphin	Leclerc	Savoie
Bleau	Després	Lemire	St-Roch
Bordeleau	Dionne	LeSage	Thérien
Bourbeau	Dutil	Loiselle	Trépanier
Bradet	Farrah	Maciocia	Vallerand
Brouillette	Forget	MacMillan	Vallières
Camden	Fradet	Maltais	Williams
Cannon	Gautrin	Marcil	

CONTRE

Beaulne	Carrier-Perreault	Gendron	Perron
Brassard	Filion		

Ces motions sont adoptées par le vote suivant:

Pour: 58 Contre: 6 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 2 est adopté.

---

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, les crédits budgétaires pour l'année financière 1992-1993, sauf ceux de l'Assemblée nationale, sont envoyés pour étude aux commissions permanentes.

## AFFAIRES PRIORITAIRES

### Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée reprend le débat sur le discours d'ouverture de la session et sur les motions de censure suivantes:

La première, présentée par M. Parizeau, chef de l'opposition officielle:

QUE cette Assemblée blâme le gouvernement qui se révèle inapte à rétablir la confiance des Québécoises et des Québécois en présentant un discours d'ouverture dénué de toute mesure nouvelle pour relancer l'économie, diminuer le chômage et contrecarrer la pauvreté grandissante, démontrant ainsi son incapacité à offrir quelque vision que ce soit pour le Québec de demain.

La seconde, présentée par M. Libman (D'Arcy-McGee):

QUE cette Assemblée condamne la vision du gouvernement du Québec concernant la création d'emplois par l'entremise de la grande entreprise ou des grands projets alors qu'aucune action positive à l'avantage des PME, les réelles créatrices d'emplois et moteur économique du Québec, ne fut présentée dans le discours d'ouverture.

---

À 18 h 30, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, les travaux de l'Assemblée sont ajournés au mardi 31 mars 1992, à 14 heures.

---

## SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 26 mars 1992, à 17 h 40, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence du Président de l'Assemblée nationale, de M. Gauvin (Montmagny-L'Islet), le représentant du Premier ministre, de M. Beaulne (Bertrand), le représentant du chef de l'opposition officielle, et de M. Proulx, secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant:

- 2 Loi n° 2 sur les crédits, 1992-1993.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Présentation de projets de loi

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Blackburn, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 3 Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

La motion est adoptée.

#### Dépôts de documents

M. Paradis, ministre de l'Environnement, dépose:

Un rapport d'analyse de recevabilité relatif au projet d'aménagement hydro-électrique Sainte-Marguerite-3.

(Document n° 11 de la session)

M. le Président dépose:

La décision suivante du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 25 mars 1992:

- Décision 506 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur certaines règles applicables à la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté et à la Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle.

(Document n° 12 de la session)

### Dépôts de rapports de commissions

M. Doyon (Louis-Hébert) dépose:

Le rapport de la Commission de la culture qui, le 24 mars 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 416 Loi modifiant la Loi sur le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration — rapporté sans amendement.

(Document n° 13 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, propose:

QUE, conformément à l'article 48 du Règlement, l'étude des projets de loi suivants, présentés avant la clôture de la 1<sup>re</sup> session de la 34<sup>e</sup> législature, puisse être continuée lors de la 2<sup>e</sup> session de la 34<sup>e</sup> législature au stade où elle avait été interrompue:

*À l'étape de la consultation et de l'étude détaillée en commission:*

- le projet de loi d'intérêt privé 203, Loi concernant la ville de Saint-Hubert;
- le projet de loi d'intérêt privé 209, Loi concernant la Ville de Saint-Eustache.

La motion est adoptée.

---

M. Cameron (Jacques-Cartier) propose:

QUE cette Assemblée souligne le décès de madame Barbara Frum, journaliste, commentatrice, reconnue mondialement comme pionnière du journalisme télévisé et radiodiffusé.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission des institutions, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail les projets de loi d'intérêt privé suivants: le projet de loi 290, Loi concernant certaines fiducies constituées par Colin Wesley Webster; et le projet de loi 300, Loi concernant la succession de Gérard Morrissette;
- la Commission du budget et de l'administration, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail le projet de loi d'intérêt privé 297, Loi concernant Les cimetières catholiques romains de l'archidiocèse de Gatineau-Hull.

---

M. Bissonnet, vice-président, donne les avis suivants:

- la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté se réunira en séance publique;
- la Commission de l'éducation se réunira en séance de travail.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée de la tenue d'un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Filion (Montmorency) à M. Savoie, ministre du Revenu, concernant certaines omissions dans les déclarations d'impôt du Québec.

## AFFAIRES DU JOUR

### AFFAIRES PRIORITAIRES

#### Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée reprend le débat sur le discours d'ouverture de la session et sur les motions de censure suivantes:

La première, présentée par M. Parizeau, chef de l'opposition officielle:

QUE cette Assemblée blâme le gouvernement qui se révèle inapte à rétablir la confiance des Québécoises et des Québécois en présentant un discours d'ouverture dénué de toute mesure nouvelle pour relancer l'économie, diminuer le chômage et contrecarrer la pauvreté grandissante, démontrant ainsi son incapacité à offrir quelque vision que ce soit pour le Québec de demain.

La deuxième, présentée par M. Libman (D'Arcy-McGee):

QUE cette Assemblée condamne la vision du gouvernement du Québec concernant la création d'emplois par l'entremise de la grande entreprise ou des grands projets alors qu'aucune action positive à l'avantage des PME, les réelles créatrices d'emplois et moteur économique du Québec, ne fut présentée dans le discours d'ouverture.

À la fin de son intervention, M. Dufour (Jonquière) propose la motion de censure suivante:

QUE cette Assemblée désapprouve le gouvernement libéral pour son manque de mesures concrètes lesquelles auraient permis de rétablir le partenariat qu'il a brutalement rompu avec

31 mars 1992

---

le monde municipal en se désengageant d'un certain nombre de secteurs et en refilant aux municipalités et aux contribuables fonciers des factures astronomiques.

Le débat se poursuit.

#### **Débats de fin de séance**

L'Assemblée tient le débat de fin de séance précédemment annoncé entre M. Filion (Montmorency) et M. Savoie, ministre du Revenu, concernant certaines omissions dans les déclarations d'impôt du Québec.

---

À 18 h 40, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mercredi 1<sup>er</sup> avril 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Dix heures

## AFFAIRES DU JOUR

### AFFAIRES PRIORITAIRES

#### Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée reprend le débat sur le discours d'ouverture de la session et sur les motions de censure suivantes:

La première, présentée par M. Parizeau, chef de l'opposition officielle:

QUE cette Assemblée blâme le gouvernement qui se révèle inapte à rétablir la confiance des Québécoises et des Québécois en présentant un discours d'ouverture dénué de toute mesure nouvelle pour relancer l'économie, diminuer le chômage et contrecarrer la pauvreté grandissante, démontrant ainsi son incapacité à offrir quelque vision que ce soit pour le Québec de demain.

La deuxième, présentée par M. Libman (D'Arcy-McGee):

QUE cette Assemblée condamne la vision du gouvernement du Québec concernant la création d'emplois par l'entremise de la grande entreprise ou des grands projets alors qu'aucune action positive à l'avantage des PME, les réelles créatrices d'emplois et moteur économique du Québec, ne fut présentée dans le discours d'ouverture.

La troisième, présentée par M. Dufour (Jonquière):

QUE cette Assemblée désapprouve le gouvernement libéral pour son manque de mesures concrètes lesquelles auraient permis de rétablir le partenariat qu'il a brutalement rompu avec le monde municipal en se désengageant d'un certain nombre de secteurs et en refilant aux municipalités et aux contribuables fonciers des factures astronomiques.

À la fin de son intervention, Mme Marois (Taillon) propose la motion de censure suivante:

QUE l'Assemblée nationale dénonce vigoureusement le gouvernement libéral pour son incapacité à rétablir une progression normale des dépenses de l'État québécois, et ce, malgré un discours inaugural qui ne présente ni choix ni mesures concrètes tant sur le plan social qu'économique.

Le débat se poursuit.

À la fin de son intervention, M. Brassard, whip de l'opposition officielle, propose la motion de censure suivante:

QUE l'Assemblée nationale déplore la mollesse affichée par le Premier ministre par sa profession de foi fédéraliste exprimée sans réserve à l'occasion du discours d'ouverture et condamne l'attitude du gouvernement libéral qui cherche, par tous les moyens, à se dégager de son obligation formelle de tenir un référendum sur la souveraineté, prévu au plus tard le 26 octobre prochain, en vertu de la loi 150.

Le débat se poursuit.

---

À 12 h 29, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

Moment de recueillement

**AFFAIRES COURANTES**

Dépôts de documents

Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, dépose:

Copie de cinq projets de loi de l'État du Massachusetts.

(Document n° 14 de la session)

---

M. Elkas, ministre des Transports, dépose:

Le rapport annuel du Conseil de la recherche et du développement en transport, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 15 de la session)

---

M. le Président dépose:

Les prévisions budgétaires 1992-1993 et le rapport financier préliminaire 1991-1992 du Directeur général des élections.

(Document n° 16 de la session)

Les prévisions budgétaires 1992-1993 et le rapport financier préliminaire 1991-1992 de la Commission de la représentation électorale.

(Document n° 17 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement,  
M. Savoie, ministre du Revenu, dépose:

Des notes explicatives quant à la ligne 374 des formulaires de déclarations de revenus pour 1989 et 1990.

(Document n° 18 de la session)

### Motions sans préavis

M. Ciaccia, ministre des Affaires internationales, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la victoire du président Frederik De Klerk et félicite la population pour l'appui accordé au processus de réforme devant conduire à l'abolition effective de l'apartheid en Afrique du Sud.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

### Avis touchant les travaux des commissions

M. Lefebvre, vice-président, donne l'avis suivant:

- la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté se réunira en séance de travail.

## AFFAIRES DU JOUR

### AFFAIRES PRIORITAIRES

#### Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée reprend le débat sur le discours d'ouverture de la session et sur les motions de censure suivantes:

La première, présentée par M. Parizeau, chef de l'opposition officielle:

QUE cette Assemblée blâme le gouvernement qui se révèle inapte à rétablir la confiance des Québécoises et des Québécois en présentant un discours d'ouverture dénué de toute mesure nouvelle pour relancer l'économie, diminuer le chômage et contrecarrer la pauvreté grandissante, démontrant ainsi son incapacité à offrir quelque vision que ce soit pour le Québec de demain.

La deuxième, présentée par M. Libman (D'Arcy-McGee):

QUE cette Assemblée condamne la vision du gouvernement du Québec concernant la création d'emplois par l'entremise de la grande entreprise ou des grands projets alors qu'aucune action positive à l'avantage des PME, les réelles créatrices d'emplois et moteur économique du Québec, ne fut présentée dans le discours d'ouverture.

La troisième, présentée par M. Dufour (Jonquière):

QUE cette Assemblée désapprouve le gouvernement libéral pour son manque de mesures concrètes lesquelles auraient permis de rétablir le partenariat qu'il a brutalement rompu avec le monde municipal en se désengageant d'un certain nombre de secteurs et en refillant aux municipalités et aux contribuables fonciers des factures astronomiques.

La quatrième, présentée par Mme Marois (Taillon):

QUE l'Assemblée nationale dénonce vigoureusement le gouvernement libéral pour son incapacité à rétablir une progression normale des dépenses de l'État québécois, et ce, malgré un discours inaugural qui ne présente ni choix ni mesures concrètes tant sur le plan social qu'économique.

La cinquième, présentée par M. Brassard, whip de l'opposition officielle:

QUE l'Assemblée nationale déplore la mollesse affichée par le Premier ministre par sa profession de foi fédéraliste exprimée sans réserve à l'occasion du discours d'ouverture et condamne l'attitude du gouvernement libéral qui cherche, par tous les moyens, à se dégager de son obligation formelle de tenir un référendum sur la souveraineté, prévu au plus tard le 26 octobre prochain, en vertu de la loi 150.

Sur la motion de M. Beaulne (Bertrand), le débat est ajourné.

---

À 18 h 22, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au jeudi 2 avril 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

---

Dix heures

## AFFAIRES DU JOUR

### AFFAIRES PRIORITAIRES

#### Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée reprend le débat sur le discours d'ouverture de la session et sur les motions de censure suivantes:

La première, présentée par M. Parizeau, chef de l'opposition officielle:

QUE cette Assemblée blâme le gouvernement qui se révèle inapte à rétablir la confiance des Québécoises et des Québécois en présentant un discours d'ouverture dénué de toute mesure nouvelle pour relancer l'économie, diminuer le chômage et contrecarrer la pauvreté grandissante, démontrant ainsi son incapacité à offrir quelque vision que ce soit pour le Québec de demain.

La deuxième, présentée par M. Libman (D'Arcy-McGee):

QUE cette Assemblée condamne la vision du gouvernement du Québec concernant la création d'emplois par l'entremise de la grande entreprise ou des grands projets alors qu'aucune action positive à l'avantage des PME, les réelles créatrices d'emplois et moteur économique du Québec, ne fut présentée dans le discours d'ouverture.

La troisième, présentée par M. Dufour (Jonquière):

QUE cette Assemblée désapprouve le gouvernement libéral pour son manque de mesures concrètes lesquelles auraient permis de rétablir le partenariat qu'il a brutalement rompu avec le monde municipal en se désengageant d'un certain nombre de secteurs et en refilant aux municipalités et aux contribuables fonciers des factures astronomiques.

La quatrième, présentée par Mme Marois (Taillon):

QUE l'Assemblée nationale dénonce vigoureusement le gouvernement libéral pour son incapacité à rétablir une progression normale des dépenses de l'État québécois, et ce, malgré un discours inaugural qui ne présente ni choix ni mesures concrètes tant sur le plan social qu'économique.

La cinquième, présentée par M. Brassard, whip de l'opposition officielle:

QUE l'Assemblée nationale déplore la mollesse affichée par le Premier ministre par sa profession de foi fédéraliste exprimée sans réserve à l'occasion du discours d'ouverture et condamne l'attitude du gouvernement libéral qui cherche, par tous les moyens, à se dégager de son obligation formelle de tenir un référendum sur la souveraineté, prévu au plus tard le 26 octobre prochain, en vertu de la loi 150.

---

À 12 h 30, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Dépôts de rapports de commissions

M. Dauphin (Marquette) dépose:

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 24 et 25 mars 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 404 Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de pension des membres de l'Assemblée nationale et d'autres dispositions législatives — rapporté avec des amendements.

(Document n° 19 de la session)

#### Dépôts de pétitions

M. Claveau (Ungava) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 206 pétitionnaires, demandant que le ministère des Forêts réserve à la population de Lebel-sur-Quévillon les emplois relatifs au transport, à la coupe et à l'aménagement forestier sur les territoires dévolus à certaines papetières.

(Document n° 20 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Chevette, leader de l'opposition officielle, dépose:

Des documents concernant le fonctionnement et la gestion du Centre d'Analyse et de Documentation (CAD).

(Document n° 21 de la session)

### Motions sans préavis

M. Pagé, leader du gouvernement, propose:

QUE, conformément à une décision du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale le 1<sup>er</sup> avril 1992, la Commission des institutions se voie confier le mandat de procéder à l'étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale du Québec sur la délimitation des circonscriptions électorales et, à cette fin, entende la Commission de la représentation électorale, permette à tous les députés de participer aux délibérations de la commission et le ministre délégué à la Réforme électorale soit membre de la commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Ciaccia, ministre des Affaires internationales, propose:

QUE cette Assemblée adresse ses plus sincères félicitations au nouveau Premier ministre de la République française, monsieur Pierre Bérégovoy, et profite de l'occasion pour remercier madame Édith Cresson de sa contribution au développement des relations franco-québécoises.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Cherry, ministre délégué aux Communautés culturelles, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la deuxième édition de la Semaine interculturelle nationale qui se déroulera du 4 au 11 avril 1992.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission des institutions, afin d'étudier le rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale du Québec sur la délimitation des circonscriptions électorales.

## Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Lefebvre, vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 10 avril 1992, M. Baril (Arthabaska) s'adressera à M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans le cadre d'une interpellation portant sur «les négociations du GATT et l'agriculture».

---

## AFFAIRES DU JOUR

### AFFAIRES PRIORITAIRES

#### Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée reprend le débat sur le discours d'ouverture de la session et sur les motions de censure suivantes:

La première, présentée par M. Parizeau, chef de l'opposition officielle:

QUE cette Assemblée blâme le gouvernement qui se révèle inapte à rétablir la confiance des Québécoises et des Québécois en présentant un discours d'ouverture dénué de toute mesure nouvelle pour relancer l'économie, diminuer le chômage et contrecarrer la pauvreté grandissante, démontrant ainsi son incapacité à offrir quelque vision que ce soit pour le Québec de demain.

La deuxième, présentée par M. Libman (D'Arcy-McGee):

QUE cette Assemblée condamne la vision du gouvernement du Québec concernant la création d'emplois par l'entremise de la grande entreprise ou des grands projets alors qu'aucune action positive à l'avantage des PME, les réelles créatrices d'emplois et moteur économique du Québec, ne fut présentée dans le discours d'ouverture.

La troisième, présentée par M. Dufour (Jonquière):

QUE cette Assemblée désapprouve le gouvernement libéral pour son manque de mesures concrètes lesquelles auraient permis de rétablir le partenariat qu'il a brutalement rompu avec le monde municipal en se désengageant d'un certain nombre de secteurs et en réfilant aux municipalités et aux contribuables fonciers des factures astronomiques.

La quatrième, présentée par Mme Marois (Taillon):

QUE l'Assemblée nationale dénonce vigoureusement le gouvernement libéral pour son incapacité à rétablir une progression normale des dépenses de l'État québécois, et ce, malgré un discours inaugural qui ne présente ni choix ni mesures concrètes tant sur le plan social qu'économique.

La cinquième, présentée par M. Brassard, whip de l'opposition officielle:

QUE l'Assemblée nationale déplore la mollesse affichée par le Premier ministre par sa profession de foi fédéraliste exprimée sans réserve à l'occasion du discours d'ouverture et condamne l'attitude du gouvernement libéral qui cherche, par tous les moyens, à se dégager de son obligation formelle de tenir un référendum sur la souveraineté, prévu au plus tard le 26 octobre prochain, en vertu de la loi 150.

À la fin de son intervention, Mme Dupuis (Verchères) propose la motion de censure suivante:

QUE cette Assemblée dénonce l'absence de mesures concrètes adoptées par le gouvernement libéral pour mener une lutte efficace au décrochage scolaire qui touche près de 40% d'élèves, à l'analphabétisme qui touche près de 1 300 000 adultes du Québec et pour inciter les jeunes à s'inscrire au secteur de l'enseignement professionnel fréquenté par à peine 3% de la clientèle du secondaire.

Le débat se poursuit.

Sur la motion de M. Léonard (Labelle), le débat est ajourné.

---

À 18 h 23, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mardi 7 avril 1992, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

---

---

Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Dépôts de pétitions

M. Lazure (La Prairie) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 12 pétitionnaires, concernant les subventions accordées à la scolarisation des personnes de 21 ans et plus souffrant d'un handicap intellectuel.

(Document n° 22 de la session)

#### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Robic, ministre déléguée aux Finances, dépose:

Copie d'une note de service que lui a transmise M. Paul Fortugno, président de la Commission des valeurs mobilières, en date du 6 avril 1992, concernant le Fonds national d'oeuvres d'art.

(Document n° 23 de la session)

**Motions sans préavis**

M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose:

QU'à l'occasion de la Journée mondiale de la santé, l'Assemblée nationale souligne les 20 ans des CLSC au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Mme Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, propose:

QU'à la suite du décès de madame Yvette Brind'Amour, l'Assemblée nationale rende hommage à cette grande dame du théâtre et offre ses plus sincères condoléances aux membres de sa famille ainsi qu'à ses amis.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Lefebvre, vice-président, informe l'Assemblée de la tenue d'un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Dufour (Jonquière) à M. Ryan, ministre des Affaires municipales, concernant l'abolition de la taxe d'amusement.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Pagé, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin d'étudier en détail le projet de loi 415, Loi sur le Conseil de la santé et du bien-être.

---

M. Lefebvre, vice-président, donne les avis suivants:

- la Commission du budget et de l'administration se réunira en séance de travail;
- la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté se réunira en séance publique;
- la Commission des affaires sociales se réunira en séance publique;
- la Commission de l'aménagement et des équipements se réunira en séance de travail;
- la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté se réunira en séance de travail.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**AFFAIRES PRIORITAIRES**

**Débat sur le discours d'ouverture de la session**

L'Assemblée reprend le débat sur le discours d'ouverture de la session et sur les motions de censure suivantes:

La première, présentée par M. Parizeau, chef de l'opposition officielle:

QUE cette Assemblée blâme le gouvernement qui se révèle inapte à rétablir la confiance des Québécoises et des Québécois en présentant un discours d'ouverture dénué de toute mesure nouvelle pour relancer l'économie, diminuer le chômage et contrecarrer la pauvreté grandissante, démontrant ainsi son incapacité à offrir quelque vision que ce soit pour le Québec de demain.

La deuxième, présentée par M. Libman (D'Arcy-McGee):

QUE cette Assemblée condamne la vision du gouvernement du Québec concernant la création d'emplois par l'entremise de la grande entreprise ou des grands projets alors qu'aucune action positive à l'avantage des PME, les réelles créatrices d'emplois et moteur économique du Québec, ne fut présentée dans le discours d'ouverture.

La troisième, présentée par M. Dufour (Jonquière):

QUE cette Assemblée désapprouve le gouvernement libéral pour son manque de mesures concrètes lesquelles auraient permis de rétablir le partenariat qu'il a brutalement rompu avec le monde municipal en se désengageant d'un certain nombre de secteurs et en refilant aux municipalités et aux contribuables fonciers des factures astronomiques.

La quatrième, présentée par Mme Marois (Taillon):

QUE l'Assemblée nationale dénonce vigoureusement le gouvernement libéral pour son incapacité à rétablir une progression normale des dépenses de l'État québécois, et ce, malgré un discours inaugural qui ne présente ni choix ni mesures concrètes tant sur le plan social qu'économique.

La cinquième, présentée par M. Brassard, whip de l'opposition officielle:

QUE l'Assemblée nationale déplore la mollesse affichée par le Premier ministre par sa profession de foi fédéraliste exprimée sans réserve à l'occasion du discours d'ouverture et condamne l'attitude du gouvernement libéral qui cherche, par tous les moyens, à se dégager de son obligation formelle de tenir un référendum sur la souveraineté, prévu au plus tard le 26 octobre prochain, en vertu de la loi 150.

La sixième, présentée par Mme Dupuis (Verchères):

QUE cette Assemblée dénonce l'absence de mesures concrètes adoptées par le gouvernement libéral pour mener une lutte efficace au décrochage scolaire qui touche près de 40% d'élèves, à l'analphabétisme qui touche près de 1 300 000 adultes du Québec et pour inciter les jeunes à s'inscrire au secteur de l'enseignement professionnel fréquenté par à peine 3% de la clientèle du secondaire.

À la fin de son intervention, M. Léonard (Labelle) propose la motion de censure suivante:

QUE l'Assemblée nationale condamne le gouvernement libéral pour avoir appliqué une politique fiscale et budgétaire contraire aux orientations exprimées dans le discours inaugural du 28 novembre 1989 et réprimande le gouvernement libéral qui, à l'occasion du discours d'ouverture du 19 mars dernier, a refusé de prendre ses responsabilités en matière économique en ne présentant aucune mesure susceptible de stimuler la confiance des consommateurs, de résoudre les difficultés des entreprises québécoises particulièrement dans le secteur manufacturier et qui n'a manifesté aucune intention de revoir sa politique en matière de recherche-développement qui révèle être un échec.

Le débat se poursuit.

Sur la motion de Mme Hovington (Matane), le débat est ajourné.

7 avril 1992

---

### Débats de fin de séance

L'Assemblée tient le débat de fin de séance précédemment annoncé entre M. Dufour (Jonquière) et M. Ryan, ministre des Affaires municipales, concernant l'abolition de la taxe d'amusement.

---

M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 8 avril 1992, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Jolivet (Lavolette). Cette motion se lit comme suit:

QUE cette Assemblée demande au gouvernement du Québec de lui soumettre dans les plus brefs délais un plan de relance de l'industrie forestière au Québec.

---

À 18 h 42, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mercredi 8 avril 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

---

Dix heures

## AFFAIRES DU JOUR

### AFFAIRES PRIORITAIRES

#### Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée reprend le débat sur le discours d'ouverture de la session et sur les motions de censure suivantes:

La première, présentée par M. Parizeau, chef de l'opposition officielle:

QUE cette Assemblée blâme le gouvernement qui se révèle inapte à rétablir la confiance des Québécoises et des Québécois en présentant un discours d'ouverture dénué de toute mesure nouvelle pour relancer l'économie, diminuer le chômage et contrecarrer la pauvreté grandissante, démontrant ainsi son incapacité à offrir quelque vision que ce soit pour le Québec de demain.

La deuxième, présentée par M. Libman (D'Arcy-McGee):

QUE cette Assemblée condamne la vision du gouvernement du Québec concernant la création d'emplois par l'entremise de la grande entreprise ou des grands projets alors qu'aucune action positive à l'avantage des PME, les réelles créatrices d'emplois et moteur économique du Québec, ne fut présentée dans le discours d'ouverture.

La troisième, présentée par M. Dufour (Jonquière):

QUE cette Assemblée désapprouve le gouvernement libéral pour son manque de mesures concrètes lesquelles auraient permis de rétablir le partenariat qu'il a brutalement rompu avec le monde municipal en se désengageant d'un certain nombre de secteurs et en refilant aux municipalités et aux contribuables fonciers des factures astronomiques.

La quatrième, présentée par Mme Marois (Taillon):

QUE l'Assemblée nationale dénonce vigoureusement le gouvernement libéral pour son incapacité à rétablir une progression normale des dépenses de l'État québécois, et ce, malgré un discours inaugural qui ne présente ni choix ni mesures concrètes tant sur le plan social qu'économique.

La cinquième, présentée par M. Brassard, whip de l'opposition officielle:

QUE l'Assemblée nationale déplore la mollesse affichée par le Premier ministre par sa profession de foi fédéraliste exprimée sans réserve à l'occasion du discours d'ouverture et condamne l'attitude du gouvernement libéral qui cherche, par tous les moyens, à se dégager de son obligation formelle de tenir un référendum sur la souveraineté, prévu au plus tard le 26 octobre prochain, en vertu de la loi 150.

La sixième, présentée par Mme Dupuis (Verchères):

QUE cette Assemblée dénonce l'absence de mesures concrètes adoptées par le gouvernement libéral pour mener une lutte efficace au décrochage scolaire qui touche près de 40% d'élèves, à l'analphabétisme qui touche près de 1 300 000 adultes du Québec et pour inciter les jeunes à s'inscrire au secteur de l'enseignement professionnel fréquenté par à peine 3% de la clientèle du secondaire.

La septième, présentée par M. Léonard (Labelle):

QUE l'Assemblée nationale condamne le gouvernement libéral pour avoir appliqué une politique fiscale et budgétaire contraire aux orientations exprimées dans le discours inaugural du 28 novembre 1989 et réprimande le gouvernement libéral qui, à l'occasion du discours d'ouverture du 19 mars dernier, a refusé de prendre ses responsabilités en matière économique en ne présentant aucune mesure susceptible de stimuler la confiance des consommateurs, de résoudre les difficultés des entreprises québécoises particulièrement dans le secteur manufacturier et qui n'a manifesté aucune intention de revoir sa politique en matière de recherche-développement qui révèle être un échec.

Le débat se termine par la réplique prononcée par M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor.

Puis, M. Lefebvre, vice-président, entreprend la mise aux voix des motions de censure présentées au cours du débat sur le discours d'ouverture de la session.

Des votes par appel nominal sont exigés et, à la demande de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, ces votes sont reportés à la période des affaires courantes.

#### Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Jolivet (Laviolette) propose:

QUE cette Assemblée demande au gouvernement du Québec de lui soumettre dans les plus brefs délais un plan de relance de l'industrie forestière au Québec.

Avant que le débat ne s'engage, M. Lefebvre, vice-président, répartit le temps de parole pour la discussion de cette motion. Mises à part la réplique de 10 minutes accordée à l'auteur de la motion et les 5 minutes allouées à

l'ensemble des députés indépendants, les deux groupes parlementaires se partageront également la période consacrée à ce débat. Dans ce cadre, les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Jolivet (Laviolette).

À la fin de son intervention, M. Côté, ministre des Forêts, propose:

QUE la motion en discussion soit amendée:

- a) en ajoutant, dans la deuxième ligne, une virgule après le mot «soumettre»;
- b) en remplaçant, dans la deuxième ligne, les mots «plus brefs» par le mot «meilleurs»;
- c) en ajoutant, dans la deuxième ligne, une virgule après le mot «délais»;
- d) en ajoutant, dans la troisième ligne, après le mot «Québec» les mots «élaboré en concertation avec les partenaires forestiers et en tenant compte des orientations préconisées par le Groupe d'action sur l'avenir des produits forestiers».

La motion telle qu'amendée se lirait ainsi:

QUE cette Assemblée demande au gouvernement du Québec de lui soumettre, dans les meilleurs délais, un plan de relance de l'industrie forestière au Québec élaboré en concertation avec les partenaires forestiers et en tenant compte des orientations préconisées par le Groupe d'action sur l'avenir des produits forestiers.

Après avoir entendu quelques interventions de part et d'autre, M. Bissonnet, vice-président, déclare l'amendement recevable.

8 avril 1992

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 199 et 211 du Règlement, le débat se poursuit tant sur l'amendement présenté par M. Côté, ministre des Forêts, que sur la motion principale proposée par M. Jolivet (Laviolette).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé pour la motion d'amendement et la motion principale.

À la demande de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, les votes sont reportés à la période des affaires courantes.

---

À 12 h 30, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

**Quatorze heures**

Moment de recueillement

## **AFFAIRES COURANTES**

### **Présentation de projets de loi**

M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 4 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic.

La motion est adoptée.

### Dépôts de rapports de commissions

M. Dauphin (Marquette) dépose:

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 2 avril 1992, a étudié le rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale du Québec sur la délimitation des circonscriptions électorales et, à cette fin, a entendu la Commission de la représentation électorale du Québec.

(Document n° 24 de la session)

### Dépôts de pétitions

Sont déposés deux extraits de pétition concernant divers aspects des négociations dans les secteurs public et parapublic:

— le premier, extrait d'une pétition signée par 1 050 pétitionnaires, par M. Lazure (La Prairie);

(Document n° 25 de la session)

— le second, extrait d'une pétition signée par 533 pétitionnaires, par Mme Caron (Terrebonne);

(Document n° 26 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Votes reportés

M. le Président met aux voix les motions de censure présentées dans le cadre du débat sur le discours d'ouverture de la session.

La première motion mise aux voix est celle présentée par M. Parizeau, chef de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit:

QUE cette Assemblée blâme le gouvernement qui se révèle inapte à rétablir la confiance des Québécoises et des Québécois en présentant un discours d'ouverture dénué de toute mesure nouvelle pour relancer l'économie, diminuer le chômage et contrecarrer la pauvreté grandissante, démontrant ainsi son incapacité à offrir quelque vision que ce soit pour le Québec de demain.

(Vote n° 3)

POUR

Baril	Bourdon	Gendron	Paré
Beaulne	Brassard	Harel	Parizeau
Bélanger	Caron	Jolivet	Perron
(Anjou)	Carrier-Perreault	Juneau	Trudel
Blackburn	Chevrette	Lazure	Vermette
(Chicoutimi)	Dufour	Léonard	
Boisclair	Dupuis	Marois	
Boulerice	Filion	Morin	

CONTRE

Atkinson	Bourbeau	Després	Hovington
Audet	Bradet	Dionne	Johnson
Bacon	Brouillette	Doyon	Joly
Bégin	Camden	Dutil	Kehoe
Bélanger	Cameron	Elkas	Khelfa
(Laval-des-Rap.)	Cannon	Farrah	Lafrance
Bélanger	Chagnon	Forget	Lafrenière
(Még.-Compton)	Charbonneau	Fradet	Leclerc
Bélisle	Chenail	Frulla-Hébert	Lemire
Benoit	Ciaccia	Gagnon-Tremblay	LeSage
Bergeron	Côté	Gautrin	Levesque
Blackburn	(Charlesbourg)	Gauvin	Libman
(Roberval)	Côté	Gobé	Loiselle
Bordeleau	(Riv.-du-Loup)	Hamel	Maciocia
Boucher-Bacon	Cusano	Holden	MacMillan
Bourassa	Dauphin	Houde	Maltais

Marcil	Pelchat	Savoie	Trépanier
Middlemiss	Philibert	Sirros	Vallerand
Pagé	Picotte	St-Roch	Vallières
Paradis	Poulin	Thérien	Williams
(Brome-Miss.)	Rivard	Tremblay	
Paradis	Robic	(Outremont)	
(Matapédia)	Robillard	Tremblay	
Parent	Ryan	(Rimouski)	

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 27 Contre: 83 Abstention: 0

---

La deuxième motion mise aux voix est celle présentée par M. Libman (D'Arcy-McGee). Cette motion se lit comme suit:

QUE cette Assemblée condamne la vision du gouvernement du Québec concernant la création d'emplois par l'entremise de la grande entreprise ou des grands projets alors qu'aucune action positive à l'avantage des PME, les réelles créatrices d'emplois et moteur économique du Québec, ne fut présentée dans le discours d'ouverture.

(Vote n° 4)

POUR

Atkinson	Boulerice	Dupuis	Libman
Baril	Bourdon	Filion	Marois
Beaulne	Brassard	Gendron	Morin
Bélanger	Cameron	Harel	Paré
(Anjou)	Caron	Jolivet	Parizeau
Blackburn	Carrier-Perreault	Juneau	Perron
(Chicoutimi)	Chevrette	Lazure	Trudel
Boisclair	Dufour	Léonard	Vermette

CONTRE

Audet	Ciaccia	Hovington	Pelchat
Bacon	Côté	Johnson	Phillibert
Bégin	(Charlesbourg)	Joly	Picotte
Bélanger	Côté	Kehoe	Poulin
(Laval-des-Rap.)	(Riv.-du-Loup)	Khelfa	Rivard
Bélanger	Cusano	Lafrance	Robic
(Még.-Compton)	Dauphin	Lafrenière	Robillard
Bélisle	Després	Leclerc	Ryan
Benoit	Dionne	Lemire	Savoie
Bergeron	Doyon	LeSage	Sirros
Blackburn	Dutil	Levesque	St-Roch
(Roberval)	Elkas	Loiselle	Thérien
Bordeleau	Farrah	Maciocia	Tremblay
Boucher-Bacon	Forget	MacMillan	(Outremont)
Bourassa	Fradet	Maltais	Tremblay
Bourbeau	Frulla-Hébert	Marcil	(Rimouski)
Bradet	Gagnon-Tremblay	Middlemiss	Trépanier
Brouillette	Gautrin	Pagé	Vallerand
Camden	Gauvin	Paradis	Vallières
Cannon	Gobé	(Brome-Miss.)	Williams
Chagnon	Hamel	Paradis	
Charbonneau	Holden	(Matapédia)	
Chenail	Houde	Parent	

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 30 Contre: 80 Abstention: 0

La troisième motion mise aux voix est celle présentée par M. Dufour (Jonquière). Cette motion se lit comme suit:

QUE cette Assemblée désapprouve le gouvernement libéral pour son manque de mesures concrètes lesquelles auraient permis de rétablir le partenariat qu'il a brutalement rompu avec le monde municipal en se désengageant d'un certain nombre de secteurs et en refilant aux municipalités et aux contribuables fonciers des factures astronomiques.

(Vote n° 5)

POUR

Atkinson	Boulerice	Dupuis	Libman
Baril	Bourdon	Filion	Marois
Beaulne	Brassard	Gendron	Morin
Bélanger	Cameron	Harel	Paré
(Anjou)	Caron	Jolivet	Parizeau
Blackburn	Carrier-Perreault	Juneau	Perron
(Chicoutimi)	Chevrette	Lazure	Trudel
Boisclair	Dufour	Léonard	Vermette

CONTRE

Audet	Ciaccia	Hovington	Pelchat
Bacon	Côté	Johnson	Philibert
Bégin	(Charlesbourg)	Joly	Picotte
Bélanger	Côté	Kehoe	Poulin
(Laval-des-Rap.)	(Riv.-du-Loup)	Khelfa	Rivard
Bélanger	Cusano	Lafrance	Robic
(Még.-Compton)	Dauphin	Lafrenière	Robillard
Bélisle	Després	Leclerc	Ryan
Benoit	Dionne	Lemire	Savoie
Bergeron	Doyon	LeSage	Sirros
Blackburn	Dutil	Levesque	St-Roch
(Roberval)	Elkas	Loiselle	Thérien
Bordeleau	Farrah	Maciocia	Tremblay
Boucher-Bacon	Forget	MacMillan	(Outremont)
Bourassa	Fradet	Maltais	Tremblay
Bourbeau	Frulla-Hébert	Marcil	(Rimouski)
Bradet	Gagnon-Tremblay	Middlemiss	Trépanier
Brouillette	Gautrin	Pagé	Vallerand
Camden	Gauvin	Paradis	Vallières
Cannon	Gobé	(Brome-Miss.)	Williams
Chagnon	Hamel	Paradis	
Charbonneau	Holden	(Matapédia)	
Chenail	Houde	Parent	

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 30 Contre: 80 Abstention: 0

La quatrième motion mise aux voix est celle présentée par Mme Marois (Taillon). Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale dénonce vigoureusement le gouvernement libéral pour son incapacité à rétablir une progression normale des dépenses de l'État québécois, et ce, malgré un discours inaugural qui ne présente ni choix ni mesures concrètes tant sur le plan social qu'économique.

(Vote n° 6)

POUR

Baril	Bourdon	Gendron	Paré
Beaulne	Brassard	Harel	Parizeau
Bélanger	Caron	Jolivet	Perron
(Anjou)	Carrier-Perreault	Juneau	Trudel
Blackburn	Chevrette	Lazure	Vermette
(Chicoutimi)	Dufour	Léonard	
Boisclair	Dupuis	Marois	
Boulerice	Filion	Morin	

CONTRE

Atkinson	Bourbeau	Després	Hovington
Audet	Bradet	Dionne	Johnson
Bacon	Brouillette	Doyon	Joly
Bégin	Camden	Dutil	Kehoe
Bélanger	Cameron	Elkas	Khelfa
(Laval-des-Rap.)	Cannon	Farrah	Lafrance
Bélanger	Chagnon	Forget	Lafrenière
(Még.-Compton)	Charbonneau	Fradet	Leclerc
Bélisle	Chenail	Frulla-Hébert	Lemire
Benoit	Ciaccia	Gagnon-Tremblay	LeSage
Bergeron	Côté	Gautrin	Levesque
Blackburn	(Charlesbourg)	Gauvin	Libman
(Roberval)	Côté	Gobé	Loiselle
Bordeleau	(Riv.-du-Loup)	Hamel	Maciocia
Boucher-Bacon	Cusano	Holden	MacMillan
Bourassa	Dauphin	Houde	Maltais

Marcil	Pelchat	Savoie	Trépanier
Middlemiss	Philibert	Sirros	Vallerand
Pagé	Picotte	St-Roch	Vallières
Paradis	Poulin	Thérien	Williams
(Brome-Miss.)	Rivard	Tremblay	
Paradis	Robic	(Outremont)	
(Matapédia)	Robillard	Tremblay	
Parent	Ryan	(Rimouski)	

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 27 Contre: 83 Abstention: 0

---

La cinquième motion mise aux voix est celle présentée par M. Brassard, whip de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale déplore la mollesse affichée par le Premier ministre par sa profession de foi fédéraliste exprimée sans réserve à l'occasion du discours d'ouverture et condamne l'attitude du gouvernement libéral qui cherche, par tous les moyens, à se dégager de son obligation formelle de tenir un référendum sur la souveraineté, prévu au plus tard le 26 octobre prochain, en vertu de la loi 150.

(Vote n° 7)

POUR

Baril	Bourdon	Gendron	Paré
Beaulne	Brassard	Harel	Parizeau
Bélanger	Caron	Jolivet	Perron
(Anjou)	Carrier-Perreault	Juneau	Trudel
Blackburn	Chevrette	Lazure	Vermette
(Chicoutimi)	Dufour	Léonard	
Boisclair	Dupuis	Marois	
Boulerice	Filion	Morin	

CONTRE

Atkinson	Chenail	Hovington	Philibert
Audet	Ciaccia	Johnson	Picotte
Bacon	Côté	Joly	Poulin
Bégin	( <i>Charlesbourg</i> )	Kehoe	Rivard
Bélanger	Côté	Khelfa	Robic
( <i>Laval-des-Rap.</i> )	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Lafrance	Robillard
Bélanger	Cusano	Lafrenière	Ryan
( <i>Még.-Compton</i> )	Dauphin	Leclerc	Savoie
Bélisle	Després	Lemire	Sirros
Benoit	Dionne	LeSage	St-Roch
Bergeron	Doyon	Levesque	Thérien
Blackburn	Dutil	Libman	Tremblay
( <i>Roberval</i> )	Elkas	Loiselle	( <i>Outremont</i> )
Bordeleau	Farrah	Maciocia	Tremblay
Boucher-Bacon	Forget	MacMillan	( <i>Rimouski</i> )
Bourassa	Fradet	Maltais	Trépanier
Bourbeau	Frulla-Hébert	Marcil	Vallerand
Bradet	Gagnon-Tremblay	Middlemiss	Vallières
Brouillette	Gautrin	Pagé	Williams
Camden	Gauvin	Paradis	
Cameron	Gobé	( <i>Brome-Miss.</i> )	
Cannon	Hamel	Paradis	
Chagnon	Holden	( <i>Matapédia</i> )	
Charbonneau	Houde	Parent	
		Pelchat	

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 27 Contre: 83 Abstention: 0

---

La sixième motion mise aux voix est celle présentée par Mme Dupuis (Verchères). Cette motion se lit comme suit:

QUE cette Assemblée dénonce l'absence de mesures concrètes adoptées par le gouvernement libéral pour mener une lutte efficace au décrochage scolaire qui touche près de

40% d'élèves, à l'analphabétisme qui touche près de 1 300 000 adultes du Québec et pour inciter les jeunes à s'inscrire au secteur de l'enseignement professionnel fréquenté par à peine 3% de la clientèle du secondaire.

(Vote n° 8)

POUR

Baril	Bourdon	Gendron	Paré
Beaulne	Brassard	Harel	Parizeau
Bélanger	Caron	Jolivet	Perron
(Anjou)	Carrier-Perreault	Juneau	Trudel
Blackburn	Chevrette	Lazure	Vermette
(Chicoutimi)	Dufour	Léonard	
Boisclair	Dupuis	Marois	
Boulerice	Filion	Morin	

CONTRE

Atkinson	Charbonneau	Holden	Paradis
Audet	Chenail	Houde	(Matapédia)
Bacon	Ciaccia	Hovington	Parent
Bégin	Côté	Johnson	Pelchat
Bélanger	(Charlesbourg)	Joly	Philibert
(Laval-des-Rap.)	Côté	Kehoe	Picotte
Bélanger	(Riv.-du-Loup)	Khelfa	Poulin
(Még.-Compton)	Cusano	Lafrance	Rivard
Bélisle	Dauphin	Lafrenière	Robic
Benoit	Després	Leclerc	Robillard
Bergeron	Dionne	Lemire	Ryan
Blackburn	Doyon	LeSage	Savoie
(Roberval)	Dutil	Levesque	Sirros
Bordeleau	Elkas	Libman	St-Roch
Boucher-Bacon	Farrah	Loiselle	Thérien
Bourassa	Forget	Maciocia	Tremblay
Bourbeau	Fradet	MacMillan	(Outremont)
Bradet	Frulla-Hébert	Maltais	Tremblay
Brouillette	Gagnon-Tremblay	Marcil	(Rimouski)
Camden	Gautrin	Middlemiss	Trépanier
Cameron	Gauvin	Pagé	Vallerand
Cannon	Gobé	Paradis	Vallières
Chagnon	Hamel	(Brome-Miss.)	Williams

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 27 Contre: 83 Abstention: 0

La septième motion mise aux voix est celle présentée par M. Léonard (Labelle). Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale condamne le gouvernement libéral pour avoir appliqué une politique fiscale et budgétaire contraire aux orientations exprimées dans le discours inaugural du 28 novembre 1989 et réprimande le gouvernement libéral qui, à l'occasion du discours d'ouverture du 19 mars dernier, a refusé de prendre ses responsabilités en matière économique en ne présentant aucune mesure susceptible de stimuler la confiance des consommateurs, de résoudre les difficultés des entreprises québécoises particulièrement dans le secteur manufacturier et qui n'a manifesté aucune intention de revoir sa politique en matière de recherche-développement qui révèle être un échec.

(Vote n° 9)

POUR

Baril	Bourdon	Gendron	Paré
Beaulne	Brassard	Harel	Parizeau
Bélanger (Anjou)	Caron	Jolivet	Perron
Blackburn (Chicoutimi)	Carrier-Perreault	Juneau	Trudel
Boisclair	Chevrette	Lazure	Vermette
Boulerice	Dufour	Léonard	
	Dupuis	Marois	
	Filion	Morin	

CONTRE

Atkinson	Bélanger (Laval-des-Rap.)	Bélisle	(Roberval)
Audet	Bélanger	Benoit	Bordeleau
Bacon	(Még.-Compton)	Bergeron	Boucher-Bacon
Bégin		Blackburn	Bourassa

Bourbeau	Dutil	Lafrenière	Philibert
Bradet	Elkas	Leclerc	Picotte
Brouillette	Farrah	Lemire	Poulin
Camden	Forget	LeSage	Rivard
Cameron	Fradet	Levesque	Robic
Cannon	Frulla-Hébert	Libman	Robillard
Chagnon	Gagnon-Tremblay	Loiselle	Ryan
Charbonneau	Gautrin	Maciocia	Savoie
Chenail	Gauvin	MacMillan	Sirros
Ciaccia	Gobé	Maltais	St-Roch
Côté	Hamel	Marcil	Thérien
(Charlesbourg)	Holden	Middlemiss	Tremblay
Côté	Houde	Pagé	(Outremont)
(Riv.-du-Loup)	Hovington	Paradis	Tremblay
Cusano	Johnson	(Brome-Miss.)	(Rimouski)
Dauphin	Joly	Paradis	Trépanier
Després	Kehoe	(Matapédia)	Vallerand
Dionne	Khelfa	Parent	Vallières
Doyon	Lafrance	Pelchat	Williams

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 27 Contre: 83 Abstention: 0

M. le Président soumet ensuite à l'Assemblée la motion présentée par M. Jolivet (Laviolette) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, de même que l'amendement proposé par M. Côté, ministre des Forêts. La motion de M. Jolivet (Laviolette) se lit comme suit:

QUE cette Assemblée demande au gouvernement du Québec de lui soumettre dans les plus brefs délais un plan de relance de l'industrie forestière au Québec.

L'Assemblée procède en premier lieu au vote sur la motion d'amendement présentée par M. Côté, ministre des Forêts. Cette motion se lit comme suit:

QUE la motion en discussion soit amendée:

- a) en ajoutant, dans la deuxième ligne, une virgule après le mot «soumettre»;
- b) en remplaçant, dans la deuxième ligne, les mots «plus brefs» par le mot «meilleurs»;
- c) en ajoutant, dans la deuxième ligne, une virgule après le mot «délais»;
- d) en ajoutant, dans la troisième ligne, après le mot «Québec» les mots «élaboré en concertation avec les partenaires forestiers et en tenant compte des orientations préconisées par le Groupe d'action sur l'avenir des produits forestiers».

(Vote n° 10)

POUR

Atkinson	Bourbeau	Després	Hovington
Audet	Bradet	Dionne	Johnson
Bacon	Brouillette	Doyon	Joly
Bégin	Camden	Dutil	Kehoe
Bélanger	Cameron	Elkas	Khelfa
(Laval-des-Rap.)	Cannon	Farrah	Lafrance
Bélanger	Chagnon	Forget	Lafrenière
(Még.-Compton)	Charbonneau	Fradet	Leclerc
Bélisle	Chenail	Frulla-Hébert	Lemire
Benoit	Ciaccia	Gagnon-Tremblay	LeSage
Bergeron	Côté	Gautrin	Levesque
Blackburn	(Charlesbourg)	Gauvin	Libman
(Roberval)	Côté	Gobé	Loiselle
Bordeleau	(Riv.-du-Loup)	Hamel	Maciocia
Boucher-Bacon	Cusano	Holden	MacMillan
Bourassa	Dauphin	Houde	Maltais

8 avril 1992

---

Marcil	Parent	Robic	Tremblay
Middlemiss	Pelchat	Robillard	(Outremont)
Pagé	Philibert	Ryan	Tremblay
Paradis	Picotte	Savoie	(Rimouski)
(Brome-Miss.)	Poulin	Sirros	Trépanier
Paradis	Rémillard	St-Roch	Vallerand
(Matapédia)	Rivard	Thérien	Vallières
			Williams

CONTRE

Baril	Bourdon	Gendron	Paré
Beaulne	Brassard	Harel	Parizeau
Bélanger	Caron	Jolivet	Perron
(Anjou)	Carrier-Perreault	Juneau	Trudel
Blackburn	Chevrette	Lazure	Vermette
(Chicoutimi)	Dufour	Léonard	
Boisclair	Dupuis	Marois	
Boulerice	Filion	Morin	

La motion d'amendement est adoptée par le vote suivant:

Pour: 84 Contre: 27 Abstention: 0

---

M. le Président met finalement aux voix la motion présentée par M. Jolivet (Laviolette) telle qu'elle a été amendée par la motion de M. Côté, ministre des Forêts. Cette motion amendée se lit comme suit:

QUE cette Assemblée demande au gouvernement du Québec de lui soumettre, dans les meilleurs délais, un plan de relance de l'industrie forestière au Québec élaboré en concertation avec les partenaires forestiers et en tenant compte des orientations préconisées par le Groupe d'action sur l'avenir des produits forestiers.

8 avril 1992

(Vote n° 11)

POUR

Atkinson	Cannon	Hamel	Paradis
Audet	Caron	Harel	( <i>Matapédia</i> )
Bacon	Carrier-Perreault	Holden	Paré
Baril	Chagnon	Houde	Parent
Beaulne	Charbonneau	Hovington	Parizeau
Bégin	Chenail	Johnson	Pelchat
Bélanger	Chevrette	Jolivet	Perron
( <i>Anjou</i> )	Ciaccia	Joly	Philibert
Bélanger	Côté	Juneau	Picotte
( <i>Laval-des-Rap.</i> )	( <i>Charlesbourg</i> )	Kehoe	Poulin
Bélanger	Côté	Khelfa	Rémillard
( <i>Még.-Compton</i> )	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Lafrance	Rivard
Bélisle	Cusano	Lafrenière	Robic
Benoit	Dauphin	Lazure	Robillard
Bergeron	Després	Leclerc	Ryan
Blackburn	Dionne	Lemire	Savoie
( <i>Chicoutimi</i> )	Doyon	Léonard	Sirros
Blackburn	Dufour	LeSage	St-Roch
( <i>Roberval</i> )	Dupuis	Levesque	Thérien
Boisclair	Dutil	Libman	Tremblay
Bordeleau	Elkas	Loiselle	( <i>Outremont</i> )
Boucher-Bacon	Farrah	Maciocia	Tremblay
Boulerice	Filion	MacMillan	( <i>Rimouski</i> )
Bourassa	Forget	Maltais	Trépanier
Bourbeau	Fradet	Marcil	Trudel
Bourdon	Frulla-Hébert	Marois	Vallerand
Bradet	Gagnon-Tremblay	Middlemiss	Vallières
Brassard	Gautrin	Morin	Vermette
Brouillette	Gauvin	Pagé	Williams
Camden	Gendron	Paradis	
Cameron	Gobé	( <i>Brome-Miss.</i> )	

La motion amendée est adoptée par le vote suivant:

Pour: 111 Contre: 0 Abstention: 0

**Motions sans préavis**

M. Blackburn, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, propose:

QUE cette Assemblée souligne la Semaine de la conservation de la faune qui se tient du 5 au 11 avril et dont le thème est «Des milliers de lacs...un fleuve» et profite de l'occasion pour souligner le 125<sup>e</sup> anniversaire des premières nominations de gardes-chasses du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission du budget et de l'administration, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail le projet de loi d'intérêt privé 297, Loi concernant Les cimetières catholiques romains de l'archidiocèse de Gatineau-Hull;
- la Commission des institutions, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail les projets de loi d'intérêt privé suivants: le projet de loi 290, Loi concernant certaines fiducies constituées par Colin Wesley Webster; et le projet de loi 300, Loi concernant la succession de Gérard Morrissette.

---

M. Lefebvre, vice-président, donne les avis suivants:

- la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté se réunira en séance de travail;

- la Commission des institutions se réunira en séance publique;
- la Commission du budget et de l'administration se réunira en séance publique;
- la Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle se réunira en séance publique.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi d'intérêt privé

#### *Adoption du principe*

M. Bordeleau (Acadie) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 281, Loi concernant la ville de Saint-Laurent, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 281 est adopté.

#### *Adoption*

M. Bordeleau (Acadie) propose que le projet de loi d'intérêt privé 281, Loi concernant la ville de Saint-Laurent, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 281 est adopté.

## Projets de loi du gouvernement

### *Adoption du principe*

M. Ryan, ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi 5, Loi modifiant la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 5 est adopté.

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 5 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'étudier en détail le projet de loi 5, Loi modifiant la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik.

---

M. Ryan, ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi 1, Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 1 est adopté.

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 1 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture relatif au projet de loi 416, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Le rapport est adopté.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, propose que le projet de loi 416, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 416 est adopté.

*Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Middlemiss, ministre délégué aux Transports, proposant que le principe du projet de loi 417, Loi modifiant de nouveau la Loi sur la publicité le long des routes, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le principe du projet de loi 417 est adopté.

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 417 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

8 avril 1992

---

À 18 h 30, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au jeudi 9 avril 1992, à 10 heures.

---

### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 8 avril 1992, à 18 h 04, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence du Président de l'Assemblée nationale, de M. Bordeleau (Acadie), le représentant du Premier ministre, et de M. Laliberté, secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- 281 Loi concernant la ville de Saint-Laurent;
- 416 Loi modifiant la Loi sur le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Dix heures

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires prioritaires

M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, propose la motion de censure suivante:

QUE cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement du Québec et plus particulièrement son Premier ministre, pour leur refus de faire toute la lumière quant à la collaboration qui existait entre le défunt Centre d'analyse et de documentation et les autorités fédérales, à savoir la Gendarmerie royale du Canada, le Centre de planification et d'analyse de la police et de la sécurité, et le Conseil privé du gouvernement canadien, de même que pour avoir prétendu que la Commission d'enquête Keable avait, d'une façon très nette et très claire, exonéré le gouvernement de l'époque à cet égard.

Avant que le débat ne s'engage, M. Lefebvre, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole établie pour la discussion de cette motion. Mises à part la réplique de 15 minutes réservée à l'auteur de la motion et les 15 minutes accordées à l'ensemble des députés indépendants, les deux groupes parlementaires se partageront également la période consacrée à ce débat. Dans ce cadre, la durée de l'intervention de l'auteur de la motion et de celle du représentant du Premier ministre ne pourra dépasser une heure et chacune des interventions des autres députés sera limitée à 20 minutes.

Suit le débat sur la motion de M. Chevrette, leader de l'opposition officielle.

À 12 h 30, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

**Quatorze heures**

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Présentation de projets de loi**

M. Libman (D'Arcy-McGee) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

190 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant la fête du Canada.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

#### **Dépôts de documents**

M. Côté, ministre des Forêts, dépose:

Copie d'une lettre de M. Albert Côté, ministre des Forêts, et de M. John Ciaccia, ministre des Affaires internationales, en date du 8 avril 1992, adressée à M. Michael Wilson, ministre du Commerce extérieur, concernant le droit compensateur imposé par l'administration américaine au bois d'oeuvre québécois.

(Document n° 27 de la session)

M. le Président dépose:

Les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du:

25 mars 1992:

- Décision 509 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés.

1<sup>er</sup> avril 1992:

- Décision 514 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les services relatifs aux voyages et les voyages à l'extérieur du Québec.

(Document n° 28 de la session)

#### Dépôts de rapports de commissions

M. Garon (Lévis) dépose:

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui a étudié, conformément à un mandat d'initiative adopté le 29 août 1990, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et sa portée, notamment en ce qui a trait aux grands projets industriels et aux projets concernant la disposition des déchets solides (domestiques) et cela en tenant compte de la procédure québécoise actuelle, du rapport Lacoste, de la procédure ontarienne et de la procédure suggérée par le gouvernement fédéral. À cette fin, la commission a tenu une consultation générale et des auditions publiques les 17, 18, 19, 24, 25 septembre et 1<sup>er</sup> et 2 octobre 1991, et a siégé en séances de travail les 28 et 29 août, 18 octobre 1990, 14 février, 13 mars, 1<sup>er</sup> mai, 7 août, 5 et 18 septembre 1991, 29 janvier, 18 mars et 8 avril 1992 — le rapport contient des observations, des conclusions et des recommandations.

(Document n° 29 de la session)

## Dépôts de pétitions

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 94 pétitionnaires, concernant le rapatriement, de Montréal vers Québec, des activités de la Régie des rentes du Québec en ce qui concerne le traitement des demandes de rentes de retraite et de prestations de survivants reçues par courrier.

(Document n° 30 de la session)

---

Sont également déposés deux extraits de pétition concernant divers aspects des négociations dans les secteurs public et parapublic:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 14 pétitionnaires, par M. Joly (Fabre);

(Document n° 31 de la session)

- le second, extrait d'une pétition signée par 114 pétitionnaires, par M. Bergeron (Deux-Montagnes).

(Document n° 32 de la session)

## Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Chevette, leader de l'opposition officielle, dépose les documents suivants:

Copie d'un memorandum de M. Robert Normand, sous-ministre de la Justice, en date du 27 mai 1977, adressé à M<sup>e</sup> Marc-André Bédard, ministre de la Justice, concernant les enquêtes de caractère effectuées par le Service de sécurité du ministère de la Justice.

(Document n° 33 de la session)

Un communiqué du Cabinet du Premier ministre, en date du 28 novembre 1986, annonçant la nomination de M. Benoît Morin au conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec, accompagné du curriculum vitae de M. Morin.

(Document n° 34 de la session)

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. le Président donne les avis suivants:

- la Commission du budget et de l'administration se réunira en séance publique;
- la Commission des affaires sociales se réunira en séance publique;
- la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté se réunira en séance publique.

---

### **AFFAIRES DU JOUR**

#### **Affaires prioritaires**

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de censure présentée par M. Chevrette, leader de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit:

**QUE** cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement du Québec et plus particulièrement son Premier ministre, pour leur refus de faire toute la lumière quant à la collaboration qui existait entre le défunt Centre d'analyse et de documentation et les autorités fédérales, à savoir la Gendarmerie royale du

Canada, le Centre de planification et d'analyse de la police et de la sécurité, et le Conseil privé du gouvernement canadien, de même que pour avoir prétendu que la Commission d'enquête Keable avait, d'une façon très nette et très claire, exonéré le gouvernement de l'époque à cet égard.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Maltais (Saguenay) dépose:

Copie d'une note de service de M. Gilles Gosselin, attaché politique au ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur, en date du 23 avril 1985, adressée à M. Jean-Noël Poulin du Conseil exécutif, concernant certaines nominations à l'Office de la protection du consommateur et à la Régie du logement.

(Document n° 35 de la session)

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 12)

POUR

Baril	Brassard	Dufour	Juneau
Blackburn	Caron	Dupuis	Léonard
(Chicoutimi)	Carrier-Perreault	Filion	Perron
Boisclair	Chevrette	Jolivet	

CONTRE

Audet	Blackburn	Cherry	Fradet
Bacon	(Roberval)	Côté	Frulla-Hébert
Beaudin	Bordeleau	(Riv.-du-Loup)	Gautrin
Bégin	Boucher-Bacon	Cusano	Gauvin
Bélanger	Bourassa	Dauphin	Gobé
(Laval-des-Rap.)	Bradet	Després	Hovington
Bélanger	Camden	Dionne	Johnson
(Még.-Compton)	Cameron	Doyon	Joly
Bélisle	Cannon	Dutil	Kehoe
Benoit	Chagnon	Elkas	Khelfa
Bergeron	Charbonneau	Forget	Lafrance

9 avril 1992

---

Lafrenière	Maltais	Rémillard	Tremblay
Leclerc	Marcil	Richard	(Ouremont)
Lemieux	Pagé	Rivard	Tremblay
Lemire	Paradis	Robic	(Rimouski)
LeSage	(Matapédia)	Robillard	Trépanier
Levesque	Parent	Sirros	Vallerand
Loiselle	Pelchat	St-Roch	Vallières
Maciocia	Philibert	Thérien	Williams
MacMillan	Poulin		

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 14 Contre: 71 Abstention: 0

---

À 18 h 26, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mardi 14 avril 1992, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



---

Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Déclarations ministérielles

Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, fait une déclaration concernant le document intitulé *La stratégie québécoise d'efficacité énergétique — une contribution au développement durable* dont les propositions seront soumises à une consultation organisée.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, dépose:

Le document intitulé *La stratégie québécoise d'efficacité énergétique — une contribution au développement durable*.

(Document n° 36 de la session)

M. Chevette, leader de l'opposition officielle, prend la parole au nom de l'opposition officielle, et la ministre termine par une réplique.

#### Dépôts de documents

M. le Président dépose:

Une lettre que lui a adressée M. Bourassa, premier ministre, en date du 14 avril 1992, l'informant du remplacement de M. Robert Thérien, député de

Rousseau, par M. Michel Tremblay, député de Rimouski, à titre de membre de la Commission d'étude des questions afférentes à l'accèsion du Québec à la souveraineté.

(Document n° 37 de la session)

### Dépôts de rapports de commissions

Mme Marois (Taillon) dépose:

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 7 avril 1992, a étudié en détail le projet de loi:

415 Loi sur le Conseil de la santé et du bien-être — rapporté avec des amendements.

(Document n° 38 de la session)

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 23 janvier et 9 avril 1992, et, par la voie d'une Sous-commission, les 4, 5, 6, 7, 11 et 12 février 1992, a tenu des consultations particulières et des auditions publiques sur le document de consultation intitulé *Un financement équitable à la mesure de nos moyens*.

(Document n° 39 de la session)

### Dépôts de pétitions

M. Paré (Shefford) dépose:

— l'extrait d'une pétition, signée par 243 pétitionnaires, concernant divers aspects des négociations dans les secteurs public et parapublic.

(Document n° 40 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

**Avis touchant les travaux des commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a tenu une réunion avec les leaders pour préciser les modalités de l'étude des crédits. Du consentement de l'Assemblée, en dérogation de l'article 282 du Règlement, il est établi que l'étude des crédits budgétaires des ministères et organismes gouvernementaux, en commissions, commencera aujourd'hui et se terminera le 12 mai prochain. Le lendemain, le 13 mai, une séance de la commission plénière sera consacrée aux crédits budgétaires de l'Assemblée nationale pour une durée de 3 heures. De plus, les leaders informeront la présidence en temps utile de l'horaire spécifique de chaque commission qui étudiera les crédits des différents ministères et organismes gouvernementaux. Au besoin, à la demande d'un leader d'un groupe parlementaire, le Président convoquera à nouveau une réunion des leaders pour établir d'autres modalités.

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires:

- la Commission de la culture, pour ceux des organismes relevant du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française;
- la Commission de l'éducation, pour ceux du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (programme 2, élément 1 et, programmes 4 et 7);
- la Commission du budget et de l'administration, pour ceux du ministère du Revenu;
- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (programme 1, éléments 1, 2 et 3, programme 2, programme 3, éléments 2, 3 et 4 ainsi que programme 4).

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement:

- la Commission du budget et de l'administration, pour ceux du Conseil du trésor et des organismes relevant du ministre délégué à l'administration et à la Fonction publique;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, pour ceux du ministre responsable de l'Habitation (programmes 8 et 9 — ministère des Affaires municipales);
- la Commission de la culture, pour ceux du ministère des Communications;
- la Commission des institutions, pour ceux du ministère de la Justice (programme 10).

#### Motions sans préavis

M. Cameron (Jacques-Cartier) propose;

QUE cette Chambre souligne le décès de Friedrich von Hayek, prix Nobel d'économie en 1974, reconnu mondialement pour sa contribution.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Williams (Nelligan) propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine du don d'organes, qui se déroulera du 19 au 25 avril 1992, afin de sensibiliser la population à l'importance du don d'organes.

**14 avril 1992**

---

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

À 15 h 59, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mercredi 15 avril 1992, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Dépôts de documents

Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, dépose:

Le rapport annuel du ministère de l'Énergie et des Ressources, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 41 de la session)

---

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, dépose:

Le rapport annuel du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 42 de la session)

---

M. Blackburn, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dépose:

Le rapport annuel du Programme d'aide aux Inuit pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1987.

(Document n° 43 de la session)

Le rapport annuel du Programme d'aide aux Inuit pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1988.

(Document n° 44 de la session)

Le rapport annuel du Programme d'aide aux Inuit pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1989.

(Document n° 45 de la session)

Le rapport annuel du Programme d'aide aux Inuit pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1990.

(Document n° 46 de la session)

#### Dépôts de rapports de commissions

M. Dauphin (Marquette) dépose:

Les rapports de la Commission des institutions qui, le 8 avril 1992, a entendu les intéressés et étudié en détail les projets de loi d'intérêt privé suivants:

- 290 Loi concernant certaines fiducies constituées par Colin Wesley Webster — rapporté avec des amendements.

(Document n° 47 de la session)

Le rapport est adopté.

- 300 Loi concernant la succession de Gérard Morrissette — rapporté avec des amendements dont un au titre.

(Document n° 48 de la session)

Le rapport est adopté.

---

M. Lemieux (Vanier) dépose:

Le rapport de la Commission du budget et de l'administration qui, le 8 avril 1992, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé:

- 297 Loi concernant Les cimetières catholiques romains de l'archidiocèse de Gatineau-Hull — rapporté avec des amendements.

(Document n° 49 de la session)

Le rapport est adopté.

---

M. Garon (Lévis) dépose:

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, le 8 avril 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 5 Loi modifiant la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik — rapporté avec un amendement.

(Document n° 50 de la session)

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui a examiné les orientations, les activités et la gestion du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec conformément au mandat de surveillance d'organisme prévu à l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale. À cette fin, la Commission a tenu des consultations particulières et des auditions publiques les 4 et 5 septembre 1991 et a siégé en séances de travail les 29 août, 18 octobre 1990, 13 et 27 février, 13 mars, 1<sup>er</sup> mai, 7 août, 5 septembre 1991, 29 janvier, 18 et 19 mars et 8 avril 1992 — le rapport contient des observations, des conclusions et des recommandations.

(Document n° 51 de la session)

### Dépôts de pétitions

Sont déposés 2 extraits de pétition concernant divers aspects des négociations dans les secteurs public et parapublic:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 1,270 pétitionnaires, par Mme Hovington (Matane);  
(Document n° 52 de la session)
- le second, extrait d'une pétition signée par 45 pétitionnaires, par M. Beaulne (Bertrand).  
(Document n° 53 de la session)

---

Sont déposés 2 extraits de pétition demandant le maintien de l'Hôtel-Dieu de Montréal au centre-ville, de sa vocation actuelle et de son statut universitaire:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 3,650 pétitionnaires, par M. Chagnon (Saint-Louis);  
(Document n° 54 de la session)
- le second, extrait d'une pétition signée par 380 pétitionnaires, par M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue).  
(Document n° 55 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

M. le Président informe l'Assemblée de la teneur des modifications au Règlement de l'Assemblée nationale que les groupes parlementaires et les députés indépendants ont convenu de reconduire jusqu'au 14 mai 1992.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 116 et 188 du Règlement, M. Lefebvre, vice-président, propose:

QUE les modifications au Règlement de l'Assemblée nationale adoptées de façon provisoire le 24 octobre 1990 et reconduites le 20 juin 1991 et le 18 décembre 1991 soient de nouveau reconduites jusqu'au 14 mai 1992. Elles concernent les articles 20, 21, 52, 54(2°), 91, 92, 97, 105, 111, 143, 143.1 et 307.

QUE les modifications aux articles 21.1 et 146 du Règlement de l'Assemblée nationale adoptées pour la première fois le 20 juin 1991 et reconduites le 18 décembre 1991 soient de nouveau reconduites jusqu'au 14 mai 1992.

QUE les modifications aux articles 308 et 309 du Règlement de l'Assemblée nationale adoptées pour la première fois le 21 novembre 1991 et reconduites lors de la séance du 18 décembre 1991 soient de nouveau reconduites jusqu'au 14 mai 1992.

QUE l'ensemble de ces modifications aux Règles de procédure de l'Assemblée nationale soit consigné intégralement au procès-verbal de la présente séance.

La motion est adoptée.

En conséquence, les modifications au Règlement de l'Assemblée nationale reconduites jusqu'au 14 mai 1992 sont les suivantes:

L'article 20 du Règlement est remplacé par le suivant:

20. Les heures de séance de l'Assemblée sont les suivantes:

- 1° le mardi, de 14 à 18:30 heures;
- 2° les mercredi et jeudi, de 10 à 18:30 heures, avec suspension de 12:30 à 14 heures.

L'Assemblée peut également décider sans débat, sur motion sans préavis du leader du gouvernement, de se réunir le lundi de 14 à 18:30 heures.

À la demande du leader du gouvernement adressée au Président de l'Assemblée, une séance peut être prolongée à compter de 20 heures pour permettre l'application des articles 271 ou 278. Le Président en informe l'Assemblée dans les meilleurs délais et la séance est en conséquence suspendue de 18:30 à 20 heures.

L'article 21 du Règlement est remplacé par le suivant:

21. En juin et décembre, les heures de séance de l'Assemblée sont les suivantes:

- 1° le lundi, de 14 heures jusqu'à ce qu'elle décide d'ajourner ses travaux, avec suspension de 18:30 à 20 heures;
- 2° le mardi, le mercredi, le jeudi et le vendredi, de 10 heures jusqu'à ce qu'elle décide d'ajourner ses travaux, avec suspension de 12:30 à 14 heures et de 18:30 à 20 heures.

L'article 21.1 du Règlement est remplacé par le suivant:

21.1 La suspension de 12:30 à 14 heures, prévue aux articles 20 et 21, et celle de 18:30 à 20 heures, prévue à l'article 20, ont sur l'affaire en cours l'effet d'un ajournement.

L'article 52 du Règlement est remplacé par le suivant:

52. L'Assemblée procède aux affaires courantes à 14 heures.

L'article 54 du Règlement est modifié en remplaçant le paragraphe 2° par le suivant:

- 2° débats d'urgence, ceux-ci étant tenus après les affaires courantes;

L'article 91 du Règlement est remplacé par le suivant:

91. Si la demande est reçue, elle donne ouverture à un débat restreint sur le sujet proposé; ce débat n'entraîne aucune décision de l'Assemblée. Il n'y a pas de réplique.

L'article 92 du Règlement est remplacé par le suivant:

92. Si le débat n'est pas terminé au moment fixé pour la levée de la séance, celle-ci est retardée en conséquence. S'il prend fin plus tôt, l'Assemblée poursuit l'étude des affaires du jour.

L'article 97 du Règlement est modifié en remplaçant le premier alinéa par le suivant:

97. Le mercredi, les débats sur les affaires inscrites par les députés des groupes parlementaires d'opposition ou par les députés indépendants ont lieu immédiatement après les affaires prioritaires, à la partie de la période des affaires du jour se déroulant de 10 à 12:30 heures.

L'article 105 du Règlement est remplacé par le suivant:

105. Une motion d'ajournement de l'Assemblée ne peut être présentée qu'au cours de la période des affaires du jour suivant la période des affaires courantes, lorsque l'Assemblée n'est saisie d'aucune affaire. Cette motion, présentée par le leader du gouvernement, ne requiert pas de préavis et ne peut être amendée.

L'article 111 du Règlement est modifié en remplaçant le deuxième alinéa par le suivant:

Toutefois, lorsque la commission plénière a été constituée à la partie de la période des affaires du jour précédant la période des affaires courantes, le président de la commission, à moins qu'un vote ne soit en cours, se lève sans consulter celle-ci et avise le Président de l'Assemblée que la commission n'a pas fini de délibérer. Les travaux de la commission sont alors ajournés.

L'article 143 du Règlement est remplacé par le suivant:

143. Les heures de séance des commissions sont les suivantes:

- 1° le lundi, de 14 à 18:30 heures;
- 2° le mardi, de 14 à 22 heures, avec suspension de 18:30 à 20 heures;
- 3° le mercredi, de 9:30 à 22 heures, avec suspension de 12:30 à 14 heures et de 18:30 à 20 heures;
- 4° le jeudi, de 9:30 à 18:30 heures, avec suspension de 12:30 à 14 heures;
- 5° le vendredi, de 9:30 à 12:30 heures.

Durant la période de l'étude des crédits budgétaires, les commissions peuvent également siéger le mardi de 9:30 à 12:30 heures.

Le Règlement est modifié en ajoutant, après l'article 143, l'article suivant:

143.1 En juin et décembre, les heures de séance des commissions sont les suivantes:

- 1° le lundi, de 14 à 24 heures, avec suspension de 18:30 à 20 heures;
- 2° le mardi, le mercredi, le jeudi et le vendredi, de 10 à 24 heures, avec suspension de 12:30 à 14 heures et de 18:30 à 20 heures.

L'article 146 du Règlement est remplacé par le suivant:

146. L'Assemblée peut envoyer en commission l'étude de toute matière. Elle le fait soit sur motion du leader du gouvernement, qui ne peut être amendée mais peut faire l'objet d'un débat restreint d'au plus une heure, soit sur une motion d'un député de l'opposition le mercredi, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition. Le mandat confié par l'Assemblée est prioritaire.

L'article 307 du Règlement est remplacé par le suivant:

**307.** En juin et décembre, le débat sur une motion de censure prend fin à l'heure prévue pour la première suspension qui suit l'ouverture de la séance.

L'article 308 du Règlement est modifié en remplaçant le deuxième alinéa par le suivant:

Quinze minutes après la fin de cette période de questions, il doit avoir transmis au Président un avis indiquant le sujet qui doit faire l'objet du débat.

L'article 309 du Règlement est remplacé par le suivant:

**309.** Le Président fait part à l'Assemblée, dans les meilleurs délais, des sujets qui feront l'objet d'un débat de fin de séance. Celui-ci a lieu au moment de la levée de la séance, qui est retardée en conséquence.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires:

- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (programme 1, élément 4, programme 3, élément 1) et pour ceux du ministère du Conseil exécutif (programme 6).

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement:

- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (programme 1, éléments 1, 2 et 3, programme 2, programme 3, éléments 2, 3 et 4 ainsi que programme 4).

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 143 et 145 du Règlement:

- la Commission de la culture, pour ceux du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration;
- la Commission du budget et de l'administration, pour ceux de la ministre déléguée aux Finances (programmes 6 et 7 — ministère des Finances);

---

M. Bissonnet, vice-président, donne l'avis suivant:

- la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté se réunira en séance de travail.

#### Motions sans préavis

M. Paradis (Matapédia) propose:

QU'à l'occasion de la Semaine de l'action bénévole qui se déroulera du 26 avril au 2 mai 1992, l'Assemblée nationale rende hommage à tous les bénévoles qui oeuvrent à travers le Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

15 avril 1992

---

M. Atkinson (Notre-Dame-de-Grâce) propose:

QUE cette Chambre souligne le 75<sup>e</sup> anniversaire de la bataille de Vimy qui a débuté le 9 avril 1917 et qui a permis au Canada de se faire reconnaître et respecter comme pays.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

À 16 h 09, sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au mardi 28 avril 1992, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



---

Quatorze heures

Moment de recueillement

**AFFAIRES COURANTES**

Dépôts de documents

M. Cherry, ministre du Travail, dépose:

Le rapport annuel de la Corporation des maîtres électriciens du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 juillet 1988.

(Document n° 56 de la session)

Le rapport annuel de la Corporation des maîtres électriciens du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 juillet 1989.

(Document n° 57 de la session)

Le rapport annuel de la Corporation des maîtres électriciens du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 juillet 1990.

(Document n° 58 de la session)

---

Mme Robic, ministre déléguée aux Finances, dépose:

Le rapport annuel de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991.

(Document n° 59 de la session)

Le rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières sur la tarification en assurance automobile, pour l'année 1991.

(Document n° 60 de la session)

---

M. Côté, ministre responsable de l'Office des personnes handicapées du Québec, dépose:

Le rapport annuel de l'Office des personnes handicapées du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 61 de la session)

---

M. le Président dépose:

Les notes explicatives portant sur les prévisions budgétaires 1992-1993 et le rapport financier préliminaire 1991-1992 du Directeur général des élections.

(Document n° 62 de la session)

#### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Dauphin (Marquette) dépose:

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 9 avril 1992, a vérifié les engagements financiers du ministère de la Justice contenus dans les listes des mois de janvier 1989 à décembre 1991.

(Document n° 63 de la session)

#### **Dépôts de pétitions**

Mme Juneau (Johnson) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 10 711 pétitionnaires, concernant la mise en application du ticket orienteur pour les services de soins de la santé.

(Document n° 64 de la session)

---

Sont déposés 5 extraits de pétition concernant divers aspects des négociations dans les secteurs public et parapublic:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 544 pétitionnaires, par M. Forget (Prévoist);

(Document n° 65 de la session)

- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 442 pétitionnaires, par M. Forget (Prévoist);

(Document n° 66 de la session)

- le troisième, extrait d'une pétition signée par 320 pétitionnaires, par Mme Blackburn (Chicoutimi);

(Document n° 67 de la session)

- le quatrième, extrait d'une pétition signée par 1 364 pétitionnaires, par M. Hamel (Sherbrooke);

(Document n° 68 de la session)

- le cinquième, extrait d'une pétition signée par 800 pétitionnaires, par Mme Carrier-Perreault (Les Chutes-de-la-Chaudière).

(Document n° 69 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Garon (Lévis) dépose:

Copie d'un avis juridique de M<sup>e</sup> Patrice Garant, en date du 12 novembre 1990, concernant la validité des surplus de la Société de l'assurance automobile du Québec sous l'article 23.1 de la Loi 50 et l'article 155.4 de la *Loi sur l'assurance automobile*.

(Document n° 70 de la session)

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

M. Pagé, leader du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires:

- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du ministère des Forêts.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement:

- la Commission des affaires sociales, pour ceux du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, pour ceux du ministère des Transports (programmes 1, 3, 4, 5 et 6);
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, pour ceux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentations (programme 10);
- la Commission du budget et de l'administration, pour ceux du ministère des Finances (programmes 1 à 5 et programme 8).

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement:

- la Commission du budget et de l'administration, pour ceux du ministère des Approvisionnements et Services;
- la Commission de l'éducation, pour ceux du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (programmes 1, 2, 3, 5 et 6).

**Motions sans préavis**

M. le Président informe l'Assemblée de l'élection de Mme Betty Boothroyd au poste de Speaker de la Chambre des communes du Royaume-Uni. Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 180 du Règlement, M. Pagé, leader du gouvernement, et M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, proposent conjointement:

QUE l'Assemblée nationale adresse ses plus sincères félicitations à madame Betty Boothroyd pour son élection au poste de Speaker de la Chambre des communes du Royaume-Uni et souligne la contribution de son prédécesseur, le très honorable Bernard Weatherill, au développement des relations entre Westminster et l'Assemblée nationale du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

---

M. Paradis, ministre de l'Environnement, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée de la terre qui a eu lieu le 22 avril dernier.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Bordeleau (Acadie) propose:

28 avril 1992

---

QUE l'Assemblée nationale offre sa sympathie au peuple arménien et plus particulièrement à la communauté arménienne du Québec à l'occasion du 77<sup>e</sup> anniversaire du génocide de ce peuple survenu le 24 avril 1915.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

À 16 h 06, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mercredi 29 avril 1992, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Blackburn, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dépose:

Le rapport annuel de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 71 de la session)

---

M. Pagé, leader du gouvernement, au nom de M. Johnson, ministre responsable de l'Office des ressources humaines, dépose:

Le rapport annuel de l'Office des ressources humaines, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 72 de la session)

Dépôts de pétitions

Sont déposés 7 extraits de pétition concernant divers aspects des négociations dans les secteurs public et parapublic:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 698 pétitionnaires, par M. Garon (Lévis);  
(Document n° 73 de la session)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 301 pétitionnaires, par M. Léonard (Labelle);  
(Document n° 74 de la session)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 1 103 pétitionnaires, par M. Parent (Sauvé);  
(Document n° 75 de la session)
- le quatrième, extrait d'une pétition signée par 689 pétitionnaires, par M. St-Roch (Drummond);  
(Document n° 76 de la session)
- le cinquième, extrait d'une pétition signée par 331 pétitionnaires, par M. Richard (Nicolet-Yamaska);  
(Document n° 77 de la session)
- le sixième, extrait d'une pétition signée par 1 272 pétitionnaires, par M. Poulin (Chauveau);  
(Document n° 78 de la session)
- le septième, extrait d'une pétition signée par 344 pétitionnaires, par M. Thérien (Rousseau).  
(Document n° 79 de la session)

---

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 295 pétitionnaires, concernant l'éventuelle diminution de la clientèle ethnique de l'école Maisonneuve due à la rationalisation du transport scolaire.  
(Document n° 80 de la session)

## Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

M. Pagé, leader du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires:

- la Commission des affaires sociales, pour ceux du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, pour ceux du ministère des Affaires municipales (programmes 1 à 7);
- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du ministère du Tourisme (programme 1, éléments 1 à 4).

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement:

- la Commission des institutions, pour ceux du ministère des Affaires internationales (programme 1, éléments 1, 2, 3 et 5).

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement:

- la Commission des affaires sociales, pour ceux du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la Régie de l'assurance-maladie du Québec;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, pour ceux du ministère des Transports (programmes 2 et 3);
- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du ministère des Forêts.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 143 et 145 du Règlement:

- la Commission des institutions, pour ceux du ministère de la Justice (programmes 1 à 9).

### Motions sans préavis

M. Rémillard, ministre responsable de la Protection du consommateur, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine nationale des consommateurs qui se tient cette année du 27 avril au 2 mai sous le thème «la consommation c'est l'affaire de tout le monde».

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

À 15 h 37, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au jeudi 30 avril 1992, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Elkas, ministre des Transports, dépose:

Le rapport annuel du ministère des Transports, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 81 de la session)

Le rapport annuel du Conseil de la recherche et du développement en transport, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1990.

(Document n° 82 de la session)

Dépôts de pétitions

Sont déposés 6 extraits de pétition concernant divers aspects des négociations dans les secteurs public et parapublic:

— le premier, extrait d'une pétition signée par 208 pétitionnaires, par M. Perron (Duplessis);

(Document n° 83 de la session)

— le deuxième, extrait d'une pétition signée par 440 pétitionnaires, par M. Maltais (Saguenay);

(Document n° 84 de la session)

- le troisième, extrait d'une pétition signée par 391 pétitionnaires, par M. Dufour (Jonquière);  
(Document n° 85 de la session)
- le quatrième, extrait d'une pétition signée par 141 pétitionnaires, par M. Khelfa (Richelieu);  
(Document n° 86 de la session)
- le cinquième, extrait d'une pétition signée par 20 pétitionnaires, par M. Beaudin (Gaspé);  
(Document n° 87 de la session)
- le sixième, extrait d'une pétition signée par 918 pétitionnaires, par Mme Dupuis (Verchères).  
(Document n° 88 de la session)

---

M. Parent (Sauvé) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 220 pétitionnaires, concernant l'éventuelle diminution de la clientèle ethnique de l'école Maisonneuve due à la rationalisation du transport scolaire.  
(Document n° 89 de la session)

---

Mme Caron (Terrebonne) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 6 612 pétitionnaires, demandant la mise en veilleuse du projet de loi relatif à une nouvelle taxe québécoise sur les services, prévu pour juillet 1992.  
(Document n° 90 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Brassard, whip de l'opposition officielle, dépose:

Copie d'un mémoire, daté du 7 mars 1990, présenté par le Parti Québécois de la région de Laval à la Commission municipale sur le schéma d'aménagement urbain à Laval.

(Document n° 91 de la session)

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Pagé, leader du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires:

- la Commission des affaires sociales, pour ceux du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- la Commission de l'éducation, pour ceux du ministre responsable de l'application des lois professionnelles (programme 8 — ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science).

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 143 et 145 du Règlement:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, pour ceux du ministère des Affaires municipales (programmes 1 à 7);
- la Commission des institutions, pour ceux du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes (programme 5 — ministère du Conseil exécutif).

#### **Motions sans préavis**

M. Côté, ministre des Forêts, propose:

30 avril 1992

---

QUE l'Assemblée nationale soit sensibilisée à la Semaine de l'arbre et des forêts qui se tiendra cette année du 3 au 9 mai prochain sous le thème «La forêt c'est super».

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Cherry, ministre du Travail, propose:

QUE l'Assemblée nationale soutigne la Journée internationale des travailleuses et travailleurs qui se tiendra le 1<sup>er</sup> mai prochain et félicite de façon particulière tous les Québécois et toutes les Québécoises qui, par leur travail, contribuent à la progression et au développement économique du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

À 16 h, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mardi 5 mai 1992, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

---

Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. le Président dépose:

Les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 14 avril 1992:

- Décision 517 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés;
- Décision 520 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur certaines règles applicables à la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté et à la Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle.

(Document n° 92 de la session)

Dépôts de rapports de commissions

M. Lemieux (Vanier) dépose:

Le rapport de la Commission du budget et de l'administration qui, le 9 avril 1992, a entendu le Vérificateur général du Québec dans le cadre de l'examen de son rapport pour l'année financière terminée le 31 mars 1991.

(Document n° 93 de la session)

### Dépôts de pétitions

Sont déposés 5 extraits de pétition concernant divers aspects des négociations dans les secteurs public et parapublic:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 488 pétitionnaires, par M. Gauvin (Montmagny-L'Islet);  
(Document n° 94 de la session)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 683 pétitionnaires, par M. Baril (Arthabaska);  
(Document n° 95 de la session)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 266 pétitionnaires, par M. Marcil (Salaberry-Soulanges);  
(Document n° 96 de la session)
- le quatrième, extrait d'une pétition signée par 203 pétitionnaires, par M. Morin (Dubuc);  
(Document n° 97 de la session)
- le cinquième, extrait d'une pétition signée par 265 pétitionnaires, par M. Bradet (Charlevoix).  
(Document n° 98 de la session)

---

M. Bourdon (Pointe-aux-Trembles) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 201 pétitionnaires, demandant le maintien de l'Hôtel-Dieu de Montréal au centre-ville, de sa vocation actuelle et de son statut universitaire.  
(Document n° 99 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Après la période des questions et réponses orales, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Garon (Lévis) dépose:

Copie d'un avis d'appel d'offres de la Société du Parc industriel du centre du Québec pour l'exécution de travaux dans le port de Bécancour.

(Document n° 100 de la session)

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires:

- la Commission des institutions, pour ceux du ministère des Affaires internationales (programme 1, éléments 3 et 4);
- la Commission des affaires sociales, pour ceux du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle;
- la Commission des institutions, pour ceux du ministère de la Sécurité publique;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, pour ceux du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (programmes 1 et 5).

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement:

- la Commission des affaires sociales, pour ceux des organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine et pour ceux du ministère du Conseil exécutif (programme 3);
- la Commission de l'éducation, pour ceux du ministère de l'Éducation.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 143 et 145 du Règlement:

- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du ministère de l'Énergie et des Ressources.

### Motions sans préavis

M. Paradis, ministre de l'Environnement, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne le lancement du Mois de l'environnement 1992 qui se tient tout au cours du mois de mai sous le thème «L'environnement...c'est profitable!».

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

À 15 h 46, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mercredi 6 mai 1992, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Présentation de projets de loi

M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 7 Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux.

La motion est adoptée.

#### Dépôts de documents

M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, dépose:

Copie du procès-verbal de la réunion des membres de la Société du Parc industriel du centre du Québec, tenue le 20 février 1985.

(Document n° 101 de la session)

Dépôts de pétitions

M. Lazure (La Prairie) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 189 pétitionnaires, demandant le maintien de l'Hôtel-Dieu de Montréal au centre-ville, de sa vocation actuelle et de son statut universitaire.

(Document n° 102 de la session)

---

Sont déposés 4 extraits de pétition concernant divers aspects des négociations dans les secteurs public et parapublic:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 1 050 pétitionnaires, par M. Gendron (Abitibi-Ouest);

(Document n° 103 de la session)

- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 1 219 pétitionnaires, par M. Després (Limoulou);

(Document n° 104 de la session)

- le troisième, extrait d'une pétition signée par 2 371 pétitionnaires, par Mme Pelchat (Vachon);

(Document n° 105 de la session)

- le quatrième, extrait d'une pétition signée par 911 pétitionnaires, par M. Bourdon (Pointe-aux-Trembles).

(Document n° 106 de la session)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. St-Roch (Drummond) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 175 000 pétitionnaires, appuyant la demande de la Coalition québécoise des arts de la scène concernant l'exemption générale des taxes sur les billets de spectacle.

(Document n° 107 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Léonard (Labelle) dépose:

Copie de trois lettres adressées à M. Martin Prével, président des Éditions Ad Lib Inc., l'informant de l'autorisation d'un prêt participatif à son entreprise par la Société de développement industriel du Québec.

(Document n° 108 de la session)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Cherry, ministre du Travail, dépose:

Copie d'un document intitulé *Avis portant sur les changements nécessaires afin d'assurer la sauvegarde du régime de santé et sécurité du travail* transmis le 3 avril 1992 à M. Normand Cherry, ministre du Travail, par le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre.

(Document n° 109 de la session)

### Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires:

- la Commission des affaires sociales, pour ceux du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, pour ceux du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (programmes 2, 3 et 4);
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, pour ceux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (programmes 2 à 9);

- la Commission de l'aménagement et des équipements, pour ceux du ministère de l'Environnement;
- la Commission des institutions, pour ceux du ministre délégué aux Affaires autochtones (programme 4 — ministère du Conseil exécutif).

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement:

- la Commission des institutions, pour ceux du ministère de la Sécurité publique;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, pour ceux du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (programmes 1 et 5);
- la Commission de la culture, pour ceux du ministère des Affaires culturelles.

#### **Motions sans préavis**

M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de la santé mentale qui se tient cette année du 4 au 10 mai.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

6 mai 1992

---

À 15 h 36, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au jeudi 7 mai 1992, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



---

---

Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

219 Loi modifiant la Loi constituant la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec.

(Document n° 110 de la session)

M. Doyon (Louis-Hébert) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé 219, Loi modifiant la Loi constituant la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec.

La motion est adoptée.

M. Pagé, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé 219 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements et que le ministre des Affaires municipales soit membre de ladite commission.

La motion est adoptée.

---

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

223 Loi concernant certains actes de donation et de fiducie conclus par Eugene Waddell.

(Document n° 111 de la session)

M. Cusano, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Joly (Fabre), propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé 223, Loi concernant certains actes de donation et de fiducie conclus par Eugene Waddell.

La motion est adoptée.

M. Pagé, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé 223 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration et que le ministre du Revenu soit membre de ladite commission.

La motion est adoptée.

#### Dépôts de documents

M. Savoie, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose:

Le rapport annuel de la Corporation professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 112 de la session)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Léonard (Labelle) dépose:

Copie de deux documents de la Banque de Montréal relatifs aux Éditions Ad Lib Inc. concernant respectivement la marge de crédit de l'entreprise et les sommes versées à son compte par Yamaha Corporation, documents auxquels est joint le carnet de commandes de la compagnie.

(Document n° 113 de la session)

**Dépôts de pétitions**

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 190 pétitionnaires, demandant le maintien de l'Hôtel-Dieu de Montréal au centre-ville, de sa vocation actuelle et de son statut universitaire.

(Document n° 114 de la session)

---

M. Lazure (La Prairie) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 35 pétitionnaires, demandant la fermeture du commerce «Les pièces d'autos de Sabrevois Inc.» situé dans le comté d'Iberville.

(Document n° 115 de la session)

---

Sont déposés 3 extraits de pétition concernant divers aspects des négociations dans les secteurs public et parapublic:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 686 pétitionnaires, par Mme Dionne (Kamouraska-Témiscouata);

(Document n° 116 de la session)

- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 627 pétitionnaires, par M. Audet (Beauce-Nord);

(Document n° 117 de la session)

- le troisième, extrait d'une pétition signée par 69 pétitionnaires, par M. Bordeleau (Acadie).

(Document n° 118 de la session)

## Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Brassard, whip de l'opposition officielle, dépose:

Copie d'une lettre de M. Michael McCabe, président et directeur général de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, émise dans le cadre du programme «En ondes pour le Canada», campagne nationale d'intérêt public de 1992.

(Document n° 119 de la session)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose:

Copie de décisions de la Commission des droits de la personne relativement à des méthodes d'enquêtes utilisées par des agents de l'aide sociale.

(Document n° 120 de la session)

## Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

M. Pagé, leader du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, pour ceux du ministère des Transports (programmes 2 et 3).

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement:

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, pour ceux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (programmes 1 à 9);

- la Commission des institutions, pour ceux du ministre délégué aux Affaires autochtones (programme 4 — ministère du Conseil exécutif);
- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du ministère du Tourisme (programme 1, élément 5).

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 143 et 145 du Règlement:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, pour ceux du ministère de l'Environnement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, et sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, il est ordonné:

QU'à la suite d'une demande du Chef de l'opposition officielle et d'une entente avec l'opposition, les crédits budgétaires du ministère du Conseil exécutif (programmes 1 et 2), soit ceux du Premier ministre, soient étudiés par la Commission des institutions le mercredi 13 mai 1992, après les affaires courantes pour une durée maximale de 4 heures;

les affaires du jour de la matinée du mercredi 13 mai soient consacrées à l'étude des crédits de l'Assemblée nationale, et ce, de 10 h 00 à 13 h 00.

#### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Lefebvre, vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 15 mai 1992, M. Garon (Lévis) s'adressera à M. Elkas, ministre des Transports, dans le cadre d'une interpellation portant sur «l'utilisation des primes d'assurance automobile perçues par la Société de l'assurance automobile du Québec».

**Motions sans préavis**

M. Bordeleau (Acadie) propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de la police qui se déroulera cette année du 10 au 15 mai prochains.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Libman (D'Arcy-McGee) présente une motion qui ne peut être débattue faute de consentement.

---

À 15 h 44, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mardi 12 mai 1992, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Présentation de projets de loi

M. Pagé, ministre de l'Éducation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 17 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

La motion est adoptée.

---

M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants:

- 18 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles;
- 23 Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés.

Ces motions sont adoptées.

---

M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre délégué aux Affaires régionales, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 19 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les affaires régionales.

La motion est adoptée.

---

M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 6 Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Québec et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

---

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

- 207 Loi concernant la succession de Cora Frances Dunkerley.  
(Document n° 121 de la session)

M. Hamel (Sherbrooke) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé 207, Loi concernant la succession de Cora Frances Dunkerley.

La motion est adoptée.

M. Pagé, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé 207 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des institutions et que le ministre de la Justice soit membre de ladite commission.

La motion est adoptée.

---

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

208 Loi concernant certaines fiducies constituées au bénéfice de Marian Webster Taylor.

(Document n° 122 de la session)

M. Williams (Nelligan) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé 208, Loi concernant certaines fiducies constituées au bénéfice de Marian Webster Taylor.

La motion est adoptée.

M. Pagé, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé 208 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des institutions et que le ministre de la Justice soit membre de ladite commission.

La motion est adoptée.

---

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

205 Loi concernant la succession de Herbert James Symington.

(Document n° 123 de la session)

M. Williams (Nelligan) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé 205, Loi concernant la succession de Herbert James Symington.

La motion est adoptée.

M. Pagé, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé 205 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des institutions et que le ministre de la Justice soit membre de ladite commission.

La motion est adoptée.

---

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

215 Loi concernant Club de Golf le Portage Inc.

(Document n° 124 de la session)

M. Chevrette (Joliette) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé 215, Loi concernant Club de Golf le Portage Inc.

La motion est adoptée.

M. Pagé, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé 215 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration et que la ministre déléguée aux Finances soit membre de ladite commission.

La motion est adoptée.

### Dépôts de documents

M. Vallerand, ministre du Tourisme, dépose:

Un document intitulé *Le tourisme québécois: histoire d'une industrie.*

(Document n° 125 de la session)

---

M. le Président dépose:

La décision suivante du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 27 novembre 1991:

— Décision 489 concernant l'attribution d'un nouveau classement à une employée à titre de conseillère en gestion des ressources humaines.

(Document n° 126 de la session)

## Dépôts de pétitions

Mme Marois (Taillon) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 173 pétitionnaires, demandant le maintien de l'Hôtel-Dieu de Montréal au centre-ville, de sa vocation actuelle et de son statut universitaire.

(Document n° 127 de la session)

---

Sont déposés 3 extraits de pétition concernant divers aspects des négociations dans les secteurs public et parapublic:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 363 pétitionnaires, par M. Leclerc (Taschereau);

(Document n° 128 de la session)

- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 1 071 pétitionnaires, par M. LeSage (Hull);

(Document n° 129 de la session)

- le troisième, extrait d'une pétition signée par 685 pétitionnaires, par M. Fradet (Vimont).

(Document n° 130 de la session)

## Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Chevette, leader de l'opposition officielle, l'avisant de son intention de signaler une violation de droit ou de privilège qu'aurait commise M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, pendant une conférence de presse, le 8 mai 1992, au cours de laquelle il aurait annoncé des mesures touchant le financement du système de santé et de services sociaux.

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a pris en délibéré la question de la recevabilité de ce signalement et qu'il rendra sa décision lors d'une prochaine séance.

**Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

**Avis touchant les travaux des commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

M. Pagé, leader du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires:

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement:

- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du ministère du Travail.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, pour ceux du ministre responsable du Développement régional (programme 7 — ministère du Conseil exécutif).

Puis, M. Pagé, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission du budget et de l'administration, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail les projets de loi d'intérêt privé suivants: le projet de loi 282, Loi concernant la Société médicale de Montréal Inc.; et le projet de loi 215, Loi concernant Club de Golf le Portage Inc.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement:

- la Commission du budget et de l'administration, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail le projet de loi d'intérêt privé 223, Loi concernant certains actes de donation et de fiducie conclus par Eugene Waddell.

---

M. Bissonnet, vice-président, donne l'avis suivant:

- la Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle se réunira en séance publique.

#### Motions sans préavis

M. Vallerand, ministre du Tourisme, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine nationale du tourisme qui se tient cette année du 11 au 17 mai.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

À 15 h 45, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mercredi 13 mai 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Dix heures

## AFFAIRES DU JOUR

### Crédits budgétaires

En exécution de l'article 286 du Règlement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier les crédits budgétaires de l'Assemblée nationale pour l'année 1992-1993.

---

Ces crédits sont étudiés en commission plénière.

---

L'étude des crédits de l'Assemblée nationale étant terminée, M. le président de la commission plénière fait rapport à l'Assemblée.

---

À 12 h 43, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

Moment de recueillement

**AFFAIRES COURANTES**

**Présentation de projets de loi**

M. Levesque, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 16 Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec.

La motion est adoptée.

---

M. Ryan, ministre des Affaires municipales, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 20 Loi abrogeant la Loi concernant les droits sur les divertissements.

La motion est adoptée.

---

M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 21 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

---

M. Rémillard, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants:

- 11 Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives;
- 13 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et prévoyant diverses dispositions concernant l'établissement du district judiciaire de Laval;
- 14 Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la médiation familiale.

Ces motions sont adoptées.

---

M. Savoie, ministre du Revenu, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 26 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'administration des lois fiscales.

La motion est adoptée.

### Dépôts de pétitions

Sont déposés 3 extraits de pétition demandant la tenue d'audiences publiques sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et un moratoire sur l'ensemble des demandes d'agrandissement ou d'ouverture de sites dans la région :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 267 pétitionnaires, par Mme Juneau (Johnson);  
(Document n° 131 de la session)
  - le deuxième, extrait d'une pétition signée par 362 pétitionnaires, par M. Paré (Shefford);  
(Document n° 132 de la session)
  - le troisième, extrait d'une pétition signée par 249 pétitionnaires, par M. Lazure (La Prairie).  
(Document n° 133 de la session)
- 

M. Boisclair (Gouin) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 188 pétitionnaires, demandant le maintien de l'Hôtel-Dieu de Montréal au centre-ville, de sa vocation actuelle et de son statut universitaire.  
(Document n° 134 de la session)
- 

M. Bergeron (Deux-Montagnes) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 120 pétitionnaires, concernant divers aspects des négociations dans les secteurs public et parapublic.  
(Document n° 135 de la session)
- 

M. Libman (D'Arcy-McGee) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 19 pétitionnaires, demandant que soit subventionné l'organisme Info-Cult et qu'une commission d'enquête soit instituée afin d'étudier les impacts sociaux des sectes religieuses.  
(Document n° 136 de la session)

## Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Pagé, leader du gouvernement, convoque la commission suivante pour l'étude des crédits budgétaires:

- la Commission des institutions, pour ceux du Premier ministre (programmes 1 et 2 — ministère du Conseil exécutif).

Puis, M. Pagé, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'étudier en détail le projet de loi 417, Loi modifiant de nouveau la Loi sur la publicité le long des routes;
- la Commission de l'éducation, afin d'étudier en détail le projet de loi 413, Loi modifiant la Loi sur l'optométrie.

---

M. Lefebvre, vice-président, donne les avis suivants:

- la Commission de l'éducation se réunira afin d'entendre les représentants du Conseil supérieur de l'éducation sur les avis donnés par le Conseil, notamment en matière de formation professionnelle;
- la Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle se réunira en séance publique.

**Motions sans préavis**

Mme Trépanier, ministre déléguée à la Condition féminine et ministre responsable de la Famille, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine des garderies qui se tient cette année du 10 au 17 mai.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi 5, Loi modifiant la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik.

Le rapport est adopté.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Ryan, ministre des Affaires municipales, propose que le projet de loi 5, Loi modifiant la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 5 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi 415, Loi sur le Conseil de la santé et du bien-être.

Après débat, le rapport est adopté.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi 415, Loi sur le Conseil de la santé et du bien-être, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi 415 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'il indique.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 415 est renvoyé en commission plénière.

---

L'amendement est étudié et adopté en commission plénière.

---

Le projet de loi 415, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant l'adoption du projet de loi 415.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 415 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi 409, Loi modifiant la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi 410, Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises, ainsi que l'amendement transmis par M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

**Projets de loi d'intérêt privé**

*Adoption du principe*

M. Brouillette (Champlain), au nom de Mme Loiseau (Saint-Henri), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 290, Loi concernant certaines fiducies constituées par Colin Wesley Webster, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 290 est adopté.

*Adoption*

M. Brouillette (Champlain), au nom de Mme Loïselle (Saint-Henri), propose que le projet de loi d'intérêt privé 290, Loi concernant certaines fiducies constituées par Colin Wesley Webster, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 290 est adopté.

*Adoption du principe*

M. Brouillette (Champlain), au nom de M. LeSage (Hull), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 297, Loi concernant Les cimetières catholiques romains de l'archidiocèse de Gatineau-Hull, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 297 est adopté.

*Adoption*

M. Brouillette (Champlain), au nom de M. LeSage (Hull), propose que le projet de loi d'intérêt privé 297, Loi concernant Les cimetières catholiques romains de l'archidiocèse de Gatineau-Hull, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 297 est adopté.

*Adoption du principe*

M. Perron (Duplessis) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 300, Loi concernant la succession de Gérard Morissette (*titre modifié*), soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 300 est adopté.

*Adoption*

M. Perron (Duplessis) propose que le projet de loi d'intérêt privé 300, Loi concernant la succession de Gérard Morissette (*titre modifié*), soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 300 est adopté.

---

À 17 h 45, sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au jeudi 14 mai 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Dix heures

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi 4, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 4 est adopté.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 4 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

---

M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi 7, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 7 est adopté.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 7 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

---

14 mai 1992

---

M. Blackburn, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, propose que le principe du projet de loi 3, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 3 est adopté.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 3 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

---

À 12 h 18, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

Quatorze heures

Moment de recueillement

## AFFAIRES COURANTES

### Présentation de projets de loi

Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 24 Loi modifiant la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

---

M. Ryan, ministre des Affaires municipales, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 22 Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux.

La motion est adoptée.

---

M. Pagé, leader du gouvernement et ministre de l'Éducation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 10 Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale.

La motion est adoptée.

---

M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 27 Loi sur la Société de financement agricole et modifiant d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

---

M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants:

- 15 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives;
- 9 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie.

Ces motions sont adoptées.

---

M. Côté, ministre délégué à la Réforme électorale, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 36 Loi modifiant la Loi électorale et la Loi sur la consultation populaire.

La motion est adoptée.

---

M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants:

- 28 Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal;
- 31 Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés du Centre hospitalier de l'Université Laval et le Régime de retraite pour certains employés de la Commission des écoles catholiques de Québec;
- 37 Loi concernant la prolongation des conventions collectives et la rémunération dans le secteur public.

Ces motions sont adoptées.

---

M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 30 Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

La motion est adoptée.

---

M. Rémillard, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 34 Loi modifiant la Loi concernant un jugement rendu par la Cour suprême du Canada le 13 décembre 1979 sur la langue de la législation et de la justice au Québec.

La motion est adoptée.

---

M. Cherry, ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 35 Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur l'assurance-maladie.

La motion est adoptée.

---

Mme Robic, ministre déléguée aux Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 32 Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières.

La motion est adoptée.

---

Mme Trépanier, ministre déléguée à la Condition féminine et ministre responsable de la Famille, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 33 Loi modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance.

La motion est adoptée.

---

M. Bourassa, premier ministre, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

25 Loi modifiant la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse.

La motion est adoptée.

---

M. Libman (D'Arcy-McGee) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

191 Loi modifiant la Charte de la langue française concernant la langue de l'enseignement.

La motion est adoptée.

---

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

221 Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'Île de Montréal.

(Document n° 137 de la session)

M. Dauphin (Marquette) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé 221, Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'Île de Montréal.

La motion est adoptée.

M. Pagé, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé 221 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements et que le ministre des Affaires municipales soit membre de ladite commission.

La motion est adoptée.

---

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

227 Loi concernant la ville de Vanier.

(Document n° 138 de la session)

M. Lemieux (Vanier) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé 227, Loi concernant la ville de Vanier.

La motion est adoptée.

M. Pagé, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé 227 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements et que le ministre des Affaires municipales soit membre de ladite commission.

La motion est adoptée.

#### **Dépôts de documents**

M. Paradis, ministre de l'Environnement, dépose:

Le rapport annuel du Comité consultatif de l'environnement Kativik, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 139 de la session)

#### **Dépôts de rapports de commissions**

M. le Président dépose:

Les rapports des commissions parlementaires qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'année financière 1992-1993.

(Document n° 140 de la session)

**Dépôts de pétitions**

Mme Dupuis (Verchères) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 180 pétitionnaires, demandant le maintien de l'Hôtel-Dieu de Montréal au centre-ville, de sa vocation actuelle et de son statut universitaire.

(Document n° 141 de la session)

---

M. Beaulne (Bertrand) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 545 pétitionnaires, demandant la tenue d'audiences publiques sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et un moratoire sur l'ensemble des demandes d'agrandissement ou d'ouverture de sites dans la région.

(Document n° 142 de la session)

---

M. Bélanger (Anjou) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 211 pétitionnaires, demandant l'abrogation de l'article 1 du Règlement sur les normes d'éthique, de discipline et le relevé provisoire des fonctions dans la Fonction publique.

(Document n° 143 de la session)

**Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel**

M. le Président rend la décision suivante sur la question — prise en délibéré à la séance du 12 mai dernier — de la recevabilité de la demande de M. Chevette, leader de l'opposition officielle, visant à signaler une violation de droit ou de privilège qu'aurait commise M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, le 8 mai 1992.

## DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La question soumise par le leader de l'opposition officielle ne constitue pas *prima facie* un outrage au Parlement. Le ministre de la Santé et des Services sociaux peut faire connaître au public des décisions gouvernementales. Les autorités constituées ont pleinement le droit dans notre système politique de faire connaître leurs décisions et leurs choix touchant leur champ de compétence. Nous sommes dans le présent cas à l'étape de la prise de décision par le pouvoir exécutif. Les décisions annoncées pourraient bien maintenant devoir se traduire sous forme de dispositions législatives. Il s'agit de deux niveaux d'intervention distincts.

D'autre part, le ministre se devait de présenter des crédits budgétaires conformes à l'ordre juridique existant. On ne peut présumer de l'accord de l'Assemblée nationale à des modifications éventuelles.

Finalement, le Président écarte l'argument voulant que certaines des mesures annoncées soient assimilables à une taxation et auraient dû faire l'objet de mesures prévues dans le discours du budget. Le gouvernement peut être représenté par le membre du cabinet qu'il désire et recourir à plusieurs moyens pour faire connaître ses choix budgétaires.

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Avis touchant les travaux des commissions

M. Pagé, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission du budget et de l'administration, afin d'étudier en détail le projet de loi 4, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic;

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'étudier en détail le projet de loi 3, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail les projets de loi d'intérêt privé suivants: le projet de loi 219, Loi modifiant la Loi constituant la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec; le projet de loi 227, Loi concernant la ville de Vanier; et le projet de loi 221, Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal.

### Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu de M. Pagé, leader du gouvernement, une lettre lui demandant, conformément au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 20 du Règlement, de prolonger la séance du jeudi 14 mai 1992 pour permettre l'application de l'article 271 du Règlement et, qu'en conséquence, la séance se poursuivra à compter de 20 heures.

M. Lefebvre, vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 22 mai 1992, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) s'adressera à M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, dans le cadre d'une interpellation portant sur «la situation de Montréal».

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 230 et 237 du Règlement, M. Pagé, leader du gouvernement et ministre de l'Éducation, informe l'Assemblée que Son Excellence le Lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi 10, Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 10 est adopté.

M. Pagé, leader du gouvernement, propose que le projet de loi 10 soit renvoyé en commission plénière pour étude détaillée.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi 10.

#### *Étude détaillée en commission plénière*

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi 10.

Le projet de loi 10 est adopté par la commission plénière.

---

Le projet de loi 10 est ensuite rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Pagé, leader du gouvernement et ministre de l'Éducation, propose que le projet de loi 10, Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 10 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi 404, Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de pension des membres de l'Assemblée nationale et d'autres dispositions législatives, ainsi que les amendements transmis par M. Pagé, leader du gouvernement et ministre de l'Éducation.

Après débat, les amendements sont adoptés à la majorité des voix.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

---

À 16 h 38, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

**Affaires prioritaires**

À l'ouverture de la séance, M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, exprime son intention de soulever une question de privilège relativement à un événement survenu à l'extérieur de l'enceinte de l'Assemblée. S'inspirant de la doctrine et des précédents, M. le Président rappelle qu'il est d'usage de n'accepter aucune question de règlement ou de privilège avant la présentation du discours du budget qui n'aurait pas de rapport direct avec le discours lui-même ou avec un événement se produisant à l'instant même.

M. le Président cède la parole à M. Levesque, ministre des Finances.

M. Levesque prononce le discours du budget.

Au cours de son intervention, M. Levesque dépose, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, les documents suivants:

- le sommaire des opérations financières pour 1991-1992;  
(Document n° 144 de la session)
- le sommaire des opérations financières pour 1992-1993.  
(Document n° 145 de la session)

À la fin de son intervention, M. Levesque propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

M. Léonard (Labelle) fait quelques commentaires au nom de l'opposition officielle.

---

À 21 h 50, sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au mardi 19 mai 1992, à 14 heures.

---

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 14 mai 1992, à 16 h 50, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Bissonnet, vice-président de l'Assemblée nationale, de Mme Loiseau (Saint-Henri), la représentante du Premier ministre, de M. Perron (Duplessis), le représentant du chef de l'opposition officielle, de M. Holden (Westmount) et de M. Laliberté, secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- 5 Loi modifiant la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik;
- 10 Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale;
- 290 Loi concernant certaines fiducies constituées par Colin Wesley Webster;
- 297 Loi concernant Les cimetières catholiques romains de l'archidiocèse de Gatineau-Hull;
- 300 Loi concernant la succession de Gérard Morissette (*titre modifié*);
- 415 Loi sur le Conseil de la santé et du bien-être.

*Le Président*

JEAN-PIERRE SAINTONGE

---

---

Quatorze heures

Moment de recueillement

**AFFAIRES COURANTES**

Dépôts de pétitions

M. Paré (Shefford) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 1 567 pétitionnaires, demandant la gratuité des médicaments et du matériel individuel nécessaires au traitement des diabétiques de 50 ans et plus.

(Document n° 146 de la session)

---

Sont déposés 3 extraits de pétition concernant divers aspects des négociations dans les secteurs public et parapublic:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 149 pétitionnaires, par M. Tremblay (Rimouski);

(Document n° 147 de la session)

- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 260 pétitionnaires, par M. Marcil (Salaberry-Soulanges);

(Document n° 148 de la session)

- le troisième, extrait d'une pétition signée par 468 pétitionnaires, par M. Brouillette (Champlain).

(Document n° 149 de la session)

M. Claveau (Ungava) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 45 pétitionnaires, concernant d'éventuelles coupures dans le secteur de l'éducation aux adultes.

(Document n° 150 de la session)

M. Beaulne (Bertrand) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 185 pétitionnaires, demandant le maintien de l'Hôtel-Dieu de Montréal au centre-ville, de sa vocation actuelle et de son statut universitaire.

(Document n° 151 de la session)

#### **Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel**

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Chevette, leader de l'opposition officielle, l'avisant de son intention de signaler une violation de droit ou de privilège concernant un outrage dont l'Assemblée aurait fait l'objet et qui impliquerait la Régie de l'assurance-maladie du Québec et M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux. Dans cette lettre, M. Chevette indique également son intention de présenter une motion afin que l'Assemblée puisse statuer sur cette affaire.

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a pris en délibéré la question de la recevabilité de cette demande et qu'il rendra sa décision au cours de la présente séance.

#### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

**Motions sans préavis**

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) présente une motion qui ne peut être débattue faute de consentement.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission du budget et de l'administration, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail le projet de loi d'intérêt privé 223, Loi concernant certains actes de donation et de fiducie conclus par Eugene Waddell.

---

M. le Président donne l'avis suivant:

- la Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle se réunira en séance publique.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Affaires prioritaires**

*Crédits budgétaires*

L'Assemblée tient le débat restreint sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'année financière 1992-1993.

Avant que le débat ne s'engage, M. le Président suspend la séance et convoque les leaders des groupes parlementaires en vue d'établir la répartition du temps de parole pour sa durée.

À la reprise de la séance, M. le Président informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée du débat. Mises à part les 30 minutes accordées au représentant de chaque groupe parlementaire et les 10 minutes allouées à l'ensemble des députés indépendants, les deux groupes parlementaires se partageront également la période consacrée à ce débat. Dans ce cadre, les interventions seront limitées à une durée de 15 minutes chacune.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée que conformément à l'article 288 du Règlement, ces rapports seront mis aux voix après que l'Assemblée aura statué sur la motion du ministre des Finances présentée à la fin du discours du budget.

---

À 17 h 29, à la demande de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

**Vingt heures**

**Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel**

Ainsi qu'il l'avait annoncé précédemment, M. le Président rend la décision suivante sur la demande de M. Chevette, leader de l'opposition officielle, visant à signaler une violation de droit ou de privilège concernant un outrage dont l'Assemblée aurait fait l'objet et qui impliquerait la Régie de l'assurance-maladie du Québec et M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux.

## DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le communiqué émis par la Régie de l'assurance-maladie du Québec visant à faire part de changements immédiats au régime d'assurance-maladie du Québec avant l'adoption du projet de loi 9, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie, actuellement à l'étude, constitue *prima facie* un outrage à l'Assemblée. En effet, ce communiqué ne comportait pas de mention faisant allusion au rôle essentiel qu'aura à jouer l'Assemblée et ses membres dans l'adoption de cette mesure.

Les annonces publicitaires publiées dans les principaux quotidiens par cette régie gouvernementale sans comporter de références aux mesures inscrites au projet de loi devant l'Assemblée non plus qu'au discours sur le budget, ne constituent pas *prima facie* un outrage formel à l'Assemblée. Cependant, la présidence déplore qu'on n'ait pas donné suite au souhait qu'il exprimait dans sa décision du 14 décembre 1990.

Finalement, en prévoyant au projet de loi 9 des dispositions donnant un effet rétroactif à certaines mesures, le ministre de la Santé et des Services sociaux n'a pas commis *prima facie* un outrage à l'Assemblée. Il ne revient pas à la présidence d'évaluer la légalité de la technique législative qui vise à donner un effet rétroactif à une ou plusieurs dispositions législatives.

Puis M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, intervient sur la violation de droit ou de privilège qu'aurait commise la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Il termine son intervention en rappelant son intention de présenter une motion mettant en question la conduite de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption*

M. Pagé, leader du gouvernement et ministre de l'Éducation, propose que le projet de loi 404, Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de pension des membres de l'Assemblée nationale et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné sur la motion de Mme Caron (Terrebonne).

---

À 22 h, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mercredi 20 mai 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Dix heures

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires prioritaires

M. Léonard (Labelle), à titre de représentant de l'opposition officielle, entreprend le débat sur la motion de M. Levesque, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée adopte la politique budgétaire du gouvernement.

À la fin de son intervention, M. Léonard (Labelle) propose la motion de censure suivante:

QUE l'Assemblée nationale blâme très sévèrement le gouvernement libéral qui a ignoré les préoccupations de la population en choisissant à nouveau de relever le fardeau fiscal, notamment par l'introduction d'une taxe de 4% sur les services, et en refusant de présenter des mesures de relance susceptibles de redonner espoir aux agents économiques et qu'il soit condamné pour la piètre qualité de l'information financière contenue dans le budget et pour avoir facilité l'intrusion fédérale dans le champ des taxes à la consommation.

Avant de poursuivre le débat, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance et convoque les leaders des groupes parlementaires en vue d'établir la répartition du temps de parole pour le reste de ce débat.

À la reprise de la séance, M. Lefebvre, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la première partie du débat, soit les 13 heures 30 minutes prévues à l'article 275 du Règlement. Une période de 6 heures 15 minutes est réservée au groupe formant le gouvernement, incluant le discours du budget qui a duré 1 heure 18 minutes; il reste donc à ce groupe 4 heures 57 minutes. Une période de 6 heures 15 minutes est réservée à l'opposition officielle, incluant le discours prononcé par son critique financier et ses 10 minutes de commentaires jeudi dernier. Quant au groupe des députés indépendants, une période d'une heure lui est réservée.

Dans ce cadre, une limite de 20 minutes est fixée à la durée de chacune des interventions, à l'exception de celle du chef de l'opposition officielle et de celle d'un ministre à désigner qui pourront bénéficier chacun d'un temps de parole d'un maximum d'une heure. Le temps non utilisé pourra être attribué au groupe formant le gouvernement ou à l'opposition officielle.

Le débat se poursuit.

À la fin de son intervention, Mme Marois (Taillon) propose la motion de censure suivante:

QUE l'Assemblée nationale dénonce le gouvernement libéral pour le laxisme dont il fait preuve dans le contrôle de ses dépenses au moment où il impose aux contribuables de nouvelles charges fiscales et pour l'absence de transparence qui résulte des changements majeurs apportés aux crédits par le discours sur le budget, notamment par la péremption de 753 millions de dollars de dépenses qui dénature le sens de l'étude des crédits à l'Assemblée nationale.

Le débat se poursuit.

Le débat est ajourné sur la motion de Mme Juneau (Johnson).

---

À 13 h, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Dépôts de documents

M. Savoie, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose:

Le rapport annuel de l'Ordre des architectes du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 152 de la session)

#### Dépôts de rapports de commissions

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose:

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, le 13 mai 1992, a étudié en détail le projet de loi:

413 Loi modifiant la Loi sur l'optométrie — rapporté avec des amendements.

(Document n° 153 de la session)

---

M. Garon (Lévis) dépose:

Les rapports de la Commission de l'aménagement et des équipements qui a étudié en détail les projets de loi suivants:

Le 14 mai 1992:

- 3 Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune — rapporté avec des amendements.  
(Document n° 154 de la session)

Le 13 mai 1992:

- 417 Loi modifiant de nouveau la Loi sur la publicité le long des routes — rapporté avec un amendement au titre.  
(Document n° 155 de la session)

#### Dépôts de pétitions

M. Parizeau, chef de l'opposition officielle, dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 50 426 pétitionnaires, demandant la tenue d'un référendum sur la souveraineté au plus tard le 26 octobre 1992.  
(Document n° 156 de la session)

---

Sont déposés 3 extraits de pétition concernant le statut de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles ainsi que les pouvoirs de l'assemblée de quartier et du conseil d'administration:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 2 020 pétitionnaires, par Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve);  
(Document n° 157 de la session)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 2 000 pétitionnaires, par M. Gautrin (Verdun);  
(Document n° 158 de la session)

- le troisième, extrait d'une pétition signée par 2 000 pétitionnaires, par Mme Loïselle (Saint-Henri).

(Document n° 159 de la session)

---

Sont déposés 2 extraits de pétition concernant divers aspects des négociations dans les secteurs public et parapublic:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 259 pétitionnaires, par Mme Bleau (Groulx);

(Document n° 160 de la session)

- le second, extrait d'une pétition signée par 542 pétitionnaires, par M. Joly (Fabre).

(Document n° 161 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor et ministre responsable de la région de Montréal, propose:

QUE cette Assemblée souligne le 350<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la ville de Montréal.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'étudier en détail le projet de loi 1, Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Québec;
- la Commission du budget et de l'administration, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail les projets de loi d'intérêt privé suivants: le projet de loi 282, Loi concernant la Société médicale de Montréal Inc.; et le projet de loi 215, Loi concernant Club de Golf le Portage Inc.

---

M. Lefebvre, vice-président, donne l'avis suivant:

- la Commission de l'éducation se réunira afin d'entendre les représentants du Groupe de travail pour les jeunes sur leur rapport «Un Québec fou de ses enfants».

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Affaires prioritaires**

Le débat reprend sur la motion de M. Levesque, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée adopte la politique budgétaire du gouvernement, et sur les motions de censure présentées par M. Léonard (Labelle) et Mme Marois (Taillon).

20 mai 1992

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 100 du Règlement, le débat est ajourné sur la motion de Mme Juneau (Johnson).

---

À 17 h 56, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au jeudi 21 mai 1992, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose:

Le projet de règlement modifiant le règlement d'application de la *Loi sur l'assurance-maladie*.

(Document n° 162 de la session)

---

M. Pagé, ministre de l'Éducation, dépose:

Copie d'une lettre qu'il a adressée à M. Vincent Arciresi, président de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer, en date du 21 mai 1992, concernant les conséquences du plan triennal de répartition et de destination des immeubles adopté par le Conseil des commissaires.

(Document n° 163 de la session)

Dépôts de rapports de commissions

M. Joly (Fabre) dépose:

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 8 avril 1992, a vérifié les engagements financiers du Conseil exécutif (programme 3) et des organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine, responsable de la Famille pour les mois d'août 1990 à février 1992.

(Document n° 164 de la session)

### Dépôts de pétitions

M. Brassard (Lac-Saint-Jean) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 20 213 pétitionnaires, demandant la tenue d'un référendum sur la souveraineté au plus tard le 26 octobre 1992.

(Document n° 165 de la session)

---

M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 190 pétitionnaires, demandant le maintien de l'Hôtel-Dieu de Montréal au centre-ville, de sa vocation actuelle et de son statut universitaire.

(Document n° 166 de la session)

---

M. Bourdon (Pointe-aux-Trembles) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 1 240 pétitionnaires, concernant le statut de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles ainsi que les pouvoirs de l'assemblée de quartier et du conseil d'administration.

(Document n° 167 de la session)

---

M. Beaulne (Bertrand) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 1 560 pétitionnaires, demandant la gratuité des médicaments et du matériel individuel nécessaires au traitement des diabétiques de 50 ans et plus.

(Document n° 168 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 1, Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Québec;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail les projets de loi d'intérêt privé suivants: le projet de loi 219, Loi modifiant la Loi constituant la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec; le projet de loi 227, Loi concernant la ville de Vanier; et le projet de loi 221, Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'Île de Montréal.

### Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Lefebvre, vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 29 mai 1992, M. Brassard, whip de l'opposition officielle, s'adressera à M. Rémillard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, dans le cadre d'une interpellation portant sur «l'état des négociations constitutionnelles au Canada».

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires prioritaires

Le débat reprend sur la motion de M. Levesque, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée adopte la politique budgétaire du gouvernement, et sur les motions de censure suivantes:

La première, présentée par M. Léonard (Labelle):

QUE l'Assemblée nationale blâme très sévèrement le gouvernement libéral qui a ignoré les préoccupations de la population en choisissant à nouveau de relever le fardeau fiscal, notamment par l'introduction d'une taxe de 4% sur les services, et en refusant de présenter des mesures de relance susceptibles de redonner espoir aux agents économiques et qu'il soit condamné pour la piètre qualité de l'information financière contenue dans le budget et pour avoir facilité l'intrusion fédérale dans le champ des taxes à la consommation.

La deuxième, présentée par Mme Marois (Taillon):

QUE l'Assemblée nationale dénonce le gouvernement libéral pour le laxisme dont il fait preuve dans le contrôle de ses dépenses au moment où il impose aux contribuables de nouvelles charges fiscales et pour l'absence de transparence qui résulte des changements majeurs apportés aux crédits par le discours sur le budget, notamment par la péremption de 753 millions de dollars de dépenses qui dénature le sens de l'étude des crédits à l'Assemblée nationale.

---

À 18 h, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

Vingt heures

Le débat se poursuit sur la motion de M. Levesque, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée adopte la politique budgétaire du gouvernement, et sur les motions de censure présentées par M. Léonard (Labelle) et Mme Marois (Taillon).

À la fin de son intervention, M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) propose la motion de censure suivante:

QUE l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement pour avoir renié pour une septième année consécutive son engagement solennel de consacrer 1% du budget total de l'État à la culture; pour n'avoir consacré qu'une part insuffisante de l'augmentation des crédits du ministère des Affaires culturelles pour l'aide et le soutien aux artistes et aux régions; et pour n'avoir pas consacré aux arts de la scène le même traitement que pour le livre, soit l'exemption totale de la taxe de vente.

Le débat est ajourné sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement.

---

À 21 h 39, sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au mardi 26 mai 1992, à 14 heures.

*Le Président*

JEAN-PIERRE SAINTONGE



---

---

Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Dépôts de rapports de commissions

M. Lemieux (Vanier) dépose:

Les rapports de la Commission du budget et de l'administration qui a entendu les intéressés et étudié en détail les projets de loi d'intérêt privé suivants:

Le 20 mai 1992:

223 Loi concernant certains actes de donation et de fiducie conclus par Eugene Waddell — rapporté sans amendement.

(Document n° 169 de la session)

Le rapport est adopté.

Le 21 mai 1992:

215 Loi concernant Club de Golf le Portage Inc. — rapporté sans amendement.

(Document n° 170 de la session)

Le rapport est adopté.

282 Loi concernant la Société médicale de Montréal Inc. — rapporté avec des amendements.

(Document n° 171 de la session)

Le rapport est adopté.

---

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose:

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, le 13 mai 1992, dans le cadre de ses pouvoirs de surveillance des organismes publics, a entendu le Conseil supérieur de l'éducation relativement aux avis donnés, notamment sur la formation professionnelle.

(Document n° 172 de la session)

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, le 20 mai 1992, a entendu des représentants du Groupe de travail pour les jeunes relativement aux éléments du rapport «Un Québec fou de ses enfants» concernant le domaine de l'éducation.

(Document n° 173 de la session)

### Dépôts de pétitions

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose:

— l'extrait d'une pétition, signée par 25 275 pétitionnaires, demandant la tenue d'un référendum sur la souveraineté au plus tard le 26 octobre 1992.

(Document n° 174 de la session)

---

Mme Vermette (Marie-Victorin) dépose:

— l'extrait d'une pétition, signée par 171 pétitionnaires, demandant le maintien de l'Hôtel-Dieu de Montréal au centre-ville, de sa vocation actuelle et de son statut universitaire.

(Document n° 175 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Blackburn (Chicoutimi) dépose:

Copie d'un document adressé à M. Robert Bourassa, premier ministre, par des représentants patronaux et syndicaux de l'industrie de la construction, en date du 26 mai 1992, concernant le financement de la formation professionnelle de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction.

(Document n° 176 de la session)

### Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission du budget et de l'administration, afin d'étudier en détail le projet de loi 7, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail le projet de loi d'intérêt privé 221, Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'Île de Montréal.

### Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président informe l'Assemblée que, le mercredi 27 mai 1992, si l'ordre des travaux de l'Assemblée le permet, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Garon (Lévis). Cette motion se lit comme suit:

QUE cette Assemblée dénonce le peu de résultat obtenu jusqu'à maintenant dans l'application de l'entente Canada-Québec sur le développement économique des régions en comparaison avec les sommes importantes versées par le gouvernement fédéral aux provinces maritimes et de l'Ouest canadien dans le cadre d'ententes similaires.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires prioritaires

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 324 à 327 du Règlement, il est procédé de la façon suivante pour donner suite à la motion inscrite au *Feuilleton et préavis* par M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, laquelle motion met en question la conduite de la Régie de l'assurance-maladie du Québec qui, dans un communiqué de presse, a annoncé des changements au Régime d'assurance-maladie avant l'adoption du projet de loi 9, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie.

M. le Président dépose:

Une lettre de M. Réjean Cantin, président-directeur général de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, en date du 25 mai 1992, adressée à M. Jean-Pierre Saintonge, Président de l'Assemblée nationale, faisant suite à la motion inscrite à l'article 1 du *Feuilleton et préavis* du 26 mai 1992 par M. Guy Chevrette, leader de l'opposition officielle.

(Document n° 177 de la session)

Puis la parole est donnée à M. Pagé, leader du gouvernement, et à M. Chevrette, leader de l'opposition officielle.

À la fin de son intervention, M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, propose le retrait de sa motion mettant en question la conduite de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

La motion de retrait est adoptée.

---

Le débat reprend sur la motion de M. Levesque, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée adopte la politique budgétaire du gouvernement, et sur les motions de censure suivantes:

La première, présentée par M. Léonard (Labelle):

QUE l'Assemblée nationale blâme très sévèrement le gouvernement libéral qui a ignoré les préoccupations de la population en choisissant à nouveau de relever le fardeau fiscal, notamment par l'introduction d'une taxe de 4% sur les services, et en refusant de présenter des mesures de relance susceptibles de redonner espoir aux agents économiques et qu'il soit condamné pour la piètre qualité de l'information financière contenue dans le budget et pour avoir facilité l'intrusion fédérale dans le champ des taxes à la consommation.

La deuxième, présentée par Mme Marois (Taillon):

QUE l'Assemblée nationale dénonce le gouvernement libéral pour le laxisme dont il fait preuve dans le contrôle de ses dépenses au moment où il impose aux contribuables de nouvelles charges fiscales et pour l'absence de transparence qui résulte des changements majeurs apportés aux crédits par le discours sur le budget, notamment par la péremption de 753 millions \$ de dépenses, qui dénature le sens de l'étude des crédits à l'Assemblée nationale.

La troisième, présentée par M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques):

QUE l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement pour avoir renié pour une septième année consécutive son engagement solennel de consacrer 1% du budget total de l'État à la culture; pour n'avoir consacré qu'une part insuffisante de l'augmentation des crédits du ministère des Affaires culturelles pour l'aide et le soutien aux artistes et aux régions; et pour n'avoir pas accordé aux arts de la scène le même traitement que pour le livre, soit l'exemption totale de la taxe de vente.

---

À 17 h 55, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

**Vingt heures**

Le débat se poursuit sur la motion de M. Levesque, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée adopte la politique budgétaire du gouvernement, et sur les motions de censure présentées par M. Léonard (Labelle), Mme Marois (Taillon) et M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques).

À la fin de son intervention, Mme Juneau (Johnson) propose la motion de censure suivante:

QUE cette Assemblée condamne avec véhémence le gouvernement libéral pour avoir imposé en catimini une contribution de 2 \$ aux personnes âgées désirant obtenir l'exécution d'une prescription à la pharmacie.

Le débat se poursuit.

À la fin de son intervention, Mme Caron (Terrebonne) propose la motion de censure suivante:

QUE l'Assemblée nationale condamne le gouvernement pour son acharnement contre les consommateurs et consommatrices qui voient leur pouvoir d'achat diminué par l'imposition de nouvelles taxes, qui subissent des coupures importantes de services et qu'elle blâme le gouvernement pour son peu d'empressement à défendre les droits des consommateurs et consommatrices notamment dans les dossiers des préarrangements funéraires et de la MIUF devant la Cour d'appel du Québec.

Le débat se poursuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement et sur la motion de M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, il est ordonné:

QU'un seul intervenant par groupe parlementaire prenne la parole ce soir avant l'ajournement de la séance et qu'à la reprise de ce débat, demain, un seul intervenant par groupe parlementaire prenne la parole avant la suspension du débat à l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

---

À 21 h 29, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mercredi 27 mai 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Dix heures

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires prioritaires

Le débat reprend sur la motion de M. Levesque, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée adopte la politique budgétaire du gouvernement, et sur les motions de censure suivantes:

La première, présentée par M. Léonard (Labelle):

QUE l'Assemblée nationale blâme très sévèrement le gouvernement libéral qui a ignoré les préoccupations de la population en choisissant à nouveau de relever le fardeau fiscal, notamment par l'introduction d'une taxe de 4% sur les services, et en refusant de présenter des mesures de relance susceptibles de redonner espoir aux agents économiques et qu'il soit condamné pour la piètre qualité de l'information financière contenue dans le budget et pour avoir facilité l'intrusion fédérale dans le champ des taxes à la consommation.

La deuxième, présentée par Mme Marois (Taillon):

QUE l'Assemblée nationale dénonce le gouvernement libéral pour le laxisme dont il fait preuve dans le contrôle de ses dépenses au moment où il impose aux contribuables de nouvelles charges fiscales et pour l'absence de transparence qui résulte des changements majeurs apportés aux crédits par le discours sur le budget, notamment par la péremption de 753 millions \$ de dépenses, qui dénature le sens de l'étude des crédits à l'Assemblée nationale.

La troisième, présentée par M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques):

QUE l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement pour avoir renié pour une septième année consécutive son engagement solennel de consacrer 1% du budget total de l'État à la culture; pour n'avoir consacré qu'une part insuffisante de l'augmentation des crédits du ministère des Affaires culturelles pour l'aide et le soutien aux artistes et aux régions; et pour n'avoir pas accordé aux arts de la scène le même traitement que pour le livre, soit l'exemption totale de la taxe de vente.

La quatrième, présentée par Mme Juneau (Johnson):

QUE cette Assemblée condamne avec véhémence le gouvernement libéral pour avoir imposé en catimini une contribution de 2 \$ aux personnes âgées désirant obtenir l'exécution d'une prescription à la pharmacie.

La cinquième, présentée par Mme Caron (Terrebonne):

QUE l'Assemblée nationale condamne le gouvernement pour son acharnement contre les consommateurs et consommatrices qui voient leur pouvoir d'achat diminué par l'imposition de nouvelles taxes, qui subissent des coupures importantes de services et qu'elle blâme le gouvernement pour son peu d'empressement à défendre les droits des consommateurs et consommatrices notamment dans les dossiers des préarrangements funéraires et de la MIUF devant la Cour d'appel du Québec.

À la fin de son intervention, M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, propose la motion de censure suivante:

QUE l'Assemblée nationale dénonce le gouvernement libéral pour les coupures de services dans les soins optométriques et dentaires, pour les compressions majeures des budgets alloués au secteur de la santé et des services sociaux et qu'elle condamne avec véhémence la façon cavalière, tant budgétaire que législative, utilisée pour mettre en vigueur ces mesures.

Conformément à l'article 275 du Règlement, le débat est suspendu à l'Assemblée et se poursuit à la Commission du budget et de l'administration.

M. Pagé, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission du budget et de l'administration, afin que s'y poursuive le débat sur le discours du budget.

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement et ministre de l'Éducation, proposant que le projet de loi 404, Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de pension des membres de l'Assemblée nationale et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 13)

POUR

Atkinson	Cardinal	Holden	Picotte
Bégin	Charbonneau	Houde	Poulin
Bélanger	Côté	Hovington	Richard
(Laval-des-Rap.)	(Charlesbourg)	Joly	Rivard
Bélanger	Côté	Kehoe	Robic
(Még.-Compton)	(Riv.-du-Loup)	Khelfa	Robillard
Bélisle	Cusano	Lafrenière	Ryan
Benoit	Dauphin	Lemieux	Savoie
Bergeron	Després	Lemire	Sirros
Blackburn	Dutil	LeSage	St-Roch
(Roberval)	Elkas	Levesque	Tremblay
Bordeleau	Farrah	Maciocia	(Rimouski)
Boucher-Bacon	Forget	MacMillan	Trépanier
Bourbeau	Fradet	Marcil	Vallierand
Bradet	Gagnon-Tremblay	Middlemiss	Vallières
Brouillette	Gautrin	Pagé	Williams
Camden	Gauvin	Pelchat	
Cannon	Gobé	Philibert	

CONTRE

Bélanger	Carrier-Perreault	Harel	Léonard
(Anjou)	Chevrette	Jolivet	Morin
Brassard	Dufour	Juneau	Paré
Caron	Gendron	Lazure	Vermette

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 64 Contre: 15 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 404 est adopté.

*Adoption du principe*

Mme Trépanier, ministre déléguée à la Condition féminine et ministre responsable de la Famille, propose que le principe du projet de loi 33, Loi modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 h 56, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

En conséquence, le débat sur l'adoption du principe du projet de loi 33 est ajourné.

---

**Quinze heures**

**Moment de recueillement**

**AFFAIRES COURANTES**

**Dépôts de documents**

M. Cherry, ministre du Travail, dépose:

Copie d'une lettre que lui a adressée M. Alcide Fournier, président-directeur général de la Commission de la construction du Québec, en date du 27 mai 1992, concernant le remboursement des frais administratifs de la Commission pour les mandats publics qui lui sont confiés.

(Document n° 178 de la session)

**Dépôts de rapports de commissions**

M. Garon (Lévis) dépose:

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, le 21 mai 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 1 Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Québec — rapporté avec des amendements.

(Document n° 179 de la session)

**Dépôts de pétitions**

M. Boisclair (Gouin) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 44 pétitionnaires, demandant des excuses et des dédommagements aux orphelins et orphelines institutionnalisés à l'époque du gouvernement Duplessis pour les torts et préjudices subis.

(Document n° 180 de la session)

---

M. Bélanger (Anjou) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 186 pétitionnaires, demandant le maintien de l'Hôtel-Dieu de Montréal au centre-ville, de sa vocation actuelle et de son statut universitaire.

(Document n° 181 de la session)

---

Mme Carrier-Perreault (Les Chutes-de-la-Chaudière) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 1 560 pétitionnaires, demandant la gratuité des médicaments et du matériel individuel nécessaires au traitement des diabétiques de 50 ans et plus.

(Document n° 182 de la session).

---

M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 2 000 pétitionnaires, concernant le statut de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles ainsi que les pouvoirs de l'assemblée de quartier et du conseil d'administration.

(Document n° 183 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission du budget et de l'administration, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé 221, Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal;
- la Commission des institutions, afin d'étudier en détail le projet de loi 406, Loi sur l'Institut québécois de réforme du droit.

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Garon (Lévis) propose:

QUE cette Assemblée dénonce le peu de résultat obtenu jusqu'à maintenant dans l'application de l'entente Canada-Québec sur le développement économique des régions en comparaison avec les sommes importantes versées par le gouvernement fédéral aux provinces maritimes et de l'Ouest canadien dans le cadre d'ententes similaires.

Avant que le débat ne s'engage, M. Lefebvre, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole établie pour la discussion de cette motion. Mises à part la réplique de 10 minutes accordée à l'auteur de la motion et les 10 minutes allouées à l'ensemble des députés indépendants, les deux groupes parlementaires se partageront également la période consacrée à ce débat. Dans ce cadre, les interventions seront limitées à une durée de 30 minutes chacune.

Suit le débat sur la motion de M. Garon (Lévis).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

À 17 h 59, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au jeudi 28 mai 1992, à 14 heures.

---

27 mai 1992

---

## SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 27 mai 1992, à 16 h 31, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence du Président de l'Assemblée nationale, de M. Pagé, leader du gouvernement et ministre de l'Éducation, le représentant du Premier ministre, de M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, le représentant du chef de l'opposition officielle, et de M. Laliberté, secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant:

- 404 Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de pension des membres de l'Assemblée nationale et d'autres dispositions législatives.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Dépôts de rapports de commissions

M. Lemieux (Vanier) dépose:

Les rapports de la Commission du budget et de l'administration qui a étudié en détail les projets de loi suivants:

Le 14 mai 1992:

- 4 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic — rapporté avec des amendements.

(Document n° 184 de la session)

Le 26 mai 1992:

- 7 Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux — rapporté avec des amendements.

(Document n° 185 de la session)

### Dépôts de pétitions

M. Chevette, leader de l'opposition officielle, dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 35 421 pétitionnaires, demandant la tenue d'un référendum sur la souveraineté au plus tard le 26 octobre 1992.

(Document n° 186 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Votes reportés

M. le Président met aux voix la motion présentée par M. Garon (Lévis) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition. Cette motion se lit comme suit:

QUE cette Assemblée dénonce le peu de résultat obtenu jusqu'à maintenant dans l'application de l'entente Canada-Québec sur le développement économique des régions en comparaison avec les sommes importantes versées par le gouvernement fédéral aux provinces maritimes et de l'Ouest canadien dans le cadre d'ententes similaires.

(Vote n° 14)

POUR

Baril	Boisclair	Harel	Paré
Bélanger	Brassard	Jolivet	Trudel
(Anjou)	Caron	Juneau	Vermette
Blackburn	Carrier-Perreault	Lazure	
(Chicoutimi)	Dufour	Léonard	
Blais	Gendron	Marois	

CONTRE

Bélanger	Cannon	Gobé	Pelchat
(Laval-des-Rap.)	Chagnon	Hovington	Philibert
Bélanger	Cherry	Joly	Picotte
(Még.-Compton)	Ciaccia	Kehoe	Poulin
Bélisle	Côté	Khelfa	Rémillard
Benoit	(Charlesbourg)	Lafrenière	Rivard
Bergeron	Cusano	Leclerc	Robic
Blackburn	Dauphin	Lemieux	Robillard
(Roberval)	Dutil	LeSage	Ryan
Bordeleau	Elkas	Levesque	St-Roch
Boucher-Bacon	Farrah	Libman	Tremblay
Bourbeau	Forget	Loiselle	(Outremont)
Bradet	Fradet	Maciocia	Tremblay
Brouillette	Gagnon-Tremblay	Marcil	(Rimouski)
Camden	Gautrin	Paradis	Trépanier
Cameron	Gauvin	(Brome-Miss.)	

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 19 Contre: 56 Abstention: 0

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission du budget et de l'administration, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé 221, Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'Île de Montréal.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Trépanier, ministre déléguée à la Condition féminine et ministre responsable de la Famille, proposant que le principe du projet de loi 33, Loi modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le principe du projet de loi 33 est adopté.

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 33 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin d'étudier en détail le projet de loi 33, Loi modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance.

---

À 17 h 53, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

**Vingt heures**

*Adoption du principe*

M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre délégué aux Affaires régionales, propose que le principe du projet de loi 19, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les affaires régionales, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement.

---

28 mai 1992

---

À 22 heures, sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au mardi 2 juin 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Présentation de projets de loi

Mme Vermette (Marie-Victorin) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

192 Loi sur le Conseil québécois de la toxicomanie.

La motion est adoptée.

#### Dépôts de documents

M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose:

La mise à jour des directives portant sur les objectifs et l'orientation de la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain, et ce, conformément à l'application de l'article 149.25 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et au décret 141-92 en date du 27 mai 1992.

(Document n° 187 de la session)

M. Pagé, leader du gouvernement, au nom de M. Elkas, ministre des Transports, dépose:

Le rapport annuel de la Société de l'assurance automobile du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991.

(Document n° 188 de la session)

---

M. le Président dépose:

La décision suivante du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 27 mai 1992:

— Décision 522 concernant le Règlement concernant le paiement de la taxe d'affaires à la Ville de Sainte-Foy à l'égard des années 1988 à 1991.

(Document n° 189 de la session)

#### Dépôts de rapports de commissions

M. Lemieux (Vanier) dépose:

Le rapport de la Commission du budget et de l'administration qui, les 27 et 28 mai 1992, a poursuivi le débat sur le discours du budget.

(Document n° 190 de la session)

---

M. Maltais (Saguenay) dépose:

Les rapports de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, le 26 mai 1992, a entendu les intéressés et étudié en détail les projets de loi d'intérêt privé suivants:

219 Loi modifiant la Loi constituant la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec — rapporté avec un amendement.

(Document n° 191 de la session)

Le rapport est adopté.

227 Loi concernant la ville de Vanier — rapporté avec des amendements.

(Document n° 192 de la session)

Le rapport est adopté.

### Dépôts de pétitions

M. Gendron (Abitibi-Ouest) dépose:

— l'extrait d'une pétition, signée par 20 018 pétitionnaires, demandant la tenue d'un référendum sur la souveraineté au plus tard le 26 octobre 1992.

(Document n° 193 de la session)

### Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu une lettre de M. Chevette, leader de l'opposition officielle, l'avisant de son intention de soulever une question de privilège ayant trait à une requête déclaratoire adressée à la Cour supérieure par M. Libman (D'Arcy-McGee) et à la correspondance échangée entre ce dernier et M. Côté, ministre délégué à la Réforme électorale, dont le leader de l'opposition a reçu copie, le tout concernant la *Loi sur la consultation populaire*.

M. le Président informe l'Assemblée qu'il prend en délibéré la question de la recevabilité de cette demande.

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Pagé, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 33, Loi modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé 221, Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Affaires prioritaires**

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Levesque, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée adopte la politique budgétaire du gouvernement, et sur les motions de censure suivantes:

La première, présentée par M. Léonard (Labelle):

QUE l'Assemblée nationale blâme très sévèrement le gouvernement libéral qui a ignoré les préoccupations de la population en choisissant à nouveau de relever le fardeau fiscal, notamment par l'introduction d'une taxe de 4% sur les services, et en refusant de présenter des mesures de relance susceptibles de redonner espoir aux agents économiques et qu'il soit condamné pour la piètre qualité de l'information financière contenue dans le budget et pour avoir facilité l'intrusion fédérale dans le champ des taxes à la consommation.

La deuxième, présentée par Mme Marois (Taillon):

QUE l'Assemblée nationale dénonce le gouvernement libéral pour le laxisme dont il fait preuve dans le contrôle de ses dépenses au moment où il impose aux contribuables de nouvelles charges fiscales et pour l'absence de transparence qui résulte des changements majeurs apportés aux crédits par le discours sur le budget, notamment par la péremption de 753 millions \$ de dépenses, qui dénature le sens de l'étude des crédits à l'Assemblée nationale.

La troisième, présentée par M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques):

QUE l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement pour avoir renié pour une septième année consécutive son engagement solennel de consacrer 1% du budget total de l'État à la culture; pour n'avoir consacré qu'une part insuffisante de l'augmentation des crédits du ministère des Affaires culturelles pour l'aide et le soutien aux artistes et aux régions; et pour n'avoir pas accordé aux arts de la scène le même traitement que pour le livre, soit l'exemption totale de la taxe de vente.

La quatrième, présentée par Mme Juneau (Johnson):

QUE cette Assemblée condamne avec véhémence le gouvernement libéral pour avoir imposé en catimini une contribution de 2 \$ aux personnes âgées désirant obtenir l'exécution d'une prescription à la pharmacie.

La cinquième, présentée par Mme Caron (Terrebonne):

QUE l'Assemblée nationale condamne le gouvernement pour son acharnement contre les consommateurs et consommatrices qui voient leur pouvoir d'achat diminué par l'imposition de nouvelles taxes, qui subissent des coupures importantes de

services et qu'elle blâme le gouvernement pour son peu d'empressement à défendre les droits des consommateurs et consommatrices notamment dans les dossiers des préarrangements funéraires et de la MIUF devant la Cour d'appel du Québec.

La sixième, présentée par M. Chevrette, leader de l'opposition officielle:

QUE l'Assemblée nationale dénonce le gouvernement libéral pour les coupures de services dans les soins optométriques et dentaires, pour les compressions majeures des budgets alloués au secteur de la santé et des services sociaux et qu'elle condamne avec véhémence la façon cavalière, tant budgétaire que législative, utilisée pour mettre en vigueur ces mesures.

Le débat terminé, des votes par appel nominal sont exigés sur les motions de censure et sur la motion de M. Levesque, ministre des Finances.

La première motion mise aux voix est celle présentée par M. Léonard (Labelle). Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale blâme très sévèrement le gouvernement libéral qui a ignoré les préoccupations de la population en choisissant à nouveau de relever le fardeau fiscal, notamment par l'introduction d'une taxe de 4% sur les services, et en refusant de présenter des mesures de relance susceptibles de redonner espoir aux agents économiques et qu'il soit condamné pour la piètre qualité de l'information financière contenue dans le budget et pour avoir facilité l'intrusion fédérale dans le champ des taxes à la consommation.

2 juin 1992

---

(Vote n° 15)

POUR

Baril	Brassard	Gendron	Morin
Beaulne	Caron	Harel	Paré
Bélanger (Anjou)	Carrier-Perreault	Jolivet	Perron
Blais	Chevrette	Juneau	Trudel
Boulerice	Dufour	Léonard	Vermette
	Garon	Marois	

CONTRE

Atkinson	Cardinal	Houde	Parent
Audet	Chagnon	Hovington	Philibert
Beaudin	Charbonneau	Johnson	Picotte
Bégin	Côté	Joly	Poulin
Bélanger (Laval-des-Rap.)	(Charlesbourg)	Khelifa	Richard
Bélanger (Még.-Compton)	Cusano	Lafrance	Robic
Bélisle	Dauphin	Lafrenière	Robillard
Benoit	Després	Lemire	Ryan
Bergeron	Dionne	LeSage	Savoie
Blackburn	Doyon	Levesque	St-Roch
(Roberval)	Dutil	Loiselle	Thérien
Bleau	Elkas	MacMillan	Tremblay
Bordeleau	Farrah	Maltais	(Outremont)
Boucher-Bacon	Forget	Marcil	Tremblay
Bourbeau	Frulla-Hébert	Messier	(Rimouski)
Bradet	Gagnon-Tremblay	Pagé	Trépanier
Camden	Gautrin	Paradis	Vallerand
Cannon	Gauvin	(Brome-Miss.)	Vallières
	Gobé	Paradis	Williams
	Hamel	(Matapédia)	

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 22 Contre: 71 Abstention: 0

---

La deuxième motion mise aux voix est celle présentée par Mme Marois (Taillon). Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale dénonce le gouvernement libéral pour le laxisme dont il fait preuve dans le contrôle de ses dépenses au moment où il impose aux contribuables de nouvelles charges fiscales et pour l'absence de transparence qui résulte des changements majeurs apportés aux crédits par le discours sur le budget, notamment par la péremption de 753 millions \$ de dépenses, qui dénature le sens de l'étude des crédits à l'Assemblée nationale.

(Vote n° 16)

POUR

Baril	Brassard	Gendron	Morin
Beaulne	Caron	Harel	Paré
Bélanger (Anjou)	Carrier-Perreault	Jolivet	Perron
Blais	Chevrette	Juneau	Trudel
Boulerice	Dufour	Léonard	Vermette
	Garon	Marois	

CONTRE

Atkinson	Boucher-Bacon	Dutil	Lafrance
Audet	Bourbeau	Elkas	Lafrenière
Beaudin	Bradet	Farrah	Lemire
Bégin	Camden	Forget	LeSage
Bélanger (Laval-des-Rap.)	Cannon	Frulla-Hébert	Levesque
Bélanger (Még.-Compton)	Cardinal	Gagnon-Tremblay	Loiselle
Bélisle	Chagnon	Gautrin	MacMillan
Benoit	Charbonneau	Gauvin	Maltais
Bergeron	Côté (Charlesbourg)	Gobé	Marcil
Blackburn (Roberval)	Cusano	Hamel	Messier
Bleau	Dauphin	Houde	Pagé
Bordeleau	Després	Hovington	Paradis (Brome-Miss.)
	Dionne	Johnson	Paradis
	Doyon	Joly	Paradis (Matapédia)
		Khelfa	

Parent	Robic	Thérien	Trépanier
Philibert	Robillard	Tremblay	Vallerand
Picotte	Ryan	(Outremont)	Vallières
Poulin	Savoie	Tremblay	Williams
Richard	St-Roch	(Rimouski)	

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 22 Contre: 71 Abstention: 0

---

La troisième motion mise aux voix est celle présentée par M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques). Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement pour avoir renié pour une septième année consécutive son engagement solennel de consacrer 1% du budget total de l'État à la culture; pour n'avoir consacré qu'une part insuffisante de l'augmentation des crédits du ministère des Affaires culturelles pour l'aide et le soutien aux artistes et aux régions; et pour n'avoir pas accordé aux arts de la scène le même traitement que pour le livre, soit l'exemption totale de la taxe de vente.

(Vote n° 17)

POUR

Baril	Brassard	Gendron	Morin
Beaulne	Caron	Harel	Paré
Bélanger	Carrier-Perreault	Jolivet	Perron
(Anjou)	Chevrette	Juneau	Trudel
Blais	Dufour	Léonard	Vermette
Boulerice	Garon	Marois	

CONTRE

Atkinson	Cardinal	Houde	Parent
Audet	Chagnon	Hovington	Philibert
Beaudin	Charbonneau	Johnson	Picotte
Bégin	Côté	Joly	Poulin
Bélanger	( <i>Charlesbourg</i> )	Khelfa	Richard
( <i>Laval-des-Rap.</i> )	Cusano	Lafrance	Robic
Bélanger	Dauphin	Lafrenière	Robillard
( <i>Még.-Compton</i> )	Després	Lemire	Ryan
Bélisle	Dionne	LeSage	Savoie
Benoit	Doyon	Levesque	St-Roch
Bergeron	Dutil	Loiselle	Thérien
Blackburn	Elkas	MacMillan	Tremblay
( <i>Roberval</i> )	Farrah	Maltais	( <i>Outremont</i> )
Bleau	Forget	Marcil	Tremblay
Bordeleau	Frulla-Hébert	Messier	( <i>Rimouski</i> )
Boucher-Bacon	Gagnon-Tremblay	Pagé	Trépanier
Bourbeau	Gautrin	Paradis	Vallerand
Bradet	Gauvin	( <i>Brome-Miss.</i> )	Vallières
Camden	Gobé	Paradis	Williams
Cannon	Hamel	( <i>Matapédia</i> )	

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 22 Contre: 71 Abstention: 0

---

La quatrième motion mise aux voix est celle présentée par Mme Juneau (Johnson). Cette motion se lit comme suit:

QUE cette Assemblée condamne avec véhémence le gouvernement libéral pour avoir imposé en catimini une contribution de 2 \$ aux personnes âgées désirant obtenir l'exécution d'une prescription à la pharmacie.

(Vote n° 18)

POUR

Baril	Brassard	Gendron	Morin
Beaulne	Caron	Harel	Paré
Bélanger (Anjou)	Carrier-Perreault	Jolivet	Perron
Blais	Chevrette	Juneau	Trudel
Boulerice	Dufour	Léonard	Vermette
	Garon	Marois	

CONTRE

Atkinson	Cardinal	Houde	Parent
Audet	Chagnon	Hovington	Philibert
Beaudin	Charbonneau	Johnson	Picotte
Bégin	Côté	Joly	Poulin
Bélanger (Laval-des-Rap.)	(Charlesbourg)	Khelfa	Richard
Bélanger (Még.-Compton)	Cusano	Lafrance	Robic
Bélisle	Dauphin	Lafrenière	Robillard
Benoit	Després	Lemire	Ryan
Bergeron	Dionne	LeSage	Savoie
Blackburn	Doyon	Levesque	St-Roch
(Roberval)	Dutil	Loiselle	Thérien
Bleau	Elkas	MacMillan	Tremblay
Bordeleau	Farrah	Maltais	(Outremont)
Boucher-Bacon	Forget	Marcil	Tremblay
Bourbeau	Frulla-Hébert	Messier	(Rimouski)
Bradet	Gagnon-Tremblay	Pagé	Trépanier
Camden	Gautrin	Paradis	Vallerand
Cannon	Gauvin	(Brome-Miss.)	Vallières
	Gobé	Paradis	Williams
	Hamel	(Matapédia)	

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 22 Contre: 71 Abstention: 0

2 juin 1992

La cinquième motion mise aux voix est celle présentée par Mme Caron (Terrebonne). Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale condamne le gouvernement pour son acharnement contre les consommateurs et consommatrices qui voient leur pouvoir d'achat diminué par l'imposition de nouvelles taxes, qui subissent des coupures importantes de services et qu'elle blâme le gouvernement pour son peu d'empressement à défendre les droits des consommateurs et consommatrices notamment dans les dossiers des préarrangements funéraires et de la MIUF devant la Cour d'appel du Québec.

(Vote n° 19)

POUR

Baril	Brassard	Gendron	Morin
Beaulne	Caron	Harel	Paré
Bélanger (Anjou)	Carrier-Perreault	Jolivet	Perron
Blais	Chevrette	Juneau	Trudel
Boulerice	Dufour	Léonard	Vermette
	Garon	Marois	

CONTRE

Atkinson	Boucher-Bacon	Dutil	Lafrance
Audet	Bourbeau	Elkas	Lafrenière
Beaudin	Bradet	Farrah	Lemire
Bégin	Camden	Forget	LeSage
Bélanger (Laval-des-Rap.)	Cannon	Fruilla-Hébert	Levesque
Bélanger (Még.-Compton)	Cardinal	Gagnon-Tremblay	Loiselle
Bélisle	Chagnon	Gautrin	MacMillan
Benoit	Charbonneau	Gauvin	Maltais
Bergeron	Côté (Charlesbourg)	Gobé	Marcil
Blackburn (Roberval)	Cusano	Hamel	Messier
Bleau	Dauphin	Houde	Pagé
Bordeleau	Després	Hovington	Paradis (Brome-Miss.)
	Dionne	Johnson	Paradis (Matapédia)
	Doyon	Joly	
		Khelfa	

2 juin 1992

---

Parent	Robic	Thérien	Trépanier
Philibert	Robillard	Tremblay	Vallerand
Picotte	Ryan	(Outremont)	Vallières
Poulin	Savoie	Tremblay	Williams
Richard	St-Roch	(Rimouski)	

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 22 Contre: 71 Abstention: 0

---

La sixième motion mise aux voix est celle présentée par M. Chevrette, leader de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale dénonce le gouvernement libéral pour les coupures de services dans les soins optométriques et dentaires, pour les compressions majeures des budgets alloués au secteur de la santé et des services sociaux et qu'elle condamne avec véhémence la façon cavalière, tant budgétaire que législative, utilisée pour mettre en vigueur ces mesures.

(Vote n° 20)

POUR

Baril	Brassard	Gendron	Morin
Beaulne	Caron	Harel	Paré
Bélanger	Carrier-Perreault	Jolivet	Perron
(Anjou)	Chevrette	Juneau	Trudel
Blais	Dufour	Léonard	Vermette
Boulerice	Garon	Marois	

CONTRE

Atkinson	Cardinal	Houde	Parent
Audet	Chagnon	Hovington	Philibert
Beaudin	Charbonneau	Johnson	Picotte
Bégin	Côté	Joly	Poulin
Bélanger	( <i>Charlesbourg</i> )	Khelifa	Richard
( <i>Laval-des-Rap.</i> )	Cusano	Lafrance	Robic
Bélanger	Dauphin	Lafrenière	Robillard
( <i>Még.-Compton</i> )	Després	Lemire	Ryan
Bélisle	Dionne	LeSage	Savoie
Benoit	Doyon	Levesque	St-Roch
Bergeron	Dutil	Loiselle	Thérien
Blackburn	Elkas	MacMillan	Tremblay
( <i>Roberval</i> )	Farrah	Maltais	( <i>Outremont</i> )
Bleau	Forget	Marcil	Tremblay
Bordeleau	Frulla-Hébert	Messier	( <i>Rimouski</i> )
Boucher-Bacon	Gagnon-Tremblay	Pagé	Trépanier
Bourbeau	Gautrin	Paradis	Vallerand
Bradet	Gauvin	( <i>Brome-Miss.</i> )	Vallières
Camden	Gobé	Paradis	Williams
Cannon	Hamel	( <i>Matapédia</i> )	

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 22 Contre: 71 Abstention: 0

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Levesque, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

(Vote n° 21)

POUR

Atkinson	Cardinal	Houde	Parent
Audet	Chagnon	Hovington	Philibert
Beaudin	Charbonneau	Johnson	Picotte
Bégin	Côté	Joly	Poulin
Bélanger	(Charlesbourg)	Khelfa	Richard
(Laval-des-Rap.)	Cusano	Lafrance	Robic
Bélanger	Dauphin	Lafrenière	Robillard
(Még.-Compton)	Després	Lemire	Ryan
Bélisle	Dionne	LeSage	Savoie
Benoit	Doyon	Levesque	St-Roch
Bergeron	Dutil	Loiselle	Thérien
Blackburn	Elkas	MacMillan	Tremblay
(Roberval)	Farrah	Maltais	(Outremont)
Bleau	Forget	Marcil	Tremblay
Bordeleau	Frulla-Hébert	Messier	(Rimouski)
Boucher-Bacon	Gagnon-Tremblay	Pagé	Trépanier
Bourbeau	Gautrin	Paradis	Vallerand
Bradet	Gauvin	(Brome-Miss.)	Vallières
Camden	Gobé	Paradis	Williams
Cannon	Hamel	(Matapédia)	

CONTRE

Baril	Brassard	Gendron	Morin
Beaulne	Caron	Harel	Paré
Bélanger	Carrier-Perreault	Jolivet	Perron
(Anjou)	Chevrette	Juneau	Trudel
Blais	Dufour	Léonard	Vermette
Boulerice	Garon	Marois	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 71 Contre: 22 Abstention: 0

---

2 juin 1992

---

Puis, l'Assemblée procède au vote sur les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires pour l'année financière 1992-1993.

Ces rapports sont adoptés à la majorité des voix.

---

M. Levesque, ministre des Finances, présente le projet de loi 12, Loi n° 3 sur les crédits, 1992-1993, et propose:

QUE l'Assemblée en soit saisie;

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté; et

QUE le projet de loi soit adopté.

Ces motions sont adoptées à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi 12 est adopté.

---

À 13 h 02, M. le Président suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

Quinze heures

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi 15, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 15 est adopté.

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 15 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

---

À 18 h 02, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

Vingt heures

**Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel**

M. le Président rend la décision suivante sur la demande de M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, qu'il a prise en délibéré au début de la séance et qui vise à soulever une question de privilège ayant trait à une requête déclaratoire adressée à la Cour supérieure par M. Libman (D'Arcy-McGee) et à la correspondance échangée entre ce dernier et M. Côté, ministre délégué à la Réforme électorale, le tout concernant la *Loi sur la consultation populaire*:

## DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Les faits invoqués par le leader de l'opposition officielle ne paraissent pas suffisants pour constituer, *prima facie*, une violation de privilège ou un outrage à l'Assemblée.

En déposant une requête en jugement déclaratoire et en annulation de certaines dispositions de la *Loi sur la consultation populaire* devant la Cour supérieure et en faisant état, dans sa correspondance avec le ministre délégué à la Réforme électorale, de son intention de la retirer en contrepartie de modifications qu'il souhaiterait voir apporter à la *Loi sur la consultation populaire*, le député de D'Arcy-McGee n'a pas contrevenu aux paragraphes 7 et 10 de l'article 55 de la *Loi sur l'Assemblée nationale*. Toutefois, le député de D'Arcy-McGee doit savoir qu'il n'est pas approprié de mettre ainsi en rapport, et potentiellement en situation d'antagonisme, une procédure judiciaire présentement en instance et une initiative parlementaire.

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Côté, ministre délégué à la Réforme électorale, propose que le principe du projet de loi 36, Loi modifiant la Loi électorale et la Loi sur la consultation populaire, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 36 est adopté.

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 36 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

M. Cherry, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi 35, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur l'assurance-maladie, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le mercredi 3 juin 1992

À la fin de son intervention, M. Boulerice (Sainte-Marie--Saint-Jacques) propose:

QUE la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot «maintenant» et en ajoutant, à la fin, les mots «dans trois mois».

Après une suspension de la séance au cours de laquelle il réunit les leaders parlementaires, M. Lefebvre, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la durée du débat restreint sur cette motion de report. Les deux groupes parlementaires se partageront également la période consacrée à ce débat. Dans ce cadre, les interventions seront limitées à 15 minutes, sauf celles d'un représentant de chaque groupe parlementaire qui ne devront pas excéder 30 minutes chacune.

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de report de M. Boulerice (Sainte-Marie--Saint-Jacques).

Au cours de son intervention, M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, propose l'ajournement du débat sur la motion de report présentée par M. Boulerice (Sainte-Marie--Saint-Jacques).

Un débat s'ensuit sur cette motion d'ajournement.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

2 juin 1992

---

(Vote n° 22)

POUR

Baril	Boisclair	Dufour	Léonard
Bélanger	Boulerice	Filion	Marois
(Anjou)	Caron	Garon	Paré
Blackburn	Carrier-Perreault	Jolivet	Vermette
(Chicoutimi)	Chevrette	Juneau	

CONTRE

Audet	Bergeron	Farrah	MacMillan
Beaudin	Brouillette	Gautrin	Messier
Bégin	Camden	Gauvin	Parent
Bélanger	Chagnon	Gobé	Philibert
(Laval-des-Rap.)	Cherry	Khelifa	Poulin
Bélanger	Côté	Lafrenière	St-Roch
(Még.-Compton)	(Riv.-du-Loup)	Leclerc	Tremblay
Bélisle	Cusano	LeSage	(Rimouski)
Benoit	Elkas	Loiselle	Williams

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 17 Contre: 32 Abstention: 0

Le débat se poursuit sur la motion de report présentée par M. Boulerice (Sainte-Marie--Saint-Jacques).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 23)

POUR

Baril	Boulerice	Filion	Paré
Bélanger	Caron	Garon	Vermette
(Anjou)	Carrier-Perreault	Jolivet	
Blackburn	Chevrette	Juneau	
(Chicoutimi)	Dufour	Léonard	

CONTRE

Audet	Brouillette	Gautrin	Messier
Beaudin	Camden	Gauvin	Parent
Bégin	Cannon	Gobé	Philibert
Bélanger	Chagnon	Khelfa	St-Roch
(Laval-des-Rap.)	Cherry	Lafrance	Tremblay
Bélanger	Côté	Lafrenière	(Rimouski)
(Még.-Compton)	(Riv.-du-Loup)	Leclerc	Williams
Bélisle	Cusano	LeSage	
Benoît	Elkas	Loiselle	
Bergeron	Farrah	MacMillan	

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 15 Contre: 33 Abstention: 0

Le débat se poursuit sur la motion de M. Cherry, ministre du Travail, proposant l'adoption du principe du projet de loi 35.

Au cours de son intervention, M. Filion (Montmorency) propose l'ajournement du débat sur la motion de M. Cherry, ministre du Travail.

Un débat s'ensuit sur cette motion d'ajournement.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 24)

POUR

Baril	Carrier-Perreault	Gendron	Paré
Bélanger	Chevrette	Jolivet	Vermette
(Anjou)	Dufour	Juneau	
Boulerice	Filion	Léonard	
Caron	Garon	Marois	

CONTRE

Beaudin	Dauphin	Hovington	Philibert
Bélisle	Dutil	Lafrance	Picotte
Bergeron	Elkas	Lafrenière	Richard
Bleau	Farrah	Lemieux	Robic
Bordeleau	Forget	LeSage	St-Roch
Brouillette	Gautrin	MacMillan	Tremblay
Camden	Gauvin	Messier	( <i>Rimouski</i> )
Cannon	Gobé	Middlemiss	Trépanier
Chagnon	Hamel	Parent	Williams

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 16 Contre: 35 Abstention: 0

Du consentement de l'Assemblée et sur la motion de M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, il est ordonné:

QUE le reste du débat sur l'adoption du principe du projet de loi 35 soit limité à une intervention pour chacun des groupes parlementaires.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Cherry, ministre du Travail, proposant l'adoption du principe du projet de loi 35.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le principe du projet de loi 35 est adopté.

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 35 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

2 juin 1992

---

À 7 h 51, sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au mercredi 3 juin 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



---

Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

218 Loi concernant Club de Curling de Montréal Ouest Inc.  
(Document n° 194 de la session)

M. Cusano, whip en chef du gouvernement, au nom de Mme Loiselle (Saint-Henri), propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé 218, Loi concernant Club de Curling de Montréal Ouest Inc.

La motion est adoptée.

M. Pagé, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé 218 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration et que la ministre déléguée aux Finances soit membre de ladite commission.

La motion est adoptée.

---

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

217 Loi concernant Consolidated Bowling Ltd.

(Document n° 195 de la session)

M. Cusano, whip en chef du gouvernement, au nom de M. Chagnon (Saint-Louis), propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé 217, Loi concernant Consolidated Bowling Ltd.

La motion est adoptée.

M. Pagé, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé 217 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration et que la ministre déléguée aux Finances soit membre de ladite commission.

La motion est adoptée.

---

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

225 Loi concernant Restaurant Belle-Ville Inc.

(Document n° 196 de la session)

M. Brassard, whip de l'opposition officielle, au nom de M. Garon (Lévis), propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé 225, Loi concernant Restaurant Belle-Ville Inc.

La motion est adoptée.

M. Pagé, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé 225 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration et que la ministre déléguée aux Finances soit membre de ladite commission.

La motion est adoptée.

**Dépôts de documents**

M. Rémillard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, dépose:

Le rapport annuel du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 197 de la session)

---

M. Elkas, ministre des Transports, dépose:

Le rapport annuel du contrôle du transport routier préparé par la Société de l'assurance automobile du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991.

(Document n° 198 de la session)

---

M. le Président dépose:

Le rapport de la Commission de la représentation électorale sur la délimitation des circonscriptions électorales du Québec, en date du 3 juin 1992, intitulé: *La carte électorale du Québec*.

(Document n° 199 de la session)

**Dépôts de rapports de commissions**

M. Dauphin (Marquette) dépose:

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 18 décembre 1991 et 28 mai 1992, a étudié en détail le projet de loi:

406 Loi sur l'Institut québécois de réforme du droit — rapporté avec des amendements.

(Document n° 200 de la session)

### Dépôts de pétitions

M. Baril (Arthabaska) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 1 537 pétitionnaires, demandant la gratuité des médicaments et du matériel individuel nécessaires au traitement des diabétiques de 50 ans et plus.

(Document n° 201 de la session)

---

M. Paré (Shefford) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 169 pétitionnaires, demandant le maintien de l'Hôtel-Dieu de Montréal au centre-ville, de sa vocation actuelle et de son statut universitaire.

(Document n° 202 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, au nom de M. Bourassa, premier ministre, propose:

QUE, conformément à l'article 122 de la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1), soit constituée une liste de commissaires suppléants pour entendre les appels interjetés devant la Commission de la fonction publique en vertu de l'article 33 de cette loi, pour une période d'une année à compter des présentes;

conséquemment, soient nommés: M<sup>e</sup> Marc Boisvert, M<sup>e</sup> François Fortier, M<sup>e</sup> André Ladouceur, M<sup>e</sup> Jean-Guy Ménard.

(Vote n° 25)

POUR

Audet	Charbonneau	Jolivet	Pelchat
Baril	Chenail	Joly	Perron
Beaulne	Chevrette	Juneau	Philibert
Bégin	Côté	Kehoe	Picotte
Bélanger	(Charlesbourg)	Lafrance	Poulin
(Anjou)	Côté	Lafrenière	Rémillard
Bélanger	(Riv.-du-Loup)	Lemieux	Richard
(Laval-des-Rap.)	Cusano	Lemire	Rivard
Bélanger	Dauphin	Léonard	Robic
(Még.-Compton)	Després	LeSage	Robillard
Benoit	Doyon	Levesque	Ryan
Bergeron	Dufour	Libman	Savoie
Blackburn	Dupuis	Loiselle	St-Roch
(Chicoutimi)	Dutil	Maciocia	Thérien
Blackburn	Elkas	MacMillan	Tremblay
(Roberval)	Filion	Maltais	(Outremont)
Bleau	Forget	Marcil	Tremblay
Bordeleau	Fradet	Marois	(Rimouski)
Boucher-Bacon	Frulla-Hébert	Middlemiss	Trépanier
Bourbeau	Gagnon-Tremblay	Morin	Trudel
Bradet	Gautrin	Pagé	Vallerand
Brassard	Gauvin	Paradis	Vallières
Cannon	Gendron	(Brome-Miss.)	Vermette
Cardinal	Gobé	Paradis	Williams
Caron	Hamel	(Matapédia)	
Carrier-Perreault	Houde	Paré	
Chagnon	Johnson	Parent	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 94 Contre: 0 Abstention: 0

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 191 du Règlement, M. Côté, ministre délégué à la Réforme électorale, propose:

ATTENDU QU'à plusieurs reprises dans le passé, les membres de l'Assemblée nationale ont manifesté le désir de rationaliser les opérations et les coûts relatifs à la préparation des listes électorales et leur utilisation pour la tenue des élections provinciales, municipales et scolaires;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections, les municipalités et les commissions scolaires ont des besoins spécifiques en regard des listes électorales et qu'il y a lieu de procéder à une étude de faisabilité en termes de qualité et de coût de l'informatisation des listes électorales provinciales, municipales et scolaires;

ATTENDU QUE, suite à la demande du Ministre délégué à la Réforme électorale, il y a lieu de confier ce mandat au Directeur général des élections;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 485 de la *Loi électorale* (L.R.Q., c. E-3.3) l'Assemblée nationale peut confier tout mandat au Directeur général des élections;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections doit, pour pouvoir remplir un tel mandat, être habilité à consulter les organismes municipaux et scolaires;

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer au Directeur général des élections la collaboration des autorités gouvernementales et des intervenants concernés aux différents paliers pour recueillir les données et renseignements requis pour la réalisation de ce mandat;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections devra conclure toute entente qu'il jugera utile avec les organismes concernés aux fins de sa consultation;

QUE soit confié au Directeur général des élections, conformément aux dispositions de l'article 485 de la *Loi électorale* (L.R.Q., c. E-3.3), le mandat de procéder à une analyse de faisabilité, la plus étendue possible, en terme de qualité et de coût de l'informatisation des listes électorales provinciales, municipales et scolaires;

QU'aux fins de la réalisation de ce mandat, le Directeur général des élections soit habilité

- à consulter les organismes municipaux et scolaires visés;
- à requérir l'aide, l'assistance et la collaboration de toute personne ou de tout ministère ou service gouvernemental;
- à recueillir toutes les données pertinentes et jugées indispensables à l'étude;
- à conclure toute entente nécessaire avec les organismes;

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QU'au plus tard le 31 mars 1993, le Directeur général des élections remette au Président de l'Assemblée nationale un rapport sur la faisabilité de l'informatisation des listes électorales provinciales, municipales et scolaires, comprenant des données relatives aux coûts et aux bénéfices;

QUE le Président de l'Assemblée nationale dépose ce rapport devant l'Assemblée nationale dans les 15 jours de sa réception si elle siège ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de l'ouverture de la session suivante ou de la reprise de ses travaux.

3 juin 1992

---

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Côté, ministre délégué à la Réforme électorale, dépose:

Un document préparé par le Directeur général des élections du Québec et intitulé: *Document de travail sur l'opportunité d'une liste électorale permanente.*

(Document n° 203 de la session)

Puis, du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, une discussion s'ensuit sur la motion présentée par M. Côté, ministre délégué à la Réforme électorale, après quoi la motion est adoptée.

---

M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des personnes handicapées, propose:

QU'au cours de cette semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, qui se déroule cette année du 1<sup>er</sup> au 7 juin, l'Assemblée souligne la volonté et la capacité de ces personnes de contribuer au bien-être de leur communauté et qu'elle réitère la nécessité pour tous les acteurs de la société de faire en sorte que, dans le champ où ils exercent leurs responsabilités, les personnes handicapées puissent s'intégrer dans le respect de leur différence.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Pagé, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin d'étudier en détail le projet de loi 15, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'étudier en détail le projet de loi 35, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur l'assurance-maladie.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre délégué aux Affaires régionales, proposant que le principe du projet de loi 19, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les affaires régionales, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné sur la motion de Mme Juneau (Johnson).

---

À 12 h 56, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

*Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre délégué aux Affaires régionales, proposant que le principe du projet de loi 19, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les affaires régionales, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le principe du projet de loi 19 est adopté.

Sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, le projet de loi 19 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

M. Pagé, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'étudier en détail le projet de loi 19, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les affaires régionales.

---

À 18 h, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

*Adoption du principe*

M. Pagé, ministre de l'Éducation, propose que le principe du projet de loi 17, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le principe du projet de loi 17 est adopté.

Sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, le projet de loi 17 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'éducation.

---

M. Pagé, leader du gouvernement, au nom de M. Bourassa, premier ministre, propose que le principe du projet de loi 25, Loi modifiant la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 25 est adopté.

Sur la motion de M. Ryan, ministre des Affaires municipales, le projet de loi 25 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

---

M. Ryan, ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi 20, Loi abrogeant la Loi concernant les droits sur les divertissements, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

3 juin 1992

---

Le jeudi 4 juin 1992

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le principe du projet de loi 20 est adopté.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 20 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

---

M. Ryan, ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi 22, Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le principe du projet de loi 22 est adopté.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 22 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

---

M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi 31, Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés du Centre hospitalier de l'Université Laval et le Régime de retraite pour certains employés de la Commission des écoles catholiques de Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 31 est adopté.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 31 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

---

M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi 37, Loi concernant la prolongation des conventions collectives et la rémunération dans le secteur public, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 37 est adopté.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 37 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

---

M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, informe l'Assemblée que Son Excellence le Lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi 28, Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 28 est adopté.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 28 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

---

3 juin 1992

---

M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le principe du projet de loi 23, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le principe du projet de loi 23 est adopté.

Sur la motion de M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le projet de loi 23 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

---

M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, informe l'Assemblée que Son Excellence le Lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi 27, Loi sur la Société de financement agricole et modifiant d'autres dispositions législatives, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le principe du projet de loi 27 est adopté.

Sur la motion de M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le projet de loi 27 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

---

À 7 h 22, sur la motion de M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, l'Assemblée est ajournée au jeudi 4 juin 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Dépôts de pétitions

Sont déposés 3 extraits de pétition demandant la tenue d'un référendum sur la souveraineté au plus tard le 26 octobre 1992:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 10 082 pétitionnaires, par M. Blais (Masson);  
(Document n° 204 de la session)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 10 061 pétitionnaires, par Mme Vermette (Marie-Victorin);  
(Document n° 205 de la session)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 10 045 pétitionnaires, par Mme Juneau (Johnson).  
(Document n° 206 de la session)

#### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

**Motions sans préavis**

M. Perron (Duplessis) propose:

QUE cette Assemblée offre ses condoléances aux familles et aux proches de messieurs Simon Proulx, Christian Proulx et Alain Potvin de Sept-Îles ainsi que Maurice Grandchamp de Montréal, qui sont tragiquement décédés après avoir conquis le sommet du mont McKinley en Alaska.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 35, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur l'assurance-maladie;
- la Commission de l'éducation, afin d'étudier en détail les projets de loi suivants: le projet de loi 17, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique; et le projet de loi 141, Loi sur l'enseignement privé;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'étudier en détail le projet de loi 22, Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 15, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

M. Levesque, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi 16, Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

---

À 12 h 58, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

**Quinze heures**

Le débat se poursuit sur la motion de M. Levesque, ministre des Finances, proposant que le principe du projet de loi 16, Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec, soit maintenant adopté.

4 juin 1992

Au cours de son intervention, M. Chagnon (Saint-Louis) propose l'ajournement du débat sur la motion d'adoption du principe du projet de loi 16.

Un débat s'ensuit sur la motion d'ajournement.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 26)

POUR

Audet	Boulerice	Dupuis	Loiselle
Baril	Bourbeau	Fillion	Maciocia
Beaudin	Bradet	Forget	MacMillan
Beaulne	Brassard	Garon	Marois
Bégin	Brouillette	Gautrin	Pagé
Bélanger	Camden	Gauvin	Paradis
(Anjou)	Cardinal	Gendron	(Matapédia)
Bélanger	Caron	Gobé	Paré
(Laval-des-Rap.)	Carrier-Perreault	Hamel	Parent
Bélanger	Chagnon	Harel	Pelchat
(Még.-Compton)	Chenail	Hovington	Perron
Bélisle	Cherry	Joly	Philibert
Benoit	Chevrette	Juneau	Poulin
Blackburn	Côté	Kehoe	St-Roch
(Chicoutimi)	(Charlesbourg)	Khelfa	Thérien
Blais	Cusano	Lafrance	Tremblay
Bleau	Dauphin	Lafrenière	(Rimouski)
Boisclair	Després	Lemire	Trudel
Bordeleau	Dionne	Léonard	Vermette
Boucher-Bacon	Dufour	LeSage	Williams

CONTRE

Cameron                      Libman

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 73    Contre: 2    Abstention: 0

4 juin 1992

---

M. Chevette, leader de l'opposition officielle, propose l'ajournement de l'Assemblée.

Après l'intervention de M. Chevette, leader de l'opposition officielle, et celle de M. Pagé, leader du gouvernement, qui conclut en soulevant l'irrecevabilité de cette motion, M. Lefebvre, vice-président, prend la question en délibéré.

---

À 18 h, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

**Vingt heures**

M. Lefebvre, vice-président, revient sur la question prise en délibéré avant la suspension de la séance. Il rappelle que la motion pouvait être déclarée irrégulière en tout temps avant d'être mise aux voix même si elle avait déjà été mise en discussion. On ne peut aller à l'encontre de la lettre de l'article 105 du Règlement qui spécifie clairement qu'une motion d'ajournement de l'Assemblée ne peut être présentée que par le leader du gouvernement. La motion proposée par le leader de l'opposition officielle doit être déclarée irrecevable.

#### *Adoption du principe*

M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, informe l'Assemblée que Son Excellence le Lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi 408, Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

4 juin 1992

---

Le vendredi 5 juin 1992

Au cours de son intervention, M. Pagé, leader du gouvernement, propose l'ajournement du débat sur la motion d'adoption du principe du projet de loi 408.

La motion est adoptée.

---

À 0 h 54, sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au vendredi 5 juin 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Dépôts de rapports de commissions

M. Garon (Lévis) dépose:

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, les 26, 27, 28, 29 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin 1992, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé:

221 Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'Île de Montréal — rapporté avec des amendements.

(Document n° 207 de la session)

Le rapport est adopté.

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, le 3 juin 1992, a étudié en détail le projet de loi:

19 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les affaires régionales — rapporté avec un amendement.

(Document n° 208 de la session)

### Dépôts de pétitions

M. Chevette (Joliette) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 44 pétitionnaires, demandant que soit rendu public tout document qui démontrerait que la Gendarmerie royale du Canada s'est livrée à des activités illégales.

(Document n° 209 de la session)

---

Sont déposés 2 extraits de pétition demandant la gratuité des médicaments et du matériel individuel nécessaires au traitement des diabétiques de 50 ans et plus:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 1 546 pétitionnaires, par Mme Juneau (Johnson);

(Document n° 210 de la session)

- le second, extrait d'une pétition signée par 1 424 pétitionnaires, par M. Morin (Dubuc).

(Document n° 211 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine minière qui se tient cette année du 1<sup>er</sup> au 7 juin et qui a pour thème «L'industrie minière essentielle à la qualité de vie du Québec moderne».

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Pagé, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 15, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 35, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur l'assurance-maladie;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 22, Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;
- la Commission des institutions, afin d'étudier en détail le projet de loi 25, Loi modifiant la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin d'étudier en détail les projets de loi suivants: le projet de loi 23, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés; et le projet de loi 27, Loi sur la Société de financement agricole et modifiant d'autres dispositions législatives;
- la Commission du budget et de l'administration, afin d'étudier en détail le projet de loi 37, Loi concernant la prolongation des conventions collectives et la rémunération dans le secteur public.

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Rémillard, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi 13, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et prévoyant diverses dispositions concernant l'établissement du district judiciaire de Laval, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 13 est adopté.

Sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, le projet de loi 13 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

---

M. Rémillard, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi 34, Loi modifiant la Loi concernant un jugement rendu par la Cour suprême du Canada le 13 décembre 1979 sur la langue de la législation et de la justice au Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 34 est adopté.

Sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, le projet de loi 34 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

---

5 juin 1992

---

M. Rémillard, ministre de la Justice, informe l'Assemblée que Son Excellence le Lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi 14, Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la médiation familiale, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le principe du projet de loi 14 est adopté.

Sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, le projet de loi 14 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

---

À 13 h, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

Quinze heures

À la demande de M. Pagé, leader du gouvernement, M. Lefebvre, vice-président, convoque une réunion des leaders afin qu'il soit convenu du moment où le rapport de la Commission de l'économie et du travail sur le projet de loi 35, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur l'assurance-maladie, et modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal, devra être déposé.

#### Débats statutaires

L'Assemblée entreprend le débat sur le rapport de la Commission de la représentation électorale sur la délimitation des circonscriptions électorales du Québec déposé à l'Assemblée par M. le Président, le 3 juin 1992.

Avant que le débat ne s'engage, M. Lefebvre, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole établie pour ce débat restreint à 5 heures. Mises à part les 30 minutes allouées à l'ensemble des députés indépendants, les deux groupes parlementaires se partageront également la période consacrée à ce débat. Dans ce cadre, les interventions seront limitées à une durée de 30 minutes chacune.

Le débat s'ensuit.

---

M. Bissonnet, vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'aucun accord n'a pu être conclu par les leaders parlementaires à leur réunion visant à fixer le moment du dépôt du rapport de la Commission de l'économie et du travail sur le projet de loi 35, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur l'assurance-maladie.

En conséquence, M. Pagé, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission de l'économie et du travail, à qui a été confiée l'étude détaillée du projet de loi 35, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur l'assurance-maladie, mette fin à ses travaux quant à ce mandat dès l'adoption de la présente motion et fasse rapport au moment prévu de la période des affaires courantes de la séance qui suit celle au cours de laquelle aura été adoptée la présente motion.

Conformément à l'article 251 du Règlement, cette motion sera débattue lors d'une prochaine séance.

---

Le débat se poursuit sur le rapport de la Commission de la représentation électorale sur la délimitation des circonscriptions électorales du Québec.

---

À 18 h, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

**Vingt heures**

### **Débats statutaires**

M. Lefebvre, vice président, constate que le débat sur le rapport de la Commission de la représentation électorale sur la délimitation des circonscriptions électorales du Québec a pris fin.

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Levesque, ministre des Finances, proposant que le principe du projet de loi 16, Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le principe du projet de loi 16 est adopté.

Sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, le projet de loi 16 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

5 juin 1992

---

À 20 h 47, sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au lundi 8 juin 1992, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Pagé, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission de l'éducation, à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et de la création des premiers collèges publics, procède à une consultation générale et tienne des auditions publiques à compter du 4 novembre 1992, afin de faire le point sur l'enseignement collégial québécois et, à cette fin, examine:

- la réalisation et la pertinence actuelle des objectifs visés par la création d'un niveau spécifique d'enseignement;
- la présence et la place relative de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel au sein des mêmes établissements;

- le rôle des collèges dans les dispositifs de développement de la main-d'oeuvre et, plus largement, les pratiques et les structures des collèges en éducation permanente et en éducation des adultes;
- le contenu et la structure générale des programmes d'études;
- l'harmonisation inter-ordres;
- les modes de fréquentation et les cheminements étudiants;
- l'état et les besoins de la pratique actuelle et future de la profession enseignante;
- le dispositif et les pratiques en évaluation des apprentissages, des programmes d'études, des ressources humaines et des établissements;
- les modes de financement;
- la répartition des pouvoirs et des responsabilités en enseignement collégial;
- les modes d'organisation et d'administration des établissements;

les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 1992;

la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Pagé, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 22, Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 15, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi suivants: le projet de loi 23, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés; et le projet de loi 27, Loi sur la Société de financement agricole et modifiant d'autres dispositions législatives.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, proposant que le principe du projet de loi 408, Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné sur la motion de M. Garon (Lévis).

À 18 heures, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

Vingt heures

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'éducation relatif au projet de loi 413, Loi modifiant la Loi sur l'optométrie.

Après débat, le rapport est adopté.

*Adoption du principe*

M. Savoie, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi 26, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'administration des lois fiscales, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le principe du projet de loi 26 est adopté.

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 26 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi 3, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Après débat, le rapport est adopté.

*Adoption du principe*

Le débat reprend sur la motion de M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, proposant que le principe du projet de loi 408, Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

Le débat reprend sur la motion de M. Gautrin (Verdun) proposant que le principe du projet de loi 198 Loi sur la limitation de l'embauche dans les organismes publics et l'imputabilité des administrateurs d'État et des dirigeants d'un organisme public, soit maintenant adopté.

**Le mardi 9 juin 1992**

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

---

8 juin 1992

---

À 00 h 24, sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au mardi 9 juin, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Dépôts de rapports de commissions

Mme Marois (Taillon) dépose:

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 28 mai et 2 juin 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 33 Loi modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance —  
rapporté avec des amendements.

(Document n° 212 de la session)

#### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement,  
M. Léonard (Labelle) dépose:

Copie de la correspondance entre la Société de développement industriel du Québec et la Direction des crimes économiques du ministère de la Justice concernant Gentec inc., Micro-Contrôle inc. ainsi que Télé-Alarmes Microtec inc., à laquelle sont jointes deux notes de service relatives au même sujet.

(Document n° 213 de la session)

Votes reportés

M. le Président met aux voix la motion de M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, proposant que le principe du projet de loi 408, Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, soit maintenant adopté.

(Vote n° 27)

POUR

Audet	Chenail	Gobé	Parent
Beaudin	Cherry	Hamel	Pelchat
Bégin	Côté	Houde	Philibert
Bélanger	( <i>Charlesbourg</i> )	Hovington	Picotte
( <i>Laval-des-Rap.</i> )	Côté	Johnson	Poulin
Bélanger	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Kehoe	Rémillard
( <i>Még.-Compton</i> )	Cusano	Khelfa	Richard
Bélisle	Dauphin	Lafrance	Robillard
Benoit	Després	Lafrenière	Ryan
Bergeron	Dionne	Lemieux	Savoie
Blackburn	Doyon	Lemire	Sirros
( <i>Roberval</i> )	Dutil	LeSage	St-Roch
Bleau	Elkas	Levesque	Thérien
Bordeleau	Farrah	Libman	Tremblay
Bourbeau	Forget	Loiselle	( <i>Outremont</i> )
Bradet	Fradet	Maciocia	Tremblay
Brouillette	Frulla-Hébert	MacMillan	( <i>Rimouski</i> )
Camden	Gagnon-Tremblay	Marcil	Trépanier
Cannon	Gautrin	Messier	Vallières
Chagnon	Gauvin	Middlemiss	Williams

CONTRE

Baril	Boisclair	Gendron	Paré
Beaulne	Brassard	Harel	Parizeau
Bélanger	Caron	Jolivet	Perron
( <i>Anjou</i> )	Carrier-Perreault	Juneau	Vermette
Blackburn	Dufour	Léonard	
( <i>Chicoutimi</i> )	Dupuis	Marois	
Blais	Garon	Morin	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 73 Contre: 23 Abstention: 0

En conséquence, le principe du projet de loi 408 est adopté.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 408 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 22, Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, et d'étudier en détail le projet de loi 20, Loi abrogeant la Loi concernant les droits sur les divertissements;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 15, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission du budget et de l'administration, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 37, Loi concernant la prolongation des conventions collectives et la rémunération dans le secteur public, et d'étudier en détail les projets de loi suivants: le projet de loi 28, Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal; et le projet de loi 31, Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés du Centre hospitalier de l'Université Laval et le Régime de retraite pour certains employés de la Commission des écoles catholiques de Québec;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 35, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur l'assurance-maladie.

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, propose que le principe du projet de loi 30, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 30 est adopté.

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 30 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

---

M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, propose que le principe du projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) propose:

QU'en vertu de l'article 241 du Règlement de l'Assemblée nationale, le projet de loi 21 soit scindé en deux projets, un premier intitulé: Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, comprenant les articles 1 à 9, 11 à 17 et 19, et un deuxième intitulé: Loi concernant la Fête du Canada, comprenant les articles 10 et 18.

9 juin 1992

---

M. Bissonnet, vice-président, prend en délibéré la question de la recevabilité de cette motion de scission.

---

À 13 h, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

Quinze heures

*Adoption du principe*

M. Lefebvre, vice-président, déclare recevable la motion de scission présentée par Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) sur le projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives.

Puis, M. Lefebvre, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole établie pour la discussion de cette motion de scission. Mises à part les 10 minutes allouées à l'ensemble des députés indépendants, les deux groupes parlementaires se partageront également la période consacrée à ce débat. Dans ce cadre, les interventions seront limitées à une durée de 30 minutes chacune.

L'Assemblée entreprend le débat restreint sur la motion de scission présentée par Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

9 juin 1992

---

(Vote n° 28)

POUR

Baril	Blais	Dufour	Juneau
Beaulne	Boisclair	Dupuis	Léonard
Bélanger (Anjou)	Boulerice	Garon	Marois
Blackburn (Chicoutimi)	Brassard	Gendron	Morin
	Caron	Harel	Trudel
	Carrier-Perreault	Jolivet	Vermette

CONTRE

Atkinson	Charbonneau	Gobé	Messier
Audet	Chenail	Holden	Middlemiss
Beaudin	Cherry	Houde	Paradis
Bégin	Côté	Hovington	(Matapédia)
Bélanger (Laval-des-Rap.)	(Charlesbourg)	Johnson	Pelchat
Bélanger (Még.-Compton)	Cusano	Kehoe	Philibert
Benoit	Dauphin	Khelfa	Poulin
Bergeron	Després	Lafrance	Richard
Bleau	Dionne	Lafranière	Ryan
Bordeleau	Dutil	Leclerc	Savoie
Bourbeau	Elkas	Lemire	St-Roch
Brouillette	Farrah	LeSage	Thérien
Camden	Forget	Libman	Tremblay
Cardinal	Fradet	Loiselle	(Rimouski)
Chagnon	Gagnon-Tremblay	Maciocia	Trépanier
	Gautrin	MacMillan	Williams
	Gauvin	Marcil	

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 22 Contre: 62 Abstention: 0

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, proposant que le principe du projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

---

À 17 h 55, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

Vingt heures

#### *Adoption du principe*

Le débat se poursuit sur la motion de M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, proposant que le principe du projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement.

#### **Motions du gouvernement**

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, proposant:

QUE la Commission de l'économie et du travail, à qui a été confiée l'étude détaillée du projet de loi 35, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur l'assurance-maladie, mette fin à ses travaux quant à ce mandat dès l'adoption de la présente motion et fasse rapport au moment prévu de la période des affaires courantes de la séance qui suit celle au cours de laquelle aura été adoptée la présente motion.

Le mercredi 10 juin 1992

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 29)

POUR

Audet	Charbonneau	Fradet	Messier
Beaudin	Cherry	Gagnon-Tremblay	Paradis
Bégin	Côté	Gobé	( <i>Matapédia</i> )
Bélanger	( <i>Charlesbourg</i> )	Houde	Parent
( <i>Még.-Compton</i> )	Côté	Johnson	Pelchat
Bélisle	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Kehoe	Philibert
Benoît	Cusano	Khelfa	Poulin
Bergeron	Dauphin	Lafrance	Thérien
Bordeleau	Després	Lafrenière	Tremblay
Bradet	Dionne	Lemire	( <i>Rimouski</i> )
Camden	Doyon	Loiselle	Trépanier
Cannon	Dutil	Maciocia	Williams
Cardinal	Elkas	MacMillan	
Chagnon	Forget	Marcil	

CONTRE

Baril	Boisclair	Garon	Marois
Beaulne	Boulerice	Gendron	Morin
Bélanger	Brassard	Harel	Perron
( <i>Anjou</i> )	Caron	Jolivet	Trudel
Blackburn	Carrier-Perreault	Juneau	Vermette
( <i>Chicoutimi</i> )	Dufour	Léonard	
Blais	Dupuis	Libman	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 49 Contre: 24 Abstention: 0

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, proposant que le principe du projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement.

---

À 1 h 16, sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au mercredi 10 juin, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



---

---

Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Présentation de projets de loi

Mme Robillard, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 40 Loi modifiant la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants.

La motion est adoptée.

#### Dépôts de documents

M. Levesque, ministre des Finances, transmet le message suivant de Son Excellence le Lieutenant-gouverneur à M. le Président qui en fait lecture à l'Assemblée:

#### CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Son Excellence le Lieutenant-gouverneur du Québec transmet à l'Assemblée nationale les crédits supplémentaires # 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 1993, conformément à l'article 54 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et recommande ces crédits à la considération de l'Assemblée.

Québec, le 10 juin 1992

Martial Asselin

M. Levesque, ministre des Finances, dépose les crédits supplémentaires # 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 1993.

(Document n° 214 de la session)

Sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, les crédits supplémentaires # 1 pour l'année 1992-1993 sont renvoyés en commission plénière.

### Dépôts de rapports de commissions

M. Dauphin (Marquette) dépose:

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 5 juin 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 25 Loi modifiant la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse — rapporté sans amendement.

(Document n° 215 de la session)

---

M. Bélanger (Laval-des-Rapides) dépose:

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 3, 4, 5 et 9 juin 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 35 Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur l'assurance-maladie — étude du projet de loi non complétée.

(Document n° 216 de la session)

### Dépôts de pétitions

Sont déposés 4 extraits de pétition demandant la tenue d'un référendum sur la souveraineté au plus tard le 26 octobre 1992:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 10 000 pétitionnaires, par Mme Dupuis (Verchères);  
(Document n° 217 de la session)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 20 037 pétitionnaires, par M. Morin (Dubuc);  
(Document n° 218 de la session)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 30 058 pétitionnaires, par Mme Caron (Terrebonne);  
(Document n° 219 de la session)
- le quatrième, extrait d'une pétition signée par 40 057 pétitionnaires, par M. Léonard (Labelle).  
(Document n° 220 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, dépose:

Copie d'une lettre de M<sup>e</sup> Pierre Simard, de la Société de développement industriel du Québec, en date du 22 mai 1992, adressée à M<sup>e</sup> Jean-Paul Roger, substitut en chef-adjoint du Procureur général, concernant les entreprises Gentec inc., Micro-Contrôle inc., Télé-Alarmes Microtec inc.

(Document n° 221 de la session)

### Avis touchant les travaux des commissions

M. Pagé, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission du budget et de l'administration, afin d'étudier en détail le projet de loi 26, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'administration des lois fiscales;

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi suivants: le projet de loi 23, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés; et le projet de loi 27, Loi sur la Société de financement agricole et modifiant d'autres dispositions législatives;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'étudier en détail le projet de loi 20, Loi abrogeant la Loi concernant les droits sur les divertissements;
- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi suivants: le projet de loi 17, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique; et le projet de loi 141, Loi sur l'enseignement privé;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 15, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin d'étudier en détail le projet de loi 36, Loi modifiant la Loi électorale et la Loi sur la consultation populaire;
- la Commission du budget et de l'administration, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi suivants: le projet de loi 37, Loi concernant la prolongation des conventions collectives et la rémunération dans le secteur public; le projet de loi 28, Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal; et le projet de loi 31, Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés du Centre hospitalier de l'Université Laval et le Régime de retraite pour certains employés de la Commission des écoles catholiques de Québec.

M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, soulève une question de règlement mettant en doute la compétence de la Commission du budget et de l'administration pour étudier en détail le projet de loi 28, Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal.

Après avoir entendu quelques interventions sur la question de règlement soulevée, M. le Président prend l'affaire en délibéré.

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

Mme Robic, ministre déléguée aux Finances, propose que le principe du projet de loi 32, Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 32 est adopté.

Sur la motion de Mme Robic, ministre déléguée aux Finances, le projet de loi 32 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, proposant que le principe du projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné sur la motion de Mme Marois (Taillon).

---

À 12 h 55, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

**Quinze heures**

*Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, proposant que le principe du projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

---

À 18 h, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

**Vingt heures**

M. le Président rend la décision suivante sur la question de règlement soulevée par M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, au moment des avis touchant les travaux des commissions relativement à la compétence de la Commission du budget et de l'administration pour étudier en détail le projet de loi 28, Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal.

**DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE**

La motion adoptée le 3 juin dernier, afin de renvoyer le projet de loi 28 pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration, ne peut être effective. L'article 118 délimitant la compétence des commissions permanentes prescrit que les questions économiques et technologiques sont du ressort de la Commission de l'économie et du travail. Compte tenu de l'objet de ce projet de loi, c'est la Commission de l'économie et du travail qui est compétente pour l'étudier en détail.

Le fait que la motion de renvoi, prévue à l'article 243 du Règlement, ne comporte pas de préavis et ne soit pas débattue, laisse peu de temps à la vérification de la compétence des commissions. Dès lors, afin d'assurer la bonne marche des travaux et le respect du Règlement, et compte tenu du fait qu'une motion de renvoi ne prend effet que lors de la convocation de la commission par le leader du gouvernement, tout député pourra désormais soulever à l'Assemblée la question de la compétence d'une commission, eu égard à l'article 243 du Règlement, entre la présentation de la motion de renvoi et la convocation de la commission par le leader du gouvernement. Après ce délai, la conformité de la motion de renvoi avec l'article 118 du Règlement sera présumée.

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi 28, Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal, soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

En conséquence, la motion de renvoi du projet de loi 28 pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration et adoptée le 3 juin dernier, est révoquée.

#### *Adoption du principe*

Le débat se poursuit sur la motion de M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, proposant que le principe du projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Au cours de son intervention, M. Boisclair (Gouin) propose:

QUE la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot «maintenant» et en ajoutant, à la fin, les mots «dans six mois».

Après une suspension de la séance au cours de laquelle il a réuni les leaders parlementaires, M. Bissonnet, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la durée du débat restreint sur cette motion de report. Mises à part les 10 minutes allouées à l'ensemble des députés indépendants, les deux groupes parlementaires se partageront également la période consacrée à ce débat. Dans ce cadre, les interventions seront limitées à 30 minutes chacune.

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de report de M. Boisclair (Gouin).

Au cours de son intervention, Mme Carrier-Perreault (Les Chutes-de-la-Chaudière) propose l'ajournement du débat sur la motion de report présentée par M. Boisclair (Gouin).

Un débat s'ensuit sur cette motion d'ajournement.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 30)

POUR

Baril	Brassard	Garon	Marois
Bélanger	Caron	Gendron	Morin
(Anjou)	Carrier-Perreault	Harel	Paré
Blais	Chevrette	Jolivet	Perron
Boisclair	Dufour	Juneau	Trudel
Boulerice	Dupuis	Léonard	Vermette

CONTRE

Atkinson	Blackburn	Côté	Forget
Audet	(Roberval)	(Charlesbourg)	Fradet
Beaudin	Bleau	Côté	Frulla-Hébert
Bégin	Bourbeau	(Riv.-du-Loup)	Gagnon-Tremblay
Bélanger	Bradet	Cusano	Gautrin
(Laval-des-Rap.)	Brouillette	Dauphin	Gauvin
Bélanger	Camden	Després	Gobé
(Még.-Compton)	Cannon	Doyon	Holden
Benoit	Cardinal	Dutil	Houde
Bergeron	Charbonneau	Farrah	Johnson

10 juin 1992

---

Kehoe	MacMillan	Pelchat	Trépanier
Lafrance	Marcil	Poulin	Vallerand
Lafrenière	Messier	Robic	Williams
Leclerc	Middlemiss	Ryan	
LeSage	Pagé	Sirros	
Libman	Paradis	Thérien	
Loiselle	( <i>Matapédia</i> )	Tremblay	
Maciocia	Parent	( <i>Rimouski</i> )	

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 23 Contre: 60 Abstention: 0

Le débat se poursuit sur la motion de report proposée par M. Boisclair (Gouin).

Le jeudi 11 juin 1992

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 31)

POUR

Baril	Brassard	Garon	Marois
Bélanger	Caron	Gendron	Morin
( <i>Anjou</i> )	Carrier-Perreault	Harel	Paré
Blais	Chevrette	Jolivet	Perron
Boisclair	Dufour	Juneau	Trudel
Boulerice	Dupuis	Léonard	Vermette

CONTRE

Atkinson	Bélanger	Benoit	Bleau
Audet	( <i>Laval-des-Rap.</i> )	Bergeron	Bourbeau
Beaudin	Bélanger	Blackburn	Bradet
Bégin	( <i>Még.-Compton</i> )	( <i>Roberval</i> )	Brouillette

Camden	Forget	LeSage	Poulin
Cameron	Fradet	Libman	Robic
Cannon	Frulla-Hébert	Loiselle	Ryan
Cardinal	Gagnon-Tremblay	Maciocia	Sirros
Charbonneau	Gautrin	MacMillan	Thérien
Côté	Gauvin	Marcil	Tremblay
( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Gobé	Messier	( <i>Rimouski</i> )
Cusano	Houde	Middlemiss	Trépanier
Dauphin	Johnson	Pagé	Vallerand
Després	Kehoe	Paradis	Williams
Doyon	Lafrance	( <i>Matapédia</i> )	
Dutil	Lafrenière	Parent	
Farrah	Leclerc	Pelchat	

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 23 Contre: 59 Abstention: 0

M. le Président met aux voix la motion de M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, proposant que le principe du projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 32)

POUR

Atkinson	Bleau	Dauphin	Houde
Audet	Bourbeau	Després	Johnson
Beaudin	Bradet	Doyon	Kehoe
Bégin	Brouillette	Dutil	Lafrance
Bélanger	Camden	Farrah	Lafrenière
( <i>Laval-des-Rap.</i> )	Cameron	Forget	Leclerc
Bélanger	Cannon	Fradet	LeSage
( <i>Még.-Compton</i> )	Cardinal	Frulla-Hébert	Libman
Benoit	Charbonneau	Gagnon-Tremblay	Loiselle
Bergeron	Côté	Gautrin	Maciocia
Blackburn	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Gauvin	MacMillan
( <i>Roberval</i> )	Cusano	Gobé	Marcil

10 juin 1992

---

Messier	Parent	Sirros	Vallerand
Middlemiss	Pelchat	Thérien	Williams
Pagé	Poulin	Tremblay	
Paradis	Robic	(Rimouski)	
(Matapédia)	Ryan	Trépanier	

CONTRE

Baril	Brassard	Garon	Marois
Bélanger	Caron	Gendron	Morin
(Anjou)	Carrier-Perreault	Harel	Paré
Blais	Chevrette	Jolivet	Perron
Boisclair	Dufour	Juneau	Trudel
Boulerice	Dupuis	Léonard	Vermette

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 59 Contre: 23 Abstention: 0

En conséquence, le principe du projet de loi 21 est adopté.

Sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, le projet de loi 21 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi 417, Loi modifiant de nouveau la Loi sur la publicité le long des routes.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

10 juin 1992

---

### Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales qui a examiné la situation qui prévaut à la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal métropolitain. Ce rapport contient des recommandations.

Avant que le débat ne s'engage, M. Bissonnet, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la durée de ce débat restreint. Le débat sera limité à deux interventions de 10 minutes chacune par le groupe formant le gouvernement, à une intervention de 30 minutes par le groupe formant l'opposition officielle et à une intervention de 10 minutes pour les députés indépendants.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

---

À 2 h 14, sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au jeudi 11 juin 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Dépôts de rapports de commissions

Mme Hovington (Matane) dépose:

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, les 4 et 10 juin 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 17 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique — rapporté avec des amendements.

(Document n° 222 de la session)

#### Dépôts de pétitions

M. Paré (Shefford) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 780 pétitionnaires, demandant la tenue d'audiences publiques sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et un moratoire sur l'ensemble des demandes d'agrandissement ou d'ouverture de sites dans la région.

(Document n° 223 de la session)

M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 2 038 pétitionnaires, demandant le maintien de l'Hôtel-Dieu de Montréal au centre-ville, de sa vocation actuelle et de son statut universitaire.

(Document n° 224 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Avis touchant les travaux des commissions

M. Pagé, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 20, Loi abrogeant la Loi concernant les droits sur les divertissements;
- la Commission des affaires sociales, afin d'étudier en détail le projet de loi 408, Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'étudier en détail le projet de loi 28, Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal;
- la Commission du budget et de l'administration, afin d'étudier en détail le projet de loi 16, Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec;
- la Commission des affaires sociales, afin d'étudier en détail le projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives.

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi 9, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

---

À 13 h 02, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

**Quinze heures**

#### *Adoption du principe*

Le débat se poursuit sur la motion de M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi 9, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie, soit maintenant adopté.

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion d'ajournement du débat est adoptée à la majorité des voix.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi 35, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur l'assurance-maladie, ainsi que les amendements proposés par M. Cherry, ministre du Travail.

Avant d'entreprendre le débat, M. Bissonnet, vice-président, déclare recevables les amendements proposés par M. Cherry, ministre du Travail.

Un débat s'ensuit.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission du budget et de l'administration, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 26, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'administration des lois fiscales.

---

Conformément aux dispositions de l'article 253 du Règlement, M. Bissonnet, vice-président, convoque les leaders pour une réunion afin d'organiser la mise aux voix des amendements proposés au rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi 35.

---

À 18 heures, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

Le débat se poursuit sur le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi 35, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur l'assurance-maladie, ainsi que les amendements proposés par M. Cherry, ministre du Travail.

Le débat terminé, les amendements et le rapport sont mis aux voix; des votes par appel nominal sont exigés.

Sont adoptés les amendements proposés par M. Cherry, ministre du Travail, aux articles 29, 30, 31, 43, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, et 95, les voix se divisant ainsi:

(Vote n° 33)

POUR

Bégin	Cannon	Frulla-Hébert	MacMillan
Bélanger	Cardinal	Garon	Maltais
(Anjou)	Caron	Gautrin	Marcil
Bélanger	Carrier-Perreault	Gauvin	Marois
(Laval-des-Rap.)	Charbonneau	Gendron	Morin
Bélanger	Cherry	Harel	Paré
(Még.-Compton)	Chevrette	Houde	Parent
Benoit	Côté	Hovington	Pelchat
Blackburn	(Riv.-du-Loup)	Johnson	Philibert
(Chicoutimi)	Cusano	Juneau	Richard
Blais	Dauphin	Khelfa	Robillard
Bleau	Després	Lafrance	Thérien
Boisclair	Dionne	Lafrenière	Tremblay
Bordeleau	Doyon	Léonard	(Rimouski)
Bourbeau	Dufour	LeSage	Trudel
Bradet	Dupuis	Libman	Vermette
Brouillette	Forget	Loiselle	Williams
Camden	Fradet	Maciocia	

11 juin 1992

---

Pour: 65 Contre: 0 Abstention: 0

---

Sont adoptés les amendements proposés par M. Cherry, ministre du Travail, aux articles 10, 13, 15, 18, 19, 23, 26, 34, 35, 45, 47, 57, 58, 76, 82, 83, 84, 84.1, 87, 89, 89.1, 90, 91, 91.1, 93.1 et 94, les voix se divisant ainsi:

(Vote n° 34)

POUR

Bégin	Cardinal	Gautrin	Marcil
Bélanger	Charbonneau	Gauvin	Parent
(Laval-des-Rap.)	Cherry	Houde	Pelchat
Bélanger	Côté	Hovington	Philibert
(Még.-Compton)	(Riv.-du-Loup)	Johnson	Richard
Benoit	Cusano	Khelfa	Robillard
Bleau	Dauphin	Lafrance	Thérien
Bordeleau	Després	Lafrenière	Tremblay
Bourbeau	Dionne	LeSage	(Rimouski)
Bradet	Doyon	Loiselle	Williams
Brouillette	Forget	Maciocia	
Camden	Fradet	MacMillan	
Cannon	Frulla-Hébert	Maltais	

CONTRE

Bélanger	Caron	Gendron	Morin
(Anjou)	Carrier-Perreault	Harel	Paré
Blackburn	Chevrette	Juneau	Trudel
(Chicoutimi)	Dufour	Léonard	Vermette
Blais	Dupuis	Libman	
Boisclair	Garon	Marois	

Pour: 45 Contre: 20 Abstention: 0

---

Sont adoptés les articles du projet de loi 35, amendés par les votes précédents, les voix se divisant ainsi:

(Vote n° 35)

POUR

Bégin	Cardinal	Gautrin	Marcil
Bélanger	Charbonneau	Gauvin	Parent
(Laval-des-Rap.)	Cherry	Houde	Pelchat
Bélanger	Côté	Hovington	Philibert
(Még.-Compton)	(Riv.-du-Loup)	Johnson	Richard
Benoit	Cusano	Khelfa	Robillard
Bleau	Dauphin	Lafrance	Thérien
Bordeleau	Després	Lafrenière	Tremblay
Bourbeau	Dionne	LeSage	(Rimouski)
Bradet	Doyon	Loiselle	Williams
Brouillette	Forget	Maciocia	
Camden	Fradet	MacMillan	
Cannon	Frulla-Hébert	Maltais	

CONTRE

Bélanger	Caron	Gendron	Morin
(Anjou)	Carrier-Perreault	Harel	Paré
Blackburn	Chevrette	Juneau	Trudel
(Chicoutimi)	Dufour	Léonard	Vermette
Blais	Dupuis	Libman	
Boisclair	Garon	Marois	

Pour: 45    Contre: 20    Abstention: 0

---

Sont ensuite adoptés les autres articles du projet de loi 35 qui n'ont pas été adoptés par la Commission de l'économie et du travail, ainsi que le titre du projet de loi et ses intitulés, les voix se divisant ainsi:

11 juin 1992

---

(Vote n° 36)

POUR

Bégin	Cardinal	Gautrin	Marcil
Bélanger	Charbonneau	Gauvin	Parent
(Laval-des-Rap.)	Cherry	Houde	Pelchat
Bélanger	Côté	Hovington	Philibert
(Még.-Compton)	(Riv.-du-Loup)	Johnson	Richard
Benoît	Cusano	Khelfa	Robillard
Bleau	Dauphin	Lafrance	Thérien
Bordeleau	Després	Lafrenière	Tremblay
Bourbeau	Dionne	LeSage	(Rimouski)
Bradet	Doyon	Loiselle	Williams
Brouillette	Forget	Maciocia	
Camden	Fradet	MacMillan	
Cannon	Frulla-Hébert	Maltais	

CONTRE

Bélanger	Caron	Gendron	Morin
(Anjou)	Carrier-Perreault	Harel	Paré
Blackburn	Chevrette	Juneau	Trudel
(Chicoutimi)	Dufour	Léonard	Vermette
Blais	Dupuis	Libman	
Boisclair	Garon	Marois	

Pour: 45    Contre: 20    Abstention: 0

---

Est enfin adopté, tel qu'amendé, le rapport de la Commission de l'économie et du travail sur l'étude détaillée du projet de loi 35, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur l'assurance-maladie, les voix se divisant ainsi:

(Vote n° 37)

POUR

Bégin	Cardinal	Gautrin	Marcil
Bélanger	Charbonneau	Gauvin	Parent
(Laval-des-Rap.)	Cherry	Houde	Pelchat
Bélanger	Côté	Hovington	Philibert
(Még.-Compton)	(Riv.-du-Loup)	Johnson	Richard
Benoit	Cusano	Khelfa	Robillard
Bleau	Dauphin	Lafrance	Thérien
Bordeleau	Després	Lafrenière	Tremblay
Bourbeau	Dionne	LeSage	(Rimouski)
Bradet	Doyon	Loiselle	Williams
Brouillette	Forget	Maciocia	
Camden	Fradet	MacMillan	
Cannon	Frulla-Hébert	Maltais	

CONTRE

Bélanger	Caron	Gendron	Morin
(Anjou)	Carrier-Perreault	Harel	Paré
Blackburn	Chevrette	Juneau	Trudel
(Chicoutimi)	Dufour	Léonard	Vermette
Blais	Dupuis	Libman	
Boisclair	Garon	Marois	

Pour: 45 Contre: 20 Abstention: 0

*Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi 9, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné sur la motion de M. Chevrette, leader de l'opposition officielle.

Du consentement de l'Assemblée et sur la motion de M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, il est ordonné:

11 juin 1992

---

QUE demain, le 12 juin, ce débat prenne fin après les affaires courantes avec une intervention d'un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement et une intervention d'un membre du groupe parlementaire formant l'opposition, lesquelles seront suivies de la mise aux voix de la motion.

---

À 23 h 37, sur la motion de M. Cannon, ministre des Communications, l'Assemblée est ajournée au vendredi 12 juin 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

---

Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Cherry, ministre du Travail, dépose:

Un protocole d'accès et d'utilisation de renseignements personnels entre la Régie des rentes du Québec et la Commission de la construction du Québec de même que le texte de l'avis favorable émis par la Commission d'accès à l'information du Québec.

(Document n° 225 de la session)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement,  
M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose:

Le rapport du comité consultatif sur l'implantation d'un système intégré de soins préhospitaliers d'urgence préparé par le ministère de la Santé et des Services sociaux et intitulé *Services préhospitaliers d'urgence au Québec — chaque minute compte!*

(Document n° 226 de la session)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Brassard, whip de l'opposition officielle, dépose:

Copie du rapport d'étape des réunions multilatérales sur la Constitution (ébauche progressive au 11 juin 1992) préparé dans le cadre de la Ronde Canada ayant pour objet le renouvellement de la Constitution.

(Document n° 227 de la session)

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives;
- la Commission du budget et de l'administration, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi suivants: le projet de loi 37, Loi concernant la prolongation des conventions collectives et la rémunération dans le secteur public; et le projet de loi 31, Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés du Centre hospitalier de l'Université Laval et le Régime de retraite pour certains employés de la Commission des écoles catholiques de Québec;
- la Commission du budget et de l'administration, afin d'étudier en détail le projet de loi 32, Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 408, Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 28, Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin d'étudier en détail le projet de loi 27, Loi sur la Société de financement agricole et modifiant d'autres dispositions législatives.

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi 9, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Cannon, ministre des Communications, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

*Adoption*

M. Cherry, ministre du Travail, propose que le projet de loi 35, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur l'assurance-maladie, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

---

À 12 h 58, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

*Adoption*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Cherry, ministre du Travail, proposant que le projet de loi 35, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur l'assurance-maladie, soit adopté.

---

Le débat est suspendu et à la demande de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, M. Lefebvre, vice-président, convoque les leaders des groupes parlementaires afin qu'il soit convenu du moment où le rapport de la Commission des affaires sociales, à qui a été confiée l'étude détaillée du projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, devrait être déposé.

---

Le débat se poursuit sur l'adoption du projet de loi 35.

---

Le débat est à nouveau suspendu et M. Lefebvre, vice-président, informe l'Assemblée qu'aucun accord n'a pu être conclu par les leaders parlementaires à leur réunion visant à fixer le moment du dépôt du rapport de la Commission des affaires sociales sur le projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives.

En conséquence, M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, propose:

QUE la Commission des affaires sociales, à qui a été confiée l'étude détaillée du projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, mette fin à ses travaux quant à ce mandat dès

12 juin 1992

---

l'adoption de la présente motion et fasse rapport au moment prévu de la période des affaires courantes de la séance qui suit celle au cours de laquelle aura été adoptée la présente motion.

---

Le débat se poursuit sur l'adoption du projet de loi 35.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'éducation relatif au projet de loi 17, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

Le rapport est adopté.

---

À 18 h, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, l'Assemblée poursuit ses travaux.

#### **Débats sur les rapports de commissions**

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui a examiné les orientations, les activités et la gestion du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec conformément au mandat de surveillance d'organisme prévu à l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale. À cette fin, la Commission a tenu des consultations particulières et des auditions publiques et siégé en séances de travail. Ce rapport contient des observations, des conclusions et des recommandations.

**12 juin 1992**

---

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

---

À 19 h 05, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 105 du Règlement et sur la motion de M. Maltais (Saguenay), l'Assemblée est ajournée au lundi 15 juin 1992, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

---

---

Quatorze heures

Moment de recueillement

**AFFAIRES COURANTES**

Dépôts de documents

M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose:

Un document préparé par le ministère de la Santé et des Services sociaux intitulé *La politique de la santé et du bien-être*.

(Document n° 228 de la session)

---

M. Cherry, ministre du Travail, dépose:

Le rapport annuel du ministère du Travail, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 229 de la session)

---

M. le Président dépose:

Une lettre que lui a adressée M. Pierre-F. Côté, Président de la Commission de la représentation électorale et Directeur général des élections, en date du 15 juin 1992, l'informant de la décision finale de la Commission concernant la nouvelle carte électorale du Québec pour donner suite aux représentations faites lors du débat tenu à l'Assemblée nationale le 5 juin 1992.

(Document n° 230 de la session)

### Dépôts de rapports de commissions

M. Lemieux (Vanier) dépose:

Le rapport de la Commission du budget et de l'administration qui, les 10 et 11 juin 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 26 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'administration des lois fiscales — rapporté sans amendement.  
(Document n° 231 de la session)

---

M. Garon (Lévis) dépose:

Les rapports de la Commission de l'aménagement et des équipements qui a étudié en détail les projets de loi suivants:

Les 10 et 11 juin 1992:

- 20 Loi abrogeant la Loi concernant les droits sur les divertissements — rapporté sans amendement.  
(Document n° 232 de la session)

Les 4, 5, 8 et 9 juin 1992:

- 22 Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux — rapporté avec des amendements dont un au titre.  
(Document n° 233 de la session)

### Dépôts de pétitions

M. Claveau (Ungava) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 23 pétitionnaires, concernant d'éventuelles coupures dans le secteur de l'éducation aux adultes.  
(Document n° 234 de la session)

**Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Léonard (Labelle) dépose:

Copie de divers documents relatifs à la Société de développement industriel du Québec; soit, la liste des membres du conseil d'administration de la Société, un extrait de la *Loi sur la Société de développement industriel du Québec* et des communiqués concernant Les Systèmes d'information Quadrex ltée.

(Document n° 235 de la session)

**Votes reportés**

M. le Président met aux voix la motion de M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi 9, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie, soit maintenant adopté.

(Vote n° 38)

**POUR**

Audet	Cannon	Farrah	Lafrance
Beaudin	Cardinal	Forget	Lafrenière
Bégin	Charbonneau	Fradet	Leclerc
Bélanger	Cherry	Frulla-Hébert	Lemieux
(Laval-des-Rap.)	Côté	Gagnon-Tremblay	Lemire
Bélisle	(Charlesbourg)	Gauvin	Levesque
Benoit	Côté	Gobé	Maciocia
Bergeron	(Riv.-du-Loup)	Hamel	MacMillan
Blackburn	Després	Houde	Maltais
(Roberval)	Dionne	Hovington	Marcil
Bleau	Doyon	Johnson	Messier
Bordeleau	Dutil	Joly	Pelchat
Bourbeau	Elkas	Kehoe	Philibert

Picotte	Robillard	Tremblay	Trépanier
Poulin	Ryan	( <i>Outremont</i> )	Vallières
Richard	Sirros	Tremblay	
Rivard	Thérien	( <i>Rimouski</i> )	

CONTRE

Baril	Cameron	Garon	Morin
Beaulne	Caron	Gendron	Parizeau
Blackburn	Carrier-Perreault	Harel	Perron
( <i>Chicoutimi</i> )	Chevrette	Jolivet	Trudel
Blais	Claveau	Juneau	Vermette
Boisclair	Dufour	Léonard	
Boulerice	Dupuis	Libman	
Brassard	Filion	Marois	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 60 Contre: 28 Abstention: 0

En conséquence, le principe du projet de loi 9 est adopté.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 9 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

---

M. le Président met aux voix la motion de M. Cherry, ministre du Travail, proposant que le projet de loi 35, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur l'assurance-maladie, soit adopté.

(Vote n° 39)

POUR

Audet	Côté	Houde	Philibert
Beaudin	( <i>Charlesbourg</i> )	Hovington	Picotte
Bégin	Côté	Johnson	Poulin
Bélanger	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Joly	Richard
( <i>Laval-des-Rap.</i> )	Després	Kehoe	Rivard
Bélisle	Dionne	Lafrance	Robillard
Benoit	Doyon	Lafrenière	Ryan
Bergeron	Dutil	Leclerc	Sirros
Blackburn	Elkas	Lemieux	Thérien
( <i>Roberval</i> )	Farrah	Lemire	Tremblay
Bleau	Forget	Levesque	( <i>Outremont</i> )
Bordeleau	Fradet	Maciocia	Tremblay
Bourbeau	Frulla-Hébert	MacMillan	( <i>Rimouski</i> )
Cannon	Gagnon-Tremblay	Maltais	Trépanier
Cardinal	Gauvin	Marcil	Vallières
Charbonneau	Gobé	Messier	
Cherry	Hamel	Polchat	

CONTRE

Baril	Cameron	Garon	Morin
Beaulne	Caron	Gendron	Parizeau
Blackburn	Carrier-Perreault	Harel	Perron
( <i>Chicoutimi</i> )	Chevrette	Jolivet	Trudel
Blais	Claveau	Juneau	Vermette
Boisclair	Dufour	Léonard	
Boulerice	Dupuis	Libman	
Brassard	Filion	Marois	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 60 Contre: 28 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 35 est adopté.

**avis touchant les travaux des commissions**

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin d'étudier en détail le projet de loi 9, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 28, Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'étudier en détail le projet de loi 185, Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi suivants: le projet de loi 27, Loi sur la Société de financement agricole et modifiant d'autres dispositions législatives; et le projet de loi 23, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés;
- la Commission des institutions, afin d'étudier en détail les projets de loi suivants: le projet de loi 13, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et prévoyant diverses dispositions concernant l'établissement du district judiciaire de Laval; le projet de loi 34, Loi modifiant la Loi concernant un jugement rendu par la Cour Suprême du Canada le 13 décembre 1979 sur la langue de la législation et de la justice au Québec; et le projet de loi 14, Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la médiation familiale.

## AFFAIRES DU JOUR

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, propose:

QUE l'Assemblée nationale confie à la Commission des institutions l'étude des prévisions budgétaires du Directeur général des élections et de la Commission de la représentation électorale conformément à l'article 544 de la *Loi électorale*.

QUE l'étude des prévisions budgétaires du Directeur général des élections et de la Commission de la représentation électorale effectuée par la Commission des institutions le 10 juin dernier soit considérée comme ayant été faite en exécution du présent mandat.

La motion est adoptée.

### Motions du gouvernement

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, proposant:

QUE la Commission des affaires sociales, à qui a été confiée l'étude détaillée du projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, mette fin à ses travaux quant à ce mandat dès l'adoption de la présente motion et fasse rapport au moment prévu de la période des affaires courantes de la séance qui suit celle au cours de laquelle aura été adoptée la présente motion.

À la fin de son intervention, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) propose l'ajournement du débat sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement.

Un débat s'ensuit sur la motion d'ajournement.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 40)

POUR

Baril	Boulerice	Dupuis	Juneau
Beaulne	Brassard	Filion	Marois
Blackburn	Caron	Garon	Morin
( <i>Chicoutimi</i> )	Carrier-Perreault	Gendron	Trudel
Blais	Chevrette	Harel	Vermette
Boisclair	Dufour	Jolivet	

CONTRE

Audet	Cannon	Gobé	MacMillan
Beaudin	Cardinal	Houde	Maltais
Bégin	Côté	Hovington	Marcil
Bélanger	( <i>Charlesbourg</i> )	Johnson	Messier
( <i>Laval-des-Rap.</i> )	Côté	Joly	Pelchat
Bélisle	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Kehoe	Picotte
Benoit	Després	Khelfa	Poulin
Bergeron	Dionne	Lafrance	Richard
Bleau	Doyon	Lafrenière	Robillard
Bordeleau	Farrah	Leclerc	Thérien
Bourbeau	Forget	Lemire	Tremblay
Camden	Fradet	Libman	( <i>Rimouski</i> )
Cameron	Gauvin	Maciocia	

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 22 Contre: 47 Abstention: 0

Le débat se poursuit sur la motion proposée par M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement.

À 18 h, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

Vingt heures

### Motions du gouvernement

Le débat est ajourné sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement.

### Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui a étudié, conformément à un mandat d'initiative adopté le 29 août 1990, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et sa portée, notamment en ce qui a trait aux grands projets industriels et aux projets concernant la disposition des déchets solides (domestiques) et cela en tenant compte de la procédure québécoise actuelle, du Rapport Lacoste, de la procédure ontarienne et de la procédure suggérée par le gouvernement fédéral. À cette fin, la Commission a tenu une consultation générale, des auditions publiques et siégé en séances de travail. Ce rapport contient des observations, des conclusions et des recommandations.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 210 du Règlement et sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, la répartition du temps de parole est ainsi établie pour la durée de ce débat restreint. Mises à part les 10 minutes allouées à l'ensemble des députés indépendants, les deux groupes parlementaires se partageront également la période consacrée à ce débat. Dans ce cadre, les interventions seront limitées à une durée de 30 minutes chacune.

Le débat s'ensuit.

Le débat est suspendu et à la demande de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, M. Lefebvre, vice-président, convoque les leaders des groupes parlementaires afin qu'il soit convenu du moment où devrait être déposé à l'Assemblée le rapport de la Commission des affaires sociales, à qui a été confiée l'étude détaillée du projet de loi 9, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie.

---

Le débat se poursuit sur le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui a étudié la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

#### **Motions du gouvernement**

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, proposant:

QUE la Commission des affaires sociales, à qui a été confiée l'étude détaillée du projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, mette fin à ses travaux quant à ce mandat dès l'adoption de la présente motion et fasse rapport au moment prévu de la période des affaires courantes de la séance qui suit celle au cours de laquelle aura été adoptée la présente motion.

---

Le débat est suspendu et M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée qu'aucun accord n'a pu être conclu par les leaders parlementaires à leur réunion visant à fixer le moment du dépôt du rapport de la Commission des affaires sociales sur le projet de loi 9, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie.

15 juin 1992

---

En conséquence, M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, propose:

QUE la Commission des affaires sociales, à qui a été confiée l'étude détaillée du projet de loi 9, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie, mette fin à ses travaux quant à ce mandat dès l'adoption de la présente motion et fasse rapport au moment prévu de la période des affaires courantes de la séance qui suit celle au cours de laquelle aura été adoptée la présente motion.

---

Le débat se poursuit sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, proposant:

QUE la Commission des affaires sociales, à qui a été confiée l'étude détaillée du projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, mette fin à ses travaux quant à ce mandat dès l'adoption de la présente motion et fasse rapport au moment prévu de la période des affaires courantes de la séance qui suit celle au cours de laquelle aura été adoptée la présente motion.

Le mardi 16 juin 1992

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 41)

POUR

Audet	Blackburn	Bradet	Elkas
Beaudin	(Roberval)	Camden	Farrah
Bélisle	Bleau	Cardinal	Forget
Benoit	Bordeleau	Dionne	Fradet
Bergeron	Bourbeau	Dutil	Gautrin

15 juin 1992

---

Gauvin	Lafrenière	Marcil	Savoie
Gobé	Leclerc	Messier	St-Roch
Houde	Lemire	Middlemiss	Tremblay
Hovington	LeSage	Pelchat	(Rimouski)
Joly	Libman	Picotte	Williams
Kehoe	MacMillan	Rivard	
Khelifa	Maltais	Robillard	

CONTRE

Baril	Boulerice	Dupuis	Léonard
Beaulne	Brassard	Filion	Marois
Blackburn	Caron	Garon	Paré
(Chicoutimi)	Carrier-Perreault	Harel	Perron
Blais	Chevrette	Jolivet	Trudel
Boisclair	Dufour	Juneau	Vermette

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 44 Contre: 23 Abstention: 0

---

À 1 h 04, sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au mardi 16 juin 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Déclarations ministérielles

M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, annonce une augmentation, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1992, du taux général du salaire minimum.

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) prend la parole au nom de l'opposition officielle, et le ministre termine par une réplique.

#### Présentation de projets de loi

Mme Vermette (Marie-Victorin) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 193 Loi modifiant le Code civil du Québec et d'autres dispositions législatives concernant l'adoption internationale.

La motion est adoptée.

#### Dépôts de documents

Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, dépose:

16 juin 1992

---

Le rapport annuel de la Société nationale de l'amiante, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 236 de la session)

---

M. Johnson, ministre responsable de l'Office des ressources humaines, dépose:

Le rapport annuel de l'Office des ressources humaines, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 237 de la session)

---

M. le Président dépose:

Les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 9 juin 1992:

- Décision 525 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur certaines règles applicables à la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté et à la Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle;
- Décision 526 concernant l'ajustement de la masse salariale d'un député;
- Décision 530 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur l'achat et le louage de biens et le louage de services.

(Document n° 238 de la session)

#### Dépôts de rapports de commissions

M. Dauphin (Marquette) dépose:

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 10 juin 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 36 Loi modifiant la Loi électorale et la Loi sur la consultation populaire — rapporté avec des amendements.

(Document n° 239 de la session)

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 10 juin 1992, a étudié les prévisions budgétaires du Directeur général des élections et de la Commission de la représentation électorale du Québec pour l'année financière 1992-1993, lesquelles ont été approuvées.

(Document n° 240 de la session)

---

M. Lemieux (Vanier) dépose:

Les rapports de la Commission du budget et de l'administration qui a étudié en détail les projets de loi suivants:

Le 12 juin 1992:

- 31 Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés du Centre hospitalier de l'Université Laval et le Régime de retraite pour certains employés de la Commission des écoles catholiques de Québec — rapporté avec un amendement.

(Document n° 241 de la session)

- 32 Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières — rapporté avec un amendement.

(Document n° 242 de la session)

Les 8, 9, 10 et 12 juin 1992:

- 37 Loi concernant la prolongation des conventions collectives et la rémunération dans le secteur public — rapporté avec des amendements.

(Document n° 243 de la session)

---

Mme Marois (Taillon) dépose:

Les rapports de la Commission des affaires sociales qui a étudié en détail les projets de loi suivants:

Les 11 et 12 juin 1992:

- 21 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives — étude du projet de loi non complétée.  
(Document n° 244 de la session)

Les 3, 4, 5, 8, 9 et 10 juin 1992:

- 15 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives — rapporté avec des amendements.  
(Document n° 245 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Avis touchant les travaux des commissions

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 408, Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 185, Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction;

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 28, Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal;
- la Commission du budget et de l'administration, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 16, Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 23, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi d'intérêt privé

#### *Adoption du principe*

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Doyon (Louis-Hébert), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 219, Loi modifiant la Loi constituant la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 219 est adopté.

#### *Adoption*

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Doyon (Louis-Hébert), propose que le projet de loi d'intérêt privé 219, Loi modifiant la Loi constituant la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 219 est adopté.

*Adoption du principe*

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Lemieux (Vanier), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 227, Loi concernant la ville de Vanier, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 227 est adopté.

*Adoption*

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Lemieux (Vanier), propose que le projet de loi d'intérêt privé 227, Loi concernant la ville de Vanier, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 227 est adopté.

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, propose que le principe du projet de loi 24, Loi modifiant la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 24 est adopté.

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 24 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi 1, Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Québec.

Après débat, le rapport est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi 20, Loi abrogeant la Loi concernant les droits sur les divertissements.

Un débat s'ensuit.

---

À 13 h, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée poursuit le débat sur le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi 20, Loi abrogeant la Loi concernant les droits sur les divertissements.

Le débat terminé, le rapport est adopté à la majorité des voix.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi 22, Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

**Projets de loi d'intérêt privé**

*Adoption du principe*

M. Dauphin (Marquette) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 221, Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'Île de Montréal, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 42)

POUR

Bégin	Cusano	Joly	Paradis
Bélanger	Dauphin	Kehoe	( <i>Matapédia</i> )
( <i>Laval-des-Rap.</i> )	Després	Khelfa	Pelchat
Benoit	Dionne	Lafrance	Poulin
Bleau	Farrah	Lafrenière	Richard
Bordeleau	Forget	Lemieux	Ryan
Bourbeau	Fradet	LeSage	Savoie
Brouillette	Gautrin	Levesque	St-Roch
Camden	Gauvin	Loiselle	Tremblay
Cardinal	Gobé	Maciocia	( <i>Rimouski</i> )
Chagnon	Holden	MacMillan	Williams
Charbonneau	Hovington	Maltais	
Cherry	Johnson	Marcil	

CONTRE

Baril	Boisclair	Dupuis	Marois
Beaulne	Boulerice	Garon	Paré
Bélanger	Brassard	Harel	Trudel
( <i>Anjou</i> )	Caron	Juneau	Vermette
Blackburn	Carrier-Perreault	Lazure	
( <i>Chicoutimi</i> )	Dufour	Léonard	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 47 Contre: 20 Abstention: 0

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 221 est adopté.

---

À 18 h, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

**Projets de loi d'intérêt privé**

*Adoption*

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Dauphin (Marquette), propose que le projet de loi d'intérêt privé 221, Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal, soit adopté.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 221 est adopté.

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption*

M. Middlemiss, ministre délégué aux Transports, propose que le projet de loi 417, Loi modifiant la Loi sur la publicité le long des routes (*titre modifié*), soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi 417 est adopté.

---

M. Savoie, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le projet de loi 413, Loi modifiant la Loi sur l'optométrie, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 413 est adopté.

16 juin 1992

---

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission du budget et de l'administration relatif au projet de loi 26, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'administration des lois fiscales.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi 33, Loi modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance, ainsi que les amendements transmis par Mme Trépanier, ministre déléguée à la Condition féminine et ministre responsable de la Famille.

Après débat, les amendements sont adoptés à la majorité des voix.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi 25, Loi modifiant la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse.

Un débat s'ensuit.

**Le mercredi 17 juin 1992**

Le débat terminé, le rapport est adopté.

**Motions du gouvernement**

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, proposant:

QUE la Commission des affaires sociales, à qui a été confiée l'étude détaillée du projet de loi 9, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie, mette fin à ses travaux quant à ce mandat dès l'adoption de la présente motion et fasse rapport au moment prévu de la période des affaires courantes de la séance qui suit celle au cours de laquelle aura été adoptée la présente motion.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 43)

**POUR**

Beaudin	Cusano	Joly	Pelchat
Bélisle	Dauphin	Khelfa	Poulin
Benoit	Dionne	Lafrance	Richard
Bordeleau	Elkas	Lafrenière	St-Roch
Brouillette	Farrah	Leclerc	Trépanier
Charbonneau	Forget	Lemieux	Vallerand
Côté	Fradet	Maltais	Williams
(Charlesbourg)	Frulla-Hébert	Marcil	
Côté	Gauvin	Paradis	
(Riv.-du-Loup)	Houde	(Matapédia)	

**CONTRE**

Baril	Boulerice	Filion	Marois
Beaulne	Brassard	Garon	Paré
Bélanger	Caron	Jolivet	Perron
(Anjou)	Carrier-Perreault	Juneau	Trudel
Blais	Dufour	Lazure	Vermette
Boisclair	Dupuis	Léonard	

**16 juin 1992**

---

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 34 Contre: 22 Abstention: 0

---

À 2 h 27, sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au mercredi 17 juin 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Dépôts de documents

M. Levesque, ministre des Finances, dépose:

Le rapport annuel de la Société des loteries du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 246 de la session)

---

M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose:

Une convention relative à des services d'experts-conseils entre Medical Priority Consultants, Inc. et la Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain.

(Document n° 247 de la session)

Le rapport annuel de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 248 de la session)

---

M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, dépose:

17 juin 1992

---

Le rapport d'évaluation sur le programme d'accès à l'égalité pour les femmes de la fonction publique du Québec, 1987-1990.

(Document n° 249 de la session)

---

M. Dutil, ministre des Approvisionnements et Services, dépose:

Le rapport annuel de la Société immobilière du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 250 de la session)

---

M. Savoie, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose:

Le rapport annuel de l'Ordre des podiatres du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 251 de la session)

---

M. Cherry, ministre du Travail, dépose:

Le rapport annuel de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 252 de la session)

---

M. le Président dépose:

Le rapport annuel de la Commission de la fonction publique, accompagné du rapport du Vérificateur général du Québec sur les frais d'administration de la Commission, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 253 de la session)

**Dépôts de rapports de commissions**

M. Dauphin (Marquette) dépose:

Les rapports de la Commission des institutions qui, le 15 juin 1992, a étudié en détail les projets de loi suivants:

- 13 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et prévoyant diverses dispositions concernant l'établissement du district judiciaire de Laval — rapporté avec des amendements.  
(Document n° 254 de la session)
  
- 34 Loi modifiant la Loi concernant un jugement rendu par la Cour Suprême du Canada le 13 décembre 1979 sur la langue de la législation et de la justice au Québec — rapporté sans amendement.  
(Document n° 255 de la session)

---

M. Lemieux (Vanier) dépose:

Le rapport de la Commission du budget et de l'administration qui, les 11 et 16 juin 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 16 Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec — rapporté avec des amendements.  
(Document n° 256 de la session)

---

M. Richard (Nicolet-Yamaska) dépose:

Les rapports de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui a étudié en détail les projets de loi suivants:

Le 15 juin 1992:

- 27 Loi sur la Société de financement agricole et modifiant d'autres dispositions législatives — rapporté avec des amendements.  
(Document n° 257 de la session)

Les 8, 10 et 16 juin 1992:

- 23 Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés — rapporté avec des amendements.  
(Document n° 258 de la session)
- 

M. Bélanger (Laval-des-Rapides) dépose:

Les rapports de la Commission de l'économie et du travail qui a étudié en détail les projets de loi suivants:

Les 10 et 11 décembre 1991 ainsi que les 15 et 16 juin 1992:

- 185 Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction — rapporté avec des amendements.  
(Document n° 259 de la session)

Les 11, 15 et 16 juin 1992:

- 28 Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal — rapporté avec des amendements.  
(Document n° 260 de la session)
- 

Mme Marois (Taillon) dépose:

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 15 juin 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 9 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie — étude du projet de loi non complétée.  
(Document n° 261 de la session)

### Dépôts de pétitions

M. Beaulne (Bertrand) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 10 996 pétitionnaires, demandant la construction d'une école secondaire pour les niveaux 1 à 5 sur le territoire de la ville de Sainte-Julie.

(Document n° 262 de la session)

---

M. Bélanger (Anjou) dépose deux extraits de pétition demandant la tenue d'une enquête publique sur l'administration de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 652 pétitionnaires;  
(Document n° 263 de la session)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 578 pétitionnaires.  
(Document n° 264 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

M. Rivard, ministre délégué aux Affaires internationales, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'immigration ukrainienne au Canada.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Garon (Lévis) propose:

QUE la motion en discussion soit amendée:

en ajoutant après le mot «Canada», les mots «et que le Québec intensifie ses relations culturelles, économiques et politiques avec l'État de l'Ukraine qui a accédé récemment à l'indépendance».

M. Bissonnet, vice-président, après avoir délibéré sur la question, déclare irrecevable l'amendement proposé par M. Garon (Lévis) puisqu'il ne concerne pas le même sujet que la motion de fond.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 408, Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre.

#### **Motions sans préavis**

M. Garon (Lévis) présente un motion qui ne peut être débattue faute de consentement.

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, propose que le principe du projet de loi 6, Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Québec et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 6 est adopté.

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 6 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'étudier en détail le projet de loi 6, Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Québec et d'autres dispositions législatives.

#### *Adoption*

M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, propose que le projet de loi 409, Loi modifiant la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

---

À 13 h, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

*Adoption*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, proposant que le projet de loi 409, Loi modifiant la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise, soit adopté.

Le débat est ajourné sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement.

**Crédits budgétaires**

*Crédits supplémentaires*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement et sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, il est ordonné:

QUE, pour l'application de l'article 289 du Règlement, il y ait, à compter de maintenant et pour une durée d'une heure, échange entre le président du Conseil du trésor et la députée de Taillon;

Par la suite, pour une durée d'une heure, il y ait échange entre le ministre responsable de l'Habitation et le député de Shefford;

Également, pour une durée d'une heure, il y ait échange entre le ministre des Forêts et le député de Laviolette;

À compter de 21 h, pour une durée d'une heure, il y ait échange entre le ministre délégué aux Transports et le député de Lévis;

Par la suite, pour une durée d'une heure, il y ait échange entre le ministre responsable du Développement régional et le député de Lévis;

Également, pour une durée d'une heure, il y ait échange entre la ministre des Affaires culturelles et le député de Sainte-Marie—Saint-Jacques;

Demain, le jeudi 18 juin, après les affaires courantes, pour une durée d'une heure, il y ait échange entre le ministre de l'Éducation et le député d'Abitibi-Ouest;

Finalement, pour une durée d'une heure, il y ait échange entre le ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle et la députée de Hochelaga-Maisonneuve.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier les crédits supplémentaires # 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 1993.

#### *Étude en commission plénière*

La commission plénière entreprend l'étude des crédits supplémentaires # 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993.

---

Mme la présidente de la commission plénière fait rapport à l'Assemblée que la commission qui a reçu le mandat d'étudier les crédits supplémentaires # 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993 n'a pas fini de délibérer.

---

À 18 h 15, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 188 et 232 du Règlement, M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, propose:

QUE le titre du projet de loi apparaissant à l'article a) du *Feuilleton* de ce jour soit remplacé par le titre suivant: «Loi sur les adoptions d'enfants domiciliés en République populaire de Chine».

La motion est adoptée.

#### Projets de loi du gouvernement

##### *Adoption*

M. Savoie, ministre du Revenu, propose que le projet de loi 26, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'administration des lois fiscales, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi 26 est adopté.

##### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission du budget et de l'administration relatif au projet de loi 32, Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières.

Après débat, le rapport est adopté.

## **Crédits budgétaires**

### *Crédits supplémentaires*

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin de poursuivre l'étude des crédits supplémentaires # 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 1993.

### *Étude en commission plénière*

La commission plénière étudie les crédits supplémentaires # 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993.

À la demande de M. Boulerice (Sainte-Marie--Saint-Jacques), Mme Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, dépose:

La liste des représentants artistiques et municipaux au sein du comité de concertation tripartite pour la relance des arts de la scène.

(Document n° 265 de la session)

**Le jeudi 18 juin 1992**

M. le président de la commission plénière fait rapport à l'Assemblée que la commission qui a reçu le mandat d'étudier les crédits supplémentaires # 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993 n'a pas fini de délibérer.

## **Projets de loi du gouvernement**

### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, tous les articles et le titre du projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, sont adoptés à la majorité des voix.

Puis, le rapport de la Commission des affaires sociales, à qui a été confiée l'étude détaillée du projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, est adopté à la majorité des voix.

---

À 1 h 26, sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au jeudi 18 juin 1992, à 10 heures.

---

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 17 juin 1992, à 17 h 09, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Bissonnet, vice-président de l'Assemblée nationale, de M. Dauphin (Marquette), le représentant du Premier ministre, de Mme Juneau (Johnson), la représentante du chef de l'opposition officielle, et de M. Laliberté, secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- 12 Loi n° 3 sur les crédits, 1992-1993;
- 35 Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur l'assurance-maladie;
- 219 Loi modifiant la Loi constituant la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec;
- 221 Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'Île de Montréal;

- 227 Loi concernant la ville de Vanier;
- 413 Loi modifiant la Loi sur l'optométrie;
- 417 Loi modifiant la Loi sur la publicité le long des routes (*titre modifié*).

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Présentation de projets de loi

M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 43 Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

---

M. Rémillard, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants:

- 41 Loi sur les adoptions d'enfants domiciliés en République populaire de Chine;
- 38 Loi sur l'application de la réforme du Code civil.

Ces motions sont adoptées.

**Dépôts de documents**

M. Pagé, leader du gouvernement, au nom de M. Ryan, ministre des Affaires municipales et ministre de la Sécurité publique, dépose:

Le rapport annuel de la Société d'habitation du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991.

(Document n° 266 de la session)

Le rapport annuel de la Régie des permis d'alcool du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 267 de la session)

---

M. Pagé, ministre de l'Éducation, dépose:

Le rapport annuel du ministère de l'Éducation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 268 de la session)

---

M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose:

Le rapport annuel de l'Office du crédit agricole du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 269 de la session)

Le rapport annuel du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 270 de la session)

Le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 271 de la session)

---

18 juin 1992

---

M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, dépose:

Le texte de deux ententes d'échange de renseignements conclues entre la Régie des rentes du Québec et le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle de même que le texte des avis favorables émis par la Commission d'accès à l'information du Québec.

(Document n° 272 de la session)

---

M. Pagé, leader du gouvernement, au nom de Mme Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, dépose:

Le rapport annuel de la Régie du cinéma, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 273 de la session)

Le rapport annuel de la Société de la Place des Arts de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 28 août 1991.

(Document n° 274 de la session)

Le rapport annuel de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 275 de la session)

---

M. Savoie, ministre du Revenu, dépose:

Le rapport annuel de la Régie des loteries du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 276 de la session)

---

M. Cannon, ministre des Communications, dépose:

Le rapport annuel du ministère des Communications, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 277 de la session)

Le rapport annuel de la Commission d'accès à l'information du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 278 de la session)

---

Mme Robic, ministre déléguée aux Finances, dépose:

Le rapport annuel de la Commission des valeurs mobilières du Québec ainsi que l'annexe des décisions rendues par suite d'une audience publique, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 279 de la session)

Le rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières sur les caisses d'épargne et de crédit, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991.

(Document n° 280 de la session)

Le rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991.

(Document n° 281 de la session)

Le rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières sur les assurances, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991.

(Document n° 282 de la session)

---

M. Rémillard, ministre de la Justice, dépose:

Le rapport annuel du Curateur public du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991.

(Document n° 283 de la session)

### Dépôts de rapports de commissions

M. Bélanger (Laval-des-Rapides) dépose:

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 17 juin 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 6 Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Québec et d'autres dispositions législatives — rapporté avec des amendements.  
(Document n° 284 de la session)

### Dépôts de pétitions

Sont déposés 2 extraits de pétition demandant la tenue d'un référendum sur la souveraineté au plus tard le 26 octobre 1992:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 52 254 pétitionnaires, par M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques);  
(Document n° 285 de la session)
- le second, extrait d'une pétition signée par 52 253 pétitionnaires, par M. Beaulne (Bertrand).  
(Document n° 286 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, dépose:

Copie d'une lettre que lui a adressée M. Jean Bernier, secrétaire général d'Hydro-Québec, en date du 16 juin 1992, concernant le budget des travaux d'environnement prévus par la Société d'énergie de la Baie James dans le cadre de la réalisation du projet de Laforge-1.

(Document n° 287 de la session)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, dépose:

Copie de trois documents relatifs aux ententes contractuelles et aux conditions de cessation d'emploi de M. Robert Tessier avec le Groupe MIL Inc.

(Document n° 288 de la session)

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 122 et 127 du Règlement, M. Pagé, leader du gouvernement, propose:

QUE l'Assemblée puisse déterminer elle-même la composition de la Commission des institutions et, à cette fin, porte de quinze (15) à dix-huit (18) le nombre de députés membres de ladite commission, ceux-ci étant répartis de la façon suivante:

- onze (11) membres du groupe parlementaire formant le gouvernement;
- six (6) membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle dont quatre avec droit de vote et deux (2) sans droit vote;
- et un (1) membre du groupe des députés indépendants.

La motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 123 et 127 du Règlement, M. Cusano, whip en chef du gouvernement, propose:

QUE madame Christiane Pelchat, députée de Vachon, et monsieur Henri-François Gautrin, député de Verdun, soient nommés membres de la Commission des institutions comme députés représentant le groupe parlementaire formant le gouvernement.

La motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 127 du Règlement, M. Brassard, whip de l'opposition officielle, propose:

QUE monsieur Pierre Bélanger, député d'Anjou, soit nommé membre de la Commission des institutions comme député représentant le groupe parlementaire formant l'opposition officielle.

La motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Pagé, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'étudier en détail le projet de loi 24, Loi modifiant la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 141, Loi sur l'enseignement privé.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement:

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 408, Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Crédits budgétaires

#### *Crédits supplémentaires*

Sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin de reprendre l'étude des crédits supplémentaires # 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993.

#### *Étude en commission plénière*

La commission plénière étudie les crédits supplémentaires # 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993.

---

L'étude des crédits supplémentaires terminée, Mme la présidente de la commission plénière fait le rapport suivant:

La commission plénière a adopté tous les crédits supplémentaires # 1 et le gouvernement est autorisé à prendre sur le fonds consolidé du revenu une somme maximale de 347 000 000 \$ pour le paiement des crédits supplémentaires de dépenses du Québec présentés à l'Assemblée nationale pour l'année financière 1992-1993, auxquelles il n'a pas été autrement prévu, soit le montant des crédits à voter pour chacun des différents programmes énumérés à l'annexe du projet de loi présenté ci-après.

18 juin 1992

---

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

M. Pagé, leader du gouvernement, au nom de M. Levesque, ministre des Finances, présente le projet de loi 39, Loi n° 4 sur les crédits, 1992-1993, et propose:

QUE l'Assemblée en soit saisie;

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté;

QUE le projet de loi soit adopté.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi 39, Loi n° 4 sur les crédits, 1992-1993, est adopté.

---

À 13 h 46, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

**Quinze heures**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption*

M. Ryan, ministre des Affaires municipales, propose que le projet de loi 1, Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Québec, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

18 juin 1992

---

Le débat est ajourné sur la motion de M. Ryan, ministre des Affaires municipales.

---

M. Ryan, ministre des Affaires municipales, propose que le projet de loi 20, Loi abrogeant la Loi concernant les droits sur les divertissements, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné sur la motion de M. Ryan, ministre des Affaires municipales.

---

M. Ryan, ministre des Affaires municipales, propose que le projet de loi 22, Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et d'autres dispositions législatives (*titre modifié*), soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Ryan, ministre des Affaires municipales, propose que le projet de loi 22 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'il indique.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 22 est renvoyé en commission plénière.

---

L'amendement est étudié et adopté en commission plénière.

---

Le projet de loi 22, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat est ajourné sur la motion de M. Ryan, ministre des Affaires municipales.

#### *Adoption du principe*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 230 et 237 du Règlement, M. Rémillard, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi 41, Loi sur les adoptions d'enfants domiciliés en République populaire de Chine, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 41 est adopté.

M. Rémillard, ministre de la Justice, propose que le projet de loi 41 soit renvoyé en commission plénière pour étude détaillée.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Rémillard, ministre de la Justice, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi 41.

#### *Étude détaillée en commission plénière*

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi 41, Loi sur les adoptions d'enfants domiciliés en République populaire de Chine.

Le projet de loi 41 est amendé et adopté par la commission plénière.

---

Le projet de loi 41 est ensuite rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, M. Rémillard, ministre de la Justice, propose que le projet de loi 41, Loi sur les adoptions d'enfants domiciliés en République populaire de Chine, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 41 est adopté.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Pagé, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 408, Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 143 du Règlement:

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 141, Loi sur l'enseignement privé;
- 

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 21 et 188 du Règlement et sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, il est ordonné:

QUE l'Assemblée poursuive ses travaux et que la suspension de la séance ait lieu de 20 h à 22 h 30.

---

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi 15, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, ainsi que les amendements transmis par M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, et M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue).

Le débat terminé, les amendements sont mis aux voix; des votes par appel nominal sont exigés sur les amendements et sur le rapport.

À la demande de M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, les votes sont reportés aux affaires courantes de la prochaine séance.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi 36, Loi modifiant la Loi électorale et la Loi sur la consultation populaire, ainsi que les amendements transmis par M. Côté, ministre délégué à la Réforme électorale, et M. Libman (D'Arcy-McGee).

Après débat, les amendements proposés par M. Côté, ministre délégué à la Réforme électorale, sont adoptés.

Les amendements proposés par M. Libman (D'Arcy-McGee) sont rejetés.

Le rapport amendé est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission du budget et de l'administration relatif au projet de loi 16, Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec, ainsi que l'amendement transmis par M. Levesque, ministre des Finances.

Après débat, l'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté.

18 juin 1992

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi 6, Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Québec et d'autres dispositions législatives, ainsi que l'amendement transmis par M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

Après débat, l'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté.

### *Adoption*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Ryan, ministre des Affaires municipales, proposant que le projet de loi 1, Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Québec, soit adopté.

---

À 20 heures, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 22 h 30.

---

### **Vingt-deux heures trente**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Ryan, ministre des Affaires municipales, proposant que le projet de loi 1, Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Québec, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 1 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi 9, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie, ainsi que les amendements transmis par M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux.

Un débat s'ensuit.

**Le vendredi 19 juin 1992**

Au cours du débat, M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) propose l'ajournement du débat.

Un débat s'ensuit sur cette motion d'ajournement.

Au cours du débat sur la motion d'ajournement, M. Jolivet (Laviolette), avec la permission de M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques), propose le retrait de cette motion d'ajournement.

Un débat s'ensuit sur cette motion de retrait.

Au cours du débat sur la motion de retrait proposée par M. Jolivet (Laviolette), M. Blais (Masson) propose le retrait de cette motion de retrait.

M. Pagé, leader du gouvernement, conteste la recevabilité de cette motion.

M. Lefebvre, vice-président, ayant entendu quelques interventions de part et d'autre, prend la question en délibéré.

Après une suspension de la séance, M. Lefebvre, vice-président, rend la décision suivante:

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le vice-président déclare irrecevable la motion de retrait présentée par le député de Masson pour les motifs suivants: il est non parlementaire, selon ce qui apparaît à la note sous l'article 285-20° du règlement Geoffrion, de chercher à ridiculiser la Chambre.

Le débat se poursuit sur la motion de retrait présentée par M. Jolivet (Lavolette).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 44)

POUR

Baril	Blais	Filion	Paré
Beaulne	Boulerice	Garon	Trudel
Bélanger	Caron	Gendron	Vermette
(Anjou)	Carrier-Perreault	Jolivet	
Blackburn	Dufour	Juneau	
(Chicoutimi)	Dupuis	Léonard	

CONTRE

Audet	Després	Lafrenière	Poulin
Benoit	Dionne	Leclerc	Richard
Bergeron	Doyon	Loiselle	Robic
Bordeleau	Dutil	Maciocia	St-Roch
Bourbeau	Farrah	MacMillan	Thérien
Bradet	Fradet	Maltais	Tremblay
Brouillette	Gautrin	Marcil	(Rimouski)
Camden	Gauvin	Messier	Trépanier
Cherry	Gobé	Pagé	Williams
Côté	Hovington	Parent	
(Charlesbourg)	Joly	Pelchat	
Cusano	Khelfa	Philibert	

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 19 Contre: 43 Abstention: 0

Le débat se poursuit sur la motion d'ajournement proposée par M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 45)

POUR

Baril	Blais	Filion	Paré
Beaulne	Boulerice	Garon	Trudel
Bélanger (Anjou)	Caron	Gendron	Vermette
Blackburn (Chicoutimi)	Carrier-Perreault	Jolivet	
	Dufour	Juneau	
	Dupuis	Léonard	

CONTRE

Audet	Cusano	Lafrenière	Richard
Benoit	Dionne	Leclerc	St-Roch
Bergeron	Doyon	Loiselle	Thérien
Bordeleau	Dutil	MacMillan	Tremblay (Rimouski)
Bourbeau	Fradet	Marcil	Trépanier
Bradet	Gautrin	Messier	Williams
Brouillette	Gauvin	Pagé	
Camden	Gobé	Parent	
Cherry	Hovington	Pelchat	
Côté (Charlesbourg)	Joly	Philibert	
	Khelfa	Poulin	

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 19 Contre: 38 Abstention: 0

18 juin 1992

---

Le débat se poursuit sur le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi 9, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie, ainsi que les amendements transmis par M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux.

Le débat terminé, les amendements sont mis aux voix; des votes par appel nominal sont exigés sur les amendements et sur le rapport.

Les amendements proposés par M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, sont adoptés, les voix se divisant ainsi:

(Vote n° 46)

POUR

Audet	Côté	Hovington	Parent
Benoit	( <i>Charlesbourg</i> )	Joly	Pelchat
Bergeron	Cusano	Khelfa	Philibert
Blackburn	Dionne	Lafrenière	Picotte
( <i>Roberval</i> )	Doyon	Leclerc	Poulin
Bordeleau	Dutil	Lemieux	Richard
Bradet	Fradet	Loiselle	St-Roch
Brouillette	Gagnon-Tremblay	MacMillan	Thérien
Camden	Gautrin	Marcil	Trépanier
Cannon	Gauvin	Messier	Williams
Cherry	Gobé	Pagé	

CONTRE

Baril	Boulerice	Dufour	Léonard
Beaulne	Brassard	Dupuis	Paré
Bélanger	Caron	Garon	Trudel
( <i>Anjou</i> )	Carrier-Perreault	Jolivet	Vermette
Blais	Chevrette	Juneau	

Pour: 41 Contre: 18 Abstention: 0

---

18 juin 1992

---

Sont ensuite adoptés tous les articles et le titre du projet de loi 9, qu'ils soient ou non amendés par le vote précédent, les voix se divisant ainsi:

(Vote n° 47)

POUR

Audet	Côté	Hovington	Parent
Benoit	( <i>Charlesbourg</i> )	Joly	Pelchat
Bergeron	Cusano	Khelfa	Philibert
Blackburn	Dionne	Lafrenière	Picotte
( <i>Roberval</i> )	Doyon	Leclerc	Poulin
Bordeleau	Dutil	Lemieux	Richard
Bradet	Fradet	Loiselle	St-Roch
Brouillette	Gagnon-Tremblay	MacMillan	Thérien
Camden	Gautrin	Marcil	Trépanier
Cannon	Gauvin	Messier	Williams
Cherry	Gobé	Pagé	

CONTRE

Baril	Boulerice	Dufour	Léonard
Beaulne	Brassard	Dupuis	Paré
Bélanger	Caron	Garon	Trudel
( <i>Anjou</i> )	Carrier-Perreault	Jolivet	Vermette
Blais	Chevrette	Juneau	

Pour: 41 Contre: 18 Abstention: 0

---

Est enfin adopté, tel qu'amendé, le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi 9, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie, les voix se divisant ainsi:

18 juin 1992

---

(Vote n° 48)

POUR

Audet	Côté	Hovington	Parent
Benoit	(Charlesbourg)	Joly	Pelchat
Bergeron	Cusano	Khelifa	Philibert
Blackburn	Dionne	Lafrenière	Picotte
(Roberval)	Doyon	Leclerc	Poulin
Bordeleau	Dutil	Lemieux	Richard
Bradet	Fradet	Loiselle	St-Roch
Brouillette	Gagnon-Tremblay	MacMillan	Thérien
Camden	Gautrin	Marcil	Trépanier
Cannon	Gauvin	Messier	Williams
Cherry	Gobé	Pagé	

CONTRE

Baril	Boulerice	Dufour	Léonard
Beaulne	Brassard	Dupuis	Paré
Bélanger	Caron	Garon	Trudel
(Anjou)	Carrier-Perreault	Jolivet	Vermette
Blais	Chevrette	Juneau	

Pour: 41 Contre: 18 Abstention: 0

*Adoption*

M. Pagé, leader du gouvernement, au nom de M. Bourbeau, ministre de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, propose que le projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

18 juin 1992

---

À la demande de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

À 8 h 56, sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au vendredi 19 juin 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Déclarations ministérielles

Mme Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, fait une déclaration ministérielle concernant la politique culturelle du gouvernement du Québec.

M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) prend la parole au nom de l'opposition officielle, et la ministre termine par une réplique.

#### Présentation de projets de loi

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Rémillard, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 42 Loi concernant l'application de certaines dispositions du Code de procédure pénale et modifiant diverses dispositions législatives.

La motion est adoptée.

---

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

235 Loi concernant Pipeline Interprovincial (Québec) Inc.  
(Document n° 289 de la session)

Mme Bleau (Groulx), au nom de M. Lemire (Saint-Maurice), propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé 235, Loi concernant Pipeline Interprovincial (Québec) Inc.

La motion est adoptée.

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé 235 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail et que la ministre de l'Énergie et des Ressources soit membre de ladite commission.

La motion est adoptée.

---

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

214 Loi concernant la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli.  
(Document n° 290 de la session)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 37 des Règles de fonctionnement, M. Gauvin (Montmagny-L'Islet) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé 214, Loi concernant la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli.

La motion est adoptée.

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé 214 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements et que le ministre des Affaires municipales soit membre de ladite commission.

La motion est adoptée.

**Dépôts de documents**

M. Paradis, ministre de l'Environnement, dépose:

Le rapport annuel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 291 de la session)

---

M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, dépose:

Le rapport annuel de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991.

(Document n° 292 de la session)

---

M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, dépose:

Le rapport annuel de la Régie des rentes du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 293 de la session)

---

Mme Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, dépose:

La politique culturelle du gouvernement du Québec intitulée *Notre culture — Notre avenir*.

(Document n° 294 de la session)

---

Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, dépose:

Le rapport annuel de la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP), pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 295 de la session)

Le rapport annuel de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM), pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 296 de la session)

Le rapport de la Société de développement de la Baie James, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 1990.

(Document n° 297 de la session)

Le rapport annuel de la Société de développement de la Baie James, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 298 de la session)

---

M. Ryan, ministre des Affaires municipales et ministre responsable de l'Habitation, dépose:

Le rapport annuel de la Régie du logement, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 299 de la session)

---

M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose:

Le rapport annuel de la Société québécoise d'initiatives agroalimentaires (SOQUIA), pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 300 de la session)

Le rapport annuel de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 301 de la session)

19 juin 1992

---

Le rapport annuel du Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 302 de la session)

---

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose:

Le rapport annuel du ministère de la Santé et des Services sociaux, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 303 de la session)

---

M. Elkas, ministre des Transports, dépose:

Le rapport annuel de la Commission des transports du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 304 de la session)

---

M. Cherry, ministre du Travail, dépose:

Le rapport annuel de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991.

(Document n° 305 de la session)

#### Dépôts de rapports de commissions

M. Jolivet (Laviolette) dépose:

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 18 juin 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 24 Loi modifiant la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois et d'autres dispositions législatives — rapporté avec des amendements.  
(Document n° 306 de la session)

### Dépôts de pétitions

M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 8 522 pétitionnaires, demandant que soit abolie la tarification de 2 \$ sur chaque ordonnance pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

(Document n° 307 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Votes reportés

M. le Président met aux voix le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi 15, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, ainsi que les amendements proposés par M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, et M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue).

19 juin 1992

---

Sont adoptés les amendements proposés par M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, aux articles 150 et 377, les voix se divisant ainsi:

(Vote n° 49)

POUR

Bacon	Cardinal	Gagnon-Tremblay	Parent
Baril	Caron	Gautrin	Parizeau
Beaulne	Carrier-Perrault	Gauvin	Pelchat
Bélanger	Charbonneau	Gendron	Philibert
(Anjou)	Chenail	Harel	Picotte
Benoit	Cherry	Johnson	Poulin
Bergeron	Chevrette	Joly	Richard
Blackburn	Ciaccia	Kehoe	Rivard
(Chicoutimi)	Côté	Khelfa	Robic
Blackburn	(Charlesbourg)	Lafrenière	Ryan
(Roberval)	Côté	Lemieux	Sirros
Blais	(Riv.-du-Loup)	Léonard	Tremblay
Bleau	Cusano	Levesque	(Rimouski)
Boisclair	Dionne	Libman	Trépanier
Bordeleau	Dufour	Loiselle	Trudel
Boulerice	Dupuis	Maciocia	Vallières
Bourbeau	Dutil	MacMillan	Vermette
Bradet	Elkas	Maltais	Williams
Brassard	Forget	Marois	
Brouillette	Fradet	Messier	
Camden	Frulla-Hébert	Paré	

Pour: 75 Contre: 0 Abstention: 0

---

Est rejeté l'amendement proposé par M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue) à l'article 94, les voix se divisant ainsi:

19 juin 1992

---

(Vote n° 50)

POUR

Baril	Blais	Chevrette	Libman
Beaulne	Boisclair	Dufour	Marois
Bélanger	Boulerice	Dupuis	Paré
(Anjou)	Brassard	Gendron	Parizeau
Blackburn	Caron	Harel	Trudel
(Chicoutimi)	Carrier-Perreault	Léonard	Vermette

CONTRE

Bacon	Ciaccia	Johnson	Picotte
Benoit	Côté	Joly	Poulin
Bergeron	(Charlesbourg)	Kehoe	Richard
Blackburn	Côté	Khelfa	Rivard
(Roberval)	(Riv.-du-Loup)	Lafrenière	Robic
Bleau	Cusano	Lemieux	Ryan
Bordeleau	Dionne	Levesque	Sirros
Bourbeau	Dutil	Loiselle	Tremblay
Bradet	Elkas	Maciocia	(Rimouski)
Brouillette	Forget	MacMillan	Trépanier
Camden	Fradet	Maltais	Vallières
Cardinal	Frulla-Hébert	Messier	Williams
Charbonneau	Gagnon-Tremblay	Parent	
Chenail	Gautrin	Pelchat	
Cherry	Gauvin	Philibert	

Pour: 22 Contre: 53 Abstention: 0

---

Est enfin adopté, tel qu'amendé, le rapport de la Commission des affaires sociales sur l'étude détaillée du projet de loi 15, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, les voix se divisant ainsi:

19 juin 1992

---

(Vote n° 51)

POUR

Bacon	Cardinal	Gagnon-Tremblay	Parent
Baril	Caron	Gautrin	Parizeau
Beaulne	Carrier-Perreault	Gauvin	Pelchat
Bélanger	Charbonneau	Gendron	Philibert
(Anjou)	Chenail	Harel	Picotte
Benoit	Cherry	Johnson	Poulin
Bergeron	Chevrette	Joly	Richard
Blackburn	Ciaccia	Kehoe	Rivard
(Chicoutimi)	Côté	Khelfa	Robic
Blackburn	(Charlesbourg)	Lafrenière	Ryan
(Roberval)	Côté	Lemieux	Sirros
Blais	(Riv.-du-Loup)	Léonard	Tremblay
Bleau	Cusano	Levesque	(Rimouski)
Boisclair	Dionne	Libman	Trépanier
Bordeleau	Dufour	Loiselle	Trudel
Boulerice	Dupuis	Maciocia	Vallières
Bourbeau	Dutil	MacMillan	Vermette
Bradet	Elkas	Maltais	Williams
Brassard	Forget	Marois	
Brouillette	Fradet	Messier	
Camden	Frulla-Hébert	Paré	

Pour: 75 Contre: 0 Abstention: 0

---

M. le Président met ensuite aux voix la motion de M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, proposant que le projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

(Vote n° 52)

POUR

Bacon	Ciaccia	Johnson	Picotte
Benoit	Côté	Joly	Poulin
Bergeron	( <i>Charlesbourg</i> )	Kehoe	Richard
Blackburn	Côté	Khelfa	Rivard
( <i>Roberval</i> )	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Lafrenière	Robic
Bleau	Cusano	Levesque	Ryan
Bordeleau	Dionne	Libman	Sirros
Bourbeau	Dutil	Loiselle	Tremblay
Bradet	Elkas	Maciocia	( <i>Rimouski</i> )
Brouillette	Forget	MacMillan	Trépanier
Camden	Fradet	Maltais	Vallières
Cardinal	Frulla-Hébert	Messier	Williams
Charbonneau	Gagnon-Tremblay	Parent	
Chenail	Gautrin	Pelchat	
Cherry	Gauvin	Philibert	

CONTRE

Baril	Blais	Chevrette	Marois
Beaulne	Boisclair	Dufour	Paré
Bélanger	Boulerice	Dupuis	Parizeau
( <i>Anjou</i> )	Brassard	Gendron	Trudel
Blackburn	Caron	Harel	Vermette
( <i>Chicoutimi</i> )	Carrier-Perreault	Léonard	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 53 Contre: 21 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 21 est adopté.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 408, Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption*

M. Côté, ministre délégué à la Réforme électorale, propose que le projet de loi 36, Loi modifiant la Loi électorale et la Loi sur la consultation populaire, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi 36 est adopté.

---

M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi 9, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

---

À 13 h, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

*Adoption*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le projet de loi 9, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi 19, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les affaires régionales.

Avant que le débat ne s'engage, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement et sur la motion de M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, il est ordonné:

QUE le débat sur le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi 19, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les affaires régionales, soit limité à 3 interventions de 10 minutes chacune au cours de la présente séance et à 2 interventions (une de 30 minutes et une de 10 minutes) par chacun des groupes parlementaires au cours de la prochaine séance, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre délégué au Affaires régionales pouvant intervenir pendant 5 minutes après chacune des interventions;

19 juin 1992

---

QUE le débat sur le projet de loi 15, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, soit limité à une intervention de part et d'autre au cours de la présente séance.

Un débat s'ensuit sur le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi 19.

Le débat est ajourné sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement.

#### *Adoption*

M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi 15, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 15 est adopté.

---

À 17 h 53, sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au lundi 22 juin 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Dix heures

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

M. le Président met aux voix la motion de M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le projet de loi 9, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie, soit adopté.

(Vote n° 53)

POUR

Beaudin	Blackburn	Camden	Dauphin
Bégin	(Roberval)	Cannon	Després
Bélanger	Bleau	Cardinal	Doyon
(Laval-des-Rap.)	Bordeleau	Cherry	Dutil
Bélanger	Bourassa	Côté	Farrah
(Még.-Compton)	Bourbeau	(Riv.-du-Loup)	Forget
Bergeron	Bradet	Cusano	Gagnon-Tremblay

Gautrin	Lafrance	Pagé	Robic
Gauvin	Lafrenière	Paradis	Robillard
Gobé	Lemire	( <i>Brome-Miss.</i> )	Savoie
Hamel	LeSage	Paradis	Sirros
Houde	Levesque	( <i>Matapédia</i> )	Thérien
Hovington	Loiselle	Parent	Tremblay
Johnson	Maciocia	Pelchat	( <i>Outremont</i> )
Joly	MacMillan	Picotte	Tremblay
Kehoe	Maltais	Poulin	( <i>Rimouski</i> )
Khelifa	Marcil	Richard	Trépanier
			Vallières

CONTRE

Baril	Boisclair	Garon	Marois
Beaulne	Boulerice	Gendron	Paré
Bélanger	Brassard	Harel	Parizeau
( <i>Anjou</i> )	Carrier-Perreault	Jolivet	Trudel
Blackburn	Chevrette	Lazure	Vermette
( <i>Chicoutimi</i> )	Dufour	Léonard	
Blais	Filion	Libman	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 61 Contre: 24 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 9 est adopté.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Pagé, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 408, Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée reprend le débat sur le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi 19, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les affaires régionales.

Le débat terminé, le rapport est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 54)

POUR

Atkinson	Chagnon	Joly	Paradis
Audet	Charbonneau	Kehoe	( <i>Brome-Miss.</i> )
Beaudin	Côté	Khelifa	Paradis
Bégin	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Lafrance	( <i>Matapédia</i> )
Bélanger	Cusano	Lafrenière	Pelchat
( <i>Laval-des-Rap.</i> )	Dauphin	Lemieux	Picotte
Bélanger	Després	Libman	Richard
( <i>Még.-Compton</i> )	Farrah	Loiselle	Thérien
Bergeron	Forget	Maciocia	Tremblay
Bleau	Gautrin	MacMillan	( <i>Outremont</i> )
Bordeleau	Gauvin	Maltais	Tremblay
Bourbeau	Gobé	Marcil	( <i>Rimouski</i> )
Brouillette	Hamel	Messier	
Camden	Holden	Pagé	
Cardinal	Houde		

CONTRE

Baril	Blackburn	Boulerice	Dufour
Beaulne	( <i>Chicoutimi</i> )	Brassard	Filion
Bélanger	Blais	Carrier-Perreault	Garon
( <i>Anjou</i> )	Boisclair	Chevrette	Gendron

22 juin 1992

---

Harel  
Jolivet

Léonard  
Marois

Trudel

Vermette

Le rapport est adopté par le vote suivant:

Pour: 49 Contre: 20 Abstention: 0

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation relatif au projet de loi 23, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés.

Un débat s'ensuit.

---

À 12 h 55, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

Quinze heures

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée poursuit le débat sur le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation relatif au projet de loi 23, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés.

Le débat est ajourné sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement.

En application des articles 182 et 183 du Règlement, M. Pagé, leader du gouvernement, propose:

QUE, en raison de l'urgence de la situation et en vue de permettre l'adoption des projets de loi suivants:

- projet de loi 3, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;
- projet de loi 4, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic;
- projet de loi 6, Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Québec et d'autres dispositions législatives;
- projet de loi 7, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;
- projet de loi 13, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et prévoyant diverses dispositions concernant l'établissement du district judiciaire de Laval;
- projet de loi 16, Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec;
- projet de loi 17, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique;
- projet de loi 19, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les affaires régionales;
- projet de loi 20, Loi abrogeant la Loi concernant les droits sur les divertissements;
- projet de loi 22, Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et d'autres dispositions législatives (*titre modifié*);
- projet de loi 23, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés;

- projet de loi 24, Loi modifiant la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois et d'autres dispositions législatives;
- projet de loi 25, Loi modifiant la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse;
- projet de loi 27, Loi sur la Société de financement agricole et modifiant d'autres dispositions législatives;
- projet de loi 28, Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal;
- projet de loi 31, Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés du Centre hospitalier de l'Université Laval et le Régime de retraite pour certains employés de la Commission des écoles catholiques de Québec;
- projet de loi 32, Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières;
- projet de loi 33, Loi modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance;
- projet de loi 34, Loi modifiant la Loi concernant un jugement rendu par la Cour Suprême du Canada le 13 décembre 1979 sur la langue de la législation et de la justice au Québec;
- projet de loi 37, Loi concernant la prolongation des conventions collectives et la rémunération dans le secteur public;
- projet de loi 185, Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction;
- projet de loi d'intérêt privé 215, Loi concernant Club de Golf le Portage Inc.;

- projet de loi d'intérêt privé 223, Loi concernant certains actes de donation et de fiducie conclus par Eugene Waddell;
- projet de loi d'intérêt privé 282, Loi concernant la Société médicale de Montréal Inc.;
- projet de loi 406, Loi sur l'Institut québécois de réforme du droit;
- projet de loi 408, Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre;
- projet de loi 409, Loi modifiant la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise;
- projet de loi 410, Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises;

Le premier paragraphe de l'article 19, les articles 20, 21, 22 et 107 soient suspendus jusqu'à ce que l'Assemblée décide d'ajourner ses travaux au 20 octobre 1992;

Les mots «ou sur un fait personnel» au 4<sup>e</sup> paragraphe de l'article 53 et le 7<sup>e</sup> paragraphe du même article, l'article 54, les articles 71 à 73, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas de l'article 84, les mots «ou à la demande d'un député» au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 86 ainsi que le 2<sup>e</sup> alinéa du même article, les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> paragraphes de l'article 87, les articles 88 à 93, 100 et 101, 105 et 106, 111 à 114, 175 et 176, les mots «et, le cas échéant, de ses observations, conclusions et recommandations» à l'article 177, les articles 194 et 195, 205 à 209, 212 et 213, 215 et 216, 230, 232, à l'article 233, les mots «à l'étape prévue des affaires courantes,», les articles 236 et 237, le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 239, les articles 240 et 241, les articles 249 à 251, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 252 en ce qui concerne le projet de loi 408, Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas de l'article 253, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas de l'article 256, les mots «à moins que cinq députés ne s'y opposent,» au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 268, l'article 269 et les articles 304 à 307 soient suspendus jusqu'à l'adoption desdits projets de loi;

Dès l'adoption de la présente motion, la Commission permanente des affaires sociales mette fin à ses travaux quant à l'étude détaillée du projet de loi 408, Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, et dépose son rapport à l'Assemblée;

Tout député puisse, au plus tard deux heures après le dépôt dudit rapport, transmettre au bureau du Secrétaire général, copie des amendements qu'il entend y proposer;

La durée du débat sur la prise en considération d'un rapport de commission ou l'adoption du principe d'un projet de loi d'intérêt privé soit fixé à un maximum de douze minutes, dont cinq minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, cinq minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et deux minutes au groupe des députés indépendants;

La durée du débat sur l'adoption d'un projet de loi public ou d'un projet de loi d'intérêt privé soit fixé à un maximum de vingt-cinq minutes, dont dix minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, dix minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et cinq minutes au groupe des députés indépendants auquel maximum pourrait s'ajouter, le cas échéant, pour les fins de l'application de l'article 257, une période maximale de quinze minutes au terme de laquelle les amendements seraient mis aux voix immédiatement et sans appel nominal;

L'ajournement du débat puisse être proposé à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

L'ajournement de l'Assemblée puisse être proposé à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

Le retrait d'une motion puisse être proposé à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

L'Assemblée puisse siéger tous les jours, à compter de 10 h 00, jusqu'à ce qu'elle décide d'ajourner ses travaux;

Sous réserve de ce qui précède, les dispositions du Règlement de l'Assemblée particulières aux mois de juin et décembre soient appliquées; et

Les règles ci-haut mentionnées puissent s'appliquer jusqu'à l'adoption desdits projets de loi;

M. Chevette, leader de l'opposition officielle, soulève la question de l'interprétation de l'alinéa de cette motion de suspension des règles qui se lit comme suit:

Dès l'adoption de la présente motion, la Commission permanente des affaires sociales mette fin à ses travaux quant à l'étude détaillée du projet de loi 408, Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, et dépose son rapport à l'Assemblée;

Après une suspension de la séance, M. le Président explique que cet alinéa constitue, de même que les articles 249 à 251 du Règlement qu'il remplace, la procédure à suivre pour mettre fin à l'étude du projet de loi 408 en commission et organiser le dépôt du rapport de la Commission des affaires sociales à l'Assemblée. Cet alinéa comme l'article 251 du Règlement s'inscrivent dans un processus aux fins d'obtenir des ordres de l'Assemblée; le premier qui est particulier à un projet de loi et fait partie d'une procédure d'exception est certes plus expéditif; le second est permanent mais son application sera, en l'occurrence, suspendue si la motion de suspension des règles est adoptée.

Puis, après une nouvelle suspension de la séance au cours de laquelle il a réuni les leaders des groupes parlementaires, M. le Président répartit de la façon suivante le temps de parole pour le débat restreint sur la motion de suspension des règles: 50 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 60 minutes à l'opposition officielle et 10 minutes à l'ensemble des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par ces derniers et par l'un des groupes ne pourra être attribué à d'autres et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Puis il est procédé au débat restreint sur cette motion.

Le débat terminé, la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, proposant la suspension de certaines règles de procédure est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 55)

POUR

Audet	Camden	Gauvin	Paradis
Bacon	Cameron	Hamel	( <i>Matapédia</i> )
Beaudin	Cannon	Houde	Parent
Bégin	Cardinal	Johnson	Pelchat
Bélanger	Chagnon	Joly	Philibert
( <i>Laval-des-Rap.</i> )	Charbonneau	Kehoe	Picotte
Bélanger	Côté	Lafrance	Poulin
( <i>Még.-Compton</i> )	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Lafrenière	Richard
Bergeron	Cusano	LeSage	Robic
Blackburn	Dauphin	Loiselle	Robillard
( <i>Roberval</i> )	Doyon	Maciocia	Thérien
Bleau	Dutil	MacMillan	Tremblay
Bordeleau	Farrah	Maltais	( <i>Rimouski</i> )
Bourbeau	Forget	Marcil	Vallières
Bradet	Fradet	Pagé	
Brouillette	Gagnon-Tremblay		

CONTRE

Baril	Blackburn	Boulerice	Dufour
Beaulne	( <i>Chicoutimi</i> )	Brassard	Filion
Bélanger	Blais	Carrier-Perreault	Garon
( <i>Anjou</i> )	Boisclair	Chevrette	Gendron

Jolivet  
Lazure  
Léonard

Marois  
Morin

Paré  
Parizeau

Trudel  
Vermette

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 55    Contre: 23    Abstention: 0

### Dépôts de rapports de commissions

Mme Marois (Taillon) dépose:

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 11, 12, 16, 17, 18, 19 et 22 juin 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 408 Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre — étude du projet de loi non complétée.  
(Document n° 308 de la session)

---

À la demande de M. Pagé, leader du gouvernement, M. le Président suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

Vingt heures

### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation relatif au projet de loi 23, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés.

Le rapport est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 56)

POUR

Audet	Cannon	Gauvin	Picotte
Bacon	Cardinal	Houde	Poulin
Bégin	Chagnon	Johnson	Rémillard
Bélanger	Charbonneau	Joly	Richard
(Laval-des-Rap.)	Côté	Kehoe	Robic
Bélisle	(Riv.-du-Loup)	Lafrance	Robillard
Bergeron	Cusano	Lafrenière	Thérien
Bleau	Dauphin	LeSage	Tremblay
Bordeleau	Dutil	Maciocia	(Rimouski)
Bourbeau	Elkas	MacMillan	Trépanier
Bradet	Farrah	Maltais	
Brouillette	Forget	Paradis	
Camden	Fradet	(Matapédia)	
Cameron	Gagnon-Tremblay	Parent	

CONTRE

Baril	Blais	Filion	Paré
Beaulne	Boulerice	Gendron	Parizeau
Bélanger	Brassard	Jolivet	Trudel
(Anjou)	Carrier-Perreault	Lazure	Vermette
Blackburn	Chevrette	Léonard	
(Chicoutimi)	Dufour	Marois	

Le rapport est adopté par le vote suivant:

Pour: 48    Contre: 20    Abstention: 0

*Adoption*

M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le projet de loi 23, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés, soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 57)

POUR

Audet	Cameron	Gauvin	Philibert
Bacon	Cannon	Houde	Picotte
Beaudin	Cardinal	Johnson	Poulin
Bégin	Chagnon	Joly	Rémillard
Bélanger	Charbonneau	Kehoe	Richard
<i>(Laval-des-Rap.)</i>	Côté	Lafrance	Robic
Bélanger	<i>(Riv.-du-Loup)</i>	Lafrenière	Robillard
<i>(Még.-Compton)</i>	Cusano	LeSage	Thérien
Bélisle	Dauphin	Maciocia	Tremblay
Bergeron	Doyon	MacMillan	<i>(Rimouski)</i>
Bleau	Dutil	Maltais	Trépanier
Bordeleau	Elkas	Marcil	
Bourbeau	Farrah	Paradis	
Bradet	Forget	<i>(Matapédia)</i>	
Brouillette	Fradet	Parent	
Camden	Gagnon-Tremblay	Pelchat	

CONTRE

Baril	Blais	Filion	Marois
Beaulne	Boulerice	Garon	Paré
Bélanger	Brassard	Gendron	Parizeau
<i>(Anjou)</i>	Carrier-Perreault	Jolivet	Trudel
Blackburn	Chevrette	Lazure	Vermette
<i>(Chicoutimi)</i>	Dufour	Léonard	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 54 Contre: 21 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 23 est adopté.

*Adoption*

M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre délégué aux Affaires régionales, propose que le projet de loi 19, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les affaires régionales, soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 58)

POUR

Audet	Cameron	Gagnon-Tremblay	Pelchat
Bacon	Cannon	Gauvin	Philibert
Beaudin	Cardinal	Houde	Picotte
Bégin	Chagnon	Johnson	Poulin
Bélanger	Charbonneau	Joly	Rémillard
(Laval-des-Rap.)	Côté	Kehoe	Richard
Bélanger	(Riv.-du-Loup)	Lafrance	Robic
(Még.-Compton)	Cusano	Lafrenière	Robillard
Bélisle	Dauphin	LeSage	Thérien
Bergeron	Doyon	Loiselle	Tremblay
Bleau	Dutil	Maciocia	(Rimouski)
Bordéleau	Elkas	MacMillan	Trépanier
Bourbeau	Farrah	Maltais	
Bradet	Forget	Marcil	
Camden	Fradet	Parent	

CONTRE

Baril	Blais	Dufour	Léonard
Beaulne	Boisclair	Filion	Marois
Bélanger	Boulerice	Garon	Paré
(Anjou)	Brassard	Gendron	Parizeau
Blackburn	Carrier-Perreault	Jolivet	Trudel
(Chicoutimi)	Chevrette	Lazure	Vermette

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 53 Contre: 22 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 19 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation relatif au projet de loi 27, Loi sur la Société de financement agricole et modifiant d'autres dispositions législatives.

Le rapport est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 59)

POUR

Audet	Bergeron	Chagnon	Forget
Bacon	Bleau	Charbonneau	Fradet
Beaudin	Bordeleau	Côté	Gagnon-Tremblay
Bégin	Bourbeau	(Riv.-du-Loup)	Gauvin
Bélanger	Bradet	Cusano	Hamel
(Laval-des-Rap.)	Brouillette	Dauphin	Houde
Bélanger	Camden	Doyon	Johnson
(Még.-Compton)	Cameron	Dutil	Joly
Bélisle	Cannon	Elkas	Kehoe
Benoit	Cardinal	Farrah	Khelfa

22 juin 1992

---

Lafrance	Maltais	Philibert	Thérien
Lafrenière	Marcil	Picotte	Tremblay
LeSage	Paradis	Poulin	( <i>Rimouski</i> )
Loiselle	( <i>Matapédia</i> )	Richard	Trépanier
Maciocia	Parent	Robic	
MacMillan	Pelchat	Robillard	

CONTRE

Baril	Blais	Filion	Morin
Beaulne	Boisclair	Garon	Paré
Bélanger	Boulerice	Jolivet	Parizeau
( <i>Anjou</i> )	Brassard	Lazure	Trudel
Blackburn	Chevrette	Léonard	Vermette
( <i>Chicoutimi</i> )	Dufour	Marois	

Le rapport est adopté par le vote suivant:

Pour: 57 Contre: 21 Abstention: 0

*Adoption*

M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le projet de loi 27, Loi sur la Société de financement agricole et modifiant d'autres dispositions législatives, soit adopté.

(Vote n° 60)

POUR

Audet	Bélisle	Camden	Cusano
Bacon	Benoit	Cameron	Dauphin
Beaudin	Bergeron	Cannon	Doyon
Bégin	Bleau	Cardinal	Dutil
Bélanger	Bordeleau	Chagnon	Elkas
( <i>Laval-des-Rap.</i> )	Bourbeau	Charbonneau	Farrar
Bélanger	Bradet	Côté	Forget
( <i>Még.-Compton</i> )	Brouillette	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Fradet

22 juin 1992

---

Gagnon-Tremblay	Khelfa	Marcil	Richard
Gauvin	Lafrance	Paradis	Robic
Gobé	Lafrenière	( <i>Marapédia</i> )	Robillard
Hamel	LeSage	Parent	Thérien
Houde	Loiselle	Pelchat	Tremblay
Johnson	Maciocia	Philibert	( <i>Rimouski</i> )
Joly	MacMillan	Picotte	Trépanier
Kehoe	Maltais	Poulin	

CONTRE

Baril	Blais	Filion	Marois
Beaulne	Boisclair	Garon	Morin
Bélanger	Boulerice	Gendron	Paré
( <i>Anjou</i> )	Brassard	Jolivet	Parizeau
Blackburn	Carrier-Perreault	Lazure	Trudel
( <i>Chicoutimi</i> )	Dufour	Léonard	Vermette

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 58 Contre: 22 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 27 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi 24, Loi modifiant la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois et d'autres dispositions législatives.

Le rapport est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

22 juin 1992

(Vote n° 61)

POUR

Audet	Brassard	Fradet	Maltais
Bacon	Brouillette	Gagnon-Tremblay	Marcil
Baril	Camden	Garon	Marois
Beaudin	Cameron	Gauvin	Morin
Beaulne	Cannon	Gendron	Paradis
Bégin	Cardinal	Gobé	( <i>Matapédia</i> )
Bélanger	Carrier-Perreault	Hamel	Paré
( <i>Anjou</i> )	Chagnon	Houde	Parent
Bélanger	Charbonneau	Johnson	Pelchat
( <i>Laval-des-Rap.</i> )	Chevrette	Jolivet	Philibert
Bélanger	Côté	Joly	Picotte
( <i>Még.-Compton</i> )	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Kehoe	Poulin
Bélisle	Cusano	Kheffa	Richard
Benoit	Dauphin	Lafrance	Robic
Bergeron	Doyon	Lafrenière	Robillard
Bleau	Dufour	Lazure	Thérien
Boisclair	Dutil	Léonard	Tremblay
Bordeleau	Elkas	LeSage	( <i>Rimouski</i> )
Boulerice	Farrah	Loiselle	Trépanier
Bourbeau	Filion	Maciocia	Trudel
Bradet	Forget	MacMillan	Vermette

Le rapport est adopté par le vote suivant:

Pour: 78 Contre: 0 Abstention: 0

#### *Adoption*

Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, propose que le projet de loi 24, Loi modifiant la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 62)

POUR

Audet	Bradet	Fradet	Marois
Bacon	Brassard	Gagnon-Tremblay	Morin
Beaudin	Brouillette	Gauvin	Paradis
Beaulne	Camden	Gendron	( <i>Matapédia</i> )
Bégin	Cameron	Gobé	Paré
Bélanger	Cannon	Hamel	Parent
( <i>Anjou</i> )	Cardinal	Houde	Pelchat
Bélanger	Carrier-Perreault	Johnson	Philibert
( <i>Laval-des-Rap.</i> )	Chagnon	Jolivet	Picotte
Bélanger	Charbonneau	Joly	Poulin
( <i>Még.-Compton</i> )	Chevrette	Kehoe	Richard
Bélisle	Côté	Khelifa	Robic
Benoit	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Lafrance	Robillard
Bergeron	Cusano	Lafrenière	Thérien
Blackburn	Dauphin	Lazure	Tremblay
( <i>Chicoutimi</i> )	Doyon	Léonard	( <i>Rimouski</i> )
Blais	Dufour	LeSage	Trépanier
Bleau	Dutil	Loiselle	Trudel
Boisclair	Elkas	Maciocia	Vermette
Bordeleau	Farrah	MacMillan	
Boulerice	Filion	Maltais	
Bourbeau	Forget	Marcil	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 79 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 24 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi 28, Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal, ainsi que l'amendement transmis par M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor.

L'amendement est adopté.

Le rapport amendé est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 63)

POUR

Audet	Bourbeau	Gagnon-Tremblay	Marcil
Bacon	Bradet	Gautrin	Marois
Beaudin	Brassard	Gauvin	Morin
Beaulne	Brouillette	Gendron	Paradis
Bégin	Camden	Gobé	(Matapédia)
Bélanger	Cameron	Hamel	Parent
(Anjou)	Cannon	Houde	Pelchat
Bélanger	Cardinal	Johnson	Philibert
(Laval-des-Rap.)	Chagnon	Jolivet	Picotte
Bélanger	Charbonneau	Joly	Poulin
(Még.-Compton)	Chevrette	Kehoe	Richard
Bélisle	Côté	Khelfa	Robic
Benoit	(Riv.-du-Loup)	Lafrance	Robillard
Bergeron	Cusano	Lafrenière	Thérien
Blackburn	Dauphin	Lazure	Tremblay
(Chicoutimi)	Doyon	Lemire	(Rimouski)
Blais	Dutil	LeSage	Trépanier
Bleau	Elkas	Loiselle	Trudel
Boisclair	Farrah	Maciocia	Vermette
Bordeleau	Forget	MacMillan	
Boulerice	Fradet	Maltais	

CONTRE

Carrier-Perreault	Filion	Garon	Léonard
-------------------	--------	-------	---------

Le rapport est adopté par le vote suivant:

Pour: 75 Contre: 4 Abstention: 0

## Adoption

M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le projet de loi 28, Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal, soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 64)

## POUR

Audet	Bourbeau	Gagnon-Tremblay	Maltais
Bacon	Bradet	Gautrin	Marcil
Beaudin	Brassard	Gauvin	Marois
Beaulne	Brouillette	Gendron	Morin
Bégin	Camden	Gobé	Paradis
Bélanger	Cameron	Hamel	( <i>Matapédia</i> )
( <i>Anjou</i> )	Cannon	Houde	Parent
Bélanger	Cardinal	Hovington	Pelchat
( <i>Laval-des-Rap.</i> )	Chagnon	Johnson	Philibert
Bélanger	Charbonneau	Jolivet	Picotte
( <i>Még.-Compton</i> )	Chevrette	Joly	Poulin
Béliste	Côté	Kehoe	Richard
Benoît	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Khelifa	Robic
Bergeron	Cusano	Lafrance	Robillard
Blackburn	Dauphin	Lafrenière	Thérien
( <i>Chicoutimi</i> )	Doyon	Lazure	Tremblay
Blais	Dutil	Lemire	( <i>Rimouski</i> )
Bleau	Elkas	LeSage	Trépanier
Boisclair	Farrah	Loiselle	Trudel
Bordeleau	Forget	Maciocia	Vermette
Boulerice	Fradet	MacMillan	

## CONTRE

Carrier-Perreault	Filion	Garon	Léonard
-------------------	--------	-------	---------

22 juin 1992

---

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 76 Contre: 4 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 28 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission du budget et de l'administration relatif au projet de loi 7, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux.

Le rapport est adopté.

*Adoption*

M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le projet de loi 7, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 65)

POUR

Audet	Bélanger	Bélisle	Bleau
Bacon	(Anjou)	Benoit	Boisclair
Baril	Bélanger	Bergeron	Bordeleau
Beaudin	(Laval-des-Rap.)	Blackburn	Boulerice
Beaulne	Bélanger	(Chicoutimi)	Bourbeau
Bégin	(Még.-Compton)	Blais	Bradet

Brassard	Elkas	Khelfa	Parent
Brouillette	Farrah	Lafrance	Pelchat
Camden	Filion	Lafrenière	Picotte
Cameron	Forget	Lazure	Poulin
Cannon	Fradet	Lemire	Richard
Cardinal	Gagnon-Tremblay	Léonard	Robic
Carrier-Perreault	Garon	LeSage	Robillard
Chagnon	Gautrin	Loiselle	Thérien
Charbonneau	Gauvin	Maciocia	Tremblay
Chevrette	Gendron	MacMillan	( <i>Rimouski</i> )
Côté	Gobé	Maltais	Trépanier
( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Hamel	Marcil	Trudel
Cusano	Houde	Marois	Vermette
Dauphin	Hovington	Morin	
Doyon	Jolivet	Paradis	
Dufour	Joly	( <i>Matapédia</i> )	
Dutil	Kehoe	Paré	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 81 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 7 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission du budget et de l'administration relatif au projet de loi 37, Loi concernant la prolongation des conventions collectives et la rémunération dans le secteur public.

Le rapport est adopté.

*Adoption*

M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le projet de loi 37, Loi concernant la prolongation des conventions collectives et la rémunération dans le secteur public, soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 66)

POUR

Audet	Bradet	Gagnon-Tremblay	MacMillan
Bacon	Brassard	Garon	Maltais
Baril	Brouillette	Gautrin	Marcil
Beaudin	Camden	Gauvin	Marois
Beaulne	Cameron	Gendron	Morin
Bégin	Cannon	Gobé	Paradis
Bélanger	Cardinal	Hamel	( <i>Matapédia</i> )
( <i>Anjou</i> )	Carrier-Perreault	Houde	Paré
Bélanger	Chagnon	Hovington	Parent
( <i>Laval-des-Rap.</i> )	Charbonneau	Johnson	Pelchat
Bélanger	Chevrette	Jolivet	Philibert
( <i>Még.-Compton</i> )	Côté	Joly	Picotte
Bélisle	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Kehoe	Poulin
Benoit	Cusano	Khelfa	Richard
Bergeron	Dauphin	Lafrance	Robic
Blackburn	Doyon	Lafrenière	Robillard
( <i>Chicoutimi</i> )	Dufour	Lazure	Thérien
Blais	Dutil	Lemire	Tremblay
Bleau	Elkas	Léonard	( <i>Rimouski</i> )
Boisclair	Farrah	LeSage	Trépanier
Bordeleau	Filion	Levesque	Trudel
Boulerice	Forget	Loiselle	Vermette
Bourbeau	Fradet	Maciocia	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 84 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 37 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission du budget et de l'administration relatif au projet de loi 4, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic, ainsi que les amendements transmis par M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor.

Les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

*Adoption*

M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le projet de loi 4, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic, soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 67)

POUR

Audet	Benoit	Cameron	Elkas
Bacon	Bergeron	Cannon	Farrah
Baril	Blackburn	Cardinal	Forget
Beaudin	( <i>Chicoutimi</i> )	Carrier-Perreault	Fradet
Beaulne	Blais	Chagnon	Gagnon-Tremblay
Bégin	Bleau	Charbonneau	Gautrin
Bélanger	Bordeleau	Chevrette	Gauvin
( <i>Anjou</i> )	Boulerice	Côté	Gendron
Bélanger	Bourbeau	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Gobé
( <i>Laval-des-Rap.</i> )	Bradet	Cusano	Hamel
Bélanger	Brassard	Dauphin	Houde
( <i>Még.-Compton</i> )	Brouillette	Doyon	Hovington
Bélisle	Camden	Dutil	Johnson

Jolivet	Loiselle	Paré	Savoie
Joly	Maciocia	Parent	Sirros
Kehoe	MacMillan	Pelchat	Thérien
Khelfa	Maltais	Philibert	Tremblay
Lafrance	Marcil	Picotte	( <i>Rimouski</i> )
Lafrenière	Marois	Poulin	Trépanier
Lemire	Morin	Richard	Vermette
LeSage	Paradis	Robic	
Levesque	( <i>Matapédia</i> )	Robillard	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 79 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 4 est adopté.

#### Adoption

M. Levesque, ministre des Finances, propose que le projet de loi 16, Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec, soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 68)

#### POUR

Audet	Bélisle	Brassard	Cusano
Bacon	Benoit	Brouillette	Dauphin
Baril	Bergeron	Camden	Doyon
Beaudin	Blackburn	Cameron	Dufour
Beaulne	( <i>Chicoutimi</i> )	Cannon	Dutil
Bégin	Blais	Cardinal	Elkas
Bélanger	Bleau	Carrier-Perreault	Farrah
( <i>Anjou</i> )	Boisclair	Chagnon	Filion
Bélanger	Bordeleau	Charbonneau	Forget
( <i>Laval-des-Rap.</i> )	Boulerice	Chevrette	Fradet
Bélanger	Bourbeau	Côté	Gagnon-Tremblay
( <i>Még.-Compton</i> )	Bradet	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Gautrin

Gauvin	Lafrance	Marois	Robillard
Gendron	Lafrenière	Morin	Savoie
Gobé	Lazure	Paradis	Sirros
Hamel	Lemire	(Matapédia)	St-Roch
Houde	LeSage	Paré	Thérien
Hovington	Levesque	Parent	Tremblay
Johnson	Loiselle	Pelchat	(Rimouski)
Jolivet	Maciocia	Philibert	Trépanier
Joly	MacMillan	Picotte	Trudel
Kehoe	Maltais	Poulin	Vermette
Khelfa	Marcil	Robic	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 84 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 16 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission du budget et de l'administration relatif au projet de loi 31, Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés du Centre hospitalier de l'Université Laval et le Régime de retraite pour certains employés de la Commission des écoles catholiques de Québec.

Le rapport est adopté.

*Adoption*

M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le projet de loi 31, Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés du Centre hospitalier de l'Université Laval et le Régime de retraite pour certains employés de la Commission des écoles catholiques de Québec, soit adopté.

22 juin 1992

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 69)

POUR

Audet	Bradet	Gagnon-Tremblay	Maltais
Bacon	Brassard	Gautrin	Marcil
Baril	Brouillette	Gauvin	Marois
Beaudin	Camden	Gendron	Morin
Beaulne	Cameron	Gobé	Paré
Bégin	Cannon	Hamel	Parent
Bélanger	Cardinal	Houde	Pelchat
(Anjou)	Carrier-Perreault	Hovington	Philibert
Bélanger	Chagnon	Johnson	Poulin
(Laval-des-Rap.)	Charbonneau	Jolivet	Richard
Bélanger	Cherry	Joly	Robic
(Még.-Compton)	Chevrette	Kehoe	Robillard
Bélisle	Côté	Khelfa	Savoie
Benoit	(Riv.-du-Loup)	Lafrance	Sirros
Bergeron	Cusano	Lafrenière	St-Roch
Blackburn	Dauphin	Lazure	Thérien
(Chicoutimi)	Doyon	Lemieux	Tremblay
Blais	Dufour	Lemire	(Outremont)
Bleau	Dutil	LeSage	Tremblay
Boisclair	Elkas	Levesque	(Rimouski)
Bordeleau	Filion	Loiselle	Trépanier
Boulerice	Forget	Maciocia	Trudel
Bourbeau	Fradet	MacMillan	Vermette

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 85 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 31 est adopté.

*Adoption*

Mme Trépanier, ministre déléguée à la Condition féminine et ministre responsable de la Famille, propose que le projet de loi 33, Loi modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance, soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 70)

POUR

Audet	Cardinal	Houde	Pelchat
Bacon	Chagnon	Hovington	Philibert
Beaudin	Charbonneau	Johnson	Poulin
Bégin	Cherry	Joly	Richard
Bélanger	Côté	Kehoe	Robic
(Laval-des-Rap.)	(Riv.-du-Loup)	Khelfa	Robillard
Bélanger	Cusano	Lafrance	Savoie
(Még.-Compton)	Dauphin	Lafrenière	Sirros
Bétisle	Doyon	Lemieux	St-Roch
Benoit	Dutil	Lemire	Thérien
Bergeron	Elkas	LeSage	Tremblay
Bleau	Forget	Levesque	(Outremont)
Bordeleau	Fradet	Loiselle	Tremblay
Bourbeau	Gagnon-Tremblay	Maciocia	(Rimouski)
Bradet	Gautrin	MacMillan	Trépanier
Camden	Gauvin	Maltais	
Cameron	Gobé	Marcil	
Cannon	Hamel	Parent	

CONTRE

Baril	Blais	Dufour	Paré
Beaulne	Boisclair	Filion	Trudet
Bélanger	Boulerice	Jolivet	Vermette
(Anjou)	Brassard	Lazure	
Blackburn	Carrier-Perreault	Marois	
(Chicoutimi)	Chevrette	Morin	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 64 Contre: 19 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 33 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi 408, Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, ainsi que les amendements transmis par M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, et M. Chevette, leader de l'opposition officielle.

M. Bissonnet, vice-président, réunit les leaders parlementaires pour organiser la mise aux voix des amendements et du rapport.

M. Bissonnet, vice-président, déclare irrecevables les amendements de M. Chevette, leader de l'opposition officielle, aux articles 5 et 37.

Les amendements de M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, sont adoptés à la majorité des voix.

Les amendements de M. Chevette, leader de l'opposition officielle, aux articles 17, 25, 31, 44.5, 44.7 et 69.1 sont rejetés.

Tous les articles, les intitulés et le titre du projet de loi 408, qu'ils soient ou non amendés par les votes précédents, sont adoptés à la majorité des voix.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

*Adoption*

M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, propose que le projet de loi 408, Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 71)

POUR

Audet	Cannon	Hovington	Pelchat
Bacon	Cardinal	Johnson	Philibert
Beaudin	Chagnon	Joly	Poulin
Bégin	Charbonneau	Kehoe	Richard
Bélanger	Cherry	Khelifa	Robic
<i>(Laval-des-Rap.)</i>	Côté	Lafrance	Robillard
Bélanger	<i>(Riv.-du-Loup)</i>	Lafrenière	Savoie
<i>(Még.-Compton)</i>	Cusano	Lemieux	Sirros
Bélisle	Doyon	Lemire	St-Roch
Benoit	Dutil	LeSage	Thérien
Bergeron	Elkas	Levesque	Tremblay
Blackburn	Forget	Loiselle	<i>(Outremont)</i>
<i>(Roberval)</i>	Fradet	Maciocia	Tremblay
Bleau	Gagnon-Tremblay	MacMillan	<i>(Rimouski)</i>
Bordeleau	Gautrin	Maltais	Trépanier
Bourbeau	Gauvin	Marcil	
Bradet	Gobé	Messier	
Brouillette	Hamel	Paradis	
Camden	Houde	<i>(Matapédia)</i>	

CONTRE

Baril	Boisclair	Filion	Morin
Beaulne	Boulerice	Garon	Paré
Bélanger	Brassard	Harel	Trudel
<i>(Anjou)</i>	Cameron	Jolivet	Vermette
Blackburn	Carrier-Perreault	Lazure	
<i>(Chicoutimi)</i>	Chevrette	Léonard	
Blais	Dufour	Marois	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 65 Contre: 23 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 408 est adopté.

*Adoption*

Mme Robic, ministre déléguée aux Finances, propose que le projet de loi 32, Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 32 est adopté.

---

M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, propose que le projet de loi 6, Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Québec et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 72)

POUR

Audet	Bleau	Dauphin	Kehoe
Bacon	Boisclair	Doyon	Khelfa
Baril	Bordeleau	Dufour	Lafrance
Beaudin	Boulerice	Dutil	Lafrenière
Beaulne	Bourbeau	Etkas	Lazure
Bégin	Bradet	Filion	Lemieux
Bélanger	Brassard	Forget	Lemire
(Anjou)	Brouillette	Fradet	Léonard
Bélanger	Camden	Gagnon-Tremblay	LeSage
(Laval-des-Rap.)	Cameron	Garon	Loiselle
Bélanger	Cannon	Gautrin	Maciocia
(Még.-Compton)	Cardinal	Gauvin	MacMillan
Bélisle	Carrier-Perreault	Gendron	Maltais
Benoit	Chagnon	Gobé	Marcil
Bergeron	Charbonneau	Harel	Marois
Blackburn	Cherry	Houde	Messier
(Chicoutimi)	Chevrette	Hovington	Morin
Blackburn	Côté	Johnson	Paradis
(Roberval)	(Riv.-du-Loup)	Jolivet	(Matapédia)
Blais	Cusano	Joly	Paré

Parent	Richard	Thérien	Trépanier
Parizeau	Robic	Tremblay	Trudel
Pelchat	Robillard	(Outremont)	Vermette
Philibert	Savoie	Tremblay	
Poulin	St-Roch	(Rimouski)	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 89 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 6 est adopté.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, proposant que le projet de loi 409, Loi modifiant la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise, soit adopté.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi 409 est adopté.

---

M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, propose que le projet de loi 410, Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises, soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 73)

POUR

Audet	Cannon	Johnson	Philibert
Bacon	Cardinal	Joly	Poulin
Beaudin	Chagnon	Kehoe	Richard
Bégin	Charbonneau	Khelfa	Robic
Bélanger	Cherry	Lafrance	Robillard
<i>(Laval-des-Rap.)</i>	Côté	Lafranière	Savoie
Bélanger	<i>(Riv.-du-Loup)</i>	Lemieux	Sirros
<i>(Még.-Compton)</i>	Cusano	Lemire	St-Roch
Bélisle	Dauphin	LeSage	Thérien
Benoit	Doyon	Levesque	Tremblay
Bergeron	Dutil	Loiselle	<i>(Outremont)</i>
Blackburn	Elkas	Maciocia	Tremblay
<i>(Roberval)</i>	Forget	MacMillan	<i>(Rimouski)</i>
Bleau	Fradet	Maltais	Trépanier
Bordeleau	Gagnon-Tremblay	Marcil	
Bourbeau	Gautrin	Messier	
Bradet	Gauvin	Paradis	
Brouillette	Gobé	<i>(Matapédia)</i>	
Camden	Hamel	Parent	
Cameron	Hovington	Pelchat	

CONTRE

Baril	Blais	Filion	Marois
Beaulne	Boulerice	Garon	Morin
Bélanger	Brassard	Harel	Paré
<i>(Anjou)</i>	Carrier-Perreault	Jolivet	Parizeau
Blackburn	Chevrette	Lazure	Trudel
<i>(Chicoutimi)</i>	Dufour	Léonard	Vermette

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 67 Contre: 22 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 410 est adopté.

22 juin 1992

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Ryan, ministre des Affaires municipales, proposant que le projet de loi 20, Loi abrogeant la Loi concernant les droits sur les divertissements, soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 74)

POUR

Audet	Cameron	Hamel	Messier
Bacon	Cannon	Houde	Paradis
Beaudin	Cardinal	Hovington	( <i>Matapédia</i> )
Bégin	Chagnon	Johnson	Parent
Bélanger	Charbonneau	Joly	Pelchat
( <i>Laval-des-Rap.</i> )	Cherry	Kehoe	Philibert
Bélanger	Côté	Khelfa	Poulin
( <i>Még.-Compton</i> )	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Lafrance	Richard
Bélisle	Cusano	Lafrenière	Robic
Benoit	Dauphin	Lemieux	Robillard
Bergeron	Doyon	Lemire	Savoie
Blackburn	Dutil	LeSage	Sirros
( <i>Roberval</i> )	Elkas	Levesque	St-Roch
Bleau	Forget	Libman	Thérien
Bordeleau	Fradet	Loiselle	Tremblay
Bourbeau	Gagnon-Tremblay	Maciocia	( <i>Outremont</i> )
Bradet	Gautrin	MacMillan	Tremblay
Brouillette	Gauvin	Maltais	( <i>Rimouski</i> )
Camden	Gobé	Marcil	Trépanier

CONTRE

Baril	Blais	Filion	Marois
Beaulne	Boulerice	Garon	Morin
Bélanger	Brassard	Harel	Paré
( <i>Anjou</i> )	Carrier-Perreault	Jolivet	Parizeau
Blackburn	Chevrette	Lazure	Trudel
( <i>Chicoutimi</i> )	Dufour	Léonard	Vermette

22 juin 1992

---

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 69 Contre: 22 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 20 est adopté.

---

M. Pagé, ministre de l'Éducation, propose que le projet de loi 17, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 17 est adopté.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Ryan, ministre des Affaires municipales, proposant que le projet de loi 22, Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et d'autres dispositions législatives (*titre modifié*), soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 75)

POUR

Audet	Blackburn	Chagnon	Fradet
Bacon	(Roberval)	Charbonneau	Gagnon-Tremblay
Beaudin	Bleau	Cherry	Gautrin
Bégin	Bordeleau	Côté	Gauvin
Bélanger	Bourbeau	(Riv.-du-Loup)	Gobé
(Laval-des-Rap.)	Bradet	Cusano	Hamel
Bélanger	Brouillette	Dauphin	Houde
(Még.-Compton)	Camden	Doyon	Hovington
Bélisle	Cameron	Dutil	Johnson
Benoit	Cannon	Elkas	Joly
Bergeron	Cardinal	Forget	Keheo

22 juin 1992

---

Khelfa	Maciocia	Pelchat	St-Roch
Lafrance	MacMillan	Philibert	Thérien
Lafrenière	Maltais	Poulin	Tremblay
Lemire	Marcil	Richard	(Outremont)
LeSage	Messier	Robic	Tremblay
Levesque	Paradis	Robillard	(Rimouski)
Libman	(Matapédia)	Savoie	Trépanier
Loiselle	Parent	Sirros	

CONTRE

Baril	Blais	Dufour	Marois
Beaulne	Boisclair	Filion	Morin
Bélanger	Boulerice	Garon	Paré
(Anjou)	Brassard	Harel	Trudel
Blackburn	Carrier-Perreault	Jolivet	Vermette
(Chicoutimi)	Chevrette	Léonard	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 68 Contre: 21 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 22 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi 185, Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

Le mardi 23 juin 1992

*Adoption*

M. Cherry, ministre du Travail, propose que le projet de loi 185, Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction, soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 76)

## POUR

Audet	Cardinal	Johnson	Philibert
Bacon	Chagnon	Joly	Poulin
Beaudin	Charbonneau	Kehoe	Richard
Bégin	Cherry	Khelfa	Robic
Bélanger	Côté	Lafrance	Robillard
(Laval-des-Rap.)	(Riv.-du-Loup)	Lafrenière	Savoie
Bélanger	Cusano	Lemieux	Sirros
(Még.-Compton)	Dauphin	Lemire	St-Roch
Bélisle	Doyon	LeSage	Thérien
Benoit	Dutil	Levesque	Tremblay
Bergeron	Elkas	Loiselle	(Outremont)
Blackburn	Forget	Maciocia	Tremblay
(Roberval)	Fradet	MacMillan	(Rimouski)
Bleau	Gagnon-Tremblay	Maltais	Trépanier
Bordeleau	Gautrin	Marcil	
Bourbeau	Gauvin	Messier	
Bradet	Gobé	Paradis	
Brouillette	Hamel	(Matapédia)	
Camden	Houde	Parent	
Cannon	Hovington	Pelchat	

## CONTRE

Baril	Bélanger	Blackburn	Blais
Beaulne	(Anjou)	(Chicoutimi)	Boisclair

Boulerice	Dufour	Léonard	Trudel
Brassard	Filion	Libman	Vermette
Cameron	Garon	Marois	
Carrier-Perreault	Harel	Morin	
Chevrette	Jolivet	Paré	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 67 Contre: 23 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 185 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi 13, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et prévoyant diverses dispositions concernant l'établissement du district judiciaire de Laval.

Le rapport est adopté.

*Adoption*

M. Rémillard, ministre de la Justice, propose que le projet de loi 13, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et prévoyant diverses dispositions concernant l'établissement du district judiciaire de Laval, soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 77)

POUR

Bacon	Bradet	Gautrin	Messier
Barié	Brassard	Gobé	Morin
Beaudin	Brouillette	Hamel	Page
Beaulne	Camden	Harel	Paradis
Bégin	Cameron	Houde	(Matapédia)
Bélanger	Cannon	Hovington	Paré
(Anjou)	Cardinal	Johnson	Parent
Bélanger	Carrier-Perreault	Jolivet	Pelchat
(Laval-des-Rap.)	Chagnon	Joly	Philibert
Bélanger	Charbonneau	Kehoe	Poulin
(Még.-Compton)	Cherry	Khelfa	Richard
Bélisle	Chevrette	Lafrance	Robic
Benoit	Côté	Lafrenière	Robillard
Bergeron	(Riv.-du-Loup)	Lemieux	Sirros
Blackburn	Cusano	Lemire	St-Roch
(Chicoutimi)	Dauphin	Léonard	Thérien
Blackburn	Doyon	LeSage	Tremblay
(Roberval)	Dufour	Levesque	(Outremont)
Blais	Elkas	Libman	Tremblay
Bleau	Filion	Loiselle	(Rimouski)
Boisclair	Forget	Maciocia	Trépanier
Bordeleau	Fradet	Maltais	Trudel
Boulerice	Gagnon-Tremblay	Marcil	Vermette
Bourbeau	Garon	Marois	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 86 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 13 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi 34, Loi modifiant la Loi concernant un jugement rendu par la Cour Suprême du Canada le 13 décembre 1979 sur la langue de la législation et de la justice au Québec.

Le rapport est adopté.

*Adoption*

M. Rémillard, ministre de la Justice, propose que le projet de loi 34, Loi modifiant la Loi concernant un jugement rendu par la Cour suprême du Canada le 13 décembre 1979 sur la langue de la législation et de la justice au Québec, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 34 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi 406, Loi sur l'Institut québécois de réforme du droit.

Le rapport est adopté.

*Adoption*

M. Rémillard, ministre de la Justice, propose que le projet de loi 406, Loi sur l'Institut québécois de réforme du droit, soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 78)

POUR

Audet	Bradet	Gobé	Morin
Bacon	Brassard	Hamel	Pagé
Baril	Brouillette	Harel	Paradis
Beaudin	Camden	Houde	( <i>Matapédia</i> )
Beaulne	Cameron	Hovington	Paré
Bégin	Cannon	Johnson	Parent
Bélanger	Cardinal	Jolivet	Pelchat
( <i>Anjou</i> )	Carrier-Perreault	Joly	Philibert
Bélanger	Chagnon	Kehoe	Poulin
( <i>Laval-des-Rap.</i> )	Charbonneau	Khelfa	Richard
Bélanger	Cherry	Lafrance	Robic
( <i>Még.-Compton</i> )	Chevrette	Lafrenière	Robillard
Bélisle	Côté	Lemieux	Sirros
Benoit	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Lemire	St-Roch
Bergeron	Cusano	Léonard	Thérien
Blackburn	Dauphin	LeSage	Tremblay
( <i>Chicoutimi</i> )	Doyon	Levesque	( <i>Outremont</i> )
Blackburn	Dufour	Libman	Tremblay
( <i>Roberval</i> )	Elkas	Loiselle	( <i>Rimouski</i> )
Blais	Filion	Maciocia	Trépanier
Bleau	Forget	MacMillan	Trudel
Boisclair	Fradet	Maltais	Vermette
Bordeleau	Gagnon-Tremblay	Marcil	
Boulerice	Garon	Marois	
Bourbeau	Gautrin	Messier	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 88 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 406 est adopté.

M. Pagé, leader du gouvernement, au nom de M. Bourassa, premier ministre, propose que le projet de loi 25, Loi modifiant la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse, soit adopté.

22 juin 1992

---

(Vote n° 79)

POUR

Audet	Bradet	Gautrin	Marois
Bacon	Brassard	Gauvin	Messier
Baril	Brouillette	Gobé	Morin
Beaudin	Camden	Hamel	Pagé
Beaulne	Cameron	Harel	Paradis
Bégin	Cannon	Houde	(Matapédia)
Bélanger	Cardinal	Hovington	Paré
(Anjou)	Carrier-Perreault	Johnson	Parent
Bélanger	Chagnon	Jolivet	Pelchat
(Laval-des-Rap.)	Charbonneau	Joly	Philibert
Bélanger	Cherry	Kehoe	Poulin
(Még.-Compton)	Chevrette	Khelfa	Richard
Bélisle	Côté	Lafrance	Robic
Benoit	(Riv.-du-Loup)	Lafrenière	Robillard
Bergeron	Cusano	Lemieux	Savoie
Blackburn	Dauphin	Lemire	Sirros
(Chicoutimi)	Doyon	Léonard	St-Roch
Blackburn	Dufour	LeSage	Thérien
(Roberval)	Dutil	Levesque	Tremblay
Blais	Elkas	Libman	(Ouremont)
Bleau	Filion	Loiselle	Tremblay
Boisclair	Forget	Maciocia	(Rimouski)
Bordeleau	Fradet	MacMillan	Trépanier
Boulerice	Gagnon-Tremblay	Maltais	Trudel
Bourbeau	Garon	Marcil	Vermette

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 91 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 25 est adopté.

---

M. Blackburn, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, propose que le projet de loi 3, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 80)

POUR

Audet	Bradet	Gautrin	Marois
Bacon	Brassard	Gauvin	Messier
Baril	Brouillette	Gobé	Morin
Beaudin	Camden	Hamel	Pagé
Beaulne	Cameron	Harel	Paradis
Bégin	Cannon	Houde	( <i>Matapédia</i> )
Bélanger	Cardinal	Hovington	Paré
( <i>Anjou</i> )	Carrier-Perreault	Johnson	Parent
Bélanger	Chagnon	Jolivet	Pelchat
( <i>Laval-des-Rap.</i> )	Charbonneau	Joly	Philibert
Bélanger	Cherry	Kehoe	Poulin
( <i>Még.-Compton</i> )	Chevrette	Khelfa	Richard
Béliste	Côté	Lafrance	Robic
Benoit	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Lafrenière	Robillard
Bergeron	Cusano	Lemieux	Savoie
Blackburn	Dauphin	Lemire	Sirros
( <i>Chicoutimi</i> )	Doyon	Léonard	St-Roch
Blackburn	Dufour	LeSage	Thérien
( <i>Roberval</i> )	Dutil	Levesque	Tremblay
Blais	Elkas	Libman	( <i>Outremont</i> )
Bleau	Filion	Loiselle	Tremblay
Boisclair	Forget	Maciocia	( <i>Rimouski</i> )
Bordeleau	Fradet	MacMillan	Trépanier
Boulerice	Gagnon-Tremblay	Maltais	Trudel
Bourbeau	Garon	Marcil	Vermette

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 91 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 3 est adopté.

## Projets de loi d'intérêt privé

### *Adoption du principe*

M. Fradet (Vimont) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 282, Loi concernant la Société médicale de Montréal Inc., soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 282 est adopté.

### *Adoption*

M. Fradet (Vimont) propose que le projet de loi d'intérêt privé 282, Loi concernant la Société médicale de Montréal Inc., soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 282 est adopté.

### *Adoption du principe*

M. Joly (Fabre) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 223, Loi concernant certains actes de donation et de fiducie conclus par Eugene Waddell, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 223 est adopté.

*Adoption*

M. Joly (Fabre) propose que le projet de loi d'intérêt privé 223, Loi concernant certains actes de donation et de fiducie conclus par Eugene Waddell, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 223 est adopté.

*Adoption du principe*

M. Chevette (Joliette) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 215, Loi concernant Club de Golf le Portage Inc., soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 215 est adopté.

*Adoption*

M. Chevette (Joliette) propose que le projet de loi d'intérêt privé 215, Loi concernant Club de Golf le Portage Inc., soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 215 est adopté.

---

Sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, l'adoption du projet de loi 15, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, est révoquée.

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption*

M. Pagé, leader du gouvernement, au nom de M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi 15, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, soit adopté.

M. Pagé, leader du gouvernement, au nom de M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi 15 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'il indique.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 15 est renvoyé en commission plénière.

---

L'amendement est étudié et adopté en commission plénière.

---

Le projet de loi 15, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée qui adopte le rapport de la commission plénière.

La motion de M. Pagé, leader du gouvernement, est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 15 est adopté.

---

22 juin 1992

---

À 1 h, sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au mardi 23 juin 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, dépose:

Le rapport annuel de la Société de développement de la Baie James, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 309 de la session)

---

M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, dépose:

Le rapport annuel du Centre de recherche industrielle du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 310 de la session)

Le rapport annuel de la Société des alcools du Québec, pour l'exercice financier terminé le 28 mars 1992.

(Document n° 311 de la session)

Le rapport annuel de la Société générale de financement du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991.

(Document n° 312 de la session)

23 juin 1992

---

Le rapport annuel de la Société de développement industriel du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 313 de la session)

---

Mme Robillard, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, dépose:

Une revue de la politique scientifique québécoise intitulée *Le développement scientifique au Québec*.

(Document n° 314 de la session)

L'édition 1992 du *Compendium des indicateurs de l'activité scientifique*.

(Document n° 315 de la session)

---

M. Elkas, ministre des Transports, dépose:

Le rapport sur le transport routier des marchandises au Québec intitulé *Un examen de l'application et des effets de la Loi québécoise sur le camionnage*.

(Document n° 316 de la session)

---

M. le Président dépose:

Les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale:

En date du 9 juin 1992:

- Décision 527 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les règles reliées à la gestion financière.

En date du 17 juin 1992:

- Décision 531 concernant une modification au Règlement modifiant le Règlement sur les règles reliées à la gestion financière;

- Décision 532 concernant le Règlement relatif au paiement des jours de maladie au départ d'un cadre supérieur de l'Assemblée nationale;
- Décision 533 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'organisation administrative de l'Assemblée nationale;
- Décision 534 concernant la promotion du Secrétaire adjoint exécutif;
- Décision 536 concernant le Règlement sur la promotion d'un cadre intermédiaire à la Direction des restaurants (responsable de la Salle à manger);
- Décision 537 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les emplois ou fonctions d'un caractère occasionnel et leurs titulaires à l'Assemblée nationale;
- Décision 538 concernant le Règlement sur la promotion d'un cadre intermédiaire à la Direction des restaurants (responsable de la cafétéria Le Mini-débat);
- Décision 539 concernant le Règlement sur le concours de recrutement du directeur de la Direction des restaurants;
- Décision 541 concernant le Règlement sur le stationnement à l'Assemblée nationale;
- Décision 542 concernant un Règlement modifiant le Règlement sur les services relatifs aux voyages et les voyages à l'extérieur du Québec et autres règlements.

(Document n° 317 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Trépanier, ministre déléguée à la Condition féminine et ministre responsable de la Famille, dépose:

23 juin 1992

Copie d'une lettre qu'elle a adressée à M. Marc-Yvan Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 9 avril 1992, concernant les nouvelles règles s'appliquant aux mammographies pour le dépistage du cancer du sein.

(Document n° 318 de la session)

### Motions sans préavis

M. Brassard, whip de l'opposition officielle, propose:

QUE cette Assemblée souhaite une bonne fête nationale à tous les Québécoises et Québécois.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 81)

#### POUR

Audet	Brassard	Cusano	Harel
Baril	Camden	Dauphin	Hovington
Bégin	Cameron	Després	Johnson
Bélanger	Cardinal	Dionne	Jolivet
(Anjou)	Carrier-Perreault	Doyon	Joly
Bélanger	Chagnon	Dufour	Kehoe
(Még.-Compton)	Charbonneau	Farrah	Khelfa
Benoit	Chenail	Filion	Lafrenière
Bissonnet	Cherry	Forget	Lazure
Bleau	Chevrette	Fradet	Lefebvre
Bordeleau	Ciaccia	Gagnon-Tremblay	Léonard
Boulerice	Claveau	Gautrin	Levesque
Bourbeau	Côté	Gendron	Libman
Bradet	(Riv.-du-Loup)	Gobé	Loiselle

23 juin 1992

---

Maciocia	Paradis	Richard	Tremblay
Marcil	( <i>Matapédia</i> )	Robic	( <i>Rimouski</i> )
Marois	Parent	Ryan	Trépanier
Messier	Pelchat	Sirros	Trudel
Morin	Philibert	St-Roch	Vallerand
Pagé	Picotte	Thérien	Vallières
Paradis	Poulin	Tremblay	Vermette
( <i>Brome-Miss.</i> )	Rémillard	( <i>Outremont</i> )	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 80 Contre: 0 Abstention: 0

---

M. Lazure (La Prairie) propose une motion qui ne peut être débattue faute de consentement.

---

#### AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 38, sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au mardi 20 octobre 1992, à 14 heures.

---

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 23 juin 1992, à 12 h 15, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Lefebvre, vice-président de l'Assemblée nationale, de M. Benoit (Orford), le représentant du Premier ministre, de Mme Vermette (Marie-Victorin), la représentante du chef de l'opposition officielle, et de M. Laliberté, secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- 1 Loi modifiant la Loi sur la Communauté urbaine de Québec;
- 3 Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;
- 4 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic;
- 6 Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Québec et d'autres dispositions législatives;
- 7 Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;
- 9 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie;
- 13 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et prévoyant diverses dispositions concernant l'établissement du district judiciaire de Laval;
- 15 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives;
- 16 Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec;
- 17 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique;
- 19 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les affaires régionales;
- 20 Loi abrogeant la Loi concernant les droits sur les divertissements;
- 21 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives;
- 22 Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et d'autres dispositions législatives (*titre modifié*);
- 23 Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés;

- 24 Loi modifiant la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois et d'autres dispositions législatives;
- 25 Loi modifiant la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse;
- 26 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'administration des lois fiscales;
- 27 Loi sur la Société de financement agricole et modifiant d'autres dispositions législatives;
- 28 Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal;
- 31 Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés du Centre hospitalier de l'Université Laval et le Régime de retraite pour certains employés de la Commission des écoles catholiques de Québec;
- 32 Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières;
- 33 Loi modifiant la Loi sur les services de garde à l'enfance;
- 34 Loi modifiant la Loi concernant un jugement rendu par la Cour suprême du Canada le 13 décembre 1979 sur la langue de la législation et de la justice au Québec;
- 36 Loi modifiant la Loi électorale et la Loi sur la consultation populaire;
- 37 Loi concernant la prolongation des conventions collectives et la rémunération dans le secteur public;
- 39 Loi n° 4 sur les crédits, 1992-1993;
- 41 Loi sur les adoptions d'enfants domiciliés en République populaire de Chine;
- 185 Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction;
- 215 Loi concernant Club de Golf le Portage Inc.;

- 223 Loi concernant certains actes de donation et de fiducie conclus par Eugene Waddell;
- 282 Loi concernant la Société médicale de Montréal Inc.;
- 406 Loi sur l'Institut québécois de réforme du droit;
- 408 Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre;
- 409 Loi modifiant la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise;
- 410 Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Séance extraordinaire

Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

M. le Président communique et dépose:

Une lettre que lui a adressée M. Bourassa, premier ministre, en date du 2 septembre 1992, demandant qu'il prenne les dispositions pour que l'Assemblée nationale se réunisse d'urgence à compter de 14 heures, le jeudi 3 septembre 1992, afin de procéder à l'étude et à l'adoption d'un projet de loi modifiant la *Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec*.

(Document n° 319 de la session)

Une lettre que lui a fait parvenir M. Richard B. Holden, député de Westmount, en date du 13 août 1992, confirmant son adhésion au Parti Québécois.

(Document n° 320 de la session)

Puis, M. le Président dépose:

Le nouveau diagramme de l'Assemblée nationale, daté du 3 septembre 1992.

(Document n° 321 de la session)

### Dépôts de pétitions

Sont déposés trente et un extraits de pétition demandant la tenue d'un référendum sur la souveraineté au plus tard le 26 octobre 1992:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 75 003 pétitionnaires, par M. Parizeau, chef de l'opposition officielle;  
(Document n° 322 de la session)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 16 460 pétitionnaires, par M. Chevette, leader de l'opposition officielle;  
(Document n° 323 de la session)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 4 718 pétitionnaires, par M. Perron (Duplessis);  
(Document n° 324 de la session)
- le quatrième, extrait d'une pétition signée par 10 041 pétitionnaires, par Mme Blackburn (Chicoutimi);  
(Document n° 325 de la session)
- le cinquième, extrait d'une pétition signée par 4 784 pétitionnaires, par M. Blais (Masson);  
(Document n° 326 de la session)
- le sixième, extrait d'une pétition signée par 2 171 pétitionnaires, par Mme Marois (Taillon);  
(Document n° 327 de la session)
- le septième, extrait d'une pétition signée par 4 472 pétitionnaires, par M. Garon (Lévis);  
(Document n° 328 de la session)
- le huitième, extrait d'une pétition signée par 10 007 pétitionnaires, par Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve);  
(Document n° 329 de la session)
- le neuvième, extrait d'une pétition signée par 3 441 pétitionnaires, par M. Jolivet (Lavolette);  
(Document n° 330 de la session)
- le dixième, extrait d'une pétition signée par 1 056 pétitionnaires, par M. Baril (Arthabaska);  
(Document n° 331 de la session)
- le onzième, extrait d'une pétition signée par 10 017 pétitionnaires, par M. Godin (Mercier);  
(Document n° 332 de la session)

- le douzième, extrait d'une pétition signée par 10 003 pétitionnaires, par M. Claveau (Ungava);  
(Document n° 333 de la session)
- le treizième, extrait d'une pétition signée par 10 004 pétitionnaires, par Mme Caron (Terrebonne);  
(Document n° 334 de la session)
- le quatorzième, extrait d'une pétition signée par 2 965 pétitionnaires, par M. Dufour (Jonquière);  
(Document n° 335 de la session)
- le quinzième, extrait d'une pétition signée par 10 002 pétitionnaires, par M. Lazure (La Prairie);  
(Document n° 336 de la session)
- le seizième, extrait d'une pétition signée par 10 067 pétitionnaires, par M. Gendron (Abitibi-Ouest);  
(Document n° 337 de la session)
- le dix-septième, extrait d'une pétition signée par 17 072 pétitionnaires, par M. Brassard, whip de l'opposition officielle;  
(Document n° 338 de la session)
- le dix-huitième, extrait d'une pétition signée par 3 583 pétitionnaires, par M. Léonard (Labelle);  
(Document n° 339 de la session)
- le dix-neuvième, extrait d'une pétition signée par 10 001 pétitionnaires, par Mme Vermette (Marie-Victorin);  
(Document n° 340 de la session)
- le vingtième, extrait d'une pétition signée par 7 361 pétitionnaires, par M. Paré (Shefford);  
(Document n° 341 de la session)
- le vingt et unième, extrait d'une pétition signée par 10 004 pétitionnaires, par M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques);  
(Document n° 342 de la session)
- le vingt-deuxième, extrait d'une pétition signée par 10 004 pétitionnaires, par M. Morin (Dubuc);  
(Document n° 343 de la session)

- le vingt-troisième, extrait d'une pétition signée par 9 000 pétitionnaires, par M. Filion (Montmorency);  
(Document n° 344 de la session)
- le vingt-quatrième, extrait d'une pétition signée par 2 064 pétitionnaires, par M. Holden (Westmount);  
(Document n° 345 de la session)
- le vingt-cinquième, extrait d'une pétition signée par 10 008 pétitionnaires, par M. Boisclair (Gouin);  
(Document n° 346 de la session)
- le vingt-sixième, extrait d'une pétition signée par 10 062 pétitionnaires, par M. Bourdon (Pointe-aux-Trembles);  
(Document n° 347 de la session)
- le vingt-septième, extrait d'une pétition signée par 10 014 pétitionnaires, par M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue);  
(Document n° 348 de la session)
- le vingt-huitième, extrait d'une pétition signée par 1 474 pétitionnaires, par Mme Dupuis (Verchères);  
(Document n° 349 de la session)
- le vingt-neuvième, extrait d'une pétition signée par 10 005 pétitionnaires, par M. Beaulne (Bertrand);  
(Document n° 350 de la session)
- le trentième, extrait d'une pétition signée par 9 326 pétitionnaires, par Mme Carrier-Perreault (Les Chutes-de-la-Chaudière);  
(Document n° 351 de la session)
- le trente et unième, extrait d'une pétition signée par 10 015 pétitionnaires, par M. Bélanger (Anjou).  
(Document n° 352 de la session)

## Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu de M. Chevette, leader de l'opposition officielle, un avis lui faisant part de son intention de signaler deux violations de droits ou de privilèges. La première consiste en un outrage qu'aurait commis le Premier ministre en participant à des négociations constitutionnelles ayant conduit à la conclusion d'une entente le 22 août dernier. L'Assemblée aurait été outragée par le fait que son autorité et sa dignité auraient été rabaissées par le Premier ministre qui aurait agi à l'encontre de deux résolutions de l'Assemblée nationale adoptées les 11 et 18 mars 1992. La deuxième violation consiste en un outrage au Parlement qu'aurait commis le Premier ministre en demandant la convocation d'urgence de l'Assemblée en séance extraordinaire pour modifier la loi 150. Cette convocation serait illégale au dire du leader de l'opposition officielle.

### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La première demande de M. Chevette, leader de l'opposition officielle, ne peut être reçue: les faits invoqués ne constituent pas *prima facie* un outrage à l'Assemblée puisqu'une résolution adoptée par l'Assemblée n'entraîne pour le gouvernement qu'une contrainte d'ordre politique ou moral. L'Assemblée ne peut donner d'ordre hors des limites de ses prérogatives. L'exécutif n'est pas strictement tenu de donner suite à une résolution adoptée par le législatif. L'exécutif ne peut être lié que par législation expresse. Par ailleurs, la deuxième demande ne peut *prima facie* être reçue à titre de violation de droits ou de privilèges pour les raisons suivantes: la convocation d'une séance extraordinaire de l'Assemblée nationale est une prérogative du Premier ministre en vertu de l'article 23 du Règlement. L'obligation qui incombe par la suite au Président est de vérifier la conformité de l'avis en regard des dispositions du Règlement. La loi 150, *Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec*, n'ajoute aucun nouveau critère de convocation pour la tenue d'une séance extraordinaire. Il ne revient pas non plus au Président de vérifier la nécessité d'une modification législative.

## Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Rémillard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, dépose:

Trois documents relatifs aux négociations constitutionnelles: soit l'entente du 16 avril 1981, le projet d'accord de mai 1985 et le rapport du consensus à Charlottetown le 28 août 1992.

(Document n° 353 de la session)

## Motions sans préavis

En application des articles 182 et 183 du Règlement, M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, propose:

QU'en raison de l'urgence de la situation et en vue de permettre l'adoption du projet de loi 44, Loi modifiant la Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec:

Les articles 20 à 22, l'article 52, les mots «ou sur un fait personnel» au 4<sup>e</sup> paragraphe de l'article 53 et le 7<sup>e</sup> paragraphe du même article, l'article 54, les articles 71 à 73, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas de l'article 84, les mots «ou à la demande d'un député» au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 86 et le 2<sup>e</sup> alinéa du même article, les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> paragraphes de l'article 87, les articles 88 à 93, 100 et 101, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 105, les articles 106 à 108, 111 à 114, 164 et 165, 194 et 195, 205 à 208, 212 et 213, 230 et 232, les mots «à l'étape prévue des affaires courantes,» à l'article 233, les articles 236 et 237, 240 et 241, 243, le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 244, les mots «et l'adoption du projet de loi est fixée à une séance subséquente» au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 248, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas de l'article 256 et les articles 304 à 307 soient suspendus jusqu'à l'adoption du projet de loi 44, Loi modifiant la Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec;

Il soit permis, dès l'adoption de la présente motion, de procéder à l'étude du projet de loi 44, Loi modifiant la Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec;

Après l'adoption du principe dudit projet de loi, un ministre ou un leader adjoint du gouvernement puisse proposer de l'envoyer en commission plénière pour son étude détaillée; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

Un ministre ou un leader adjoint du gouvernement puisse proposer à tout moment de la séance une motion pour que l'Assemblée se constitue en commission plénière; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

La durée de l'étude détaillée dudit projet de loi en commission plénière soit fixée à un maximum de 60 minutes après le début de ses travaux, et ce, malgré les dispositions de l'article 245;

Le président de la commission plénière, à l'expiration de ce délai, mette aux voix immédiatement, sans débat et sans appel nominal, les articles et les amendements dont la commission n'aurait pas disposé, y compris les amendements que le ministre qui présente le projet de loi n'aurait pas pu proposer en cours d'étude, et fasse rapport à l'Assemblée;

Un ministre ou un leader adjoint du gouvernement puisse, plus d'une fois au cours d'une même séance, proposer de faire rapport à l'Assemblée que la commission plénière n'a pas fini de délibérer et qu'elle demande la permission de siéger à nouveau; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

Un ministre ou un leader adjoint du gouvernement puisse ensuite proposer une motion de suspension de la séance; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

La durée du débat sur l'adoption du projet de loi soit fixée à un maximum de 2 heures, dont 50 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 50 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 10 minutes au groupe des députés indépendants et 10 minutes de réplique au ministre qui présente le projet de loi, auquel maximum pourrait s'ajouter, le cas échéant, pour les fins de l'application de l'article 257, une période maximale de 30 minutes réparties de la façon suivante: 10 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 5 minutes au groupe des députés indépendants et 5 minutes de réplique au ministre qui présente ledit projet de loi, au terme de laquelle les amendements seraient mis aux voix immédiatement et sans appel nominal;

L'ajournement du débat puisse être proposé à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

L'ajournement de l'Assemblée puisse être proposé à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

Le retrait d'une motion puisse être proposé à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

L'Assemblée puisse siéger à tous les jours à compter de 10 h jusqu'à ce qu'elle décide d'ajourner ses travaux, avec suspension de 13 h à 14 h et de 18 h à 19 h;

L'Assemblée puisse procéder aux affaires courantes à 14 h;

Sous réserve de ce qui précède, les dispositions du Règlement de l'Assemblée particulières aux mois de juin et décembre soient appliquées;

Les règles ci-haut mentionnées puissent s'appliquer jusqu'à l'adoption du projet de loi 44, Loi modifiant la Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

Conformément à l'article 184 du Règlement, le projet de loi 44, Loi modifiant la Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec, est distribué.

M. Chevette, leader de l'opposition officielle, soulève la question de la recevabilité de la motion proposée par M. Johnson, leader adjoint du gouvernement. Après avoir entendu quelques interventions de part et d'autre, M. le Président prend la question en délibéré.

Après une suspension de la séance, M. le Président rend la décision suivante sur la question soulevée par M. Chevette, leader de l'opposition officielle:

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Dans le cas des séances extraordinaires, l'Assemblée n'est pas liée par l'horaire et le calendrier réguliers. Tout au plus l'est-elle par les règles de séances ordinaires encore applicables. Tant qu'un horaire de travail et un ensemble d'autres règles n'auront pas été fixés, il sera difficile de connaître le cadre précis dans lequel se dérouleront nos débats.

La motion de suspension des règles vidée, l'Assemblée devrait connaître davantage la procédure qui s'appliquera. Pour le moment, c'est la motion de suspension des règles qui doit faire l'objet d'un débat en même temps que l'on discute du motif de la convocation.

M. le Président informe ensuite l'Assemblée de la répartition du temps de parole établie lors d'une réunion avec les leaders parlementaires pour le débat restreint sur la motion proposée par M. Johnson, leader adjoint du gouvernement. Outre les 10 minutes allouées à l'ensemble des députés indépendants, les deux groupes parlementaires disposeront chacun d'une période de 55 minutes. Dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par les députés indépendants pourra être redistribué et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

3 septembre 1992

---

Avant que le débat ne s'engage, M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu deux avis demandant la tenue d'un débat de fin de séance concernant les sujets suivants:

- le premier, sur une question adressée par M. Parizeau, chef de l'opposition officielle, à M. Bourassa, premier ministre, concernant le contenu d'une entente constitutionnelle intervenue le 22 août dernier;
- le second, sur une question adressée par M. Brassard, whip de l'opposition officielle, à M. Rémillard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, concernant le contenu de l'entente constitutionnelle intervenue le 22 août dernier, notamment en ce qui a trait à l'autonomie gouvernementale des autochtones.

Il sera donné suite à ces demandes en fonction des règles de procédure applicables à la présente séance extraordinaire.

---

À 18 h, à la demande de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 23 du Règlement, M. le Président suspend la séance jusqu'à 19 h 30.

---

**Dix-neuf heures trente**

L'Assemblée entreprend le débat sur le motif de la convocation de l'Assemblée en séances extraordinaires et sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, proposant la suspension de certaines règles de procédure.

Le débat terminé, la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

3 septembre 1992

---

(Vote n° 82)

POUR

Audet	Charbonneau	Hamel	Parent
Bacon	Chenail	Houde	Pelchat
Beaudin	Cherry	Hovington	Philibert
Bégin	Côté	Johnson	Poulin
Bélanger	( <i>Charlesbourg</i> )	Joly	Rémillard
( <i>Még.-Compton</i> )	Côté	Kehoe	Richard
Bélisle	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Khelfa	Rivard
Benoit	Cusano	Lafrance	Robic
Blackburn	Dauphin	Lafrenière	Savoie
( <i>Roberval</i> )	Dionne	Lemire	Sirros
Bleau	Doyon	LeSage	Thérien
Bordeleau	Dutil	Loiselle	Tremblay
Boucher-Bacon	Forget	Maciocia	( <i>Rimouski</i> )
Brouillette	Fradet	MacMillan	Trépanier
Cameron	Gautrin	Maltais	Vallerand
Cannon	Gauvin	Messier	Vallières
Chagnon	Gobé	Middlemiss	Williams

CONTRE

Baril	Brassard	Garon	Morin
Beaulne	Caron	Gendron	Paré
Bélanger	Carrier-Perreault	Harel	Parizeau
( <i>Anjou</i> )	Chevrette	Holden	Perron
Blackburn	Claveau	Jolivet	Trudel
( <i>Chicoutimi</i> )	Dufour	Lazure	Vermette
Blais	Dupuis	Léonard	
Boulerice	Filion	Marois	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 63    Contre: 28    Abstention: 0

---

Conformément à l'ordre précédemment adopté, M. Rémillard, ministre de la Justice et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant:

- 44 Loi modifiant la Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 83)

POUR

Audet	Charbonneau	Hamel	Parent
Bacon	Chenail	Houde	Pelchat
Beaudin	Cherry	Hovington	Philibert
Bégin	Côté	Johnson	Poulin
Bélanger	( <i>Charlesbourg</i> )	Joly	Rémillard
( <i>Még.-Compton</i> )	Côté	Kehoe	Richard
Bélisle	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Khelfa	Rivard
Benoit	Cusano	Lafrance	Robic
Blackburn	Dauphin	Lafrenière	Savoie
( <i>Roberval</i> )	Dionne	Lemire	Sirros
Bleau	Doyon	LeSage	Thérien
Bordeleau	Dutil	Loiselle	Tremblay
Boucher-Bacon	Forget	Maciocia	( <i>Rimouski</i> )
Brouillette	Fradet	MacMillan	Trépanier
Cameron	Gautrin	Maltais	Vallerand
Cannon	Gauvin	Messier	Vallières
Chagnon	Gobé	Middlemiss	Williams

CONTRE

Baril	Brassard	Garon	Morin
Beaulne	Caron	Gendron	Paré
Bélanger	Carrier-Perreault	Harel	Parizeau
( <i>Anjou</i> )	Chevrette	Holden	Perron
Blackburn	Claveau	Jolivet	Trudel
( <i>Chicoutimi</i> )	Dufour	Lazure	Vermette
Blais	Dupuis	Léonard	
Boulerice	Filion	Marois	

3 septembre 1992

---

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 63 Contre: 28 Abstention: 0

---

M. Rémillard, ministre de la Justice et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, propose que le principe du projet de loi 44, Loi modifiant la Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le vendredi 4 septembre 1992

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

---

À 5 h 59, sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au vendredi 4 septembre 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



*Séance extraordinaire*

**Dix heures**

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Rémillard, ministre de la Justice et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, proposant que le principe du projet de loi 44, Loi modifiant la Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec, soit maintenant adopté.

À 13 h, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

En conséquence, le débat sur l'adoption du principe du projet de loi 44 est ajourné.

---

Moment de recueillement

**AFFAIRES COURANTES**

M. le Président donne lecture d'une lettre que lui a adressée M. Jean-Guy St-Roch, député de Drummond, en date du 3 septembre 1992, l'avisant de sa décision de siéger dorénavant à titre de député indépendant.

M. le Président dépose ensuite les documents suivants:

La lettre mentionnée ci-dessus;

(Document n° 354 de la session)

Le nouveau diagramme de l'Assemblée nationale, daté du 4 septembre 1992.

(Document n° 355 de la session)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Avis touchant les travaux des commissions

M. le Président donne l'avis suivant:

- la Commission de l'économie et du travail se réunira afin de procéder à la vérifications des engagements financiers du ministère des Forêts contenus dans les listes des mois de juillet 1991 à juillet 1992.

4 septembre 1992

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Rémillard, ministre de la Justice et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, proposant que le principe du projet de loi 44, Loi modifiant la Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec, soit maintenant adopté.

---

À 18 h, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'ordre adopté lors de la séance du 3 septembre 1992, l'Assemblée poursuit ses travaux.

---

Le débat se poursuit sur la motion de M. Rémillard, ministre de la Justice et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

4 septembre 1992

---

À 20 h 28, sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au mardi 8 septembre 1992, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

*Séance extraordinaire*

**Quatorze heures**

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Dépôts de documents**

M. Côté, ministre des Forêts, dépose:

Le rapport annuel de la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec (REXFOR), pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 356 de la session)

#### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

#### **Votes reportés**

M. le Président met aux voix la motion de M. Rémillard, ministre de la Justice et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, proposant que le principe du projet de loi 44, Loi modifiant la Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec, soit maintenant adopté.

8 septembre 1992

(Vote n° 84)

POUR

Atkinson	Charbonneau	Joly	Parent
Audet	Cherry	Kehoe	Pelchat
Bacon	Côté	Khelfa	Philibert
Beaudin	( <i>Charlesbourg</i> )	Lafrance	Poulin
Bégin	Côté	Lafrenière	Rémillard
Bélanger	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Leclerc	Richard
( <i>Még.-Compton</i> )	Cusano	Lemieux	Rivard
Bélisle	Dauphin	Lemire	Robillard
Benoit	Després	LeSage	Ryan
Bergeron	Dionne	Levesque	Savoie
Blackburn	Doyon	Libman	Sirros
( <i>Roberval</i> )	Dutil	Loiselle	Thérien
Bleau	Elkas	Maciocia	Tremblay
Bordeleau	Farrah	MacMillan	( <i>Rimouski</i> )
Boucher-Bacon	Forget	Maltais	Trépanier
Bourassa	Frulla-Hébert	Marcil	Vallerand
Bourbeau	Gagnon-Tremblay	Messier	Vallières
Bradet	Gautrin	Middlemiss	Williams
Camden	Gobé	Pagé	
Cameron	Hamel	Paradis	
Cannon	Houde	( <i>Brome-Miss.</i> )	
Cardinal	Hovington	Paradis	
Chagnon	Johnson	( <i>Matapédia</i> )	

CONTRE

Baril	Bourdon	Gendron	Paré
Bélanger	Brassard	Godin	Parizeau
( <i>Anjou</i> )	Caron	Holden	St-Roch
Blackburn	Carrier-Perreault	Jolivet	Trudel
( <i>Chicoutimi</i> )	Chevrette	Lazure	Vermette
Blais	Dufour	Léonard	
Boisclair	Filion	Marois	
Boulerice	Garon	Morin	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 80 Contre: 27 Abstention: 0

En conséquence, le principe du projet de loi 44 est adopté.

M. Pagé, leader du gouvernement, propose que le projet de loi 44 soit renvoyé en commission plénière pour étude détaillée.

La motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. le Président donne les avis suivants:

- la Commission de l'économie et du travail se réunira afin de vérifier les engagements financiers du ministère des Forêts contenus dans les listes des mois de juillet 1991 à juillet 1992;
- la Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle se réunira en séance publique.

---

#### **AFFAIRES DU JOUR**

##### **Projets de loi du gouvernement**

Sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi 44, Loi modifiant la Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

##### *Étude détaillée en commission plénière*

La commission plénière étudie en détail le projet de loi 44 et l'adopte à la majorité des voix.

Le projet de loi 44 est ensuite rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière à la majorité des voix.

*Adoption*

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Rémillard, ministre de la Justice et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, propose que le projet de loi 44, Loi modifiant la Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

---

À 18 h, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 19 heures.

---

**Dix-neuf heures**

*Adoption*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Rémillard, ministre de la Justice et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, proposant que le projet de loi 44, Loi modifiant la Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 85)

POUR

Atkinson	Charbonneau	Johnson	Paradis
Audet	Cherry	Joly	( <i>Matapédia</i> )
Bacon	Côté	Kehoe	Parent
Bégin	( <i>Charlesbourg</i> )	Khelfa	Pelchat
Bélanger	Côté	Lafrance	Philibert
( <i>Még.-Compton</i> )	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Lafrenière	Poulin
Bélisle	Cusano	Leclerc	Rémillard
Benoit	Dauphin	Lemieux	Richard
Bergeron	Després	Lemire	Rivard
Blackburn	Dionne	LeSage	Robillard
( <i>Roberval</i> )	Doyon	Levesque	Savoie
Bleau	Dutil	Libman	Sirros
Bordeleau	Elkas	Loiselle	Thérien
Boucher-Bacon	Farrah	Maciocia	Tremblay
Bourassa	Forget	MacMillan	( <i>Rimouski</i> )
Bourbeau	Fruilla-Hébert	Maltais	Trépanier
Bradet	Gagnon-Tremblay	Marcil	Vallerand
Camden	Gautrin	Messier	Vallières
Cameron	Gobé	Middlemiss	Williams
Cannon	Hamel	Pagé	
Cardinal	Houde	Paradis	
Chagnon	Hovington	( <i>Brome-Miss.</i> )	

CONTRE

Beaulne	Bourdon	Gendron	Paré
Bélanger	Brassard	Harel	Parizeau
( <i>Anjou</i> )	Caron	Holden	St-Roch
Blackburn	Carrier-Perreault	Jolivet	Trudel
( <i>Chicoutimi</i> )	Chevrette	Lazure	Vermette
Blais	Claveau	Léonard	
Boisclair	Dufour	Marois	
Boulerice	Garon	Morin	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 78 Contre: 27 Abstention: 0

8 septembre 1992

---

En conséquence, le projet de loi 44 est adopté.

---

À 19 h 51, l'Assemblée ayant réglé l'affaire pour laquelle elle a été convoquée, M. le Président lève la séance.

---

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 8 septembre 1992, à 20 h 10, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Lefebvre, vice-président de l'Assemblée nationale, des représentants du Premier ministre, M. Rémillard, ministre de la Justice et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, et M. Maciocia (Viger), de M. Cameron (Jacques-Cartier) et de M. Laliberté, secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant:

- 44 Loi modifiant la Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Séance extraordinaire

Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

M. le Président communique et dépose:

Une lettre de M. Robert Bourassa, premier ministre, en date du 8 septembre 1992, demandant au Président de prendre les dispositions pour que l'Assemblée nationale se réunisse d'urgence à compter de 14 heures, le mercredi 9 septembre 1992, afin d'être saisie des mesures suivantes: une proposition du premier ministre visant à l'adoption d'une question devant faire l'objet d'une consultation populaire portant sur un nouveau partenariat de nature constitutionnelle; une motion fixant le montant de la subvention devant être versée à chacun des comités nationaux, conformément à l'article 40 de la *Loi sur la consultation populaire*; et une motion d'ajournement de l'Assemblée à une date ultérieure à celle prévue au 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 19 du règlement de l'Assemblée nationale.

(Document n° 357 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

**Motions sans préavis**

M. Pagé, leader du gouvernement, informe l'Assemblée de l'entente intervenue entre les leaders des groupes parlementaires et les députés indépendants relativement au déroulement des séances extraordinaires faisant suite à la convocation de l'Assemblée pour le 9 septembre 1992. Cette entente se lit comme suit:

1. Outre la séance en cours, l'Assemblée siégera les jeudi 10, vendredi 11, mardi 15 et mercredi 16 septembre 1992 selon l'horaire suivant:

**Le mercredi 9 septembre:**

14 h à 15 h	Affaires courantes et période de questions
15 h à 18 h	Débat sur la question
20 h à 24 h	Suite du débat sur la question (Durée écoulée: 7 heures)

**Le jeudi 10 septembre:**

9 h 30 à 12 h 30	Suite du débat sur la question
14 h à 15 h	Affaires courantes et période de questions
15 h à 21 h	Suite du débat sur la question (Durée écoulée: 16 heures)

**Le vendredi 11 septembre:**

9 h 30 à 12 h 30	Suite du débat sur la question
14 h à 15 h	Affaires courantes et période de questions
15 h à 19 h 30	Suite du débat sur la question (Durée écoulée: 23 heures 30)

Le mardi 15 septembre:

- |             |   |
|-------------|---|
| 14 h à 15 h | Affaires courantes et période de questions                      |
| 15 h à 18 h | Suite du débat sur la question                                  |
| 20 h à 24 h | Suite du débat sur la question<br>(Durée écoulée: 30 heures 30) |

Le mercredi 16 septembre:

- |                |   |
|----------------|---|
| 10 h à 12 h 30 | Suite du débat sur la question                                      |
| 14 h à 15 h    | Affaires courantes et période de questions                          |
| 15 h à 17 h    | Suite et fin du débat sur la question<br>(Durée écoulée: 35 heures) |
- Mise aux voix des amendements, le cas échéant, et de la question;
- Motion concernant le fonds référendaire — sans débat;
- Motion d'ajournement de l'Assemblée à une date ultérieure au 20 octobre 1992 — sans débat.

2. Durant ces séances, l'Assemblée sera saisie des mesures suivantes:

- une proposition du Premier ministre visant à l'adoption d'une question devant faire l'objet d'une consultation populaire portant sur un nouveau partenariat de nature constitutionnelle;
- une motion fixant le montant de la subvention devant être versée à chacun des comités nationaux, conformément à l'article 40 de la *Loi sur la consultation populaire*;

- une motion d'ajournement de l'Assemblée à une date ultérieure à celle prévue au 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 19 du règlement de l'Assemblée nationale.

3. Il a aussi été convenu:

- de ne pas tenir de débat restreint sur le motif de la convocation;
- d'adopter, sans débat, la motion fixant le montant de la subvention devant être versée à chacun des comités nationaux, conformément à l'article 40 de la *Loi sur la consultation populaire*;
- et également, d'adopter, sans débat, la motion d'ajournement de l'Assemblée à une date ultérieure au 20 octobre 1992.

4. Sont également convenues les mesures suivantes:

- aucune motion sans préavis, sauf entente préalable entre les leaders;
- aucune motion d'ajournement du débat, sauf par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement;
- aucune motion de retrait, sauf par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement;
- aucune motion de scission;
- aucune motion de report;
- aucune interpellation, motion du mercredi ou débat de fin de séance.

5. Compte tenu du partage du temps de parole dont le Président fera état subséquemment, les leaders conviennent que la séquence des interventions reflétera la recherche d'un équilibre continu entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, celui formant l'opposition officielle et le groupe des députés indépendants.

M. Pagé, leader du gouvernement, dépose:

— le texte de l'entente ci-haut mentionnée.

(Document n° 358 de la session)

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement et sur la motion de M. Pagé, leader du gouvernement, il est ordonné:

QUE l'entente déposée constitue la règle de procédure qui s'appliquera au cours des séances extraordinaires des 9, 10, 11, 15 et 16 septembre 1992.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires prioritaires

M. Bourassa, premier ministre, propose:

QUE les versions française et anglaise de la question devant faire l'objet d'une consultation populaire et être inscrite sur le bulletin de vote conformément aux articles 8, 9 et 20 de la *Loi sur la consultation populaire*, soient les suivantes:

Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?

OUI

NON

Do you agree that the Constitution of Canada should be renewed on the basis of the agreement reached on August 28, 1992?

YES

NO

Avant que le débat ne s'engage, M. le Président informe l'Assemblée de certaines particularités relatives au débat suivant la présentation de cette motion.

#### RÈGLES PARTICULIÈRES DU DÉBAT SUR LA QUESTION RÉFÉRENDAIRE ET PARTAGE DU TEMPS DES TRENTE-CINQ HEURES DU DÉBAT

Lors de ce débat, un député pourra proposer une motion d'amendement ou de sous-amendement en tout temps lorsqu'il aura la parole. La présentation d'une telle motion ne viendra pas restreindre le droit d'un autre député de présenter également un amendement ou un sous-amendement.

D'autre part, cette même disposition élargit la règle habituelle de la pertinence en permettant aux députés de traiter à la fois de la motion de fond présentée par le Premier ministre et des motions d'amendement ou de sous-amendement qui pourraient être présentées au cours du débat. Finalement, la règle voulant qu'un député ne s'exprime qu'une seule fois ne s'appliquera pas durant le débat sur la question référendaire. Ainsi, à l'intérieur des limites de temps alloué, un député pourrait prendre la parole plus d'une fois.

À la suite d'une réunion que M. le Président a eue avec les leaders des groupes parlementaires et tenant compte de la présence de députés indépendants, il y a eu accord sur le partage du temps de ce débat de 35 heures.

Une enveloppe de 21 heures 10 minutes est attribuée au groupe parlementaire formant le gouvernement. Le Premier ministre disposera d'un premier temps de parole de 60 minutes de même que le leader parlementaire ou un autre représentant

de son groupe. Une période de 20 minutes sera réservée pour la réplique du Premier ministre ou de son représentant. Dans ce cadre, les autres temps de parole ne pourront excéder 20 minutes à la fois.

Une enveloppe de 12 heures 20 minutes sera attribuée au groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le Chef de l'opposition officielle disposera d'un premier temps de parole de 60 minutes de même que le leader parlementaire ou un autre représentant de son groupe. Dans ce cadre, les autres temps de parole ne pourront excéder 20 minutes à la fois.

Une heure 30 minutes sera accordée au groupe des députés indépendants: 30 minutes au député de D'Arcy-McGee et 20 minutes à chacun des trois autres députés indépendants.

Le temps non utilisé par un groupe parlementaire ou par un député indépendant viendra accroître proportionnellement le temps mis à la disposition des autres intervenants.

Suit le débat sur la motion de M. Bourassa, premier ministre.

---

À 17 h 58, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

9 septembre 1992

---

Vingt heures

**Affaires prioritaires**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Bourassa, premier ministre, visant à l'adoption d'une question devant faire l'objet d'une consultation populaire portant sur un nouveau partenariat de nature constitutionnelle.

---

À 24 h, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au jeudi 10 septembre 1992, à 9 heures 30.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Séance extraordinaire

Neuf heures trente

**AFFAIRES DU JOUR**

**Affaires prioritaires**

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Bourassa, premier ministre. Cette motion se lit comme suit:

QUE les versions française et anglaise de la question devant faire l'objet d'une consultation populaire et être inscrite sur le bulletin de vote conformément aux articles 8, 9 et 20 de la *Loi sur la consultation populaire*, soient les suivantes:

Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?

OUI

NON

Do you agree that the Constitution of Canada should be renewed on the basis of the agreement reached on August 28, 1992?

YES

NO

À la fin de son intervention, M. Libman (D'Arcy-McGee) propose:

QUE la question référendaire soit amendée en ajoutant, entre «1992» et le «?», les mots «comme alternative à l'éventuelle souveraineté du Québec».

La question référendaire telle qu'amendée se lirait ainsi:

Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992 comme alternative à l'éventuelle souveraineté du Québec?

Le débat se poursuit tant sur l'amendement proposé par M. Libman (D'Arcy-McGee) que sur la motion principale présentée par M. Bourassa, premier ministre.

À 12 h 30, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'ordre adopté le 9 septembre 1992, l'Assemblée poursuit ses travaux.

---

À 12 h 36, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

En conséquence, le débat sur la motion de M. Bourassa, premier ministre, et sur la motion d'amendement de M. Libman (D'Arcy-McGee) est ajourné.

---

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Avis touchant les travaux des commissions

M. le Président donne l'avis suivant:

- la commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle se réunira en séance publique.

---

### AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Bourassa, premier ministre, visant à l'adoption d'une question devant faire l'objet d'une consultation populaire portant sur un nouveau partenariat de nature constitutionnelle et sur la motion d'amendement de M. Libman (D'Arcy-McGee).

10 septembre 1992

---

À 21 h, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'ordre adopté le 9 septembre 1992, l'Assemblée poursuit ses travaux.

---

À 21 h 12, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au vendredi 11 septembre 1992, à 9 heures 30.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Séance extraordinaire

Neuf heures trente

**AFFAIRES DU JOUR**

**Affaires prioritaires**

L'Assemblée reprend le débat sur la motion principale présentée par M. Bourassa, premier ministre, et sur l'amendement proposé par M. Libman (D'Arcy-McGee):

La motion principale se lisant comme suit:

QUE les versions française et anglaise de la question devant faire l'objet d'une consultation populaire et être inscrite sur le bulletin de vote conformément aux articles 8, 9 et 20 de la *Loi sur la consultation populaire*, soient les suivantes:

Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?

OUI

NON

Do you agree that the Constitution of Canada should be renewed on the basis of the agreement reached on August 28, 1992?

YES

NO

11 septembre 1992

---

L'amendement se lisant comme suit:

QUE la question référendaire soit amendée en ajoutant, entre «1992» et le «?», les mots «comme alternative à l'éventuelle souveraineté du Québec».

La question référendaire telle qu'amendée se lirait ainsi:

Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992 comme alternative à l'éventuelle souveraineté du Québec?

À 12 h 30, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'ordre adopté le 9 septembre 1992, l'Assemblée poursuit ses travaux.

---

À 12 h 47, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

En conséquence, le débat sur la motion de M. Bourassa, premier ministre, et sur la motion d'amendement de M. Libman (D'Arcy-McGee) est ajourné.

---

**Moment de recueillement**

**AFFAIRES COURANTES**

**Présentation de projets de loi**

M. Dutil, ministre des Approvisionnements et Services, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 45 Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services.

La motion est adoptée.

---

M. Elkas, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 46 Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec.

La motion est adoptée.

**Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

11 septembre 1992

---

À la demande de M. Beaulne (Bertrand), M. Ciaccia, ministre des Affaires internationales, dépose:

Copie du discours prononcé par M. Harold Mailhot, délégué général du Québec à Londres, à l'occasion de la réception conjointe organisée à Canada House, le jeudi 10 septembre 1992, par le haut-commissaire du Canada et M. Mailhot en l'honneur des Canadiens de Montréal et des Blackhawks de Chicago.

(Document n° 359 de la session)

### Motions sans préavis

M. Cameron (Jacques-Cartier) propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne le décès de trois professeurs de l'Université Concordia: le D<sup>r</sup> Matthew Douglass, professeur de génie civil, Michel Hogben, professeur de chimie, décédés lors d'une fusillade à cette université le 24 août 1992, ainsi que le D<sup>r</sup> Aaron Jaan Saber, professeur de génie mécanique, mort quelques jours plus tard des suites de cet événement malheureux.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

11 septembre 1992

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires prioritaires

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Bourassa, premier ministre, visant à l'adoption d'une question devant faire l'objet d'une consultation populaire portant sur un nouveau partenariat de nature constitutionnelle et sur la motion d'amendement de M. Libman (D'Arcy-McGee).

---

À 19 h 30, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mardi 15 septembre 1992, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Séance extraordinaire

Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Dépôts de pétitions

M. Paré (Shefford) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 300 pétitionnaires, demandant la tenue d'audiences publiques sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et un moratoire sur l'ensemble des demandes d'agrandissement ou d'ouverture de sites dans la région.

(Document n° 360 de la session)

#### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Parizeau, chef de l'opposition officielle, dépose:

Copie d'un échange de lettres, datées du 25 août, 1<sup>er</sup> et 7 septembre 1992, entre M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, et M. Brian Mulroney, premier ministre du Canada, relativement au partage des pouvoirs traité lors des négociations constitutionnelles.

(Document n° 361 de la session)

### **Motions sans préavis**

M. St-Roch (Drummond) propose:

QUE l'Assemblée nationale félicite et encourage mademoiselle Virginie Larivière dans la poursuite de sa démarche afin d'éliminer des ondes de télévision la programmation d'émissions affichant des scènes de violence gratuite.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. le Président donne l'avis suivant:

- la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté se réunira en séance de travail.

---

### **AFFAIRES DU JOUR**

#### **Affaires prioritaires**

L'Assemblée reprend le débat sur la motion principale présentée par M. Bourassa, premier ministre, et sur l'amendement proposé par M. Libman (D'Arcy-McGee):

La motion principale se lisant comme suit:

QUE les versions française et anglaise de la question devant faire l'objet d'une consultation populaire et être inscrite sur le bulletin de vote conformément aux articles 8, 9 et 20 de la *Loi sur la consultation populaire*, soient les suivantes:

Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?

OUI

NON

Do you agree that the Constitution of Canada should be renewed on the basis of the agreement reached on August 28, 1992?

YES

NO

L'amendement se lisant comme suit:

QUE la question référendaire soit amendée en ajoutant, entre «1992» et le «?», les mots «comme alternative à l'éventuelle souveraineté du Québec».

La question référendaire telle qu'amendée se lirait ainsi:

Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992 comme alternative à l'éventuelle souveraineté du Québec?

15 septembre 1992

---

À 18 h, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'ordre adopté le 9 septembre 1992, l'Assemblée poursuit ses travaux.

---

À 18 h 31, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

**Vingt heures**

### **Affaires prioritaires**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Bourassa, premier ministre, visant à l'adoption d'une question devant faire l'objet d'une consultation populaire portant sur un nouveau partenariat de nature constitutionnelle et sur la motion d'amendement de M. Libman (D'Arcy-McGee).

**Le mercredi 16 septembre 1992**

À 0 h, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'ordre adopté le 9 septembre 1992, l'Assemblée poursuit ses travaux.

---

À 0 h 41, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mercredi 16 septembre 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Séance extraordinaire

Dix heures

**AFFAIRES DU JOUR**

**Affaires prioritaires**

L'Assemblée reprend le débat sur la motion principale présentée par M. Bourassa, premier ministre, et sur l'amendement proposé par M. Libman (D'Arcy-McGee):

La motion principale se lisant comme suit:

**QUE** les versions française et anglaise de la question devant faire l'objet d'une consultation populaire et être inscrite sur le bulletin de vote conformément aux articles 8, 9 et 20 de la *Loi sur la consultation populaire*, soient les suivantes:

Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?

OUI

NON

Do you agree that the Constitution of Canada should be renewed on the basis of the agreement reached on August 28, 1992?

YES

NO

L'amendement se lisant comme suit:

QUE la question référendaire soit amendée en ajoutant, entre «1992» et le «?», les mots «comme alternative à l'éventuelle souveraineté du Québec».

La question référendaire telle qu'amendée se lirait ainsi:

Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992 comme alternative à l'éventuelle souveraineté du Québec?

À la demande de M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, et de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée, M. Bissonnet, vice-président, établit qu'au cours du présent débat toute question portant sur une violation de droit ou de privilège ou encore tout rappel au règlement fait lors de l'intervention d'un député n'est pas imputé sur le temps de parole de ce député, ni sur le temps de l'ensemble du débat de 35 heures.

Le débat se poursuit.

---

À 12 h 33, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

En conséquence, le débat sur la motion de M. Bourassa, premier ministre, et sur la motion d'amendement de M. Libman (D'Arcy-McGee) est ajourné.

---

Moment de recueillement

**AFFAIRES COURANTES**

**Présentation de projets de loi**

M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 47 Loi concernant le versement d'une allocation de retraite et d'autres prestations et modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

La motion est adoptée.

---

M. Rémillard, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 50 Loi modifiant le Code de procédure civile concernant le recouvrement des petites créances.

La motion est adoptée.

---

M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants:

- 48 Loi modifiant la Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises;
- 49 Loi concernant certains règlements pris en application de la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise.

Ces motions sont adoptées.

### Dépôts de documents

M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, dépose:

Le rapport annuel de la Commission des affaires sociales, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 362 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Avis touchant les travaux des commissions

M. le Président donne les avis suivants:

- la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté se réunira en séance publique;

- la Commission de l'économie et du travail se réunira afin de vérifier les engagements financiers du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, y compris ceux de la Société de développement industriel du Québec et du Fonds de développement technologique contenus dans les listes des mois d'août 1991 à juillet 1992.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires prioritaires

Du consentement de l'Assemblée, il est ordonné que l'ordre adopté à la séance du 9 septembre 1992 afin d'établir les modalités et l'horaire des séances extraordinaires soit modifié de façon à permettre de compléter le débat prioritaire sur la motion de M. Bourassa, premier ministre, et sur l'amendement de M. Libman (D'Arcy-McGee) et de disposer des autres mesures qui seront proposées à l'Assemblée conformément aux motifs de la convocation de ces séances extraordinaires.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Bourassa, premier ministre, visant à l'adoption d'une question devant faire l'objet d'une consultation populaire portant sur un nouveau partenariat de nature constitutionnelle et sur la motion d'amendement de M. Libman (D'Arcy-McGee).

Le débat terminé, conformément à l'article 9 de la *Loi sur la consultation populaire*, M. le Président convoque une réunion des leaders des groupes parlementaires afin d'organiser la mise aux voix de ces motions.

Après une suspension des travaux, M. le Président met aux voix l'amendement proposé par M. Libman (D'Arcy-McGee); un vote par appel nominal est exigé. Cet amendement se lit comme suit:

QUE la question référendaire soit amendée en ajoutant, entre «1992» et le «?», les mots «comme alternative à l'éventuelle souveraineté du Québec».

La question référendaire telle qu'amendée se lirait ainsi:

Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992 comme alternative à l'éventuelle souveraineté du Québec?

(Vote n° 86)

POUR

Cameron

Libman

CONTRE

Audet	Bradet	Farrah	Lemieux
Bacon	Brassard	Filion	Lemire
Baril	Brouillette	Forget	Léonard
Beaudin	Camden	Fradet	Levesque
Beaulne	Cannon	Frulla-Hébert	Loiselle
Bégin	Cardinal	Gagnon-Tremblay	Maciocia
Bélanger	Caron	Garon	MacMillan
(Anjou)	Chagnon	Gautrin	Maltais
Bélanger	Charbonneau	Gauvin	Marcil
(Még.-Compton)	Chenail	Gendron	Marois
Bélisle	Cherry	Gobé	Messier
Benoit	Chevrette	Godin	Middlemiss
Bergeron	Ciaccia	Hamel	Morin
Bissonnet	Claveau	Harel	Pagé
Blackburn	Côté	Holden	Paradis
(Chicoutimi)	(Charlesbourg)	Houde	(Brome-Miss.)
Blackburn	Côté	Hovington	Paradis
(Roberval)	(Riv.-du-Loup)	Johnson	(Matapédia)
Blais	Cusano	Jolivet	Paré
Bleau	Dauphin	Joly	Parent
Boisclair	Després	Kehoe	Parizeau
Bordeleau	Dionne	Khelfa	Pelchat
Boucher-Bacon	Doyon	Lafrance	Perron
Boulerice	Dufour	Lafrenière	Poulin
Bourassa	Dupuis	Lazure	Rémillard
Bourbeau	Dutil	Leclerc	Richard
Bourdon	Elkas	Lefebvre	Rivard

16 septembre 1992

---

Robillard	St-Roch	Tremblay	Vallières
Ryan	Thérien	( <i>Rimouski</i> )	Vermette
Savoie	Tremblay	Trépanier	Williams
Sirros	( <i>Outremont</i> )	Vallerand	

L'amendement est rejeté par le vote suivant:

Pour: 2 Contre: 113 Abstention: 0

---

Puis, M. le Président met aux voix la motion principale présentée par M. Bourassa, premier ministre; un vote par appel nominal est exigé. Cette motion se lit comme suit:

QUE les versions française et anglaise de la question devant faire l'objet d'une consultation populaire et être inscrite sur le bulletin de vote conformément aux articles 8, 9 et 20 de la *Loi sur la consultation populaire*, soient les suivantes:

Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?

OUI

NON

Do you agree that the Constitution of Canada should be renewed on the basis of the agreement reached on August 28, 1992?

YES

NO

16 septembre 1992

(Vote n° 87)

POUR

Audet	Charbonneau	Houde	Paradis
Bacon	Chenail	Hovington	( <i>Matapédia</i> )
Beaudin	Cherry	Johnson	Parent
Bégin	Ciaccia	Joly	Pelchat
Bélanger	Côté	Kehoe	Poulin
( <i>Még.-Compton</i> )	( <i>Charlesbourg</i> )	Khelfa	Rémillard
Bélisle	Côté	Lafrance	Richard
Benoit	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Lafrenière	Rivard
Bergeron	Cusano	Leclerc	Robillard
Bissonnet	Dauphin	Lefebvre	Ryan
Blackburn	Després	Lemieux	Savoie
( <i>Roberval</i> )	Dionne	Lemire	Sirros
Bleau	Doyon	Levesque	Thérien
Bordeleau	Dutil	Libman	Tremblay
Boucher-Bacon	Elkas	Loiselle	( <i>Outremont</i> )
Bourassa	Farrah	Maciocia	Tremblay
Bourbeau	Forget	MacMillan	( <i>Rimouski</i> )
Bradet	Fradet	Maltais	Trépanier
Brouillette	Frulla-Hébert	Marcil	Vallerand
Camden	Gagnon-Tremblay	Messier	Vallières
Cameron	Gautrin	Middlemiss	Williams
Cannon	Gauvin	Pagé	
Cardinal	Gobé	Paradis	
Chagnon	Hamel	( <i>Brome-Miss.</i> )	

CONTRE

Baril	Boulerice	Filion	Léonard
Beaulne	Bourdon	Garon	Marois
Bélanger	Brassard	Gendron	Morin
( <i>Anjou</i> )	Caron	Godin	Paré
Blackburn	Chevrette	Harel	Parizeau
( <i>Chicoutimi</i> )	Claveau	Holden	Perron
Blais	Dufour	Jolivet	St-Roch
Boisclair	Dupuis	Lazure	Vermette

16 septembre 1992

---

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 85 Contre: 30 Abstention: 0

---

M. Côté, ministre délégué à la Réforme électorale, informe l'Assemblée que Son Excellence le Lieutenant-gouverneur a pris connaissance de la motion suivante et en recommande l'adoption, et il propose:

QUE le montant de la subvention devant être versée à chacun des comités nationaux conformément à l'article 40 de la *Loi sur la consultation populaire* soit fixé à cinquante cents par électeur dans l'ensemble des circonscriptions, suivant le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales lors du recensement ainsi que le nombre d'électeurs inscrits sur le registre des électeurs hors du Québec au moment de la prise du décret.

Cette motion est adoptée.

---

M. Pagé, leader du gouvernement, propose:

QUE l'Assemblée soit ajournée au mardi 24 novembre 1992, à 14 heures.

La motion est adoptée.

---

16 septembre 1992

---

À 19 h 40, M. le Président lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au 24 novembre 1992, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

**Quatorze heures**

**Moment de recueillement**

M. le Président communique et dépose:

La lettre de démission du député de la circonscription électorale de Portneuf, M. Michel Pagé, en date du 16 novembre 1992.

(Document n° 363 de la session)

Une lettre que lui a adressée M. Robert Bourassa, premier ministre, en date du 12 novembre 1992, l'informant de la nomination de M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi et ministre de l'Environnement, à la fonction parlementaire de leader du gouvernement.

(Document n° 364 de la session)

Puis, M. le Président dépose:

Le nouveau diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 24 novembre 1992.

(Document n° 365 de la session)

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations ministérielles**

M. Levesque, ministre des Finances, fait une déclaration concernant des allègements au régime des taxes à la consommation et l'harmonisation au régime d'imposition fédéral.

À la fin de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Levesque, ministre des Finances, dépose:

Le texte de sa déclaration, accompagné d'une annexe.

(Document n° 366 de la session)

M. Léonard (Labelle) prend la parole au nom de l'opposition officielle, et le ministre termine par une réplique.

### Dépôts de documents

Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, dépose:

La proposition de plan de développement d'Hydro-Québec 1993-1995, accompagnée de ses annexes.

(Document n° 367 de la session)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, M. Paradis, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission de l'économie et du travail procède à une consultation générale et tienne des auditions publiques à compter du 23 février 1993, sur la proposition de plan de développement 1993-1995 d'Hydro-Québec;

Les mémoires soient reçus au secrétariat des commissions au plus tard le 1<sup>er</sup> février 1993;

La ministre de l'Énergie et des Ressources soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

---

M. Dutil, ministre des Approvisionnements et Services, dépose:

Le rapport annuel du ministère des Approvisionnements et Services, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 368 de la session)

M. Blackburn, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dépose:

Le rapport annuel de la Société des établissements de plein air du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 1992.

(Document n° 369 de la session)

Le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 370 de la session)

Le rapport annuel de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 371 de la session)

---

Mme Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, dépose:

Le rapport annuel de la Bibliothèque nationale du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 372 de la session)

Le rapport annuel du Musée d'art contemporain de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 373 de la session)

Le rapport annuel de la Commission des biens culturels, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 374 de la session)

---

M. Savoie, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose:

Les rapports annuels des corporations professionnelles suivantes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992:

— la Corporation professionnelle des administrateurs agréés du Québec;

(Document n° 375 de la session)

- l'Ordre des agronomes du Québec;  
(Document n° 376 de la session)
  - l'Ordre des architectes du Québec;  
(Document n° 377 de la session)
  - l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec;  
(Document n° 378 de la session)
  - l'Ordre des chimistes du Québec;  
(Document n° 379 de la session)
  - l'Ordre des comptables agréés du Québec.  
(Document n° 380 de la session)
- 

M. Cherry, ministre du Travail, dépose:

Le rapport annuel de la Corporation des maîtres électriciens du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 juillet 1992.  
(Document n° 381 de la session)

---

Mme Robic, ministre déléguée aux Finances, dépose:

Le rapport annuel du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.  
(Document n° 382 de la session)

Le rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.  
(Document n° 383 de la session)

---

**M. le Président dépose:**

Le rapport des vérificateurs de l'état des dépenses et des crédits autorisés du Vérificateur général du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 384 de la session)

Le rapport de la Commission de la représentation électorale du Québec sur les dépenses reliées à la délimitation des circonscriptions électorales, telle que publiée à la Gazette officielle du Québec, le 15 juillet 1992.

(Document n° 385 de la session)

Le rapport du Directeur général des élections sur la mise en application de l'article 490 de la version spéciale de la *Loi électorale* pour la tenue d'un référendum.

(Document n° 386 de la session)

Les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 15 septembre 1992:

- Décision 548 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés;
- Décision 549 concernant le Règlement concernant l'harmonisation du régime de retraite du secrétaire général de l'Assemblée nationale à celui des sous-ministres du gouvernement;
- Décision 550 concernant le Règlement sur la rémunération additionnelle des titulaires de certains emplois à la Direction de la gestion des ressources humaines;
- Décision 551 concernant le Règlement sur le concours de recrutement de secrétaires de commissions parlementaires (agents de recherche et de planification socio-économique);
- Décision 552 concernant le Règlement concernant la dotation par recrutement des postes réguliers vacants;
- Décision 553 concernant le Règlement relatif au paiement des jours de maladie au départ d'un cadre supérieur de l'Assemblée nationale;
- Décision 555 concernant le Règlement sur les cartes de souhaits et divers articles de papeterie;

- Décision 559 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les règles reliées à la gestion financière.

(Document n° 387 de la session)

### Dépôts de rapports de commissions

M. Lemieux (Vanier) dépose:

Les rapports de la Commission du budget et de l'administration qui, le 12 août 1992, a entendu les intéressés et étudié en détail les projets de loi d'intérêt privé suivants:

- 217 Loi concernant Consolidated Bowling Ltd. — rapporté sans amendement.

(Document n° 388 de la session)

Le rapport est adopté.

- 218 Loi concernant Club de Curling de Montréal Ouest Inc. — rapporté sans amendement.

(Document n° 389 de la session)

Le rapport est adopté.

- 225 Loi concernant Restaurant Belle-Ville Inc. — rapporté sans amendement.

(Document n° 390 de la session)

Le rapport est adopté.

---

M. Garon (Lévis) dépose:

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, les 4, 5, 6 août et 1<sup>er</sup> septembre 1992, a vérifié les engagements financiers du ministère des Transports, secteur voirie, à compter de l'engagement numéro

30 du mois d'avril 1991 et le 19 août 1992 pour le secteur transports à compter de l'engagement financier numéro 9 du mois de mai 1991.

(Document n° 391 de la session)

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, le 20 août 1992, a vérifié les engagements financiers relevant du ministre délégué aux Affaires régionales contenus dans les listes des mois de juillet 1991 à juillet 1992.

(Document n° 392 de la session)

---

M. Jolivet (Laviolette) dépose:

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 8 septembre 1992, a vérifié les engagements financiers du ministère des Forêts contenus dans les listes des mois de juillet 1991 à juillet 1992.

(Document n° 393 de la session)

### Dépôts de pétitions

M. Lazure (La Prairie) dépose:

— l'extrait d'une pétition, signée par 1 233 pétitionnaires, concernant la décision du gouvernement du Québec d'imposer aux propriétaires de véhicule automobile une surtaxe sur les droits d'immatriculation.

(Document n° 394 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

Mme Dupuis (Verchères) propose une motion qui ne peut être débattue faute de consentement.

M. Garon (Lévis) propose une motion qui ne peut être débattue faute de consentement.

### Avis touchant les travaux des commissions

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur l'enseignement collégial québécois.

### Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 25 novembre 1992, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue). Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale est d'avis qu'il y a lieu de maintenir et de développer au centre-ville l'Hôtel-Dieu de Montréal en tant que centre hospitalier universitaire et de doter le nord-est de la ville de Montréal d'un centre hospitalier offrant des services de première ligne.

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, propose que le principe du projet de loi 48, Loi modifiant la Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

---

M. Lefebvre, vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée de la tenue de deux débats de fin de séance:

- le premier, sur une question adressée par M. Garon (Lévis) à M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant le centre des congrès de Québec;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Léonard (Labelle) à M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, concernant l'ouverture des commerces le dimanche.

---

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, proposant l'adoption du principe du projet de loi 48.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 48 est adopté.

24 novembre 1992

---

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 48 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

---

À 17 h 48, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient le débat de fin de séance précédemment annoncé entre M. Garon (Lévis) et M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant le centre des congrès de Québec.

---

À 18 heures, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

Vingt heures

#### Projets de loi du gouvernement

##### *Adoption du principe*

M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, propose que le principe du projet de loi 49, Loi concernant certains règlements pris en application de la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 49 est adopté.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 49 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'étudier en détail les projets de loi suivants: le projet de loi 48, Loi modifiant la Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises, et le projet de loi 49, Loi concernant certains règlements pris en application de la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise.

#### Débats de fin de séance

L'Assemblée tient le débat de fin de séance précédemment annoncé entre M. Léonard (Labelle) et M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, concernant l'ouverture des commerces le dimanche.

---

À 22 h 11, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mercredi 25 novembre 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Dix heures

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Rémillard, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi 38, Loi sur l'application de la réforme du Code civil, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 38 est adopté.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 38 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

---

M. Rémillard, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi 11, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 h 55, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

En conséquence, le débat sur la motion de M. Rémillard, ministre de la Justice, est ajourné.

---

**Moment de recueillement**

**AFFAIRES COURANTES**

**Présentation de projets de loi**

Mme Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants:

- 52 Loi sur le ministère de la Culture;
- 53 Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec.

Ces motions sont adoptées.

---

Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 54 Loi concernant le barrage-réservoir des Rapides des Cèdres.

La motion est adoptée.

---

M. Ryan, ministre des Affaires municipales, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 55 Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

---

M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

51 Loi sur le Conseil des aînés.

La motion est adoptée.

### Dépôts de documents

Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, dépose:

Le rapport annuel du ministère de l'Énergie et des Ressources, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 395 de la session)

---

M. Ryan, ministre des Affaires municipales, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, dépose:

Le rapport annuel de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 396 de la session)

Le rapport annuel du Bureau du coroner, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991.

(Document n° 397 de la session)

Le rapport annuel de la Sûreté du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991.

(Document n° 398 de la session)

Le rapport annuel de la Commission municipale du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 399 de la session)

Le rapport annuel de la Commission de protection de la langue française, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 400 de la session)

Le rapport annuel de l'Office de la langue française, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 401 de la session)

---

M. Ciaccia, ministre des Affaires internationales, dépose:

Le rapport annuel du ministère des Affaires internationales, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 402 de la session)

---

M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose:

Le rapport annuel du Fonds de la recherche en santé du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992, accompagné du prospectus des programmes de bourses et de subventions 1993-1994.

(Document n° 403 de la session)

Les rapports annuels des conseils de la santé et des services sociaux pour les régions suivantes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992: le Saguenay—Lac-Saint-Jean, le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, Québec, Trois-Rivières, Montréal métropolitain, la Montérégie, Lanaudière et les Laurentides, l'Outaouais, l'Abitibi—Témiscamingue et l'Estrie.

(Document n° 404 de la session)

---

M. Rémillard, ministre de la Justice, dépose:

Le rapport annuel de la Commission de la santé et de la sécurité du travail concernant l'application de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* et de la *Loi visant à favoriser le civisme*, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991.

(Document n° 405 de la session)

---

M. Savoie, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose:

Les rapports annuels des corporations professionnelles suivantes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992:

- la Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec;  
(Document n° 406 de la session)
- la Corporation professionnelle des comptables en management accrédités du Québec;  
(Document n° 407 de la session)
- la Corporation professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation du Québec;  
(Document n° 408 de la session)
- l'Ordre des dentistes du Québec;  
(Document n° 409 de la session)
- la Corporation professionnelle des hygiénistes dentaires du Québec;  
(Document n° 410 de la session)
- la Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec.  
(Document n° 411 de la session)

---

M. Paradis, leader du gouvernement, dépose:

La réponse à la question écrite de Mme Marois (Taillon) concernant les cotisations payées par divers ministères ou organismes publics et parapublics sous leur autorité pour inscrire certains employés à des clubs privés — question n° 30, *Feuilleton et préavis* du 25 novembre 1992.

(Document n° 412 de la session)

La réponse à la question écrite de M. Blais (Masson) concernant les frais de déplacement du directeur général de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec de 1988 à 1992 — question n° 2, *Feuilleton et préavis* du 25 novembre 1992.

(Document n° 413 de la session)

## Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, soulève une question de privilège à la suite de propos prononcés par M. Bourassa, premier ministre. Le leader de l'opposition officielle allègue que les propos en question équivalent à une diffamation à son endroit. Ayant entendu des interventions de part et d'autre, M. le Président prend la question en délibéré.

Après une suspension des travaux, M. le Président rend la décision suivante:

### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Il n'y a pas, *prima facie*, de question de privilège. Cependant, les faits donnent ouverture à une question de fait personnel qui, pour être soulevée, requiert un préavis avant le début de la séance, à moins d'un consentement unanime de l'Assemblée pour déroger à l'article 71 du Règlement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 71 du Règlement, M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, s'explique sur le fait personnel le concernant.

À la reprise de la période de questions, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Bourassa, premier ministre, dépose:

Un document du ministère des Affaires internationales intitulé: *La libéralisation des échanges commerciaux entre le Canada, les États-Unis et le Mexique: Les enjeux dans une perspective québécoise.*

(Document n° 414 de la session)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Cherry, ministre du Travail, dépose:

Les numéros de la revue *Le marché du travail* pour les mois de novembre 1991 et de janvier 1992, dans lesquels sont publiés les résultats d'une enquête sur le travail à temps partiel au Québec dans le commerce de détail et les services privés.

(Document n° 415 de la session)

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin d'étudier en détail le projet de loi 30, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre son étude détaillée des projets de loi suivants: le projet de loi 48, Loi modifiant la Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises, et le projet de loi 49, Loi concernant certains règlements pris en application de la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail le projet de loi d'intérêt privé 235, Loi concernant Pipeline Interprovincial (Québec) Inc.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement:

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur l'enseignement collégial québécois.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Affaires inscrites par les députés de l'opposition**

M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue) propose:

QUE l'Assemblée nationale est d'avis qu'il y a lieu de maintenir et de développer au centre-ville l'Hôtel-Dieu de Montréal en tant que centre hospitalier universitaire et de doter le nord-est de la ville de Montréal d'un centre hospitalier offrant des services de première ligne.

Avant que le débat ne s'engage, M. Lefebvre, vice-président, répartit le temps de parole pour la discussion de cette motion. Mises à part la réplique de 5 minutes accordée à l'auteur de la motion et les 5 minutes allouées à l'ensemble des députés indépendants, les deux groupes parlementaires se partageront également la période consacrée à ce débat.

Suit le débat sur la motion de M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

À 18 h 04, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au jeudi 26 novembre 1992, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Ryan, ministre des Affaires municipales, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 56 Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

---

M. Middlemiss, ministre délégué aux Transports, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 57 Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives.

La motion est adoptée.

---

M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 59 Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 88)

POUR

Audet	Cardinal	Hamel	Middlemiss
Bacon	Chenaïl	Houde	Paradis
Beaudin	Cherry	Johnson	(Brome-Miss.)
Bégin	Ciaccia	Joly	Rémillard
Bélanger	Côté	Kehoe	Richard
(Még.-Compton)	(Charlesbourg)	Khelfa	Rivard
Bélisle	Côté	Lafrenière	Robillard
Benoit	(Riv.-du-Loup)	Lemieux	Ryan
Bergeron	Dauphin	Lemire	Savoie
Blackburn	Després	LeSage	Sirros
(Roberval)	Dutil	Levesque	Thérien
Bleau	Elkas	Libman	Tremblay
Bordeleau	Forget	Loiselle	(Outremont)
Boucher-Bacon	Fradet	Maciocia	Tremblay
Bourassa	Gagnon-Tremblay	MacMillan	(Rimouski)
Bourbeau	Gautrin	Maltais	Trépanier
Camden	Gauvin	Marcil	Williams
Cannon	Gobé	Messier	

CONTRE

Baril	Bourdon	Garon	Morin
Beaulne	Brassard	Gendron	Paré
Bélanger	Caron	Harel	Parizeau
(Anjou)	Carrier-Perreault	Holden	Perron
Blackburn	Chevrette	Jolivet	St-Roch
(Chicoutimi)	Claveau	Juneau	Trudel
Blais	Dufour	Lazure	
Boisclair	Dupuis	Léonard	
Boulerice	Filion	Marois	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 64 Contre: 31 Abstention: 0

M. le Président communique et dépose le rapport du directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé suivant:

200 Loi modifiant la charte de la Ville de Montréal.

(Document n° 416 de la session)

M. Chagnon (Saint-Louis) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé 200, Loi modifiant la charte de la Ville de Montréal.

La motion est adoptée.

M. Paradis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé 200 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements et que le ministre des Affaires municipales soit membre de ladite commission.

La motion est adoptée.

---

M. le Président communique et dépose le rapport du directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé suivant:

202 Loi concernant Abar Realities Inc.

(Document n° 417 de la session)

M. Holden (Westmount) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé 202, Loi concernant Abar Realities Inc.

La motion est adoptée.

M. Paradis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé 202 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration et que la ministre déléguée aux Finances soit membre de ladite commission.

La motion est adoptée.

---

M. le Président communique et dépose le rapport du directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé suivant:

233 Loi concernant la ville de Beauport.

(Document n° 418 de la session)

M. Filion (Montmorency) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé 233, Loi concernant la ville de Beauport.

La motion est adoptée.

M. Paradis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé 233 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements et que le ministre des Affaires municipales soit membre de ladite commission.

La motion est adoptée.

#### Dépôts de documents

M. Bourassa, premier ministre, dépose:

Le rapport annuel du ministère du Conseil exécutif, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 419 de la session)

---

Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, dépose:

Un erratum à l'annexe 3 de la proposition de plan de développement d'Hydro-Québec pour 1993, intitulée «Moyens de production», ainsi que 5 documents de travail complémentaires à la même proposition soulignant les grandes orientations d'Hydro-Québec.

(Document n° 420 de la session)

---

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, dépose:

Le rapport annuel du Bureau de révision en immigration, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 421 de la session)

Le rapport annuel du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1990.

(Document n° 422 de la session)

Le rapport annuel du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 423 de la session)

Le rapport annuel du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 424 de la session)

---

M. Elkas, ministre des Transports, dépose:

Le rapport annuel de la Société des traversiers du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 425 de la session)

---

M. Savoie, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose:

Les rapports annuels des corporations professionnelles suivantes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992:

— l'Ordre des ingénieurs du Québec;

(Document n° 426 de la session)

— la Corporation professionnelle des médecins vétérinaires du Québec;

(Document n° 427 de la session)

- l'Ordre des pharmaciens du Québec;  
(Document n° 428 de la session)
- la Corporation professionnelle des psychologues du Québec;  
(Document n° 429 de la session)
- l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec;  
(Document n° 430 de la session)
- l'Ordre des optométristes du Québec.  
(Document n° 431 de la session)

---

M. Cannon, ministre des Communications, dépose:

Le rapport annuel de la Société de radio-télévision du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 432 de la session)

---

Mme Trépanier, ministre déléguée à la Condition féminine et ministre responsable de la Famille, dépose:

Le rapport annuel du Conseil de la famille, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 433 de la session)

Le rapport annuel du Conseil du statut de la femme, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 434 de la session)

### Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Juneau (Johnson) dépose:

— l'extrait d'une pétition, signée par 1 521 pétitionnaires, concernant la violence dans les médias.

(Document n° 435 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, dépose:

Une série de documents sur l'impact économique de la libéralisation des heures d'ouverture des commerces de détail au Québec.

(Document n° 436 de la session)

### Votes reportés

L'Assemblée procède au vote sur la motion présentée par M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition. Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale est d'avis qu'il y a lieu de maintenir et de développer au centre-ville l'Hôtel-Dieu de Montréal en tant que centre hospitalier universitaire et de doter le nord-est de la ville de Montréal d'un centre hospitalier offrant des services de première ligne.

(Vote n° 89)

#### POUR

Baril	Blais	Carrier-Perreault	Gendron
Beaulne	Boisclair	Chevrette	Harel
Bélanger	Boulerice	Claveau	Holden
(Anjou)	Bourdon	Dufour	Jolivet
Blackburn	Brassard	Filion	Juneau
(Chicoutimi)	Caron	Garon	Lazure

Léonard  
Marois

Morin  
Paré

Parizeau  
Perron

Trudel

CONTRE

Atkinson  
Audet  
Bacon  
Beaudin  
Bégin  
Bélanger  
(*Még.-Compton*)  
Bélisle  
Benoit  
Bergeron  
Blackburn  
(*Roberval*)  
Bleau  
Bordeleau  
Boucher-Bacon  
Bourassa  
Bourbeau  
Bradet  
Camden  
Cameron

Cannon  
Cardinal  
Chenail  
Cherry  
Ciaccia  
Côté  
(*Charlesbourg*)  
Côté  
(*Riv.-du-Loup*)  
Dauphin  
Després  
Dutil  
Eikas  
Fradet  
Gagnon-Tremblay  
Gautrin  
Gauvin  
Gobé  
Hamel  
Houde

Hovington  
Johnson  
Joly  
Kehoe  
Khelfa  
Lafrenière  
Leclerc  
Lemire  
LeSage  
Levesque  
Libman  
Loiselle  
Maciocia  
MacMillan  
Maltais  
Marcil  
Messier  
Middlemiss  
Paradis  
(*Brome-Miss.*)

Paradis  
(*Matapédia*)  
Philibert  
Poulin  
Rémillard  
Richard  
Rivard  
Robillard  
Savoie  
Sirros  
Thérien  
Tremblay  
(*Outremont*)  
Tremblay  
(*Rimouski*)  
Trépanier  
Williams

ABSTENTION

St-Roch

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 29 Contre: 69 Abstention: 1

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur l'enseignement collégial québécois;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail le projet de loi d'intérêt privé 214, Loi concernant la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli.

### Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Pour donner suite à des demandes de retrait d'avis de motion et d'avis de projet de loi d'intérêt privé, transmises au bureau du Secrétaire général, M. le Président dépose la décision suivante («private ruling») dont il a informé les leaders des groupes parlementaires le 24 novembre dernier:

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Tant et aussi longtemps qu'un projet de loi est en préavis ou qu'une motion n'a pas été présentée à l'Assemblée, ce projet de loi ou cette motion demeurent des avis qui peuvent être retirés en tout temps du *Feuilleton et préavis* au moyen d'une demande écrite adressée à cette fin au Secrétaire général. Une demande verbale adressée, en séance, au Président a le même effet. Dans le cas d'un préavis relatif à un projet de loi d'intérêt privé, une demande signée par le procureur ou le principal intéressé ne suffit pas; l'intervention de l'auteur, c'est-à-dire le député, est requise. La pratique que nous établissons est en tout point conforme à celle suivie à la Chambre des communes du Canada, selon le commentaire de Beauchesne à l'article 398 de la 5<sup>e</sup> édition.

(Document n° 437 de la session)

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires prioritaires

M. Parizeau, chef de l'opposition officielle, propose la motion de censure suivante:

QUE cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement libéral pour la négligence dont il fait preuve à l'égard de l'économie depuis sept ans et plus particulièrement depuis le début de l'actuelle récession économique, il y a plus de deux ans.

Avant que le débat ne s'engage, M. le Président répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion. Mises à part la réplique de 20 minutes accordée à l'auteur de la motion et les 20 minutes allouées à l'ensemble des députés indépendants, les deux groupes parlementaires se partageront également la période consacrée à ce débat. Dans ce cadre, l'intervention de l'auteur de la motion et celle du représentant du premier ministre seront limitées à une heure et toutes les autres interventions seront limitées à 20 minutes chacune.

Le débat s'ensuit sur la motion de M. Parizeau, chef de l'opposition officielle.

---

M. Lefebvre, vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée de la tenue de trois débats de fin de séance:

- le premier, sur une question adressée par M. Filion (Montmorency) à M. Savoie, ministre du Revenu, concernant la contrebande, le marché noir et les jeux de vidéopoker;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Léonard (Labelle) à M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, concernant les heures d'affaires des établissements commerciaux;

26 novembre 1992

---

- le troisième, sur une question adressée par M. Morin (Dubuc) à M. Côté, ministre des Forêts, concernant la réorganisation des sociétés de conservation de la forêt.
- 

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de censure proposée par M. Parizeau, chef de l'opposition officielle.

---

À 18 heures, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient le débat de fin de séance précédemment annoncé entre M. Léonard (Labelle) et M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, concernant les heures d'affaires des établissements commerciaux.

---

À 18 h 11, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

**Vingt heures**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de censure présentée par M. Parizeau, chef de l'opposition officielle.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

M. le Président rend une décision relativement à une question de privilège soulevée par M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, au cours de la période de questions.

### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Compte tenu des allégations du leader de l'opposition officielle ayant trait à une déclaration du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, celles-ci contredites par le leader du gouvernement, le Président a relevé les articles traitant de cette question dans la revue de presse de l'Assemblée et n'a trouvé nulle part l'affirmation prêtée au ministre. Le ministre propose maintenant une initiative législative pour donner suite à une décision administrative. Le projet de loi 59, même s'il comporte une disposition ayant un effet rétroactif, préserve l'autorité et la suprématie de l'Assemblée puisque les députés auront l'occasion de discuter et de décider des changements législatifs proposés.

Le Président distingue les aspects de la situation soumise qui ont trait à la recevabilité d'une procédure de ceux ayant trait à la légalité d'une mesure de même que de ceux ayant trait à son opportunité. La Présidence n'est compétente qu'à l'égard du premier aspect. Pour ces divers motifs, le Président ne peut *prima facie* relier les faits allégués à une conduite outrageante à l'endroit de l'Assemblée ou de ses membres.

### Débats de fin de séance

L'Assemblée tient les débats de fin de séance précédemment annoncés:

- le premier, entre M. Fillion (Montmorency) et M. Savoie, ministre du Revenu, concernant la contrebande, le marché noir et les jeux de vidéopoker;

26 novembre 1992

---

- le deuxième, entre M. Morin (Dubuc) et M. Côté, ministre des Forêts, concernant la réorganisation des sociétés de conservation de la forêt.
- 

À 22 h 25, sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au mardi 1<sup>er</sup> décembre 1992, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Ryan, ministre des Affaires municipales, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, dépose:

Le rapport annuel de l'Institut de police du Québec, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1992.

(Document n° 438 de la session)

Le rapport annuel de la Commission de toponymie, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 439 de la session)

Le rapport annuel du ministère des Affaires municipales, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 440 de la session)

---

M. Cherry, ministre du Travail, dépose:

Le rapport annuel de la Commission de la construction du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991.

(Document n° 441 de la session)

---

M. Cannon, ministre des Communications, dépose:

Le rapport annuel de la Régie des télécommunications, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 442 de la session)

### Dépôts de rapports de commissions

M. Jolivet (Laviolette) dépose:

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 26 novembre 1992, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé:

235 Loi concernant Pipeline Interprovincial (Québec) Inc. — rapporté avec des amendements.

(Document n° 443 de la session)

Le rapport est adopté.

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Votes reportés

L'Assemblée procède au vote sur la motion de censure présentée par M. Parizeau, chef de l'opposition officielle, à la séance du jeudi 26 novembre 1992. Cette motion se lit comme suit:

QUE cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement libéral pour la négligence dont il fait preuve à l'égard de l'économie depuis sept ans et plus particulièrement depuis le début de l'actuelle récession économique, il y a plus de deux ans.

1<sup>er</sup> décembre 1992

(Vote n° 90)

POUR

Baril	Bourdon	Garon	Libman
Beaulne	Brassard	Gendron	Marois
Bélanger	Cameron	Godin	Morin
(Anjou)	Caron	Harel	Paré
• Blackburn	Carrier-Perreault	Holden	Parizeau
(Chicoutimi)	Chevrette	Jolivet	Perron
Blais	Dufour	Juneau	Trudel
Boisclair	Dupuis	Lazure	Vermette
Boulerice	Filion	Léonard	

CONTRE

Audet	Charbonneau	Houde	Paradis
Bacon	Chenail	Hovington	(Matapédia)
Beaudin	Cherry	Johnson	Parent
Bégin	Ciaccia	Kehoe	Philibert
Bélanger	Côté	Khelfa	Picotte
(Még.-Compton)	(Charlesbourg)	Lafrance	Poulin
Bélisle	Côté	Lafrenière	Rémillard
Benoit	(Riv.-du-Loup)	Leclerc	Rivard
Bergeron	Dauphin	Lemieux	Robillard
Blackburn	Després	Lemire	Ryan
(Roberval)	Dionne	LeSage	Savoie
Bleau	Dutil	Levesque	Sirros
Bordeleau	Elkas	Loiselle	Thérien
Bourassa	Farrah	Maciocia	Tremblay
Bourbeau	Forget	MacMillan	(Rimouski)
Bradet	Fradet	Maltais	Trépanier
Brouillette	Gagnon-Tremblay	Messier	Vallerand
Camden	Gautrin	Middlemiss	Vallières
Cannon	Gauvin	Paradis	Williams
Cardinal	Gobé	(Brome-Miss.)	
Chagnon	Hamel		

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 33 Contre: 74 Abstention: 0

1<sup>er</sup> décembre 1992

---

### **Motions sans préavis**

M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne en ce 1<sup>er</sup> décembre la  
Journée mondiale du sida.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement,  
un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur l'enseignement collégial québécois.

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Rémillard, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi 11, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

1<sup>er</sup> décembre 1992

---

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le principe du projet de loi 11 est adopté.

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 11 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

---

M. Rémillard, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi 42, Loi concernant l'application de certaines dispositions du Code de procédure pénale et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 42 est adopté.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 42 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

---

M. Rémillard, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi 50, Loi modifiant le Code de procédure civile concernant le recouvrement des petites créances, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

---

À 17 h 58, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

Vingt heures

Le débat se poursuit sur la motion de M. Rémillard, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi 50, Loi modifiant le Code de procédure civile concernant le recouvrement des petites créances, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 50 est adopté.

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 50 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission des institutions, afin d'étudier en détail les projets de loi suivants: le projet de loi 11, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives; le projet de loi 50, Loi modifiant le Code de procédure civile concernant le recouvrement des petites créances; le projet de loi 14, Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la médiation familiale; et le projet de loi 42, Loi concernant l'application de certaines dispositions du Code de procédure pénale et modifiant diverses dispositions législatives.

---

M. Elkas, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi 46, Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

1er décembre 1992

---

Le mardi 2 décembre 1992

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la prochaine période des affaires courantes.

---

À 1 h 33 , sur motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au mercredi 2 décembre 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Elkas, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants:

60 Loi modifiant la Loi sur le camionnage.

La motion est adoptée.

62 Loi modifiant la Loi sur le transport par taxi.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, dépose:

Le rapport annuel de l'Institut québécois du cinéma, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 444 de la session)

M. Savoie, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose:

Les rapports annuels des corporations professionnelles suivantes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992:

- la Corporation professionnelle des techniciens et techniciennes dentaires du Québec;  
(Document n° 445 de la session)
- la Corporation professionnelle des technologistes médicaux du Québec;  
(Document n° 446 de la session)
- la Corporation professionnelle des technologues des sciences appliquées du Québec;  
(Document n° 447 de la session)
- la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec;  
(Document n° 448 de la session)
- la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec.  
(Document n° 449 de la session)

---

Mme Trépanier, ministre déléguée à la Condition féminine, dépose:

Le rapport annuel de l'Office des services de garde à l'enfance, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 450 de la session)

#### Dépôts de rapports de commissions

M. Garon (Lévis) dépose:

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, le 26 novembre 1992, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé:

214 Loi concernant la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli — rapporté  
avec un amendement.

(Document n° 451 de la session)

Le rapport est adopté.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote sur la motion de M. Elkas, ministre des Transports, proposant l'adoption du principe du projet de loi 46, Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec.

(Vote n° 91)

POUR

Audet	Charbonneau	Gautrin	Loiselle
Bacon	Chenail	Gauvin	Maciocia
Bégin	Cherry	Gobé	MacMillan
Bélanger	Ciaccia	Hamel	Maltais
( <i>Még.-Compton</i> )	Côté	Houde	Marcil
Benoit	( <i>Charlesbourg</i> )	Hovington	Messier
Bergeron	Côté	Johnson	Middlemiss
Blackburn	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Joly	Paradis
( <i>Roberval</i> )	Després	Kehoe	( <i>Brome-Miss.</i> )
Bleau	Dionne	Khelfa	Parent
Bordeleau	Dutil	Lafrance	Pelchat
Bourbeau	Elkas	Lafrenière	Philibert
Bradet	Farrah	Leclerc	Picotte
Camden	Forget	Lemieux	Poulin
Cannon	Fradet	Lemire	Rémillard
Cardinal	Fruita-Hébert	LeSage	Richard
Chagnon	Gagnon-Tremblay	Levesque	Rivard

Robic	Sirros	Tremblay	Vallières
Robillard	Thérien	( <i>Rimouski</i> )	Williams
Ryan	Tremblay	Trépanier	
Savoie	( <i>Outremont</i> )	Vallerand	

CONTRE

Baril	Bourdon	Garon	Marois
Beaulne	Brassard	Gendron	Morin
Bélanger	Caron	Harel	Paré
( <i>Anjou</i> )	Carrier-Perreault	Holden	Parizeau
Blackburn	Chevrette	Jolivet	Perron
( <i>Chicoutimi</i> )	Claveau	Juneau	Trudel
Blais	Dufour	Lazure	Vermette
Boisclair	Dupuis	Léonard	
Boulerice	Filion	Libman	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 75 Contre: 32 Abstention: 0

En conséquence, le principe du projet de loi 46 est adopté.

Sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement, le projet de loi 46 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'étudier en détail le projet de loi 46, Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec;
- la Commission des institutions, afin d'étudier en détail le projet de loi 38, Loi sur l'application de la réforme du Code civil.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement:

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur l'enseignement collégial québécois.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Motions du gouvernement

M. Paradis, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission du budget et de l'administration procède à une consultation générale sur le financement des services publics au Québec et tienne des auditions publiques à compter du 2 février 1993, afin d'examiner les orientations à privilégier à court et moyen terme en ce qui a trait au niveau et à l'évolution:

- a) des dépenses gouvernementales;
- b) de la fiscalité;
- c) du déficit, des besoins financiers et de la dette;

Les mémoires soient reçus au secrétariat des commissions au plus tard le 19 janvier 1993;

Le ministre des Finances, le ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor et le ministre du Revenu soient membres de ladite commission pour la durée du mandat.

Avant que le débat ne s'engage, M. le Président répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion: 10 minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, les interventions seront limitées à 15 minutes chacune.

Suit le débat sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi 51, Loi sur le Conseil des aînés, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

---

À 12 h 55, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

**Quinze heures**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi 51, Loi sur le Conseil des aînés, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 51 est adopté.

Sur la motion de M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, le projet de loi 51 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

---

Mme Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, propose que le principe du projet de loi 52, Loi sur le ministère de la Culture, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

---

À 17 h 57, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

**Vingt heures**

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, proposant que le principe du projet de loi 52, Loi sur le ministère de la Culture, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 52 est adopté.

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 52 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture.

Mme Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi 53, Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec, et elle propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 53 est adopté.

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 53 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture.

---

M. Dutil, ministre des Approvisionnements et Services, propose que le principe du projet de loi 45, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le principe du projet de loi 45 est adopté.

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 45 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

---

À 23 h 48, sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au jeudi 3 décembre 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

---

Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Déclarations ministérielles

M. Ryan, ministre des Affaires municipales, fait une déclaration concernant des mesures d'assouplissement par rapport au transfert de responsabilité en matière de voirie locale entre le gouvernement du Québec et les municipalités.

À la fin de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Ryan, ministre des Affaires municipales, dépose:

Le texte intégral de sa déclaration.

(Document n° 452 de la session)

M. Dufour (Jonquière) prend la parole au nom de l'opposition officielle, et le ministre termine par une réplique.

#### Présentation de projets de loi

M. Paradis, ministre de l'Environnement, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

61 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement.

La motion est adoptée.

M. Savoie, ministre du Revenu, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

58 Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal.

La motion est adoptée.

### Dépôts de documents

M. Vallerand, ministre du Tourisme, dépose:

Le rapport annuel du ministère du Tourisme, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 453 de la session)

Le rapport annuel de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1992.

(Document n° 454 de la session)

Le rapport annuel de la Société du Palais des congrès de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 455 de la session)

---

M. Savoie, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose:

Les rapports annuels des corporations professionnelles suivantes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992:

— l'Ordre des chiropraticiens du Québec;

(Document n° 456 de la session)

— l'Ordre des denturologistes du Québec;

(Document n° 457 de la session)

- la Corporation professionnelle des diététistes du Québec;  
(Document n° 458 de la session)
- la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec;  
(Document n° 459 de la session)
- la Corporation professionnelle des inhalothérapeutes du Québec;  
(Document n° 460 de la session)
- l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec;  
(Document n° 461 de la session)
- la Corporation professionnelle des médecins du Québec;  
(Document n° 462 de la session)
- l'Ordre des techniciens en radiologie du Québec.  
(Document n° 463 de la session)

### Dépôts de pétitions

M. Bourdon (Pointe-aux-Trembles) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 74 pétitionnaires, concernant le comportement des députés lors des séances de l'Assemblée nationale.  
(Document n° 464 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Parizeau, chef de l'opposition officielle, dépose:

Un sommaire du programme Reprise PME, mis sur pied par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.  
(Document n° 465 de la session)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Parizeau, chef de l'opposition officielle, dépose:

Un tableau montrant la répartition des sommes accordées à divers projets par le Fonds de développement technologique.

(Document n° 466 de la session)

### Motions sans préavis

M. Paradis, leader du gouvernement, propose:

QUE le nom de madame Lucienne Robillard remplace le nom de monsieur Michel Pagé comme parrain du projet de loi 141, Loi sur l'enseignement privé.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

---

Mme Dupuis (Verchères) présente une motion qui ne peut être débattue faute de consentement.

M. Libman (D'Arcy-McGee) présente une motion qui ne peut être débattue faute de consentement.

### Avis touchant les travaux des commissions

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi suivants: le projet de loi 38, Loi sur l'application de la réforme du Code civil, et le projet de loi 50, Loi modifiant le Code de procédure civile concernant le recouvrement des petites créances;

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur l'enseignement collégial québécois;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 46, Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec;
- la Commission des affaires sociales, afin d'étudier en détail le projet de loi 51, Loi sur le Conseil des aînés;
- la Commission de la culture, afin d'étudier en détail les projets de loi suivants: le projet de loi 52, Loi sur le ministère de la Culture, et le projet de loi 53, Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi 47, Loi concernant le versement d'une allocation de retraite et d'autres prestations et modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 47 est adopté.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 47 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

---

Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, propose que le principe du projet de loi 54, Loi concernant le barrage-réservoir des Rapides des Cèdres, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 54 est adopté.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 54 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

### **Projets de loi d'intérêt privé**

#### *Adoption du principe*

M. Lemire (Saint-Maurice) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 235, Loi concernant Pipeline Interprovincial (Québec) Inc., soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 235 est adopté.

#### *Adoption*

M. Lemire (Saint-Maurice) propose que le projet de loi d'intérêt privé 235, Loi concernant Pipeline Interprovincial (Québec) Inc., soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 235 est adopté.

À 12 h 18, à la demande de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

Quinze heures

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Ryan, ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi 56, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 56 est adopté.

Sur la motion de M. Dutil, ministre des Approvisionnements et Services, le projet de loi 56 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

---

M. Ryan, ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi 55, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

---

À 18 heures, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

Vingt heures

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Ryan, ministre des Affaires municipales, proposant que le principe du projet de loi 55, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, propose:

QU'en vertu de l'article 241 du Règlement de l'Assemblée nationale, le projet de loi 55 soit scindé en trois projets de loi, un premier intitulé: Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives concernant les finances municipales, comprenant les articles 1 à 15, 18 à 37 et 39, un deuxième intitulé: Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires municipales en matière d'emprunt municipal, comprenant l'article 16 et un troisième intitulé: Loi modifiant la Loi sur les transports concernant le financement du transport en commun, comprenant les articles 17 et 38.

Après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre sur la recevabilité de cette motion de scission, M. Lefebvre, vice-président, prend la question en délibéré.

À la suite d'une suspension des travaux, M. Lefebvre, vice-président, déclare recevable la motion de scission présentée par M. Chevrette, leader de l'opposition officielle.

En réponse à un rappel au Règlement soulevé par M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, et concernant le droit de parole de l'auteur d'une motion de scission, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance de nouveau afin de prendre cette question en délibéré.

À la reprise des travaux, M. Bissonnet, vice-président, déclare que l'auteur d'une motion de scission peut prendre la parole pendant le débat sur cette motion.

Puis, M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole établie pour la durée de ce débat restreint: 10 minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, les interventions seront limitées à 30 minutes chacune.

L'Assemblée entreprend le débat restreint sur la motion de scission présentée par M. Chevrette, leader de l'opposition officielle.

**Le vendredi 4 décembre 1992**

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 92)

POUR

Baril	Blais	Chevrette	Juneau
Beaulne	Boulerice	Dufour	Paré
Bélanger	Caron	Holden	Trudel
(Anjou)	Carrier-Perreault	Jolivet	Vermette

CONTRE

Audet	Brouillette	Dionne	Gautrin
Beaudin	Camden	Dutil	Gobé
Benoit	Chagnon	Farrah	Hamel
Bergeron	Côté	Forget	Houde
Bordeleau	(Riv.-du-Loup)	Fradet	Khelfa
Bradet	Després	Frulla-Hébert	Lafrance

Lafrenière	Marcil	Pelchat	Tremblay
Leclerc	Messier	Philibert	( <i>Rimouski</i> )
LeSage	Middlemiss	Poulin	Vallières
Loiselle	Paradis	Richard	
MacMillan	( <i>Brome-Miss.</i> )	Ryan	
Maltais	Parent	Savoie	

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 15 Contre: 42 Abstention: 0

Le débat sur la motion de M. Ryan, ministre des Affaires municipales, proposant l'adoption du principe du projet de loi 55, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives, étant terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Paradis, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

À 1 h 05, sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au vendredi 4 décembre 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Rémillard, ministre de la Justice, dépose:

Le rapport annuel, pour l'année 1991, sur la *Loi sur la protection de la vie privée*, requis par l'article 195 du Code criminel.

(Document n° 467 de la session)

Le rapport annuel du Fonds d'aide aux recours collectifs, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 468 de la session)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Levesque, ministre des Finances, dépose:

Copie d'une lettre qu'il a adressée à M. Donald Mazankowski, ministre des Finances du Canada, en date du 5 novembre 1992, concernant le projet fédéral-provincial de réfection du réseau routier national.

(Document n° 469 de la session)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Gendron, leader adjoint de l'opposition officielle, dépose:

Une compilation de données, en date du 30 novembre 1992, concernant les adultes en attente de prestation de services à l'éducation des adultes, émise par l'Association des cadres scolaires du Québec.

(Document n° 470 de la session)

### Votes reportés

L'Assemblée procède au vote sur la motion de M. Ryan, ministre des Affaires municipales, proposant l'adoption du principe du projet de loi 55, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives.

(Vote n° 93)

### POUR

Audet	Côté	Kehoe	Philibert
Beaudin	<i>(Riv.-du-Loup)</i>	Khelfa	Picotte
Bégin	Després	Lafrenière	Poulin
Bélanger	Dionne	Lemieux	Rémillard
<i>(Még.-Compton)</i>	Doyon	LeSage	Richard
Bélisle	Dutil	Levesque	Rivard
Benoit	Elkas	Libman	Robillard
Bergeron	Farrah	Loiselle	Ryan
Blackburn	Forget	MacMillan	Savoie
<i>(Roberval)</i>	Fradet	Maltais	Sirros
Bleau	Frulla-Hébert	Marcil	Tremblay
Bourassa	Gagnon-Tremblay	Messier	<i>(Rimouski)</i>
Bourbeau	Gautrin	Paradis	Trépanier
Bradet	Gobé	<i>(Brome-Miss.)</i>	Vallerand
Cannon	Hamel	Paradis	Vallières
Chagnon	Houde	<i>(Matapédia)</i>	Williams
Chenail	Hovington	Parent	
Cherry	Johnson	Pelchat	

CONTRE

Baril	Bourdon	Gendron	Morin
Beaulne	Caron	Harel	Paré
Bélanger (Anjou)	Carrier-Perreault	Holden	Parizeau
Blackburn (Chicoutimi)	Chevrette	Jolivet	Trudel
Boisclair	Claveau	Juneau	Vermette
Boulerice	Dufour	Lazure	
	Dupuis	Léonard	
	Garon	Marois	

ABSTENTION

St-Roch

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 64 Contre: 27 Abstention: 1

En conséquence, le principe du projet de loi 55 est adopté.

Sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement, le projet de loi 55 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

**Motions sans préavis**

Mme Trépanier, ministre déléguée à la Condition féminine et ministre responsable de la Famille, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la journée du 6 décembre décrétée Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

**Avis touchant les travaux des commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi suivants: le projet de loi 50, Loi modifiant le Code de procédure civile concernant le recouvrement des petites créances, et le projet de loi 38, Loi sur l'application de la réforme du Code civil;
- la Commission du budget et de l'administration, afin d'étudier en détail le projet de loi 47, Loi concernant le versement d'une allocation de retraite et d'autres prestations et modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'étudier en détail les projets de loi suivants: le projet de loi 55, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives, et le projet de loi 56, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de la culture, afin d'étudier en détail le projet de loi 53, Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec.

**Motions sans préavis**

Mme Dupuis (Verchères) propose:

QU'en ce 10<sup>e</sup> anniversaire de la proclamation par le gouvernement du Québec du dimanche le plus près du 23 novembre comme étant la Journée des Patriotes, cette Assemblée rende hommage à la mémoire de ces hommes et femmes qui ont lutté en 1837-1838 pour faire progresser la démocratie et le parlementarisme au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi publics au nom des députés

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Gautrin (Verdun) proposant que le principe du projet de loi 198, Loi sur la limitation de l'embauche dans les organismes publics et l'imputabilité des administrateurs d'État et des dirigeants d'un organisme public, soit maintenant adopté.

---

À 12 h 55, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

**Quinze heures**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Gautrin (Verdun) proposant que le principe du projet de loi 198, Loi sur la limitation de l'embauche dans les organismes publics et l'imputabilité des administrateurs d'État et des dirigeants d'un organisme public, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 94)

POUR

Audet	Camden	Houde	Philibert
Beaudin	Chagnon	Hovington	Poulin
Bégin	Charbonneau	Khelfa	Rémillard
Bélanger	Côté	Lemieux	Richard
( <i>Még.-Compton</i> )	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Loiselle	Ryan
Bélisle	Després	MacMillan	St-Roch
Benoit	Dionne	Maltais	Tremblay
Bergeron	Farrah	Marcil	( <i>Rimouski</i> )
Blackburn	Forget	Paradis	Vallières
( <i>Roberval</i> )	Fradet	( <i>Brome-Miss.</i> )	Williams
Bleau	Frulla-Hébert	Paradis	
Bordéleau	Gautrin	( <i>Matapédia</i> )	
Bourbeau	Gauvin	Parent	
Bradet	Gobé	Pelchat	

CONTRE

Blackburn	Caron	Filion	Léonard
( <i>Chicoutimi</i> )	Carrier-Perreault	Garon	Morin
Blais	Dufour	Gendron	Trudel
Boulerice	Dupuis	Holden	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 46 Contre: 14 Abstention: 0

En conséquence, le principe du projet de loi 198 est adopté.

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, fait motion afin d'envoyer le projet de loi 198 à la Commission du budget et de l'administration, pour étude détaillée.

M. Gendron, leader adjoint de l'opposition officielle, soulève une question de Règlement afin de faire valoir la nécessité d'inclure le nom d'un membre du Conseil exécutif dans la motion d'envoi en commission.

Après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre, M. Lefebvre, vice-président, statue qu'en vertu des articles 124 et 125 du Règlement, il n'est

pas nécessaire d'inclure le nom d'un membre du Conseil exécutif dans une telle motion. Dans le cas présent, l'auteur du projet de loi, qui n'est pas membre du Conseil exécutif, sera membre de la commission pour la durée de ce mandat.

M. Lefebvre, vice-président, met aux voix la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 95)

POUR

Audet	Camden	Houde	Philibert
Beaudin	Chagnon	Hovington	Poulin
Bégin	Charbonneau	Khelfa	Rémillard
Bélanger	Côté	Lemieux	Richard
( <i>Még.-Compton</i> )	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Loiselle	Ryan
Bélisle	Després	MacMillan	St-Roch
Benoit	Dionne	Maltais	Tremblay
Bergeron	Farrah	Marcil	( <i>Rimouski</i> )
Blackburn	Forget	Paradis	Vallières
( <i>Roberval</i> )	Fradet	( <i>Brome-Miss.</i> )	Williams
Bleau	Frulla-Hébert	Paradis	
Bordeleau	Gautrin	( <i>Matapédia</i> )	
Bourbeau	Gauvin	Parent	
Bradet	Gobé	Pelchat	

CONTRE

Blackburn	Caron	Filion	Léonard
( <i>Chicoutimi</i> )	Carrier-Perreault	Garon	Morin
Blais	Dufour	Gendron	
Boulerice	Dupuis	Holden	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 46 Contre: 13 Abstention: 0

4 décembre 1992

---

À 16 h 50, sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au lundi 7 décembre 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Paradis, ministre de l'Environnement, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 64 Loi modifiant la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Blackburn, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dépose:

Le rapport annuel du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 471 de la session)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Marois (Taillon) dépose:

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 3 décembre 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 51 Loi sur le Conseil des aînés — rapporté avec des amendements.  
(Document n° 472 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Avis touchant les travaux des commissions

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi suivants: le projet de loi 50, Loi modifiant le Code de procédure civile concernant le recouvrement des petites créances, et le projet de loi 38, Loi sur l'application de la réforme du Code civil;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi suivants: le projet de loi 55, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives, et le projet de loi 56, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de l'éducation, afin d'étudier en détail le projet de loi 141, Loi sur l'enseignement privé.

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, propose que le principe du projet de loi 59, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Léonard (Labelle) dépose:

Un tableau des ventes au détail brutes au Québec et en Ontario de 1982 jusqu'en 1992, accompagné d'un graphique montrant la variation des ventes au détail pendant la même période.

(Document n° 473 de la session)

Copie d'une lettre adressée à M. Robert Bourassa, premier ministre, en date du 30 novembre 1992, par M. John F. T. Scott, président de la Fédération canadienne des épiciers indépendants, concernant le projet de loi 59, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux.

(Document n° 474 de la session)

---

À 13 heures, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, proposant que le principe du projet de loi 59, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, soit maintenant adopté.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Doyon (Louis-Hébert) dépose:

Une étude comparative de l'évolution des ventes au détail du Québec, de l'Alberta et de la Colombie-britannique, en date du 4 décembre 1992, préparée par Management Horizons, division de Price Waterhouse, pour le Regroupement québécois pour l'ouverture le dimanche.

(Document n° 475 de la session)

À la fin de son intervention, M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, propose:

QUE la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot «maintenant» et en ajoutant, à la fin, les mots «dans trois mois».

Après une suspension de la séance au cours de laquelle il a réuni les leaders parlementaires, M. le Président répartit ainsi le temps de parole pour la durée du débat restreint sur cette motion de report: 10 minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, les interventions seront limitées à 30 minutes chacune.

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de report de M. Chevrette, leader de l'opposition officielle.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 96)

POUR

Baril	Boulerice	Garon	Léonard
Beaulne	Brassard	Gendron	Marois
Bélanger	Caron	Harel	Morin
(Anjou)	Carrier-Perreault	Holden	St-Roch
Blackburn	Chevrette	Jolivet	Trudel
(Chicoutimi)	Claveau	Juneau	Vermette
Blais	Dufour	Lazure	

CONTRE

Audet	Cardinal	Houde	Philibert
Beaudin	Charbonneau	Hovington	Poulin
Bégin	Ciaccia	Kehoe	Rémillard
Bélanger	Côté	Lafrance	Richard
(Még.-Compton)	(Riv.-du-Loup)	Lafrenière	Robillard
Bélisle	Després	LeSage	Sirros
Benoit	Doyon	Levesque	Thérien
Bergeron	Dutil	Loiselle	Tremblay
Blackburn	Elkas	MacMillan	(Outremont)
(Roberval)	Forget	Maltais	Trépanier
Bleau	Fruita-Hébert	Messier	Vallerand
Boucher-Bacon	Gagnon-Tremblay	Middlemiss	
Bourbeau	Gautrin	Paradis	
Bradet	Gauvin	(Brome-Miss.)	
Cannon	Hamel	Pelchat	

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 25    Contre: 51    Abstention: 0

---

À 18 h 04, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, proposant que le principe du projet de loi 59, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Charbonneau (Saint-Jean) dépose:

Un communiqué de presse émis par la Chambre de commerce du Québec concernant l'ouverture des commerces le dimanche.

(Document n° 476 de la session)

Copie d'une lettre adressée à M. Gérald Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, en date du 16 novembre 1992, par M. Jean Doré, maire de Montréal, concernant la libéralisation de l'ouverture des commerces.

(Document n° 477 de la session)

**Le mardi 8 décembre 1992**

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 97)

POUR

Audet  
Bélanger  
(Még.-Compton)  
Bélisle  
Benoit

Bergeron  
Blackburn  
(Roberval)  
Boucher-Bacon  
Bradet

Charbonneau  
Côté  
(Riv.-du-Loup)  
Farrah  
Forget

Frulla-Hébert  
Gautrin  
Gobé  
Hamel  
Houde

7 décembre 1992

---

Hovington	LeSage	Paradis	Savoie
Kehoe	Maciocia	(Brome-Miss.)	Sirros
Khelfa	MacMillan	Parent	Thérien
Lafrenière	Maltais	Pelchat	Tremblay
Lemieux	Marcil	Richard	(Outremont)
Lemire	Middlemiss	Ryan	Williams

CONTRE

Baril	Brassard	Harel	Morin
Bélanger	Caron	Holden	Paré
(Anjou)	Carrier-Perreault	Jolivet	St-Roch
Blais	Dufour	Léonard	Trudel
Boulerice	Garon	Marois	Vermette

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 39 Contre: 19 Abstention: 0

En conséquence, le principe du projet de loi 59 est adopté.

Sur la motion de M. Bétisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 59 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

---

À 00 h 20, sur la motion de M. Bétisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au mardi 8 décembre 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose:

Un document intitulé *Le citoyen: la véritable raison d'être de la relocalisation*, publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux et portant sur le projet de déménagement de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

(Document n° 478 de la session)

---

M. le Président dépose:

Le rapport annuel du Vérificateur général du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 479 de la session)

Dépôts de rapports de commissions

M. Doyon (Louis-Hébert) dépose:

Les rapports de la Commission de la culture qui a étudié en détail les projets de loi suivants:

Le 3 décembre 1992:

- 52 Loi sur le ministère de la Culture — rapporté avec un amendement.  
(Document n° 480 de la session)

Le 4 décembre 1992:

- 53 Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec — rapporté avec des amendements.  
(Document n° 481 de la session)

---

M. Lemieux (Vanier) dépose:

Le rapport de la Commission du budget et de l'administration qui, le 4 décembre 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 47 Loi concernant le versement d'une allocation de retraite et d'autres prestations et modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics — rapporté sans amendement.  
(Document n° 482 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose:

Copie d'une lettre qu'il a adressée à M. Rémy Trudel, député de Rouyn-Noranda—Témiscamingue, en date du 25 novembre 1992, concernant le choix des firmes professionnelles pour la construction d'un hôpital dans le nord-est de Montréal, accompagnée d'une liste des six équipes qui ont formulé des offres de services ainsi que du procès-verbal des réunions du comité de sélection.

(Document n° 483 de la session)

**Motions sans préavis**

M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose:

QUE l'Assemblée nationale salue le choix de la ville de Québec comme candidate canadienne pour l'obtention des Jeux olympiques d'hiver de 2002.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi suivants: le projet de loi 55, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives, et le projet de loi 56, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 30, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'étudier en détail le projet de loi 54, Loi concernant le barrage-réservoir des Rapides des Cèdres;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'étudier en détail le projet de loi 59, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 38, Loi sur l'application de la réforme du Code civil.

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi 18, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 18 est adopté.

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 18 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin d'étudier en détail le projet de loi 18, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles.

---

À 13 heures, sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au mercredi 9 décembre 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Ryan, ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, dépose:

Le rapport annuel du Conseil de la langue française, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 484 de la session)

---

M. Paradis, leader du gouvernement, au nom de M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, dépose:

Les rapports annuels de Sidbec et de sa filiale Sidbec-Dosco Inc., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991.

(Document n° 485 de la session)

---

Mme Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, dépose:

Le rapport annuel du Musée du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 486 de la session)

Le rapport annuel du Musée de la civilisation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 487 de la session)

Le rapport annuel de la Société générale des industries culturelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 488 de la session)

---

M. Paradis, leader du gouvernement, dépose:

La réponse à la question écrite de M. Claveau (Ungava) concernant la construction d'un nouveau centre de détention à Rivière-du-Loup — question n° 24, *Feuilleton et préavis* du 9 décembre 1992.

(Document n° 489 de la session)

#### Dépôts de rapports de commissions

M. Richard (Nicolet-Yamaska) dépose:

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui, le 8 décembre 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 18 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles — rapporté sans amendement.

(Document n° 490 de la session)

---

M. Jolivet (Laviolette) dépose:

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 8 décembre 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 54 Loi concernant le barrage-réservoir des Rapides des Cèdres — rapporté sans amendement.

(Document n° 491 de la session)

M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue) dépose:

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 1<sup>er</sup>, 3, 4 et 7 décembre 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 50 Loi modifiant le Code de procédure civile concernant le recouvrement des petites créances — rapporté avec des amendements.  
(Document n° 492 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Avis touchant les travaux des commissions

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 46, Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 59, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux;
- la Commission du budget et de l'administration, afin d'étudier en détail le projet de loi 45, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services;
- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 141, Loi sur l'enseignement privé.

M. le Président donne l'avis suivant:

- la Commission des affaires sociales se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité d'étudier, dans le cadre d'un mandat d'initiative, la question du déménagement éventuel du Centre hospitalier Hôtel-Dieu de Montréal à Rivière-des-Prairies.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Middlemiss, ministre délégué aux Transports, propose que le principe du projet de loi 57, Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

---

M. Bissonnet, vice-président, interrompt le débat et donne l'avis suivant:

- la Commission de l'Assemblée nationale se réunira afin de revoir la composition des commissions pour y ajouter certains membres.

À 13 heures, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

**Quinze heures**

M. le Président dépose:

Le rapport de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 9 décembre 1992, a siégé afin de revoir la composition et les droits de vote de la Commission de l'économie et du travail et de la Commission des institutions.

(Document n° 493 de la session)

Sur la motion de M. Lefebvre, vice-président, ce rapport est adopté.

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Middlemiss, ministre délégué aux Transports, proposant que le principe du projet de loi 57, Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

---

À 18 heures, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Middlemiss, ministre délégué aux Transports, proposant que le principe du projet de loi 57, Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Perron (Duplessis) propose:

QUE la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot «maintenant» et en ajoutant, à la fin, les mots «dans six mois».

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Lefebvre, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la durée du débat restreint sur cette motion de report: les deux groupes parlementaires se partageront également la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, les interventions seront limitées à 30 minutes chacune.

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de report de M. Perron (Duplessis).

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Doyon (Louis-Hébert) dépose:

Un tableau synthèse de la position gouvernementale concernant le partage de la gestion du réseau routier entre le ministère des Transports et les municipalités.

(Document n° 494 de la session)

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 98)

POUR

Baril	Dufour	Juneau	Perron
Beaulne	Dupuis	Lazure	Vermette
Blais	Garon	Léonard	
Bourdon	Gendron	Marois	
Caron	Jolivet	Morin	

CONTRE

Audet	Charbonneau	Kehoe	Parent
Beaudin	Chenail	Lafrance	Pelchat
Bégin	Côté	Lafrenière	Poulin
Bélanger ( <i>Még.-Compton</i> )	( <i>Riv.-du-Loup</i> ) Després	Leclerc	Richard
Bélisle	Dionne	Lemire	Robillard
Benoit	Doyon	LeSage	Sirros
Blackburn	Farrah	Loiselle	Thérien
( <i>Roberval</i> )	Forget	Maciocia	Tremblay
Bordeleau	Fradet	Maltais	( <i>Outremont</i> )
Boucher-Bacon	Frulla-Hébert	Marcil	Tremblay
Bradet	Gautrin	Messier	( <i>Rimouski</i> )
Brouillette	Gobé	Middlemiss	Trépanier
Camden	Hamel	Paradis	Vallerand
Cameron	Houde	( <i>Brome-Miss.</i> )	Williams
Cannon	Hovington	Paradis	
		( <i>Matapédia</i> )	

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 17 Contre: 55 Abstention: 0

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Middlemiss, ministre délégué aux Transports, proposant l'adoption du principe du projet de loi 57.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

9 décembre 1992

---

À 23 h 33, sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au jeudi 10 décembre 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Dix heures

Moment de recueillement

## AFFAIRES COURANTES

### Déclarations ministérielles

Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, fait une déclaration concernant la stratégie québécoise d'efficacité énergétique.

M. Chevette, leader de l'opposition officielle, prend la parole au nom de l'opposition officielle, et la ministre termine par une réplique.

### Dépôts de documents

M. Levesque, ministre des Finances, transmet le message suivant de Son Excellence le lieutenant-gouverneur à M. le Président qui en fait lecture à l'Assemblée:

#### CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Son Excellence le lieutenant-gouverneur du Québec transmet à l'Assemblée nationale les crédits supplémentaires # 2 pour l'année financière se terminant le 31 mars 1993, conformément aux dispositions de l'article 54 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et recommande ces crédits à la considération de l'Assemblée.

Québec, le 10 décembre 1992

Martial Asselin

M. Levesque, ministre des Finances, dépose les crédits supplémentaires # 2 pour l'année financière se terminant le 31 mars 1993.

(Document n° 495 de la session)

10 décembre 1992

---

Sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement, les crédits supplémentaires # 2 pour 1992-1993 sont renvoyés en commission plénière.

---

M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, dépose:

Le rapport annuel de la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 496 de la session)

Le rapport annuel de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 497 de la session)

---

Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, dépose:

Un document intitulé *La stratégie québécoise d'efficacité énergétique: orientations et plan d'action*, accompagné du texte de la déclaration qu'elle a faite au début de la présente séance.

(Document n° 498 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Garon (Lévis) dépose:

Un extrait du discours sur le budget prononcé par le ministre des Finances le 14 mai 1992.

(Document n° 499 de la session)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, dépose:

Le sommaire exécutif des résultats de l'étude de faisabilité de la phase II du Projet pilote Euro-Québec d'hydro-hydrogène (EQHHP), préparé par le Groupe de gestion conjoint formé par Hydro-Québec et la Ludwig-Bölkow-Stiftung.

(Document n° 500 de la session)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, dépose:

La transcription d'un reportage diffusé par la Société Radio-Canada, le 7 décembre 1992, sur la compensation payée à la ville d'Oka à la suite de la crise amérindienne de l'été 1990.

(Document n° 501 de la session)

### Votes reportés

L'Assemblée procède au vote sur la motion de M. Middlemiss, ministre délégué aux Transports, proposant que le principe du projet de loi 57, Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

(Vote n° 99)

#### POUR

Audet	Bourbeau	Dutil	Joly
Bacon	Bradet	Elkas	Kehoe
Beaudin	Brouillette	Farrah	Khelfa
Bégin	Camden	Forget	Lafrance
Bélanger	Cannon	Fradet	Lafrenière
(Még.-Compton)	Charbonneau	Frulla-Hébert	Leclerc
Benoit	Chenail	Gagnon-Tremblay	Lemieux
Bergeron	Cherry	Gautrin	Lemire
Blackburn	Ciaccia	Gauvin	LeSage
(Roberval)	Côté	Gobé	Levesque
Bleau	(Riv.-du-Loup)	Hamel	Loiselle
Bordeleau	Després	Houde	Maciocia
Boucher-Bacon	Dionne	Hovington	MacMillan
Bourassa	Doyon	Johnson	Maltais

Marcil	Pelchat	Robic	Tremblay
Messier	Philibert	Robillard	(Outremont)
Middlemiss	Picotte	Ryan	Trépanier
Paradis	Poulin	Savoie	Vallerand
(Brome-Miss.)	Rémillard	Sirros	Vallières
Parent	Richard	Thérien	Williams

CONTRE

Baril	Boulerice	Filion	Libman
Beaulne	Brassard	Garon	Marois
Bélanger	Cameron	Gendron	Morin
(Anjou)	Caron	Harel	Paré
Blackburn	Carrier-Perreault	Jolivet	Perron
(Chicoutimi)	Chevrette	Juneau	Trudel
Blais	Dufour	Lazure	Vermette
Boisclair	Dupuis	Léonard	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 75 Contre: 29 Abstention: 0

En conséquence, le principe du projet de loi 57 est adopté.

Sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement, le projet de loi 57, Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives, est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 141, Loi sur l'enseignement privé;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 59, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux;

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'étudier en détail le projet de loi 57, Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail les projets de loi d'intérêt privé suivants: le projet de loi 205, Loi concernant la succession de Herbert James Symington, et le projet de loi 208, Loi concernant certaines fiducies constituées au bénéfice de Marian Webster Taylor.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Paradis, ministre de l'Environnement, propose que le principe du projet de loi 61, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

---

À 13 heures, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

**Quinze heures**

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Paradis, ministre de l'Environnement, proposant que le principe du projet de loi 61, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, soit maintenant adopté.

---

À 18 heures, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

**Vingt heures**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Paradis, ministre de l'Environnement, proposant que le principe du projet de loi 61, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 100)

POUR

Audet	Benoit	Bradet	Charbonneau
Beaudin	Bergeron	Brouillette	Côté
Bélanger	Bleau	Camden	(Riv.-du-Loup)
(Még.-Compton)	Boucher-Bacon	Cannon	Després

Dionne	Kehoe	Maltais	Savoie
Dutil	Khelfa	Marcil	Tremblay
Farrah	Lafrance	Middlemiss	(Outremont)
Forget	Lafrenière	Paradis	Tremblay
Gagnon-Tremblay	Leclerc	(Brome-Miss.)	(Rimouski)
Gautrin	Lemire	Parent	Trépanier
Gauvin	LeSage	Pelchat	Vallerand
Gobé	Loiselle	Richard	Vallières
Hamel	Maciocia	Robic	
Joly	MacMillan	Robillard	

CONTRE

Bélanger	Brassard	Gendron	Libman
(Anjou)	Caron	Harel	Marois
Blackburn	Carrier-Perreault	Holden	Morin
(Chicoutimi)	Chevrette	Jolivet	Paré
Blais	Dufour	Juneau	Perron
Boisclair	Dupuis	Lazure	Trudel
Boulerice	Filion	Léonard	Vermette

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 49 Contre: 26 Abstention: 0

En conséquence, le principe du projet de loi 61 est adopté.

M. Paradis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi 61 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 101)

POUR

Audet	Bleau	Charbonneau	Farrah
Beaudin	Boucher-Bacon	Côté	Forget
Bélanger	Bradet	(Riv.-du-Loup)	Gagnon-Tremblay
(Még.-Compton)	Brouillette	Després	Gautrin
Benoit	Camden	Dionne	Gauvin
Bergeron	Cannon	Dutil	Gobé

Hamel	LeSage	Paradis	Savoie
Joly	Libman	(Brome-Miss.)	Tremblay
Kehoe	Loiselle	Parent	(Outremont)
Khelifa	Maciocia	Peichat	Tremblay
Lafrance	MacMillan	Richard	(Rimouski)
Lafrenière	Maltais	Robic	Trépanier
Leclerc	Marcil	Robillard	Vallerand
Lemire	Middlemiss	Ryan	Vallières

CONTRE

Bélanger	Brassard	Gendron	Marois
(Anjou)	Caron	Harel	Morin
Blackburn	Carrier-Perreault	Holden	Paré
(Chicoutimi)	Chevrette	Jolivet	Perron
Blais	Dufour	Juneau	Trudel
Boisclair	Dupuis	Lazure	Vermette
Boulerice	Filion	Léonard	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 51 Contre: 25 Abstention: 0

Sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi 61.

*Étude détaillée en commission plénière*

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi 61, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement.

Avec la permission de M. Bissonnet, président de la commission plénière, M. Lazure (La Prairie) dépose:

Une série de lettres, de communiqués et de télégrammes portant sur le projet de loi 61.

(Document n° 502 de la session)

Avec la permission de M. Bissonnet, président de la commission plénière, M. Paradis, ministre de l'Environnement, dépose:

Le rapport final de la Commission de l'aménagement et des équipements sur la procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement, en date du 9 avril 1992.

(Document n° 503 de la session)

Le rapport, en date de décembre 1988, du Comité de révision de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux, intitulé «L'évaluation environnementale: une pratique à généraliser, une procédure d'examen à parfaire».

(Document n° 504 de la session)

Le vendredi 11 décembre 1992

M. Jolivet (Laviolette) propose que la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée qu'elle n'a pas fini de délibérer et qu'elle demande la permission de siéger à nouveau.

Un débat s'ensuit sur cette motion.

Le débat terminé, la motion est rejetée.

La commission plénière poursuit l'étude détaillée du projet de loi 61.

À la fin de ses remarques préliminaires, M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, propose:

QUE cette Assemblée constituée en commission plénière souhaite que le ministre de l'Environnement mette à la disposition des députés une copie des projets de règlement concernant l'application du projet de loi 61, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, et ce, dans le but de faciliter l'étude détaillée dudit projet de loi.

M. le président de la commission plénière prend en délibéré la recevabilité de cette motion.

10 décembre 1992

---

Du consentement unanime de l'Assemblée, malgré le fait que M. le président de la commission plénière soit en train de délibérer sur la recevabilité de la motion de M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, M. Paradis, leader du gouvernement, est autorisé à présenter une motion.

L'étude de la recevabilité de la motion présentée par M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, est suspendue et M. Paradis, ministre de l'Environnement, propose qu'il soit fait rapport à l'Assemblée que la commission plénière n'a pas fini de délibérer et qu'elle demande la permission de siéger à nouveau.

La motion est adoptée.

---

M. le président de la commission plénière fait rapport à l'Assemblée que la commission plénière n'a pas fini de délibérer sur le projet de loi 61, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, et qu'elle demande la permission de siéger à nouveau.

---

À 7 h 45, sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au vendredi 11 décembre 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

---

---

Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Présentation de projets de loi

M. Côté, ministre délégué à la Réforme électorale, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 65 Loi concernant le recensement suivant la délimitation des circonscriptions électorales et modifiant la Loi sur la consultation populaire.

La motion est adoptée.

---

M. Cherry, ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 71 Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

La motion est adoptée.

#### Dépôts de documents

M. Paradis, leader du gouvernement, au nom de M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose:

Le rapport annuel de la Régie des assurances agricoles du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 505 de la session)

---

Mme Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, dépose:

Un avis de la Commission des biens culturels concernant le classement de certaines oeuvres d'art de la chapelle du Monastère des Ursulines de Québec, conformément à l'article 29 de la *Loi sur les biens culturels*.

(Document n° 506 de la session)

---

Mme Robillard, ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, dépose:

Le rapport annuel de la Commission consultative de l'enseignement privé, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1992.

(Document n° 507 de la session)

Le rapport annuel du Conseil des collèges, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1992.

(Document n° 508 de la session)

Le rapport annuel du Conseil de la science et de la technologie, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 509 de la session)

Le cadre de référence pour le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période du 1<sup>er</sup> juin 1991 au 31 mai 1996, accompagné du décret 1275-92 concernant l'approbation dudit plan, ainsi que le cadre de référence pour le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période du 1<sup>er</sup> juin 1992 au 31 mai 1997, accompagné du décret 1276-92 concernant l'approbation dudit plan.

(Document n° 510 de la session)

**Dépôts de rapports de commissions**

M. Lemieux (Vanier) dépose:

Le rapport de la Commission du budget et de l'administration qui, le 9 décembre 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 45 Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services — rapporté avec des amendements.

(Document n° 511 de la session)

---

M. Gauvin (Montmagny-L'Islet) dépose:

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, les 2, 3 et 9 décembre 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 46 Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec — rapporté sans amendement.

(Document n° 512 de la session)

**Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Ryan, ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, dépose:

Copie d'une lettre qu'il a adressée à M. Pierre-Étienne Laporte, président du Conseil de la langue française, en date du 11 décembre 1992, demandant l'avis du Conseil par rapport à diverses dispositions de la Charte de la langue française.

(Document n° 513 de la session)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose:

Copie d'une étude de l'anémie ferriprive chez les nourrissons d'un an des milieux défavorisés de Montréal, publiée dans le numéro du 1<sup>er</sup> mai 1992 de la *Canadian Medical Association Journal* et accompagnée d'un résumé de ladite étude émis par le CLSC Centre-Sud de Montréal.

(Document n° 514 de la session)

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 141, Loi sur l'enseignement privé;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 38, Loi sur l'application de la réforme du Code civil;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 57, Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives.

---

### **AFFAIRES DU JOUR**

#### **Crédits budgétaires**

#### *Crédits supplémentaires*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement et sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, il est ordonné:

QUE l'étude des crédits supplémentaires en commission plénière se déroule selon le programme suivant:

Après les affaires courantes, pour une durée d'une heure, il y ait échange entre le président du Conseil du trésor, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, et la députée de Taillon, en accordant une période de 5 minutes au député de D'Arcy-McGee;

Par la suite, pour une durée d'une heure trente, il y ait échange entre le ministre de la Justice, la députée de Hochelaga-Maisonneuve et le député d'Anjou;

Ensuite, pour une durée d'une heure trente, il y ait échange entre le ministre du Revenu et le député de Montmorency;

Également, pour une durée d'une heure, il y ait échange entre le ministre responsable de l'Habitation et le député de Shefford;

Par la suite, pour une durée d'une heure, il y ait échange entre la ministre de l'Éducation, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, et le député d'Abitibi-Ouest.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier les crédits supplémentaires # 2 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993.

#### *Étude en commission plénière*

La commission plénière entreprend l'étude des crédits supplémentaires # 2 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993.

Avec la permission de M. Bissonnet, président de la commission plénière, M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, dépose:

Un tableau montrant l'évolution des investissements publics financés par service de dette, de 1989 à 1995.

(Document n° 515 de la session)

Avec la permission de M. Bissonnet, président de la commission plénière, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose:

Copie d'une lettre adressée à M<sup>e</sup> Robert Deshayes, avocat de la Direction de la planification et évaluation, ministère de la Justice du Québec, en date du 16 juillet 1991, par D. C. Préfontaine, sous-ministre adjoint, Direction de la politique, des programmes et de la recherche du ministère de la Justice du Canada, concernant la participation financière fédérale aux programmes et services destinés aux victimes d'actes criminels.

(Document n° 516 de la session)

Avec la permission de M. Bissonnet, président de la commission plénière, M. Bélanger (Anjou) dépose:

Directive C.T. 181057 du Conseil du trésor, en date du 29 juillet 1992, concernant le financement de la Commission des services juridiques pour l'exercice financier 1992-1993.

(Document n° 517 de la session)

Avec la permission de M. Bissonnet, président de la commission plénière, M. Ryan, ministre responsable de l'Habitation, dépose:

Un tableau montrant les prévisions d'engagements relativement aux programmes de logements sans but lucratif et de logements destinés aux autochtones pour les années 1992, 1993 et 1994.

(Document n° 518 de la session)

M. le président de la commission plénière fait le rapport suivant à l'Assemblée:

La commission plénière a adopté tous les crédits supplémentaires # 2 et le gouvernement est autorisé à prendre sur le fonds consolidé du revenu une somme maximale de 76 924 300 \$ pour le paiement des crédits supplémentaires de dépenses du Québec présentés à l'Assemblée nationale pour l'année financière 1992-1993, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu, soit le montant des crédits

11 décembre 1992

---

à voter pour chacun des différents programmes énumérés à l'annexe du projet de loi présenté ci-après.

Le rapport est adopté.

M. Ryan, ministre des Affaires municipales, au nom de M. Levesque, ministre des Finances, présente le projet de loi 63, Loi n° 5 sur les crédits, 1992-1993, et propose:

QUE l'Assemblée en soit saisie;

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté;

QUE le projet de loi soit adopté.

Ces motions sont adoptées.

En conséquence, le projet de loi 63, Loi n° 5 sur les crédits, 1992-1993, est adopté.

---

À 16 h 43, sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au lundi 14 décembre 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



---

Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Cannon, ministre des Communications, dépose:

Copie d'une lettre qu'il a adressée à M. Guy Lord, président du Conseil d'administration de la Société de radio-télévision du Québec, en date du 8 décembre 1992, concernant la situation financière de la Société ainsi que ses rôle et mandat.

(Document n° 519 de la session)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 59, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux;

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi suivants: le projet de loi 55, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives, et le projet de loi 56, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 30, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi suivants: le projet de loi 38, Loi sur l'application de la réforme du Code civil; le projet de loi 11, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives; et le projet de loi 42, Loi concernant l'application de certaines dispositions du Code de procédure pénale et modifiant diverses dispositions législatives.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

Mme Robillard, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, propose que le principe du projet de loi 40, Loi modifiant la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 40 est adopté.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 40 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'éducation.

M. Elkas, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi 60, Loi modifiant la Loi sur le camionnage, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Pendant son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Garon (Lévis) dépose:

Copie d'un échange de lettres qu'il a eu avec M<sup>c</sup> Lucie Mongeau, greffière de la Ville de Boisbriand, au sujet des travaux à effectuer sur le ponton situé sous l'autoroute 15 au nord de la sortie 19.

(Document n° 520 de la session)

---

À 13 heures, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

**Quinze heures**

*Adoption du principe*

Sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement, l'Assemblée ajourne le débat sur la motion de M. Elkas, ministre des Transports, proposant que le principe du projet de loi 60, Loi modifiant la Loi sur le camionnage, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, M. Côté, ministre délégué à la Réforme électorale, propose que le principe du projet de loi 65, Loi concernant le recensement suivant la délimitation des circonscriptions électorales et modifiant la Loi sur la consultation populaire, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 65 est adopté.

Sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement, le projet de loi 65 est renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Puis, sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi 65.

#### *Étude détaillée en commission plénière*

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi 65, Loi concernant le recensement suivant la délimitation des circonscriptions électorales et modifiant la Loi sur la consultation populaire.

Le projet de loi 65 est adopté par la commission plénière.

---

Le projet de loi 65 est ensuite rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

#### *Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 230 et 22 du Règlement, M. Côté, ministre délégué à la Réforme électorale, propose que le projet de loi 65, Loi concernant le recensement suivant la délimitation des circonscriptions électorales et modifiant la Loi sur la consultation populaire, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 65 est adopté.

*Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Elkas, ministre des Transports, proposant que le principe du projet de loi 60, Loi modifiant la Loi sur le camionnage, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée, M. Garon (Lévis) marquant son abstention.

En conséquence, le principe du projet de loi 60 est adopté.

Sur la motion de Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, le projet de loi 60 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

---

M. Elkas, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi 62, Loi modifiant la Loi sur le transport par taxi, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le principe du projet de loi 62 est adopté.

Sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement, le projet de loi 62 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

---

M. Paradis, ministre de l'Environnement, propose que le principe du projet de loi 64, Loi modifiant la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 64 est adopté.

Sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement, le projet de loi 64 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

---

À 17 h 52, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

**Vingt heures**

Sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière pour l'étude détaillée du projet de loi 61, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement.

*Étude détaillée en commission plénière*

La commission plénière reprend l'étude détaillée du projet de loi 61, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement.

M. Bissonnet, président de la commission plénière, rend la décision suivante sur la recevabilité de la motion préliminaire présentée par M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, à la séance du 10 décembre 1992:

### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion du leader de l'opposition officielle visant à obtenir du ministre de l'Environnement qu'il mette à la disposition des députés une copie des projets de règlement concernant l'application du projet de loi 61, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, est recevable.

Cette motion correspond à l'esprit des motions préliminaires qui doivent chercher à contribuer à un meilleur accomplissement du mandat de la commission.

Puis, à la demande conjointe des leaders du gouvernement et de l'opposition, M. Bissonnet, président de la commission plénière, suspend la séance.

À la reprise de la séance, M. Bissonnet, président de la commission plénière, met aux voix la motion de M. Chevrette, leader de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit:

QUE cette Assemblée constituée en commission plénière souhaite que le ministre de l'Environnement mette à la disposition des députés une copie des projets de règlement concernant l'application du projet de loi 61, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, et ce, dans le but de faciliter l'étude détaillée dudit projet de loi.

La motion est adoptée.

Puis, M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, propose:

Que l'Assemblée nationale constituée en commission plénière souhaite entendre avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi 61, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, et ce, quant à tous les articles dudit projet de loi, l'Union québécoise pour la conservation de la nature.

Après avoir entendu des interventions de part et d'autre, M. Bissonnet, président de la commission plénière, suspend la séance pour délibérer sur la recevabilité de cette motion.

À la reprise de la séance, M. Bissonnet, président de la commission plénière, rend la décision suivante:

### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion du leader de l'opposition officielle proposant de tenir des consultations particulières en commission plénière en vertu de l'article 244 (2<sup>e</sup> alinéa) du Règlement est recevable pour les motifs suivants:

- on peut raisonnablement affirmer que l'Assemblée en adoptant le Règlement actuel a décidé de rompre avec la règle du précédent Règlement interdisant les auditions publiques en commission plénière;
- le libellé des articles 243 et 244 du Règlement indique que la procédure pour l'étude détaillée d'un projet de loi en commission plénière est analogue à celle prescrite en commission permanente;
- enfin, l'article 51 de la *Loi sur l'Assemblée nationale* précise que «L'Assemblée ou une commission peut assigner et contraindre toute personne à comparaître devant elle, soit pour répondre aux questions qui lui seront posées, soit pour y produire toute pièce qu'elle juge nécessaire à ses actes, enquêtes ou délibérations».

Un débat s'ensuit sur la motion de M. Chevrette, leader de l'opposition officielle.

Au cours du débat, M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, propose le retrait de cette motion.

La motion de retrait est adoptée.

M. Paradis, ministre de l'Environnement, propose qu'il soit fait rapport que la commission plénière n'a pas fini de délibérer sur le projet de loi 61, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, et qu'elle demande la permission de siéger à nouveau.

La motion est adoptée.

M. le président de la commission plénière fait rapport que la commission plénière n'a pas fini de délibérer sur le projet de loi 61, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, et qu'elle demande la permission de siéger à nouveau.

---

À 22 h 28, sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au mardi 15 décembre 1992, à 10 heures.

---

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le lundi, 14 décembre 1992, à 17 h 10, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence du Président de l'Assemblée nationale, de M. Gobé (LaFontaine), le représentant du Premier ministre, et de M. Duchesne, secrétaire général de l'Assemblée nationale, il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- 63 Loi n° 5 sur les crédits, 1992-1993;
- 65 Loi concernant le recensement suivant la délimitation des circonscriptions électorales et modifiant la Loi sur la consultation populaire;
- 235 Loi concernant Pipeline Interprovincial (Québec) Inc.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



---

Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Présentation de projets de loi

M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 66 Loi modifiant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic et modifiant d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

---

M. le Président communique et dépose le rapport du directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé suivant:

- 216 Loi concernant la municipalité de Grande-Île.  
(Document n° 521 de la session)

M. Marcil (Salaberry-Soulanges) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé 216, Loi concernant la municipalité de Grande-Île.

La motion est adoptée.

M. Paradis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé 216 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements et que le ministre des Affaires municipales soit membre de ladite commission.

La motion est adoptée.

M. le Président communique et dépose le rapport du directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé suivant:

213 Loi concernant la Régie d'aqueduc Richelieu-Centre.  
(Document n° 522 de la session)

M. Khelifa (Richelieu) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé 213, Loi concernant la Régie d'aqueduc Richelieu-Centre.

La motion est adoptée.

M. Paradis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé 213 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements et que le ministre des Affaires municipales soit membre de ladite commission.

La motion est adoptée.

#### Dépôts de documents

M. Rémillard, ministre de la Justice, dépose:

Le rapport annuel de la Commission des services juridiques, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 523 de la session)

Le rapport annuel de la Société québécoise d'information juridique, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 524 de la session)

---

M. Cannon, ministre des Communications, dépose:

Le rapport de la Commission d'accès à l'information du Québec, terminé en décembre 1992, sur la mise en oeuvre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, intitulé «Un passé éloquent, un avenir à protéger».

(Document n° 525 de la session)

M. le Président dépose:

Le rapport annuel du Protecteur du citoyen, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 526 de la session)

Les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 8 décembre 1992:

- Décision 562 concernant le Règlement sur le régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale;
- Décision 564 concernant le Règlement relatif à l'octroi d'une allocation spéciale au député de la circonscription électorale de Richelieu;
- Décision 565 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les cartes de souhaits et divers articles de papeterie;
- Décision 567 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les règles reliées à la gestion financière.

(Document n° 527 de la session)

#### Dépôts de rapports de commissions

M. Dauphin (Marquette) dépose:

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 14 décembre 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 11 Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives — rapporté avec des amendements.

(Document n° 528 de la session)

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose:

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, les 13 décembre 1991, 18 juin, 7, 9, 10 et 11 décembre 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 141 Loi sur l'enseignement privé — rapporté avec des amendements.  
(Document n° 529 de la session)

---

M. Garon (Lévis) dépose:

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, les 4, 7, 8 et 14 décembre 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 55 Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives — rapporté avec des amendements.  
(Document n° 530 de la session)

### Dépôts de pétitions

M. Lazure (La Prairie) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 943 pétitionnaires, concernant la décision du gouvernement du Québec d'imposer aux propriétaires de véhicule automobile une surtaxe sur les droits d'immatriculation.  
(Document n° 531 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement,  
M. Perron (Duplessis) dépose:

Copies de deux lettres adressées à M. Claude Ryan, ministre de la Sécurité publique, en date du 14 décembre 1992, au sujet de la barricade érigée à Mani-Utenam, soit celle de M. Eugène-Roméo Fontaine, chef intérimaire de l'Innu Takuaihan Uashat mak Mani-Utenam, et celle de M. Daniel Raymond, maire de la Ville de Moisie.

(Document n° 532 de la session)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Garon (Lévis) dépose:

Copie d'une lettre adressée à M. Guy Chevrette, leader de l'opposition officielle, en date du 3 décembre 1992, par M<sup>e</sup> Daniel Jacoby, protecteur du citoyen du Québec, accompagnée des commentaires que celui-ci a formulés à l'intention du ministre délégué aux Transports relativement au projet de loi 57, Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives.

(Document n° 533 de la session)

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 30, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'étudier en détail le projet de loi 56, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement:

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi suivants: le projet de loi 42, Loi concernant l'application de certaines dispositions du Code de procédure pénale et modifiant diverses dispositions législatives; le projet de loi 38, Loi sur l'application de la réforme du Code civil; et le projet de loi 14, Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la médiation familiale;

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi suivants: le projet de loi 48, Loi modifiant la Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises, et le projet de loi 49, Loi concernant certains règlements pris en application de la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 57, Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission du budget et de l'administration, afin d'étudier en détail le projet de loi 198, Loi sur la limitation de l'embauche dans les organismes publics et l'imputabilité des administrateurs d'État et des dirigeants d'un organisme public.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi 51, Loi sur le Conseil des aînés, ainsi que l'amendement transmis par Mme Juneau (Johnson).

Sur la motion de Mme Juneau (Johnson), cet amendement est retiré.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 252 du Règlement, M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose un amendement qu'il indique.

Après débat, l'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté.

---

M. Côté, ministre délégué à la Réforme électorale, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur a pris connaissance de la motion suivante et en recommande l'adoption et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, il propose:

QUE la subvention versée à chacun des comités nationaux en application du premier alinéa de l'article 40 de la *Loi sur la consultation populaire* à la suite du décret ordonnant la tenue d'un référendum le 26 octobre 1992 soit ajustée, conformément au deuxième alinéa de cet article, pour tenir compte du nombre additionnel d'électeurs inscrits sur les listes électorales ayant servi au scrutin.

La motion est adoptée.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi 46, Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Garon (Lévis) dépose:

Copie d'une lettre qu'il a adressée à M<sup>e</sup> Daniel Jacoby, protecteur du citoyen du Québec, en date du 3 décembre 1992, concernant le versement, par la Société de l'assurance automobile du Québec, de redevances au fonds consolidé du revenu.

(Document n° 534 de la session)

Copie d'une lettre que lui a adressée M<sup>c</sup> Jacques Meunier, adjoint au Protecteur du citoyen, en date du 8 décembre 1992, concernant le versement, par la Société de l'assurance automobile du Québec, de redevances au fonds consolidé du revenu.

(Document n° 535 de la session)

Le débat terminé, le rapport est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture relatif au projet de loi 52, Loi sur le ministère de la Culture.

Après débat, le rapport est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture relatif au projet de loi 53, Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec, ainsi que les amendements transmis par M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques).

Après débat, les amendements sont rejetés.

Le rapport est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi 54, Loi concernant le barrage-réservoir des Rapides des Cèdres.

Après débat, le rapport est adopté.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 230 et 22 du Règlement, Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, propose que le projet de loi 54, Loi concernant le barrage-réservoir des Rapides des Cèdres, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 54 est adopté.

---

À 13 h 04, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

**Quinze heures**

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission du budget et de l'administration relatif au projet de loi 45, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services.

Après débat, le rapport est adopté.

---

15 décembre 1992

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission du budget et de l'administration relatif au projet de loi 47, Loi concernant le versement d'une allocation de retraite et d'autres prestations et modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

Le rapport est adopté.

---

À 15 h 19, sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au mercredi 16 décembre 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Présentation de projets de loi

M. Cannon, ministre des Communications, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

68 Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

La motion est adoptée.

M. Paradis, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission de la culture procède à une consultation générale et tienne des auditions publiques à compter du 23 février 1993 sur le projet de loi 68, Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé;

Les mémoires soient reçus au secrétariat des commissions au plus tard le 1<sup>er</sup> février 1993;

Le ministre des Communications soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

69 Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux.

La motion est adoptée.

---

M. Savoie, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

67 Loi modifiant le Code des professions.

La motion est adoptée.

### Dépôts de documents

M. Savoie, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose:

Un avant-projet de loi intitulé «Loi modifiant le Code des professions et d'autres lois professionnelles».

(Document n° 536 de la session)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, M. Paradis, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission de l'éducation procède à une consultation générale et tienne des auditions publiques à compter du 16 février 1993 sur l'avant-projet de loi intitulé «Loi modifiant le Code des professions et d'autres lois professionnelles»;

Les mémoires soient reçus au secrétariat des commissions au plus tard le 29 janvier 1993;

Le ministre du Revenu, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

---

M. Levesque, ministre des Finances, dépose:

Les comptes publics du gouvernement du Québec (3 volumes), pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 537 de la session)

Le rapport financier publié par le ministère des Finances, pour l'année 1991-1992.

(Document n° 538 de la session)

---

M. Ryan, ministre de la Sécurité publique, ministre responsable de l'Habitation et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, dépose:

Le rapport annuel du Conseil de la langue française, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 539 de la session)

Le rapport annuel de la Régie du logement, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 540 de la session)

Le rapport annuel du Comité de déontologie policière, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 541 de la session)

---

M. Rémillard, ministre de la Justice, dépose:

Le rapport annuel de la Commission de protection des droits de la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 542 de la session)

M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, dépose:

La réponse à la question que lui a posée M. Léonard (Labelle), le 14 décembre 1992, concernant la proportion des pertes de la Société de développement industriel du Québec (SDI) qui est imputable aux décisions du Conseil des ministres.

(Document n° 543 de la session)

---

Mme Robillard, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, dépose:

Le rapport annuel de l'Institut québécois de recherche sur la culture, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 544 de la session)

Le rapport annuel du Conseil des universités, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1992.

(Document n° 545 de la session)

Le rapport annuel du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 1992.

(Document n° 546 de la session)

---

M. Cherry, ministre du Travail, dépose:

Le rapport annuel du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 547 de la session)

Le rapport annuel de la Régie des entreprises de construction, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 548 de la session)

---

M. le Président dépose:

Le rapport transmis par le Directeur général des élections des résultats officiels du scrutin du 26 octobre 1992, en vertu de l'article 381 de la version spéciale de la *Loi électorale* pour la tenue d'un référendum.

(Document n° 549 de la session)

### Dépôts de rapports de commissions

M. Dauphin (Marquette) dépose:

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 2, 3, 4, 7, 8, 11, 14 et 15 décembre 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 38 Loi sur l'application de la réforme du Code civil — rapporté avec des amendements.

(Document n° 550 de la session)

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 14 et 15 décembre 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 42 Loi concernant l'application de certaines dispositions du Code de procédure pénale et modifiant diverses dispositions législatives — rapporté avec des amendements.

(Document n° 551 de la session)

---

Mme Marois (Taillon) dépose:

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 25 et 26 novembre 1992 et les 8, 14 et 15 décembre 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 30 Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite — rapporté avec des amendements.

(Document n° 552 de la session)

---

M. Jolivet (Laviolette) dépose:

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 15 décembre 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 49 Loi concernant certains règlements pris en application de la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise — rapporté sans amendement.

(Document n° 553 de la session)

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 25 novembre et 15 décembre 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 48 Loi modifiant la Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises — rapporté sans amendement.

(Document n° 554 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Boisclair (Gouin) dépose:

Un extrait d'un rapport préparé par la firme d'experts-comptables Poissant Thibault — Peat Marwick Thorne, intitulé «Circonstances et transactions ayant pu causer l'insolvabilité des Coopérants inc.».

(Document n° 555 de la session)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Caron (Terrebonne) dépose:

Trois lettres adressées à M. Gil Rémillard, ministre de la Justice, par M. Pierre Bergeron, président de la Fédération des comités de victimes de la mousse d'urée du Québec, concernant l'indemnisation des victimes de la mousse isolante d'urée formaldéhyde (MIUF).

(Document n° 556 de la session)

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote sur le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi 46, Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec.

(Vote n° 102)

POUR

Audet	Ciaccia	Joly	Philibert
Bacon	Côté	Kehoe	Picotte
Beaudin	( <i>Charlesbourg</i> )	Khelfa	Poulin
Bégin	Côté	Lafrance	Rémillard
Bélanger	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Lafrenière	Richard
( <i>Még.-Compton</i> )	Dauphin	Leclerc	Rivard
Bélisle	Després	Lemieux	Robic
Benoit	Doyon	Lemire	Robillard
Bergeron	Dutil	LeSage	Ryan
Blackburn	Elkas	Levesque	Savoie
( <i>Roberval</i> )	Farrah	Loiselle	Sirros
Bleau	Forget	Maciocia	Thérien
Bordeleau	Fradet	MacMillan	Tremblay
Boucher-Bacon	Frulla-Hébert	Maltais	( <i>Outremont</i> )
Bourassa	Gagnon-Tremblay	Marcil	Tremblay
Bourbeau	Gautrin	Middlemiss	( <i>Rimouski</i> )
Bradet	Gauvin	Paradis	Trépanier
Cannon	Gobé	( <i>Brome-Miss.</i> )	Vallerand
Chagnon	Hamel	Paradis	Vallières
Charbonneau	Houde	( <i>Matapédia</i> )	Williams
Chenail	Hovington	Parent	
Cherry	Johnson	Pelchat	

CONTRE

Baril	Blais	Carrier-Perreault	Gendron
Beaulne	Boisclair	Chevrette	Harel
Bélanger	Boulerice	Dufour	Holden
( <i>Anjou</i> )	Bourdon	Dupuis	Jolivet
Blackburn	Brassard	Filion	Juneau
( <i>Chicoutimi</i> )	Caron	Garon	Lazure

Léonard  
Libman

Marois  
Morin

Paré  
Trudel

Vermette

ABSTENTION

St-Roch

Le rapport est adopté par le vote suivant:

Pour: 78 Contre: 29 Abstention: 1

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'étudier en détail le projet de loi 64, Loi modifiant la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 57, Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 14, Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la médiation familiale.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement:

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur l'enseignement collégial québécois.

M. Lefebvre, vice-président, donne l'avis suivant:

- la Commission des affaires sociales se réunira en séance de travail afin de statuer sur une proposition de mandat d'initiative concernant le déménagement éventuel du Centre hospitalier Hôtel-Dieu de Montréal à Rivière-des-Prairies.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

Conformément à l'article 96 du Règlement, M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, appelle l'article 28 du *Feuilleton et préavis*, soit l'adoption du projet de loi 51, Loi sur le Conseil des aînés.

Ce projet de loi ayant été présenté à l'Assemblée après le 15 novembre, M. Lefebvre, vice-président, demande à l'Assemblée s'il y a consentement pour entreprendre l'étape de l'adoption dudit projet de loi, en dérogation à l'article 22 du Règlement.

M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, fait alors un rappel au Règlement relativement à l'interprétation de l'article 22: l'impossibilité d'adopter pendant la même période de session un projet de loi présenté après le 15 novembre — ou après le 15 mai — empêche-t-elle l'Assemblée d'entreprendre l'étape dite de l'adoption de ce projet de loi ou est-elle limitée à la seule mise aux voix de la motion d'adoption dudit projet de loi?

Après avoir entendu des interventions de part et d'autre, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance pour délibérer sur le rappel au Règlement de M. Chevrette, leader de l'opposition officielle.

À la reprise de la séance, M. Lefebvre, vice-président, rend la décision suivante:

### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'article 22 du Règlement renvoie implicitement à l'article 229 du Règlement qui énumère les cinq étapes de l'étude d'un projet de loi. Cette étape de l'adoption comprend tant le débat sur la motion d'adoption que la mise aux voix de cette motion. Compte tenu de la portée de l'article 22 du Règlement, on ne peut procéder à l'étape de l'adoption d'un projet de loi visé par cet article, c'est-à-dire tant le débat que la mise aux voix de la motion d'adoption, à moins que les membres de l'Assemblée ne consentent à déroger à cette disposition.

Faute de consentement, le débat sur l'adoption du projet de loi 51, Loi sur le Conseil des aînés, ne peut être entrepris.

#### *Adoption*

M. Elkas, ministre des Transports, propose que le projet de loi 46, Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Garon (Lévis) soulève la question de Règlement suivante: la présence d'un membre du Conseil des ministres est-elle requise lorsque l'Assemblée étudie un projet de loi du gouvernement?

Après avoir entendu quelques interventions de part et d'autre, M. Lefebvre, vice-président, prend cette question en délibéré.

Puis, M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, propose l'ajournement du débat sur la motion de M. Elkas, ministre des Transports, proposant l'adoption du projet de loi 46.

Un débat s'ensuit sur cette motion d'ajournement.

À 13 heures, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

Quinze heures

*Adoption*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion d'ajournement du débat, proposée par M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, sur la motion de M. Elkas, ministre des Transports, proposant l'adoption du projet de loi 46, Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec.

Le débat terminé, la motion d'ajournement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 103)

POUR

Baril	Carrier-Perreault	Holden	Paré
Beaulne	Chevrette	Jolivet	Perron
Bélanger (Anjou)	Dufour	Juneau	Trudel
Boulerice	Dupuis	Lazure	Vermette
Bourdon	Garon	Léonard	
Caron	Gendron	Marois	
	Harel	Morin	

CONTRE

Audet	Bleau	Chenail	Elkas
Bégin	Bordeleau	Côté	Farrah
Bélanger (Még.-Compton)	Boucher-Bacon	(Riv.-du-Loup)	Forget
Bélisle	Bradet	Dauphin	Fradet
Benoit	Camden	Dionne	Fruita-Hébert
Bergeron	Chagnon	Doyon	Gagnon-Tremblay
	Charbonneau	Dutil	Gautrin

Gauvin	Lafrance	Marcil	Rivard
Gobé	Lafrenière	Middlemiss	Robic
Hamel	Lemieux	Parent	Robillard
Houde	LeSage	Pelchat	Thérien
Hovington	Loiselle	Philibert	Tremblay
Joly	Maciocia	Poulin	( <i>Rimouski</i> )
Kehoe	MacMillan	Rémillard	Vallières
Khelifa	Maltais	Richard	Williams

La motion est rejetée par le vote suivant:

Pour: 24 Contre: 57 Abstention: 0

M. le Président rend la décision suivante sur la question de Règlement soulevée précédemment par M. Garon (Lévis) et prise en délibéré par M. Lefebvre, vice-président, à savoir: la présence d'un membre du Conseil des ministres est-elle requise au moment où l'Assemblée étudie un projet de loi du gouvernement?

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

À l'exception du moment de la présentation d'un projet de loi ou d'une motion au nom du gouvernement où la présence d'un ministre à la Chambre est essentielle, cette présence n'est pas requise lors du débat portant sur ces motions. Dans le même sens, il est rappelé aux députés que l'on ne peut signaler la présence ou l'absence d'un député à la Chambre.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Elkas, ministre des Transports, proposant l'adoption du projet de loi 46.

---

À 18 heures, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

Vingt heures

*Adoption*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Elkas, ministre des Transports, proposant que le projet de loi 46, Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi 55, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

*Adoption*

M. Dutil, ministre des Approvisionnements et Services, propose que le projet de loi 45, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 45 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation relatif au projet de loi 18, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles.

Le rapport est adopté.

*Adoption*

M. Dutil, ministre des Approvisionnements et Services, au nom de M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le projet de loi 47, Loi concernant le versement d'une allocation de retraite et d'autres prestations et modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 47 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'éducation relatif au projet de loi 141, Loi sur l'enseignement privé.

Le rapport est adopté.

16 décembre 1992

---

À 21 h 40, sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au jeudi 17 décembre 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé suivant:

251 Loi concernant les villes de Tracy et de Saint-Joseph-de-Sorel et la paroisse de Saint-Roch-de-Richelieu.

(Document n° 557 de la session)

M. Khelfa (Richelieu) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé 251, Loi concernant les villes de Tracy et de Saint-Joseph-de-Sorel et la paroisse de Saint-Roch-de-Richelieu.

La motion est adoptée.

M. Paradis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé 251 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements et que le ministre des Affaires municipales soit membre de ladite commission.

La motion est adoptée.

#### Dépôts de documents

Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, dépose:

Le rapport annuel de la Régie du gaz naturel, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 558 de la session)

---

M. Ciaccia, ministre des Affaires internationales, dépose:

Les parties I, II et III du texte de l'Accord de libre-échange nord-américain, rédigé le 7 octobre 1992.

(Document n° 559 de la session)

---

M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose:

Le rapport annuel du Conseil régional de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord (région 09), pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 560 de la session)

Les statistiques annuelles de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, pour l'année 1991.

(Document n° 561 de la session)

---

M. Rémillard, ministre de la Justice, responsable de la Protection du consommateur, dépose:

Le rapport annuel du ministère de la Justice, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 562 de la session)

Le rapport annuel de l'Office de la protection du consommateur, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 563 de la session)

Le rapport annuel du Commissaire aux plaintes des clients des distributeurs d'électricité, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 564 de la session)

17 décembre 1992

---

Le rapport annuel de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 565 de la session)

---

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, dépose:

Le rapport annuel du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 566 de la session)

---

M. Savoie, ministre du Revenu, dépose:

Le rapport annuel du ministère du Revenu, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 567 de la session)

---

M. le Président dépose:

Le rapport annuel de la Commission des droits de la personne, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991, conformément à l'article 73 de la *Charte des droits et libertés de la personne*.

(Document n° 568 de la session)

### Dépôts de rapports de commissions

M. Dauphin (Marquette) dépose:

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 15 juin, 15 et 16 décembre 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 14 Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la médiation familiale — rapporté avec des amendements.  
(Document n° 569 de la session)

---

M. Garon (Lévis) dépose:

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, le 16 décembre 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 64 Loi modifiant la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux — rapporté avec un amendement.  
(Document n° 570 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Blais (Masson) dépose:

Une étude intitulée «Les casinos au Québec: un dilemme socio-économique», préparée par M. Cosmo Maciocia, député de Viger, en mai 1982.  
(Document n° 571 de la session)

### Votes reportés

L'Assemblée procède au vote sur la motion de M. Elkas, ministre des Transports, proposant l'adoption du projet de loi 46, Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec.

(Vote n° 104)

POUR

Audet	Ciaccia	Johnson	Picotte
Bacon	Côté	Joly	Poulin
Beaudin	( <i>Charlesbourg</i> )	Kehoe	Rémillard
Bégin	Côté	Khelfa	Richard
Bélanger	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Lafrance	Rivard
( <i>Még.-Compton</i> )	Dauphin	Lafrenière	Robic
Benoit	Després	Leclerc	Robillard
Blackburn	Dionne	Lemieux	Ryan
( <i>Roberval</i> )	Doyon	Lemire	Savoie
Bleau	Dutil	LeSage	Thérien
Bordeleau	Elkas	Loiselle	Tremblay
Boucher-Bacon	Farrah	Maciocia	( <i>Outremont</i> )
Bourassa	Forget	MacMillan	Tremblay
Bradet	Fradet	Maltais	( <i>Rimouski</i> )
Brouillette	Frulla-Hébert	Marcil	Trépanier
Camden	Gagnon-Tremblay	Middlemiss	Vallerand
Cannon	Gautrin	Paradis	Vallières
Chagnon	Gauvin	( <i>Brome-Miss.</i> )	Williams
Charbonneau	Gobé	Parent	
Chenail	Hamel	Pelchat	
Cherry	Hovington	Philibert	

CONTRE

Baril	Boulerice	Filion	Léonard
Beaulne	Bourdon	Garon	Libman
Bélanger	Brassard	Gendron	Marois
( <i>Anjou</i> )	Caron	Harel	Morin
Blackburn	Carrier-Perreault	Holden	Paré
( <i>Chicoutimi</i> )	Chevrette	Jolivet	Perron
Blais	Dufour	Juneau	Trudel
Boisclair	Dupuis	Lazure	Vermette

ABSTENTION

St-Roch

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 74 Contre: 30 Abstention: 1

En conséquence, le projet de loi 46 est adopté.

---

Puis, l'Assemblée procède au vote sur le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui a étudié en détail le projet de loi 55, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives.

(Vote n° 105)

POUR

Audet	Ciaccia	Johnson	Picotte
Bacon	Côté	Joly	Poulin
Beaudin	( <i>Charlesbourg</i> )	Kehoe	Rémillard
Bégin	Côté	Khelfa	Richard
Bélanger	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Lafrance	Rivard
( <i>Még.-Compton</i> )	Dauphin	Lafrenière	Robic
Benoit	Després	Leclerc	Robillard
Blackburn	Dionne	Lemieux	Ryan
( <i>Roberval</i> )	Doyon	Lemire	Savoie
Bleau	Dutil	LeSage	Thérien
Bordeleau	Elkas	Loiselle	Tremblay
Boucher-Bacon	Farrah	Maciocia	( <i>Outremont</i> )
Bourassa	Forget	MacMillan	Tremblay
Bradet	Fradet	Maltais	( <i>Rimouski</i> )
Brouillette	Frulla-Hébert	Marcil	Trépanier
Camden	Gagnon-Tremblay	Middlemiss	Vallerand
Cannon	Gautrin	Paradis	Vallières
Chagnon	Gauvin	( <i>Brome-Miss.</i> )	Williams
Charbonneau	Gobé	Parent	
Chenail	Hamel	Pelchat	
Cherry	Hovington	Philibert	

CONTRE

Baril	Bourdon	Gendron	Morin
Beaulne	Brassard	Harel	Paré
Bélanger (Anjou)	Caron	Holden	Perron
Blackburn (Chicoutimi)	Carrier-Perreault	Jolivet	St-Roch
Blais	Chevrette	Juneau	Trudel
Boisclair	Dufour	Lazure	Vermette
Boulerice	Dupuis	Léonard	
	Filion	Libman	
	Garon	Marois	

Le rapport est adopté par le vote suivant:

Pour: 74 Contre: 31 Abstention: 0

**Motions sans préavis**

M. Bourassa, premier ministre, propose:

QUE madame Laurie A. Miller, avocate, soit nommée membre de la Commission d'accès à l'information pour un mandat de cinq ans à compter du 5 janvier 1993, la rémunération, les avantages sociaux, les autres conditions de travail de M<sup>e</sup> Miller étant celles contenues dans le document ci-après déposé.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Bourassa, premier ministre, dépose:

Un document concernant la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de M<sup>e</sup> Laurie A. Miller, nommée membre de la Commission d'accès à l'information.

(Document n° 572 de la session)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 104 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), un vote par appel nominal est tenu.

(Vote n° 106)

POUR

Audet	Carrier-Perreault	Holden	Pelchat
Bacon	Chagnon	Hovington	Perron
Baril	Charbonneau	Johnson	Philibert
Beaudin	Chenail	Jolivet	Picotte
Beaulne	Cherry	Joly	Poulin
Bégin	Chevrette	Juneau	Rémillard
Bélanger	Ciaccia	Kehoe	Richard
(Anjou)	Côté	Khelfa	Rivard
Bélanger	(Charlesbourg)	Lafrance	Robic
(Még.-Compton)	Côté	Lafrenière	Robillard
Benoit	(Riv.-du-Loup)	Lazure	Ryan
Bissonnet	Dauphin	Leclerc	Savoie
Blackburn	Després	Lemieux	St-Roch
(Chicoutimi)	Dionne	Lemire	Thérien
Blackburn	Doyon	Léonard	Tremblay
(Roberval)	Dupuis	LeSage	(Outremont)
Blais	Dutil	Libman	Tremblay
Bleau	Elkas	Loiselle	(Rimouski)
Boisclair	Farrah	Maciocia	Trépanier
Bordeleau	Forget	MacMillan	Trudel
Boucher-Bacon	Fradet	Maltais	Vallerand
Bourassa	Frulla-Hébert	Marcil	Vallières
Bourdon	Gagnon-Tremblay	Marois	Vermette
Bradet	Gautrin	Middlemiss	Williams
Brassard	Gauvin	Morin	
Brouillette	Gendron	Paradis	
Camden	Gobé	(Brome-Missisquoi)	
Cannon	Hamel	Paré	
Caron	Harel	Parent	

ABSTENTION

Boulerice	Dufour	Filion	Garon
-----------	--------	--------	-------

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 102 Contre: 0 Abstention: 4

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur l'enseignement collégial québécois;
- la Commission des institutions, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail les projets de loi d'intérêt privé suivants: le projet de loi 205, Loi concernant la succession de Herbert James Symington, et le projet de loi 208, Loi concernant certaines fiducies constituées au bénéfice de Marian Webster Taylor.

---

À 11 h 25, M. le Président suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

**Quinze heures**

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi 48, Loi modifiant la Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises.

Après débat, le rapport est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi 49, Loi concernant certains règlements pris en application de la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise.

Après débat, le rapport est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi 11, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi 50, Loi modifiant le Code de procédure civile concernant le recouvrement des petites créances.

Après débat, le rapport est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi 42, Loi concernant l'application de certaines dispositions du Code de procédure pénale et modifiant diverses dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi 38, Loi sur l'application de la réforme du Code civil, ainsi que les amendements transmis par M. Rémillard, ministre de la Justice.

Après débat, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

---

En application des articles 182 et 183 du Règlement, M. Paradis, leader du gouvernement, propose:

QUE, en raison de l'urgence de la situation et en vue de permettre l'adoption des projets de loi suivants:

- projet de loi 61, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement;
- projet de loi 59, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux;
- projet de loi 57, Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives;
- projet de loi 55, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives:

Le 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 19, les articles 20, 21 et 22, les mots «ou sur un fait personnel» au 4<sup>e</sup> paragraphe de l'article 53 et le 7<sup>e</sup> paragraphe du même article, l'article 54, les articles 71 à 73, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas de l'article 84, les mots «ou à la demande d'un député» au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 86 ainsi que le 2<sup>e</sup> alinéa du même article, les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> paragraphes de l'article 87, les articles 88 à 93, 100 et 101, 105 à 108, 111 à 114, 164, 175 et 176, les mots «et, le cas échéant, de ses observations, conclusions et recommandations» à l'article 177, les articles 194 et 195, 205 à 209, 212 et 213, 215 et 216, 230, 241, le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 244, les mots «et l'adoption du projet de loi est fixée à une séance subséquente» au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 248, les articles 249 à 251, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article

252 en ce qui concerne les projets de loi 59, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, et 57, Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas de l'article 253, l'article 254, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas de l'article 256 et les articles 304 à 307 soient suspendus jusqu'à l'adoption desdits projets de loi;

Dès l'adoption de la présente motion, la Commission permanente de l'économie et du travail mette fin à ses travaux quant à l'étude détaillée du projet de loi 59, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, et dépose son rapport à l'Assemblée;

Dès l'adoption de la présente motion, la Commission permanente de l'aménagement et des équipements mette fin à ses travaux quant à l'étude détaillée du projet de loi 57, Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives, et dépose son rapport à l'Assemblée;

Tout député puisse, au plus tard une heure après le dépôt des rapports concernant l'étude détaillée des projets de loi 59, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, et 57, Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives, transmettre au bureau du Secrétaire général copie des amendements qu'il entend y proposer;

Dès l'adoption de la présente motion, un ministre ou un leader du gouvernement puisse proposer que l'Assemblée se constitue en commission plénière pour poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 61, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

La durée de l'étude détaillée dudit projet de loi en commission plénière soit fixée à un maximum d'une heure après le début de ses travaux et ce, malgré les dispositions de l'article 245;

Un ministre ou un leader adjoint du gouvernement puisse, plus d'une fois au cours d'une même séance, proposer de faire

rapport à l'Assemblée que la commission plénière n'a pas fini de délibérer et qu'elle demande la permission de siéger à nouveau; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

Le président de la commission plénière, à l'expiration de ce délai, mette aux voix immédiatement, sans débat et sans appel nominal, les articles et les amendements dont la commission n'aurait pas disposé, y compris les amendements que le ministre qui présente le projet de loi n'aurait pas pu proposer en cours d'étude mais dont il saisira le président de la commission à ce moment, et fasse rapport à l'Assemblée; ce rapport soit mis aux voix sans appel nominal;

La durée du débat sur la prise en considération du rapport d'une commission permanente soit fixée à un maximum de quatorze minutes, dont cinq minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, cinq minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et deux minutes au groupe des députés indépendants; le ministre qui présente le projet de loi puisse exercer un droit de réplique d'une durée maximale de deux minutes;

Une fois terminé le débat sur la prise en considération du rapport d'une commission permanente, les amendements soient mis aux voix successivement sans appel nominal, de la manière indiquée par le Président; les amendements adoptés soient intégrés au rapport, qui est ensuite mis aux voix sans appel nominal;

La durée du débat sur l'adoption d'un projet de loi public soit fixée à un maximum de trente minutes, dont dix minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, dix minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cinq minutes au groupe des députés indépendants et une réplique d'une durée maximale de cinq minutes au ministre qui présente le projet de loi, auquel maximum pourrait s'ajouter, le cas échéant, pour les fins de l'application de l'article 257, une période maximale de quinze minutes réparties de la façon suivante: cinq minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, cinq minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, trois minutes au groupe des députés indépendants et deux minutes de

réplique au ministre qui présente le projet de loi, au terme de laquelle les amendements seraient mis aux voix immédiatement et sans appel nominal; le ministre qui présente le projet de loi puisse exercer un droit de réplique d'une durée maximale de cinq minutes;

Une motion de suspension de la séance puisse être proposée à tout moment par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

L'ajournement du débat puisse être proposé à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

L'ajournement de l'Assemblée puisse être proposé à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

Le retrait d'une motion puisse être proposé à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

L'Assemblée puisse siéger tous les jours, à compter de 10 heures, jusqu'à ce qu'elle décide d'ajourner ses travaux;

Sous réserve de ce qui précède, les dispositions du Règlement particulières aux mois de juin et décembre soient appliquées; et

Les règles ci-haut mentionnées puissent s'appliquer jusqu'à l'adoption desdits projets de loi.

M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, soulève une question de Règlement, arguant que cette motion est irrecevable.

M. le Président entend quelques interventions de part et d'autre sur cette question de Règlement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, dépose:

Le texte intégral de ses arguments quant à la recevabilité de la motion de suspension de certaines règles de procédure, présentée par M. Paradis, leader du gouvernement.

(Document n° 573 de la session)

Puis, M. le Président prend cette affaire en délibéré. À cette fin, à 17 h 25, il suspend la séance.

---

À la reprise des travaux, à 18 heures, M. le Président suspend la séance à nouveau jusqu'à 20 heures ou, si la Présidence n'a pas fini de délibérer, jusqu'à l'appel des députés.

---

**Vingt et une heures onze**

M. le Président rend la décision suivante concernant l'irrecevabilité, soulevée par M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, de la motion de suspension de certaines règles de procédure, présentée par M. Paradis, leader du gouvernement:

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion de suspension de certaines règles de procédure présentée par le leader du gouvernement est recevable, notamment pour les motifs suivants:

- les articles 249 à 251 du Règlement qui permettent de mettre fin aux travaux d'une commission, de même que les articles 71 à 73, relatifs aux questions de fait personnel, n'étant pas la reproduction de dispositions législatives, peuvent être soumis à l'application des articles 182 à 184 qui rendent possible «la suspension de toute règle de procédure prévue aux paragraphes 2 et 3 de l'article 179»;
- il n'appartient pas au Président de déterminer si est réelle ou non l'urgence invoquée comme motif de la présentation d'une motion de suspension de certaines règles; seule l'Assemblée peut décider, par un vote à la fin du débat restreint, s'il y a urgence de suspendre certaines règles de procédure.

Puis, après une suspension de la séance pour réunir les leaders des groupes parlementaires, M. le Président répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion: 10 minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat.

Suit le débat sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 107)

POUR

Audet	Bourbeau	Dauphin	Gobé
Beaudin	Bradet	Després	Hamel
Bégin	Brouillette	Dionne	Hovington
Bélanger	Camden	Doyon	Johnson
(Még.-Compton)	Cameron	Elkas	Kehoe
Bélisle	Cannon	Forget	Khelfa
Benoit	Chagnon	Fradet	Lafrance
Bordeleau	Charbonneau	Frulla-Hébert	Lafrenière
Boucher-Bacon	Côté	Gautrin	Leclerc
Bourassa	(Riv.-du-Loup)	Gauvin	Lemire

LeSage	Paradis	Rémillard	Tremblay
Libman	( <i>Brome-Miss.</i> )	Richard	( <i>Outremont</i> )
Loiselle	Paradis	Robillard	Tremblay
MacMillan	( <i>Matapédia</i> )	Ryan	( <i>Rimouski</i> )
Maltais	Pelchat	Savoie	Williams
Marcil	Philibert	Sirros	
Middlemiss	Picotte	Thérien	

CONTRE

St-Roch

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 60 Contre: 1 Abstention: 0

**Dépôts de rapports de commissions**

M. Audet (Beauce-Nord) dépose:

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 8, 9, 10 et 14 décembre 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 59 Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux — l'étude détaillée du projet de loi n'a pas été complétée.

(Document n° 574 de la session)

---

Mme Bélanger (Mégantic-Compton) dépose:

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, les 10, 11, 15 et 16 décembre 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 57 Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives — l'étude détaillée du projet de loi n'a pas été complétée.

(Document n° 575 de la session)

## Projets de loi du gouvernement

Sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin de reprendre l'étude détaillée du projet de loi 61, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement.

### *Étude détaillée en commission plénière*

La commission plénière reprend l'étude détaillée du projet de loi 61.

Avec la permission de M. Lefebvre, président de la commission plénière, M. Paradis, ministre de l'Environnement, dépose:

Un projet de règlement sur l'évaluation environnementale.

(Document n° 576 de la session)

**Le vendredi 18 décembre 1992**

Le projet de loi 61 est amendé et adopté à la majorité des voix par la commission plénière.

---

Le projet de loi 61 est ensuite rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

### *Adoption*

M. Paradis, ministre de l'Environnement, propose que le projet de loi 61, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi 61 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi 59, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, ainsi que l'amendement transmis par M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

Après débat, l'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

*Adoption*

M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, propose que le projet de loi 59, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi 59 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi 57, Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives, ainsi que les amendements transmis par M. Middlemiss, ministre délégué aux Transports.

Après débat, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

*Adoption*

M. Middlemiss, ministre délégué aux Transports, propose que le projet de loi 57, Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi 57 est adopté.

---

M. Ryan, ministre des Affaires municipales, propose que le projet de loi 55, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi 55 est adopté.

---

Mme Robillard, ministre de l'Éducation, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur recommande l'adoption du projet de loi 141, Loi sur l'enseignement privé, et elle en propose l'adoption.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi 141 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi 30, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, ainsi que les amendements transmis par M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle.

Les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

**Projets de loi d'intérêt privé**

*Adoption du principe*

M. Gauvin (Montmagny-L'Islet) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 214, Loi concernant la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 214 est adopté.

*Adoption*

M. Gauvin (Montmagny-L'Islet) propose que le projet de loi d'intérêt privé 214, Loi concernant la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 214 est adopté.

*Adoption du principe*

M. Chagnon (Saint-Louis) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 217, Loi concernant Consolidated Bowling Ltd., soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 217 est adopté.

*Adoption*

M. Chagnon (Saint-Louis) propose que le projet de loi d'intérêt privé 217, Loi concernant Consolidated Bowling Ltd., soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 217 est adopté.

*Adoption du principe*

Mme Loiselle (Saint-Henri) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 218, Loi concernant Club de Curling de Montréal Ouest Inc., soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 218 est adopté.

*Adoption*

Mme Loiselle (Saint-Henri) propose que le projet de loi d'intérêt privé 218, Loi concernant Club de Curling de Montréal Ouest Inc., soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 218 est adopté.

*Adoption du principe*

M. Garon (Lévis) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 225, Loi concernant Restaurant Belle-Ville Inc., soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 225 est adopté.

*Adoption*

M. Garon (Lévis) propose que le projet de loi d'intérêt privé 225, Loi concernant Restaurant Belle-Ville Inc., soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 225 est adopté.

---

À 4 h 20, sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au vendredi 18 décembre 1992, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Présentation de projets de loi

M. Paradis, leader du gouvernement et ministre de l'Environnement, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

73 Loi modifiant de nouveau la Loi sur l'Assemblée nationale.

La motion est adoptée.

---

M. Cherry, ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

74 Loi modifiant le Code du travail et la Loi sur le ministère du Travail.

La motion est adoptée.

---

M. Savoie, ministre du Revenu et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants:

70 Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

- 72 Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur les infirmières et les infirmiers.

La motion est adoptée.

---

M. le Président communique et dépose le rapport du directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé suivant:

- 244 Loi concernant le Conseil de développement touristique Hull-Chelsea-La Pêche Inc.

(Document n° 577 de la session)

M. LeSage (Hull) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé 244, Loi concernant le Conseil de développement touristique Hull-Chelsea-La Pêche Inc.

La motion est adoptée.

M. Paradis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé 244 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements et que le ministre des Affaires municipales soit membre de ladite commission.

La motion est adoptée.

---

M. Bélisle (Mille-Îles) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 194 Loi sur la divulgation d'activités injustifiées.

La motion est adoptée.

**Dépôts de documents**

M. Bourassa, premier ministre, dépose:

Le rapport annuel du Conseil permanent de la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 578 de la session)

---

M. Ryan, ministre de la Sécurité publique, dépose:

Le rapport annuel du Commissaire à la déontologie policière, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 579 de la session)

---

M. Paradis, leader du gouvernement, au nom de M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre délégué aux Affaires régionales, dépose:

Le rapport annuel de l'Office de planification et de développement du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 580 de la session)

---

M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose:

Le rapport annuel du Conseil des affaires sociales, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 581 de la session)

Un document d'information intitulé «La tenue d'une commission parlementaire sur les thérapies alternatives».

(Document n° 582 de la session)

---

M. Paradis, ministre de l'Environnement, dépose:

Le rapport annuel du ministère de l'Environnement, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 583 de la session)

Le rapport annuel de la Société québécoise de récupération et de recyclage, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 584 de la session)

Le rapport annuel du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 585 de la session)

Le rapport annuel du Conseil de la conservation et de l'environnement, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 586 de la session)

Le rapport annuel de la Société québécoise d'assainissement des eaux, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 587 de la session)

---

M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, dépose:

Le rapport annuel du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 588 de la session)

Le rapport annuel de la Commission des normes du travail, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 589 de la session)

---

M. Elkas, ministre des Transports, dépose:

Le texte d'une entente conclue entre la Société de l'assurance automobile du Québec et la Régie des rentes du Québec, en vertu de l'article 68.1 de la Loi

*sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.*

(Document n° 590 de la session)

---

Mme Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, dépose:

Le rapport annuel du Musée des beaux-arts de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 591 de la session)

Le rapport annuel du Musée des beaux-arts de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 592 de la session)

---

M. Rivard, ministre délégué aux Affaires internationales, dépose:

Le rapport annuel de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991.

(Document n° 593 de la session)

---

M. Paradis, leader du gouvernement, dépose:

La réponse à la question écrite de M. Bourdon (Pointe-aux-Trembles) concernant les revenus perçus en droits et permis par le ministère des Communications et les organismes sous son autorité — question n° 3, *Feuilleton et préavis* du 16 décembre 1992.

(Document n° 594 de la session)

La réponse à la question écrite de M. Lazure (La Prairie) concernant les revenus perçus en droits et permis par le ministère de l'Environnement et les organismes sous son autorité — question n° 12, *Feuilleton et préavis* du 16 décembre 1992.

(Document n° 595 de la session)

La réponse à la question écrite de M. Beaulne (Bertrand) concernant les entreprises dont la demande d'adhésion au programme d'aide à la promotion des exportations (APEX) a fait l'objet d'un refus en 1991-1992 — question n° 13, *Feuilleton et préavis* du 16 décembre 1992.

(Document n° 596 de la session)

La réponse à la question écrite de Mme Carrier-Perreault (Les Chutes-de-la-Chaudière) concernant les revenus perçus en droits et permis par la ministre déléguée à la Condition féminine et les organismes sous son autorité — question n° 16, *Feuilleton et préavis* du 16 décembre 1992.

(Document n° 597 de la session)

La réponse à la question écrite de M. Jolivet (Laviolette) concernant les revenus perçus en droits et permis par le ministère des Forêts et les organismes sous son autorité — question n° 20, *Feuilleton et préavis* du 16 décembre 1992.

(Document n° 598 de la session)

La réponse à la question écrite de M. Léonard (Labelle) concernant les revenus perçus en droits et permis par le ministère des Finances et les organismes sous son autorité — question n° 21, *Feuilleton et préavis* du 16 décembre 1992.

(Document n° 599 de la session)

La réponse à la question écrite de M. Dufour (Jonquière) concernant les contestations initiées par le gouvernement du Québec auprès du Bureau de révision de l'évaluation foncière — question n° 29, *Feuilleton et préavis* du 16 décembre 1992.

(Document n° 600 de la session)

Les réponses aux questions écrites de M. Garon (Lévis) concernant les sujets suivants:

- les revenus perçus en droits et permis par le ministère des Transports et les organismes sous son autorité — question n° 6, *Feuilleton et préavis* du 16 décembre 1992;
- le ministère de l'Environnement du Québec et l'aménagement du centre de ski du Pin Rouge — question n° 7, *Feuilleton et préavis* du 16 décembre 1992.

(Document n° 601 de la session)

Les réponses aux questions écrites de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) concernant les sujets suivants:

- les revenus perçus en droits et permis par le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle et les organismes sous son autorité — question n° 9, *Feuilleton et préavis* du 16 décembre 1992;
- le Programme d'exonération et d'aide financière pour enfants en service de garde administré par le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle — question n° 10, *Feuilleton et préavis* du 16 décembre 1992.

(Document n° 602 de la session)

La réponse à la question écrite de Mme Marois (Taillon) concernant les cotisations payées par divers ministères ou par les organismes publics et parapublics sous leur autorité pour inscrire certains employés à des clubs privés — question n° 23, *Feuilleton et préavis* du 16 décembre 1992.

(Document n° 603 de la session)

---

M. le Président dépose:

Le rapport de M<sup>c</sup> Albert Mayrand, c.r., juriconsulte, contenant ses recommandations sur l'application des dispositions de la *Loi sur l'Assemblée nationale* relatives aux incompatibilités de fonctions et aux conflits d'intérêts.

(Document n° 604 de la session)

### Dépôts de rapports de commissions

M. Dauphin (Marquette) dépose:

Les rapports de la Commission des institutions qui, le 17 décembre 1992, a entendu les intéressés et étudié en détail les projets de loi d'intérêt privé suivants:

- 205 Loi concernant la succession de Herbert James Symington — rapporté avec un amendement.

(Document n° 605 de la session)

Le rapport est adopté.

- 208 Loi concernant certaines fiducies constituées au bénéfice de Marian Webster Taylor — rapporté avec un amendement.

(Document n° 606 de la session)

Le rapport est adopté.

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Côté, ministre des Forêts, dépose:

Copie d'une lettre que lui a adressée M. Denis Brière, président de Scierie Parent inc., en date du 19 juin 1992, concernant un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier.

(Document n° 607 de la session)

### Motions sans préavis

M. Parizeau, chef de l'opposition officielle, présente une motion qui ne peut être débattue faute de consentement.

M. Paradis, leader du gouvernement, présente une motion qui ne peut être débattue faute de consentement.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur l'enseignement collégial québécois.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Débats d'urgence**

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prévus par le Règlement, une demande de débat d'urgence de la part de M. Chevrette, leader de l'opposition officielle. Cette demande porte sur «la vente imminente de Provigo, le plus probablement à des intérêts étrangers».

**DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE**

La demande de débat d'urgence de la part du leader de l'opposition officielle est recevable pour les motifs suivants: cette demande répond à toutes les exigences de l'article 88 du Règlement, notamment celle de l'importance particulière, qui, après vérification du fondement de la situation, ressort des éléments suivants: les investissements publics en cause, les intérêts d'un fort contingent de travailleurs et l'envergure des aspects économiques de ce dossier.

Avant que le débat ne s'engage, M. le Président répartit ainsi le temps de parole pour ce débat d'urgence: 5 minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste

de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, chaque groupe parlementaire aura droit à une intervention de 20 minutes et les autres interventions seront limitées à 10 minutes chacune.

Le débat d'urgence s'ensuit.

À 13 heures, le débat prend fin; conformément à l'article 92 du Règlement, il n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

---

M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

**Quinze heures**

### **Motions du gouvernement**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, M. Paradis, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission des affaires sociales procède à une consultation générale et tienne des auditions publiques à compter du 23 février 1993 sur les thérapies alternatives et, à cette fin, examine:

- la reconnaissance professionnelle de certains thérapeutes alternatifs et les mécanismes de reconnaissance des thérapeutes non éligibles à un statut professionnel au sens de la loi;

- l'information au public;
- la contribution du réseau de la santé et des services sociaux pour qu'il favorise la liberté des choix thérapeutiques;

Les mémoires soient reçus au secrétariat des commissions au plus tard le 8 février 1993;

Le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Avant que le débat ne s'engage, M. Lefebvre, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion: 5 minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat.

Suit le débat sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Paradis, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail le projet de loi d'intérêt privé 233, Loi concernant la ville de Beauport.

---

M. Paradis, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission des institutions procède à une consultation générale et tienne des auditions publiques à compter du 9 mars 1993 sur l'Accord de libre-échange nord-américain;

Les mémoires soient reçus au secrétariat des commissions au plus tard le 5 février 1993;

Le ministre des Affaires internationales soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Avant que le débat ne s'engage, M. Lefebvre, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion: 5 minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat.

Suit le débat sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 108)

POUR

Audet	Carrier-Perreault	Gendron	Paradis
Baril	Chagnon	Gobé	( <i>Brome-Miss.</i> )
Beaudin	Charbonneau	Hamel	Paradis
Beaulne	Chevrette	Holden	( <i>Matapédia</i> )
Bégin	Ciaccia	Hovington	Pelchat
Bélanger	Côté	Johnson	Philibert
( <i>Anjou</i> )	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Kehoe	Picotte
Benoit	Dauphin	Khelifa	Poulin
Bergeron	Després	Lafrance	Rémillard
Blackburn	Dionne	Lafrenière	Richard
( <i>Chicoutimi</i> )	Dufour	Lemieux	Rivard
Blais	Dupuis	Lemire	Robillard
Bleau	Farrah	Léonard	Ryan
Bordeleau	Filion	LeSage	St-Roch
Boucher-Bacon	Forget	Loiselle	Tremblay
Brassard	Fradet	Maciocia	( <i>Outremont</i> )
Camden	Frulla-Hébert	MacMillan	Tremblay
Cameron	Garon	Maltais	( <i>Rimouski</i> )
Cannon	Gautrin	Marcil	Trépanier
Caron	Gauvin	Middlemiss	Williams

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 73 Contre: 0 Abstention: 0

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption*

M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le projet de loi 18, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 109)

**POUR**

Audet	Brouillette	Forget	Maciocia
Baril	Camden	Fradet	MacMillan
Beaudin	Cameron	Frulla-Hébert	Maltais
Beaulne	Cannon	Garon	Marcil
Bégin	Caron	Gautrin	Middlemiss
Bélanger	Carrier-Perreault	Gauvin	Paradis
(Anjou)	Chagnon	Gobé	(Brome-Miss.)
Benoit	Charbonneau	Hamel	Paradis
Bergeron	Chevrette	Holden	(Matapédia)
Blackburn	Ciaccia	Hovington	Philibert
(Chicoutimi)	Côté	Johnson	Picotte
Blais	(Riv.-du-Loup)	Kehoe	Poulin
Bleau	Dauphin	Lafrance	Rémillard
Boisclair	Després	Lafrenière	Richard
Bordeleau	Dufour	Lemieux	Rivard
Boucher-Bacon	Dupuis	Léonard	Robillard
Boulerice	Farrah	LeSage	Ryan
Brassard	Filion	Loiselle	St-Roch

Tremblay  
(Ostreumont)

Tremblay  
(Rimouski)

Trépanier

Williams

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 71 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 18 est adopté.

*Adoption du principe*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi 66, Loi modifiant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic et modifiant d'autres dispositions législatives, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 66 est adopté.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 66 est envoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission du budget et de l'administration, afin d'étudier en détail le projet de loi 66, Loi modifiant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic et modifiant d'autres dispositions législatives.

*Adoption*

M. Rémillard, ministre de la Justice, propose que le projet de loi 11, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

---

À 18 heures, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

**Vingt heures**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Rémillard, ministre de la Justice, proposant que le projet de loi 11, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Garon (Lévis) dépose:

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, le 18 décembre 1992, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé:

233 Loi concernant la ville de Beauport — rapporté sans amendement.  
(Document n° 608 de la session)

Le rapport est adopté.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Camden (Lotbinière) dépose:

Le rapport de la Commission du budget et de l'administration qui, le 18 décembre 1992, a étudié en détail le projet de loi:

- 66 Loi modifiant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic et modifiant d'autres dispositions législatives — rapporté avec des amendements.

(Document n° 609 de la session)

*Adoption du principe*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 230 et 237 du Règlement, M. Cherry, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi 74, Loi modifiant le Code du travail et la Loi sur le ministère du Travail, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 74 est adopté.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 74 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 244 du Règlement, M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, propose:

QUE la Commission de l'économie et du travail procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques dans le cadre de l'étude détaillée du projet de loi 74, Loi modifiant le Code du travail et la Loi sur le ministère du Travail, le 16 février 1993, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures et, à cette fin, entende:

- l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- la Fédération des policiers du Québec;

- la Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal;
- le Regroupement des pompiers;
- l'Association des directeurs de police et pompiers du Québec;

Et qu'avec l'accord des groupes parlementaires, tout autre organisme puisse être ajouté ultérieurement;

Les mémoires soient reçus au secrétariat des commissions au plus tard le 29 janvier 1993;

Le ministre du Travail soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

*Prise en considération de rapports de commissions*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission du budget et de l'administration relatif au projet de loi 66, Loi modifiant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic et modifiant d'autres dispositions législatives.

Le rapport est adopté.

*Adoption*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Rémillard, ministre de la Justice, proposant que le projet de loi 11, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 11 est adopté.

---

M. Rémillard, ministre de la Justice, propose que le projet de loi 38, Loi sur l'application de la réforme du Code civil, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 230 et 22 du Règlement, M. Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le projet de loi 66, Loi modifiant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic et modifiant d'autres dispositions législatives, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 66 est adopté.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Rémillard, ministre de la Justice, proposant que le projet de loi 38, Loi sur l'application de la réforme du Code civil, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 110)

POUR

Audet  
Bacon  
Beaudin

Bégin  
Bélanger  
(Anjou)

Benoit  
Bergeron  
Bleau

Bordeleau  
Boulerice  
Brassard

Camden	Frulla-Hébert	Lemieux	Rémillard
Cannon	Gagnon-Tremblay	Léonard	Richard
Carrier-Perreault	Garon	LeSage	Savoie
Ciaccia	Gautrin	MacMillan	Tremblay
Côté (Riv.-du-Loup)	Gauvin	Maltais	(Outremont)
Després	Gobé	Marcil	Tremblay
Doyon	Holden	Middlemiss	(Rimouski)
Dutil	Kehoe	Paradis	
Forget	Khelfa	(Brome-Miss.)	
Fradet	Lafrance	Pelchat	
	Leclerc	Poulin	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 47 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 38 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi 14, Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la médiation familiale.

Après débat, le rapport est adopté.

---

À 00 heures, sur la motion de M. Cannon, ministre des Communications, l'Assemblée est ajournée au lundi 21 décembre 1992, à 10 heures.

---

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi, 18 décembre 1992, à 9 h 10, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Lefebvre, vice-président de l'Assemblée nationale,

de Mme Bleau (Groulx), la représentante du Premier ministre, de M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), le représentant du chef de l'opposition officielle, et de M. Laliberté, secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale, il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- 45 Loi modifiant la Loi sur l'administration financière et la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services;
- 46 Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec;
- 54 Loi concernant le barrage-réservoir des Rapides des Cèdres;
- 55 Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives;
- 57 Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives;
- 59 Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux;
- 61 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement.

---

Le vendredi 18 décembre 1992, à 23 h 35, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence du Président de l'Assemblée nationale, de M. Lafrance (Iberville) et de M. Kehoe (Chapleau), les représentants du Premier ministre, de M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques), le représentant du chef de l'opposition officielle, et de M. Duchesne, secrétaire général de l'Assemblée nationale, il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant:

- 38 Loi sur l'application de la réforme du Code civil.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Dix heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Dufour (Jonquière) dépose:

Copie d'une lettre adressée à M. Claude Ryan, ministre des Affaires municipales, en date du 17 décembre 1992, par M<sup>c</sup> Paul P. Carrière, bâtonnier du Québec, concernant le projet de loi 55, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives.

(Document n° 610 de la session)

#### Motions sans préavis

M. Parizeau, chef de l'opposition officielle, présente une motion qui ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84 du Règlement, M. Parizeau, chef de l'opposition officielle, propose:

21 décembre 1992

---

QUE cette Assemblée offre ses condoléances à la famille et aux proches de M. Marcel Rioux, décédé le 16 décembre dernier, et souligne toute l'importance et la richesse de son apport intellectuel à l'évolution sociologique et politique du Québec.

Après débat, la motion est adoptée.

---

M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, présente une motion qui ne peut être débattue faute de consentement.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption*

M. Rémillard, ministre de la Justice, propose que le projet de loi 42, Loi concernant l'application de certaines dispositions du Code de procédure pénale et modifiant diverses dispositions législatives, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

---

À 12 h 59, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

*Adoption*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Rémillard, ministre de la Justice, proposant que le projet de loi 42, Loi concernant l'application de certaines dispositions du Code de procédure pénale et modifiant diverses dispositions législatives, soit adopté.

M. Chevette, leader de l'opposition officielle, propose l'ajournement du débat.

Après débat, cette motion d'ajournement est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi 51, Loi sur le Conseil des aînés, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 111)

POUR

Audet	Blais	Caron	Dauphin
Baril	Bleau	Carrier-Perreault	Dionne
Beaulne	Boisclair	Chagnon	Dufour
Bégin	Boucher-Bacon	Chenail	Dupuis
Bélanger	Boulerice	Cherry	Elkas
(Anjou)	Bourbeau	Chevette	Farrah
Bélisle	Bradet	Côté	Filion
Benoit	Brouillette	(Charlesbourg)	Fradet
Blackburn	Camden	Côté	Frulla-Hébert
(Roberval)	Cannon	(Riv.-du-Loup)	Garon

Gautrin	Lemire	Paré	St-Roch
Hamel	Léonard	Pelchat	Thérien
Holden	LeSage	Philibert	Tremblay
Houde	Loiselle	Poulin	(Outremont)
Jolivet	Maciocia	Rémillard	Tremblay
Kehoe	MacMillan	Richard	(Rimouski)
Khelfa	Maltais	Rivard	Trépanier
Lafrenière	Marcil	Robic	Williams
Lazure	Paradis	Robillard	
Lemieux	(Brome-Miss.)	Sirro	

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 71 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 51 est adopté.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, Mme Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, propose que le projet de loi 52, Loi sur le ministère de la Culture, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

---

À 18 heures, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

*Adoption*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, proposant que le projet de loi 52, Loi sur le ministère de la Culture, soit adopté.

Au terme de sa réplique, Mme Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, propose que le projet de loi 52 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude des amendements qu'elle indique.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 52 est renvoyé en commission plénière.

---

Les amendements sont étudiés et adoptés en commission plénière.

---

Le projet de loi 52, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat terminé, la motion de Mme Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, proposant que le projet de loi 52 soit adopté, est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

(Vote n° 112)

POUR

Audet  
Baril  
Beaulne

Bégin  
Bélanger  
(Anjou)

Benoit  
Blackburn  
(Roberval)

Blais  
Bleau  
Boucher-Bacon

Boulerice	Dupuis	Khelfa	Poulin
Bourbeau	Dutil	Lafrance	Rémillard
Brouillette	Elkas	Leclerc	Richard
Camden	Filion	Lemieux	Rivard
Caron	Forget	Lemire	Robillard
Carrier-Perreault	Fradet	Léonard	Sirros
Chagnon	Frulla-Hébert	LeSage	St-Roch
Chevrette	Garon	Loiselle	Thérien
Côté	Gautrin	Maciocia	Tremblay
<i>(Riv.-du-Loup)</i>	Hamel	MacMillan	<i>(Outremont)</i>
Dauphin	Holden	Marcil	Tremblay
Després	Houde	Middlemiss	<i>(Rimouski)</i>
Dionne	Johnson	Paradis	Trépanier
Doyon	Jolivet	<i>(Brome-Miss.)</i>	Valierand
Dufour	Kehoe	Pelchat	Williams

La motion est adoptée par le vote suivant:

Pour: 66 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi 52 est adopté.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, Mme Frulla-Hébert, ministre des Affaires culturelles, propose que le projet de loi 53, Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 53 est adopté.

---

M. Bourbeau, ministre de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, propose que le projet de loi 30, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi 30 est adopté.

*Adoption du principe*

M. Cherry, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi 71, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 71 est adopté.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 71 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

*Adoption*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Rémillard, ministre de la Justice, proposant que le projet de loi 42, Loi concernant l'application de certaines dispositions du Code de procédure pénale et modifiant diverses dispositions législatives, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 42 est adopté.

---

M. Rémillard, ministre de la Justice, propose que le projet de loi 50, Loi modifiant le Code de procédure civile concernant le recouvrement des petites créances, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi 50 est adopté.

**Projets de loi d'intérêt privé**

*Adoption du principe*

M. Williams (Nelligan) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 205, Loi concernant la succession de Herbert James Symington, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 205 est adopté.

*Adoption*

M. Williams (Nelligan) propose que le projet de loi d'intérêt privé 205, Loi concernant la succession de Herbert James Symington, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 205 est adopté.

*Adoption du principe*

M. Williams (Nelligan) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 208, Loi concernant certaines fiducies constituées au bénéfice de Marian Webster Taylor, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 208 est adopté.

*Adoption*

M. Williams (Nelligan) propose que le projet de loi d'intérêt privé 208, Loi concernant certaines fiducies constituées au bénéfice de Marian Webster Taylor, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 208 est adopté.

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption*

M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, propose que le projet de loi 48, Loi modifiant la Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Léonard (Labelle), le débat est ajourné.

---

À 00 heures, M. le Président lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mardi 9 mars 1993, à 14 heures.

---

**SANCTION DE PROJETS DE LOI**

Le mardi 22 décembre 1992, à 00 h 35, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence du Président de l'Assemblée nationale, de M. Gautrin (Verdun), le représentant du Premier ministre, de Mme Carrier-Perreault (Les Chutes-de-la-Chaudière), la représentante du chef de l'opposition officielle, et de M. Laliberté, secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale, il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- 11 Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives;
- 18 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles;
- 30 Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite;
- 42 Loi concernant l'application de certaines dispositions du Code de procédure pénale et modifiant diverses dispositions législatives;
- 47 Loi concernant le versement d'une allocation de retraite et d'autres prestations et modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics;
- 50 Loi modifiant le Code de procédure civile concernant le recouvrement des petites créances;
- 51 Loi sur le Conseil des aînés;
- 52 Loi sur le ministère de la Culture;
- 53 Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec;
- 66 Loi modifiant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic et modifiant d'autres dispositions législatives;
- 141 Loi sur l'enseignement privé;
- 205 Loi concernant la succession de Herbert James Symington;
- 208 Loi concernant certaines fiducies constituées au bénéfice de Marian Webster Taylor;

21 décembre 1992

---

- 214 Loi concernant la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli;
- 217 Loi concernant Consolidated Bowling Ltd.;
- 218 Loi concernant Club de Curling de Montréal Ouest Inc.;
- 225 Loi concernant Restaurant Belle-Ville Inc.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Dépôts de documents

Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, dépose:

Le rapport annuel d'Hydro-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1992.

(Document n° 611 de la session)

---

M. Ryan, ministre des Affaires municipales, dépose:

Le rapport annuel de la Société d'aménagement de l'Outaouais, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 612 de la session)

---

M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose:

Le rapport annuel du Conseil des affaires sociales, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 613 de la session)

Le rapport annuel du Conseil régional Kativik de la santé et des services sociaux, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 614 de la session)

---

M. Rémillard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, dépose:

Le rapport annuel du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 615 de la session)

---

M. le Président dépose:

Le message reçu de Sa Majesté la reine Elizabeth II à l'occasion du Jour du Commonwealth qui est célébré chaque année le deuxième lundi de mars.

(Document n° 616 de la session)

Le rapport annuel du Directeur général des élections du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992, incluant les activités du Directeur général reliées à l'application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1991.

(Document n° 617 de la session)

Le rapport annuel de la Commission de la représentation électorale du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992, incluant les activités de la Commission reliées à l'application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1991.

(Document n° 618 de la session)

Les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du:

18 décembre 1992:

- Décision 572 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la fourniture de certains imprimés aux députés.

27 janvier 1993:

- Décision 578 concernant le Règlement sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du juriconsulte;

- Décision 579 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur certaines règles applicables à la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté et à la Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle;
- Décision 580 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés.

(Document n° 619 de la session)

### Dépôts de rapports de commissions

M. Lemieux (Vanier) dépose:

Le rapport de la Commission du budget et de l'administration qui, les 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 15, 16, 17 et 18 février 1993, a tenu une consultation générale sur le financement des services publics au Québec ainsi que des auditions publiques afin d'examiner les orientations à privilégier à court et à moyen terme en ce qui a trait au niveau et à l'évolution des dépenses gouvernementales, de la fiscalité, du déficit, des besoins financiers et de la dette.

(Document n° 620 de la session)

---

M. Doyon (Louis-Hébert) dépose:

Le rapport de la Commission de la culture qui, les 23 et 24 février ainsi que les 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 4 mars 1993, a tenu une consultation générale et des auditions publiques sur le projet de loi 68, Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

(Document n° 621 de la session)

Le rapport de la Commission de la culture qui, le 28 janvier 1993, a examiné les engagements financiers du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration contenus dans les listes des mois de juillet 1991 à juillet 1992.

(Document n° 622 de la session)

M. Dufour (Jonquière) dépose:

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui, le 16 février 1993, a examiné les engagements financiers du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation contenus dans les listes des mois d'octobre 1991 à décembre 1992.

(Document n° 623 de la session)

---

M. Bélanger (Laval-des-Rapides) dépose:

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 16 février 1993, a tenu des consultations particulières dans le cadre de l'étude détaillée du projet de loi 74, Loi modifiant le Code du travail et la Loi sur le ministère du Travail.

(Document n° 624 de la session)

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 17 février 1993, a étudié en détail le projet de loi:

- 74 Loi modifiant le Code du travail et la Loi sur le ministère du Travail — rapporté avec des amendements.

(Document n° 625 de la session)

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 10 février 1993, a étudié en détail le projet de loi:

- 71 Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles — rapporté avec des amendements.

(Document n° 626 de la session)

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 27 et 28 janvier 1993, a examiné les engagements financiers du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, de la Société de développement industriel et du Fonds de développement technologique contenus dans les listes des mois d'août 1991 à décembre 1992.

(Document n° 627 de la session)

---

M. Camden (Lotbinière) dépose:

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, les 15 décembre 1992, 2, 3, 10 et 23 février 1993, a étudié en détail le projet de loi:

- 56 Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives — rapporté avec des amendements.  
(Document n° 628 de la session)

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, le 26 janvier 1993, a étudié en détail le projet de loi:

- 60 Loi modifiant la Loi sur le camionnage — rapporté sans amendement.  
(Document n° 629 de la session)

Les rapports de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, le 24 février 1993, a entendu les intéressés et étudié en détail les projets de loi d'intérêt privé suivants:

- 210 Loi concernant la Régie intermunicipale d'Aqueduc du Bas-Richelieu — rapporté avec des amendements.  
(Document n° 630 de la session)

Le rapport est adopté.

- 216 Loi concernant la municipalité de Grande-Île — rapporté avec des amendements.  
(Document n° 631 de la session)

Le rapport est adopté.

- 285 Loi concernant la ville de Saint-Hyacinthe — rapporté avec un amendement.  
(Document n° 632 de la session)

Le rapport est adopté.

Mme Hovington (Matane) dépose:

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, les 4, 5, 10, 11, 12, 17, 18, 24, 25 et 26 novembre, 1<sup>er</sup>, 2, 3, 16, 17 et 18 décembre 1992, a tenu une consultation générale et des auditions publiques sur l'enseignement collégial québécois.

(Document n° 633 de la session)

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, le 2 février 1993, a étudié en détail le projet de loi:

- 40 Loi modifiant la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants — rapporté avec des amendements, dont un au titre.

(Document n° 634 de la session)

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, le 2 février 1993, a examiné les engagements financiers du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science contenus dans les listes de janvier 1992 à décembre 1992.

(Document n° 635 de la session)

---

Mme Marois (Taillon) dépose:

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 16 février 1993, a examiné les engagements financiers du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle pour les mois de décembre 1991 à décembre 1992.

(Document n° 636 de la session)

---

M. le Président dépose:

Le rapport de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 27 janvier 1993, a statué sur diverses affaires courantes.

(Document n° 637 de la session)

### Dépôts de pétitions

M. Chevette (Joliette) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 11 407 pétitionnaires, concernant les services offerts par le ministère des Transports à la population de la Côte-Nord.

(Document n° 638 de la session)

---

M. Paré (Shefford) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 1 166 pétitionnaires, concernant les thérapies spirituelles et la pratique illégale de la médecine.

(Document n° 639 de la session)

### Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président avise l'Assemblée qu'il a reçu de M. Chevette, leader de l'opposition officielle, une lettre l'informant de son intention de signaler une violation des privilèges de l'Assemblée. Cette violation, qui prendrait la forme d'un outrage au Parlement, serait actuellement commise par 21 ministères et organismes publics; en omettant de faire rapport de leurs activités à l'Assemblée nationale dans le délai imparti par leurs lois constitutives, ils priveraient les députés d'une information à laquelle ils ont droit, en plus de ne pas respecter la loi. Dans sa lettre, le leader de l'opposition officielle indique en outre son intention de présenter une motion contre les dirigeants des organismes et ministères qui persisteraient dans cette omission.

M. le Président prend l'affaire en délibéré.

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

**Avis touchant les travaux des commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail le projet de loi d'intérêt privé 244, Loi concernant le Conseil de développement touristique Hull-Chelsea-La Pêche Inc.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement:

- la Commission des institutions, afin de poursuivre sa consultation générale sur l'accord de libre-échange nord-américain;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre sa consultation générale sur le plan de développement 1993-1995 d'Hydro-Québec;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre sa consultation générale sur les thérapies alternatives.

**Motions sans préavis**

M. Cusano, whip en chef du gouvernement, propose:

QUE:

1. M. Jean-Claude Gobé, député de Lafontaine, remplace M. Robert Benoit, député d'Orford, comme membre de la Commission de l'économie et du travail;
2. M. Paul-André Forget, député de Prévost, remplace M. Marcel Parent, député de Sauvé, comme membre de la Commission de l'économie et du travail;

3. M. Michel Tremblay, député de Rimouski, remplace M. Michel Charbonneau, député de St-Jean, comme membre de la Commission de la culture;
4. M. Benoît Fradet, député de Vimont, remplace M. Jean-Claude Gobé, député de Lafontaine, comme membre de la Commission de la culture.

La motion est adoptée.

---

Mme Trépanier, ministre déléguée à la Condition féminine et ministre responsable de la Famille, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale des femmes qui se tient annuellement le 8 mars.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

#### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 10 mars 1993, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Lazure (La Prairie). Cette motion se lit comme suit:

QUE cette Assemblée demande au gouvernement fédéral de retirer la section IV concernant l'assurance-chômage de son projet de loi C-113 portant sur les compressions des dépenses publiques.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption*

M. Rémillard, ministre de la Justice, propose que le projet de loi 14, Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la médiation familiale, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi 14 est adopté.

---

À 18 heures, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

**Vingt heures**

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi 64, Loi modifiant la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Après débat, le rapport est adopté.

*Adoption du principe*

M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, propose que le principe du projet de loi 43, Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le principe du projet de loi 43 est adopté.

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 43 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

---

À 21 h 58, sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée est ajournée au mercredi 10 mars 1993, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



---

Dix heures

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi 74, Loi modifiant le Code du travail et la Loi sur le ministère du Travail, ainsi que l'amendement transmis par M. Cherry, ministre du Travail.

Après débat, l'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi 71, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Après débat, le rapport est adopté.

#### *Adoption*

M. Paradis, ministre de l'Environnement, propose que le projet de loi 64, Loi modifiant la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 64 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements relatif au projet de loi 56, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

*Adoption du principe*

M. Savoie, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le principe du projet de loi 67, Loi modifiant le Code des professions, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

En conséquence, le débat sur la motion de M. Savoie, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, est ajourné.

Moment de recueillement

**AFFAIRES COURANTES**

Dépôts de documents

M. Ryan, ministre de la Sécurité publique, dépose:

Le rapport annuel du ministère de la Sécurité publique, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 640 de la session)

---

Mme Frulla, ministre de la Culture, dépose:

Le rapport annuel du Conseil consultatif de la lecture et du livre, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 641 de la session)

Le rapport annuel du Conseil consultatif de la lecture et du livre, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 642 de la session)

Le rapport annuel de la Société du Grand Théâtre de Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 août 1992.

(Document n° 643 de la session)

---

Mme Robillard, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, dépose:

Le rapport annuel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 644 de la session)

Le rapport annuel de l'Université du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 1991.

(Document n° 645 de la session)

Le rapport annuel de l'Université du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 1992.

(Document n° 646 de la session)

Le rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 647 de la session)

Le rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation sur l'état et les besoins de l'éducation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 648 de la session)

---

M. Paradis, leader du gouvernement, dépose:

La réponse à la question écrite de M. Paré (Shefford) concernant la contribution du gouvernement fédéral au budget de fonctionnement de la Société d'habitation du Québec — question n° 20, *Feuilleton et préavis* du 10 mars 1993.

(Document n° 649 de la session)

La réponse à la question écrite de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) concernant les plaintes de harcèlement portées en vertu de la *Loi sur la Régie du logement* — question n° 24, *Feuilleton et préavis* du 10 mars 1993.

(Document n° 650 de la session)

### Dépôts de rapports de commissions

M. Garon (Lévis) dépose:

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, les 26, 27, 28 janvier et 9 février 1993, a examiné les engagements financiers du ministère des Transports, secteur transports, pour les mois de novembre 1991 à novembre 1992 et, pour le secteur voirie, pour les mois d'août 1992 à novembre 1992.

(Document n° 651 de la session)

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, le 17 février 1993, a examiné les engagements financiers relevant du ministre délégué aux Affaires régionales pour les mois d'août 1992 à décembre 1992.

(Document n° 652 de la session)

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, le 18 février 1993, a examiné les engagements financiers du ministère des Affaires municipales pour les mois de janvier 1992 à décembre 1992.

(Document n° 653 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Avis touchant les travaux des commissions

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission du budget et de l'administration, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 198, Loi sur la limitation de l'embauche dans les organismes publics et l'imputabilité des administrateurs d'État et des dirigeants d'un organisme public.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement:

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur l'accord de libre-échange nord-américain;

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur les thérapies alternatives;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le plan de développement 1993-1995 d'Hydro-Québec.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Lazure (La Prairie) propose:

QUE cette Assemblée demande au gouvernement fédéral de retirer la section IV concernant l'assurance-chômage de son projet de loi C-113 portant sur les compressions des dépenses publiques.

Avant que le débat ne s'engage, M. Lefebvre, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion: 10 minutes sont accordées à l'auteur de la motion pour sa réplique et 10 minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, les interventions seront limitées à 30 minutes chacune.

Suit le débat sur la motion de M. Lazure (La Prairie).

À la fin de son intervention, M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, propose:

QUE la motion en discussion soit amendée en remplaçant dans la première, la deuxième, la troisième et la quatrième ligne

les mots et le signe «demande au gouvernement fédéral de retirer la section IV concernant l'assurance-chômage de son projet de loi C-113 portant sur les compressions des dépenses publiques.» par le signe, les mots et les signes «, tout en reconnaissant les efforts du gouvernement fédéral pour alléger le fardeau fiscal des contribuables, exige dans toute législation sur l'assurance-chômage, y compris la section IV de son projet de loi C-113 portant sur les compressions des dépenses publiques, la garantie pour tous les travailleurs et les travailleuses de voir maintenu intégralement leur droit fondamental à recevoir les prestations d'assurance-chômage auxquelles ils ont droit.»

La motion telle qu'amendée se lirait comme suit:

QUE cette Assemblée, tout en reconnaissant les efforts du gouvernement fédéral pour alléger le fardeau fiscal des contribuables, exige dans toute législation sur l'assurance-chômage, y compris la section IV de son projet de loi C-113 portant sur les compressions des dépenses publiques, la garantie pour tous les travailleurs et les travailleuses de voir maintenu intégralement leur droit fondamental à recevoir les prestations d'assurance-chômage auxquelles ils ont droit.

M. Lefebvre, vice-président, entend des interventions de part et d'autre sur la recevabilité de cet amendement, puis prend l'affaire en délibéré.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 199 du Règlement, le débat se poursuit tant sur l'amendement présenté par M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, que sur la motion principale proposée par M. Lazure (La Prairie).

M. Lefebvre, vice-président, interrompt le débat et rend la décision suivante sur la recevabilité de l'amendement proposé par M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle:

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion d'amendement à la motion du député de La Prairie est irrecevable parce qu'elle écarte la motion de fond qui est de nature technique. Ceci est contraire à l'esprit et à la lettre de l'article 197 du Règlement.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Lazure (La Prairie).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée, les voix se divisant ainsi:

(Vote n° 113)

POUR — 21

Baril	Brassard	Garon	Lazure
Beaulne	Caron	Gendron	Léonard
Bélanger	Carrier-Perreault	Harel	Trudel
(Anjou)	Chevrette	Holden	Vermette
Boulerice	Dupuis	Jolivet	
Bourdon	Filion	Juneau	

CONTRE — 67

Audet	Côté	Khelifa	Parent
Bacon	(Riv.-du-Loup)	Lafrance	Pelchat
Bégin	Cusano	Lafrenière	Picotte
Béliste	Dauphin	Leclerc	Poulin
Benoit	Dionne	Lemieux	Rémillard
Blackburn	Doyon	Lemire	Rivard
(Roberval)	Dutil	LeSage	Robillard
Bleau	Farrah	Libman	Savoie
Boucher-Bacon	Forget	Loiselle	Sirros
Bourbeau	Fradet	Maciocia	Thérien
Brouillette	Fruilla	MacMillan	Tremblay
Cameron	Gautrin	Maltais	(Outremont)
Cannon	Gauvin	Marcil	Tremblay
Chagnon	Gobé	Messier	(Rimouski)
Charbonneau	Hamel	Middlemiss	Trépanier
Chenail	Houde	Paradis	Vallerand
Ciaccia	Hovington	(Brome-Miss.)	Williams
Côté	Johnson	Paradis	
(Charlesbourg)	Joly	(Matapédia)	

ABSTENTION — 0

---

10 mars 1993

---

À 18 h 08, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au jeudi 11 mars 1993, à 14 heures.

---

### SANCTION- DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 10 mars 1993, à 11 h 45, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence du Président de l'Assemblée nationale, de M. Doyon (Louis-Hébert), le représentant du Premier ministre, de M. Bélanger (Anjou), le représentant du chef de l'opposition officielle, et de M. Laliberté, secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale, il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- 14 Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la médiation familiale;
- 64 Loi modifiant la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



---

Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Présentation de projets de loi

M. Paradis, leader du gouvernement, au nom de M. Ryan, ministre des Affaires municipales, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 75 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'abolition de la Société d'aménagement de l'Outaouais.

La motion est adoptée.

---

M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 76 Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et abrogeant la Loi sur le commerce du pain.

La motion est adoptée.

---

M. Vallerand, ministre du Tourisme, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 77 Loi modifiant la Loi sur les établissements touristiques et abrogeant certaines dispositions législatives.

La motion est adoptée.

## Dépôts de documents

Mme Robic, ministre déléguée aux Finances, dépose:

Un document intitulé *L'Appui au secteur financier: des dividendes pour le Québec — Propositions de politiques pour le secteur financier du Québec.*

(Document n° 654 de la session)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 188 du Règlement, M. Paradis, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission du budget et de l'administration procède à une consultation générale et tienne des auditions publiques à compter du 4 mai 1993, sur le document intitulé *L'Appui au secteur financier: des dividendes pour le Québec — Propositions de politiques pour le secteur financier du Québec* et, à cette fin, examine les principes et mesures mis de l'avant par le gouvernement du Québec pour le secteur financier québécois;

Les mémoires soient reçus au secrétariat des commissions au plus tard le 16 avril 1993;

La ministre déléguée aux Finances soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

---

M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose:

Le rapport annuel de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 655 de la session)

M. Rémillard, ministre de la Justice, dépose:

Un document contenant les Actes du Sommet de la Justice, tenu à Québec du 17 au 21 février 1992, intitulé: *La justice: une responsabilité à partager.*

(Document n° 656 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

Mme Juneau (Johnson) présente une motion qui ne peut être débattue faute de consentement.

### Avis touchant les travaux des commissions

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur l'accord de libre-échange nord-américain;
- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur l'avant-projet de loi intitulé «Loi modifiant le Code des professions et d'autres lois professionnelles».

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement:

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur les thérapies alternatives;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le plan de développement 1993-1995 d'Hydro-Québec.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Lefebvre, vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 19 mars 1993, M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue) s'adressera à M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, dans le cadre de l'interpellation portant sur «l'Hôtel-Dieu de Montréal».

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 296 et 298 du Règlement, il est convenu que cet avis pourra être modifié pour ce qui concerne le sujet de l'interpellation et le ministre à qui elle s'adresse.

---

### **AFFAIRES DU JOUR**

#### **Projets de loi du gouvernement**

##### *Adoption*

M. Ryan, ministre des Affaires municipales, propose que le projet de loi 56, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

M. Lefebvre, vice-président, interrompt le débat et M. le Président rend la décision suivante sur la recevabilité de la question de privilège soulevée par M. Chevette, leader de l'opposition officielle, à la séance du 9 mars dernier, relativement à l'omission de certains ministères et organismes publics de faire rapport à l'Assemblée nationale sur leurs activités.

## DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Il y a *prima facie* outrage au Parlement. Les règles concernant le dépôt de documents, même celles inscrites dans les lois, ont trait à la procédure de l'Assemblée; c'est pourquoi la présidence a compétence pour les interpréter. La communication des renseignements contenus aux rapports que doivent déposer en vertu de la loi les ministères et organismes publics revêt une importance pour l'exercice des fonctions parlementaires des députés. L'omission de déposer les rapports précités pourrait donc entraver l'exercice de leurs fonctions parlementaires.

Une violation de droit ou de privilège doit être tranchée par l'Assemblée uniquement. Pour que l'Assemblée statue sur le fond de la question, celui qui soulève la violation de droit ou de privilège devrait nécessairement faire suivre son avis d'une motion énonçant le reproche et le nom de la personne dont la conduite est mise en cause; une motion particulière serait nécessaire pour chacun des cas mentionnés. Ainsi, l'Assemblée aurait la possibilité d'évaluer si les reproches soulevés constituent un outrage au Parlement en tenant compte des circonstances particulières pour chacun d'eux.

Puis M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, intervient pour signaler la violation de droit ou de privilège qu'auraient commise des ministères et des organismes publics en omettant de faire rapport de leurs activités à l'Assemblée nationale dans le délai imparti par leurs lois constitutives. Le leader de l'opposition officielle termine son intervention en indiquant qu'il présentera une ou des motions pour que des mesures soient prises.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Ryan, ministre des Affaires municipales, proposant que le projet de loi 56 soit adopté.

---

M. Bissonnet, vice-président, interrompt le débat pour informer l'Assemblée que, le vendredi 19 mars 1993, M. Fillion (Montmorency) s'adressera à M. Savoie, ministre du Revenu, dans le cadre de l'interpellation portant sur «la contrebande et le commerce illégal du tabac», conformément à ce qui a été convenu précédemment au cours de la séance.

11 mars 1993

---

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Ryan, ministre des Affaires municipales.

---

À 18 h 02, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

Vingt heures

*Adoption*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Ryan, ministre des Affaires municipales, proposant que le projet de loi 56, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

*Adoption du principe*

M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le principe du projet de loi 69, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

---

11 mars 1993

---

À 22 heures, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mardi 16 mars 1993, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé suivant:

245 Loi concernant la ville d'Outremont.

(Document n° 657 de la session)

M. Chagnon (Saint-Louis) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé 245, Loi concernant la ville d'Outremont.

La motion est adoptée.

M. Paradis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé 245 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements et que le ministre des Affaires municipales soit membre de ladite commission.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose:

16 mars 1993

---

Le rapport annuel de la Commission des courses du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 658 de la session)

---

M. Paradis, leader du gouvernement, au nom de M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose:

Le rapport annuel du Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 659 de la session)

---

M. Elkas, ministre des Transports, dépose:

Le rapport annuel de l'Office des autoroutes du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 660 de la session)

---

M. Savoie, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose:

Le rapport annuel de l'Ordre des audioprothésistes du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1990.

(Document n° 661 de la session)

Le rapport annuel de l'Ordre des audioprothésistes du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1991.

(Document n° 662 de la session)

Les rapports annuels des corporations professionnelles suivantes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992:

— le Barreau du Québec;

(Document n° 663 de la session)

- la Corporation professionnelle des ergothérapeutes du Québec;  
(Document n° 664 de la session)
  - l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec;  
(Document n° 665 de la session)
  - l'Ordre des notaires du Québec;  
(Document n° 666 de la session)
  - la Corporation professionnelle des orthophonistes et audiologistes du Québec;  
(Document n° 667 de la session)
  - l'Ordre des podiatres du Québec;  
(Document n° 668 de la session)
  - la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec.  
(Document n° 669 de la session)
- Le rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.  
(Document n° 670 de la session)
- Le rapport annuel de l'Office des professions du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.  
(Document n° 671 de la session)

---

M. Côté, ministre des Forêts, dépose:

Le rapport annuel du ministère des Forêts, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.  
(Document n° 672 de la session)

### Dépôts de pétitions

M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 116 pétitionnaires, concernant les services offerts par la Clinique de planification des naissances du Centre hospitalier de l'Université Laval.

(Document n° 673 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin d'étudier en détail le projet de loi 43, Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail le projet de loi d'intérêt privé 244, Loi concernant le Conseil de développement touristique Hull-Chelsea-La Pêche Inc.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement:

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur l'avant-projet de loi intitulé «Loi modifiant le Code des professions et d'autres lois professionnelles»;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le plan de développement 1993-1995 d'Hydro-Québec.

### Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 17 mars 1993, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Brassard, whip de l'opposition officielle et député de Lac-Saint-Jean. Cette motion se lit comme suit:

QUE cette Assemblée se déclare en faveur du maintien intégral du principe de la gratuité des études collégiales.

### Motions sans préavis

M. Blackburn, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, propose:

QUE cette Assemblée rende un hommage particulier à madame Myriam Bédard qui a remporté la médaille d'or aux 7,5 kilomètres lors des championnats du monde de biathlon à Borovets en Bulgarie, à madame Isabelle Brasseur et monsieur Lloyd Eisler, qui sont maintenant les nouveaux champions du monde en patinage artistique en couple en vertu de la médaille d'or que ces deux athlètes ont remportée lors du championnat du monde tenu à Prague, à monsieur Bruny Surin, nouveau champion du monde des 60 mètres en salle, à monsieur Jean-Luc Brassard qui a décroché la première place à la compétition des bosses au championnat mondial de ski acrobatique et finalement à monsieur Philippe Laroche, champion mondial des sauts à ski.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

## AFFAIRES DU JOUR

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 308 et 309 du Règlement, l'Assemblée tient le débat de fin de séance annoncé le 11 mars dernier entre M. Boisclair (Gouin) et Mme Frulla, ministre de la Culture, concernant les coupures dans le domaine de la culture.

### Projets de loi du gouvernement

M. Johnson, ministre des Finances, transmet le message suivant de Son Excellence le lieutenant-gouverneur à M. Bissonnet, vice-président, qui en fait lecture à l'Assemblée et le dépose:

#### CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Son Excellence le lieutenant-gouverneur du Québec soumet à l'Assemblée nationale, conformément aux dispositions de l'article 54 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, une partie des crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1994, représentant 7,4 % des crédits du programme «Sécurité du revenu» du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle et 24,6 % des crédits du programme «Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris» du même ministère, soit une somme de 276 489 933,00 \$, et recommande ces crédits à la considération de l'Assemblée.

Québec, le 16 mars 1993

Martial Asselin

(Document n° 674 de la session)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à la section 1 (Crédits budgétaires) du chapitre premier du titre V du Règlement, M. Johnson, ministre des Finances, propose:

QUE l'Assemblée soit saisie du projet de loi 78, Loi n° 1 sur les crédits, 1993-1994.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit au cours duquel seules les interventions de M. Lazure (La Prairie) et de M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, de 10 minutes chacune, sont autorisées.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Puis M. Johnson, ministre des Finances, propose:

QUE le principe du projet de loi 78, Loi n° 1 sur les crédits, 1993-1994, soit adopté;

QUE ce projet de loi soit adopté.

Ces motions sont adoptées.

En conséquence, le projet de loi 78 est adopté.

*Adoption du principe*

M. Cannon, ministre des Communications, propose que le principe du projet de loi 68, Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

---

À 18 heures, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Cannon, ministre des Communications, proposant que le principe du projet de loi 68, Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 68 est adopté.

Sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement, le projet de loi 68 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture.

*Adoption*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Ryan, ministre des Affaires municipales, proposant que le projet de loi 56, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 56 est adopté.

*Adoption du principe*

M. Ryan, ministre des Affaires municipales, propose que le principe du projet de loi 75, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'abolition de la Société d'aménagement de l'Outaouais, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

16 mars 1993

---

À 22 heures, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mercredi 17 mars 1993, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Dix heures

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Ryan, ministre des Affaires municipales, proposant que le principe du projet de loi 75, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'abolition de la Société d'aménagement de l'Outaouais, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 75 est adopté.

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 75 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Savoie, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, proposant que le principe du projet de loi 67, Loi modifiant le Code des professions, soit maintenant adopté.

Sur la motion de M. Jolivet (Laviolette), le débat est ajourné.

À 13 heures, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Paradis, leader du gouvernement, au nom de M. Ciaccia, ministre des Affaires internationales, dépose:

Le rapport annuel du ministère des Affaires internationales, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 675 de la session)

---

M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose:

Le rapport annuel du ministère de la Santé et des Services sociaux, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 676 de la session)

Le rapport annuel de l'Office des personnes handicapées du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 677 de la session)

---

M. Elkas, ministre des Transports, dépose:

Le rapport annuel du Conseil de la recherche et du développement en transport, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 678 de la session)

---

17 mars 1993

Mme Frulla, ministre de la Culture, dépose:

Le rapport annuel du ministère des Affaires culturelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 679 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Blackburn (Chicoutimi) dépose:

Copie d'un message du président du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), M. Pierre Coulombe, relativement aux compressions budgétaires imposées à l'organisme.

(Document n° 680 de la session)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Filion (Montmorency) dépose:

Des extraits de rapports annuels de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) et des états financiers des entreprises du gouvernement du Québec.

(Document n° 681 de la session)

### Motions sans préavis

M. Brassard, whip de l'Opposition officielle, propose:

QUE monsieur André Boulerice, député de Sainte-Marie—Saint-Jacques, remplace monsieur Christian Claveau, député d'Ungava, comme membre de la Commission des institutions;

Monsieur Francis Dufour, député de Jonquière, remplace madame Louise Harel, députée de Hochelaga-Maisonneuve, comme membre de la Commission des institutions;

Monsieur Gérald Godin, député de Mercier, remplace monsieur Richard Holden, député de Westmount, comme membre de la Commission des institutions;

Madame Luce Dupuis, députée de Verchères, remplace monsieur André Boisclair, député de Gouin, comme membre de la Commission du budget et de l'administration;

Monsieur Richard Holden, député de Westmount, remplace madame Pauline Marois, députée de Taillon, comme membre de la Commission du budget et de l'administration;

Monsieur Denis Lazure, député de La Prairie, remplace madame Carmen Juneau, députée de Johnson, comme membre de la Commission des affaires sociales;

Monsieur Christian Claveau, député d'Ungava, remplace madame Luce Dupuis, députée de Verchères, comme membre de la Commission de l'économie et du travail;

Madame Louise Harel, députée de Hochelaga-Maisonneuve, remplace madame Jeanne Blackburn, députée de Chicoutimi, comme membre de la Commission de l'économie et du travail;

Monsieur François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, remplace monsieur Francis Dufour, député de Jonquière, comme membre de la Commission de l'aménagement et des équipements;

Madame Pauline Marois, députée de Taillon, remplace monsieur Denis Lazure, député de La Prairie, comme membre de la Commission de l'aménagement et des équipements;

Monsieur Jacques Brassard, député de Lac-Saint-Jean, remplace monsieur François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, comme membre de la Commission de l'éducation;

Madame Jeanne Blackburn, députée de Chicoutimi, remplace monsieur Jean-Pierre Jolivet, député de Laviolette, comme membre de la Commission de l'éducation;

Monsieur André Boisclair, député de Gouin, remplace monsieur Gérard Godin, député de Mercier, comme membre de la Commission de la culture.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Brassard, whip de l'Opposition officielle, dépose:

La liste ci-haut mentionnée.

(Document n° 682 de la session)

---

M. Ryan, ministre des Affaires municipales, propose:

QUE cette Assemblée rende hommage à la communauté irlandaise qui célèbre sa fête en cette journée du 17 mars.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission du budget et de l'administration, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 198, Loi sur la limitation de l'embauche dans les organismes publics et l'imputabilité des administrateurs d'État et des dirigeants d'un organisme public;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'entendre les intéressés et de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé 244, Loi concernant le Conseil de développement touristique Hull-Chelsea-La Pêche Inc.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement:

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 43, Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le plan de développement 1993-1995 d'Hydro-Québec.

---

M. Bissonnet, vice-président, donne l'avis suivant:

- la Commission de l'aménagement et des équipements se réunira en séance publique afin d'examiner les engagements financiers du ministère de l'Environnement pour les mois de novembre 1991 à janvier 1993.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires inscrites par les députés de l'Opposition

M. Brassard, whip de l'Opposition officielle et député de Lac-Saint-Jean, propose:

QUE cette Assemblée se déclare en faveur du maintien intégral du principe de la gratuité des études collégiales.

Avant que le débat ne s'engage, M. Bissonnet, vice-président, répartit le temps de parole pour la discussion de cette motion: 15 minutes sont accordées à

17 mars 1993

---

l'auteur de la motion pour sa réplique et 15 minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, les interventions seront limitées à 60 minutes chacune.

Suit le débat sur la motion de M. Brassard, whip de l'Opposition officielle et député de Lac-Saint-Jean.

---

À 18 heures, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au jeudi 18 mars 1993, à 14 heures.

---

### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 17 mars 1993, à 11 h 30, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Bissonnet, vice-président de l'Assemblée nationale, de M. Richard (Nicolet-Yamaska), le représentant du Premier ministre, de M. Baril (Arthabaska), le représentant du Chef de l'opposition officielle, et de M. Chrétien, directeur général des affaires parlementaires, il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- 56 Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives;
- 78 Loi n° 1 sur les crédits, 1993-1994.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, dépose:

Le rapport annuel de la Société nationale de l'amiante, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 683 de la session)

---

M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose:

Le rapport annuel du Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1990.

(Document n° 684 de la session)

---

M. Paradis, leader du gouvernement, au nom de M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, dépose:

Le rapport annuel du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 685 de la session)

---

M. Elkas, ministre des Transports, dépose:

Le rapport annuel du ministère des Transports, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 686 de la session)

Les rapports annuels de la Société québécoise des transports, pour les exercices financiers terminés le 31 décembre 1990 et le 31 décembre 1991.

(Document n° 687 de la session)

### Dépôts de pétitions

M. Perron (Duplessis) dépose:

— l'extrait d'une pétition, signée par 616 pétitionnaires, concernant les services offerts par le ministère des Transports à la population de la Côte-Nord.

(Document n° 688 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Bourdon (Pointe-aux-Trembles) dépose:

Copie d'une lettre que lui a adressée M. Claude Ryan, ministre de la Sécurité publique, en date du 16 mars 1993, concernant certaines activités dans le secteur du bingo.

(Document n° 689 de la session)

**Motions sans préavis**

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne, à l'occasion de son 5<sup>e</sup> anniversaire au Québec, la journée du 21 mars, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale telle que décrétée par l'Organisation des nations unies.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée, les voix se divisant ainsi:

(Vote n° 114)

POUR — 86

Audet	Bourdon	Frulla	Léonard
Bacon	Bradet	Gagnon-Tremblay	LeSage
Baril	Camden	Garon	Libman
Beaudin	Cameron	Gautrin	Loiselle
Beaulne	Cannon	Gauvin	Maciocia
Bégin	Caron	Gendron	Marcil
Bélanger	Carrier-Perreault	Gobé	Marois
(Anjou)	Charbonneau	Hamel	Messier
Bélanger	Chevrette	Holden	Paradis
(Még.-Compton)	Côté	Houde	(Brome-Miss.)
Bélisle	(Riv.-du-Loup)	Hovington	Paradis
Benoit	Cusano	Jolivet	(Matapédia)
Bergeron	Després	Joly	Paré
Blackburn	Doyon	Kehoe	Parizeau
(Chicoutimi)	Dufour	Khelfa	Pelchat
Biais	Elkas	Lafrance	Perron
Bordeleau	Farrah	Lazure	Philibert
Boucher-Bacon	Filion	Lefebvre	Richard
Boulerice	Forget	Lemieux	Rivard
Bourbeau	Fradet	Lemire	Robic

Robillard	St-Roch	Trépanier	Williams
Ryan	Thérien	Trudel	
Savoie	Tremblay	Vallerand	
Sirros	( <i>Rimouski</i> )	Vermette	

CONTRE — 0

ABSTENTION — 0

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'étudier en détail le projet de loi 75, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'abolition de la Société d'aménagement de l'Outaouais.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement:

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le plan de développement 1993-1995 d'Hydro-Québec.

---

M. le Président donne les avis suivants:

- la Commission de l'aménagement et des équipements se réunira en séance publique afin de poursuivre son examen des engagements financiers du ministère de l'Environnement pour les mois de novembre 1991 à janvier 1993;
- la Commission du budget et de l'administration se réunira en séance publique afin d'entendre le Vérificateur général du Québec dans le cadre de l'examen de son rapport pour l'année financière terminée le 31 mars 1992.

## Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président informe l'Assemblée que, le vendredi 26 mars 1993, M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue) s'adressera à M. Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, dans le cadre de l'interpellation portant sur «L'Hôtel-Dieu de Montréal».

---

## AFFAIRES DU JOUR

M. le Président fait part à l'Assemblée d'une décision rendue en privé lors d'une rencontre qu'il a eue avec les leaders parlementaires pour leur expliquer certaines modalités de fonctionnement au sujet du traitement des motions présentées en vertu du titre VI du Règlement. Ces modalités se résument de la façon suivante:

1. Une motion particulière est nécessaire pour chacun des cas soulevés; un même cas ne peut cependant faire l'objet de plus d'une motion. Une motion particulière pour chacun des cas se justifie par le fait qu'une telle motion ne peut être amendée ni scindée et par le fait qu'il peut y avoir des conclusions différentes pour chacun des cas soulevés.
2. Étant donné qu'il appartient à l'Assemblée de décider des sanctions en tenant compte, le cas échéant, des recommandations de la Commission de l'Assemblée nationale (RAN, articles 321 et 326), les motions ne devront pas comporter de sanctions.
3. Les allégations contenues dans l'avis du leader de l'opposition officielle ayant trait à de la procédure de l'Assemblée, les motions mettant en question la conduite d'un ministre seront traitées en vertu du chapitre premier du titre VI du Règlement, soit le chapitre ayant trait à la conduite d'un membre du Parlement.
4. Quant aux motions mettant en question la conduite de dirigeants d'organismes publics ou de toute autre personne qui ne serait pas

député, elles seront traitées en vertu du chapitre II du titre VI du Règlement qui porte sur la conduite d'une personne autre qu'un député. Il serait cependant souhaitable qu'une personne dont la conduite est mise en cause en vertu de ce chapitre puisse bénéficier du droit d'être entendue au même titre qu'un membre du Parlement dont la conduite est mise en cause en vertu du chapitre premier. De fait, contrairement au chapitre premier où la Commission de l'Assemblée nationale fait enquête de plein droit (RAN, article 318), le chapitre II rend facultative l'enquête de la Commission de l'Assemblée nationale. Ce dernier chapitre est pourtant un moyen alternatif à la disposition pénale contenue à l'article 133 de la *Loi sur l'Assemblée nationale* (L.R.Q. c. A-23.1), lequel assure cependant à la personne poursuivie le droit d'être entendue. C'est pourquoi on devra faire en sorte que la Commission de l'Assemblée nationale fasse enquête dans un cas visé par le chapitre II.

5. Le débat concernant chacune des motions mettant en question la conduite d'un membre du Parlement sera régi par l'article 319 du Règlement. L'auteur de la motion et le mis en cause pourront s'exprimer pendant vingt minutes chacun, après quoi la Commission de l'Assemblée nationale sera convoquée par le Président pour faire enquête.
6. Le débat concernant chacune des motions mettant en question la conduite d'une personne autre qu'un député sera régi d'une façon semblable à celui concernant une motion mettant en question la conduite d'un député. L'auteur de la motion et le ministre de tutelle de l'organisme mis en cause ou un représentant du ministre pourront s'exprimer pendant vingt minutes chacun, après quoi une motion sera présentée pour convoquer la Commission de l'Assemblée nationale.
7. Avant que ne débute l'enquête de la Commission de l'Assemblée nationale, son comité directeur sera convoqué afin de déterminer toutes les modalités de l'enquête.
8. Compte tenu que les allégations contenues à l'avis du leader de l'opposition officielle concernent 20 cas de même nature, et en dépit du fait que chaque cas doit faire l'objet d'une motion particulière, la Commission de l'Assemblée nationale tiendra une seule enquête qui portera sur tous les cas.

9. Comme la Commission de l'Assemblée nationale tiendra une seule enquête, elle produira un seul rapport à l'Assemblée; le rapport devra toutefois contenir des conclusions et recommandations spécifiques pour chacun des cas. Les conclusions ne pourront être amendées, mais les recommandations pourront l'être.
10. À la suite de la prise en considération du rapport de la Commission de l'Assemblée nationale, l'Assemblée statuera sur ce rapport. Après quoi, chaque motion sera mise aux voix et, le cas échéant, chaque motion proposant une sanction sera également mise aux voix.

Puis, M. le Président informe l'Assemblée de la tenue d'un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Garon (Lévis) à M. Middlemiss, ministre délégué aux Transports, concernant l'autoroute 50.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 188, 308 et 309 du Règlement et sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, il est ordonné:

QUE ce débat soit reporté à la séance du mardi 23 mars 1993, à la fin de la période des affaires courantes.

## AFFAIRES PRIORITAIRES

### Motions relatives à des violations de droit ou de privilège

M. le Président appelle l'article 1 du *Feuilleton et préavis*.

Avant que l'auteur de la motion présente celle-ci, M. Paradis, leader du gouvernement, soulève la caducité des motions prioritaires inscrites au *Feuilleton et préavis* et devant faire l'objet d'un débat, compte tenu du fait que tous les rapports visés auraient été déposés.

M. le Président entend quelques interventions de part et d'autre, puis, à 18 h 05, il suspend la séance jusqu'à 20 heures.

À la reprise des travaux, M. le Président rend la décision suivante sur le rappel au règlement soulevé par M. Paradis, leader du gouvernement, avant la suspension de la séance:

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Les motions prioritaires inscrites au *Feuilleton et préavis* sont régulières sous le volet soulevé par le leader du gouvernement et ce, même s'il s'avérait exact que tous les rapports visés ont été déposés dans les derniers jours, pour le motif qu'il appartiendra à l'Assemblée de statuer si elle a été privée pendant un certain temps d'une information et si cette privation pouvait constituer un outrage à l'Assemblée.

M. Paradis, leader du gouvernement, intervient de nouveau et soulève un rappel au règlement en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'Assemblée nationale*. Il prétend que cet article l'autorise à présenter une motion afin que l'Assemblée se prononce immédiatement sur les motions prioritaires inscrites au *Feuilleton et préavis*.

M. le Président entend des interventions de part et d'autre et prend la question en délibéré.

Après une suspension des travaux, M. le Président rend la décision suivante sur le rappel au règlement soulevé précédemment par M. Paradis, leader du gouvernement:

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le leader du gouvernement ne peut invoquer l'article 9 de la *Loi sur l'Assemblée nationale* pour présenter une motion afin que l'Assemblée se prononce immédiatement sur les motions prioritaires inscrites au *Feuilleton et préavis*.

Cet article reprend le principe reconnu selon lequel l'Assemblée établit ses propres règles de procédure et est seule compétente pour les faire observer. Ces règles sont énoncées,

notamment, dans le Règlement de l'Assemblée qui confie expressément à la Présidence la responsabilité de veiller à leur respect et, au besoin, de formuler des directives ou de rendre des décisions en vue d'assurer le bon déroulement des travaux de l'Assemblée.

Ainsi, c'est dans l'exercice de ses fonctions parlementaires et, partant, en application de l'article 9 de la *Loi sur l'Assemblée nationale*, que la Présidence a formulé la directive communiquée à l'Assemblée plus tôt à la présente séance.

Cette directive clarifie les règles de procédure de l'Assemblée en ce qui concerne les motions prioritaires inscrites au *Feuilleton et préavis*. Ces règles ne donnent pas ouverture à la motion que propose de présenter le leader du gouvernement.

Avant que l'on entame le débat sur la motion de M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, figurant à l'article 1 du *Feuilleton et préavis*, M. Paradis, leader du gouvernement, informe l'Assemblée que M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, est absent et ne peut intervenir sur cette motion le mettant en cause.

De consentement unanime, l'Assemblée aborde donc en premier lieu l'article 2 du *Feuilleton et préavis*. Il s'agit d'une motion prioritaire inscrite par M. Chevrette, leader de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit:

Qu'en vertu des articles 315 à 321 du Règlement de l'Assemblée nationale, l'Assemblée statue sur la conduite du député de Robert-Baldwin et ministre des Transports en regard de son défaut de déposer devant elle dans les délais requis par l'article 12 de la *Loi sur le ministère des Transports*, L.R.Q. c. M-28, un rapport des activités du ministère pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1992.

Cet article 12 spécifie que le ministre doit, dans les six mois qui suivent la fin de chaque exercice financier, déposer à l'Assemblée nationale un rapport de l'activité de son ministère pour cet exercice.

Par son omission d'agir, le député et ministre a non seulement privé l'Assemblée et ses collègues députés d'informations essentielles à l'accomplissement de leurs tâches de

18 mars 1993

---

contrôle des activités gouvernementales et d'approbation des crédits et du budget, il a également manifesté indifférence et mépris à leur égard et ainsi outragé l'Assemblée.

Qu'en conséquence, l'Assemblée statue sur la faute reprochée plus haut en se prononçant sur le rapport de la Commission de l'Assemblée nationale après que celle-ci aura fait enquête de plein droit.

Avant que l'Assemblée entreprenne le débat sur cette motion, M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, met en doute la recevabilité de celle-ci, pour les motifs suivants: la motion ne contient qu'une allégation de nature générale et hypothétique et ne fait état ni de demandes préalables de production des documents concernés, ni de refus de la part du ministre mis en cause de les produire; par ailleurs, la faute reprochée au ministre ne le concerne qu'en sa qualité de ministre, non pas en sa qualité de membre de l'Assemblée.

M. le Président entend alors des interventions de part et d'autre et prend la question en délibéré.

---

À 22 heures, M. le Président lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mardi 23 mars 1993, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

---

Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. le Président dépose:

Les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 17 mars 1993:

- Décision 582 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les conditions et les modalités d'impression, de publication et de distribution des projets de loi, des lois, du recueil annuel des lois et des autres documents parlementaires;
- Décision 589 concernant le Règlement sur les allocations vestimentaires, les uniformes et les vêtements spéciaux;
- Décision 591 concernant le Règlement sur l'adhésion de l'Assemblée nationale au Cercle de la Garnison de Québec inc.

(Document n° 690 de la session)

---

M. Paradis, leader du gouvernement, au nom de M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, dépose:

Le rapport annuel de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1992.

(Document n° 691 de la session)

### Dépôts de rapports de commissions

M. Dauphin (Marquette) dépose:

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 4 mars 1993, a examiné les engagements financiers relevant de la compétence du ministre de la Sécurité publique contenus dans les listes des mois de janvier 1992 à décembre 1992.

(Document n° 692 de la session)

### Dépôts de pétitions

Sont déposés deux extraits de pétition concernant la reconnaissance du rôle social assumé par les parents et la transformation de l'exemption pour frais de garde en un crédit d'impôt remboursable:

— le premier, extrait d'une pétition signée par 5 846 pétitionnaires, par Mme Blackburn (Chicoutimi);

(Document n° 693 de la session)

— le deuxième, extrait d'une pétition signée par 410 pétitionnaires, par M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue).

(Document n° 694 de la session)

---

Sont également déposés deux extraits de pétition concernant le fardeau fiscal au Québec:

— le premier, extrait d'une pétition signée par 423 pétitionnaires, par M. Bourdon (Pointe-aux-Trembles);

(Document n° 695 de la session)

— le deuxième, extrait d'une pétition signée par 224 pétitionnaires, par M. Libman (D'Arcy-McGee).

(Document n° 696 de la session)

**Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel**

M. Parizeau, chef de l'opposition officielle, soulève une question de fait personnel afin de relever l'inexactitude de propos que lui a attribués M. Ryan, ministre de la Sécurité publique, à la séance du 18 mars dernier, concernant l'attitude à adopter par le gouvernement face aux barricades érigées à Kahnawake.

**Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

**Motions sans préavis**

M. Tremblay (Rimouski) propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue de la Semaine du français au travail qui se déroule du 22 au 26 mars et exprime son adhésion aux objectifs qui sont de favoriser l'utilisation et l'amélioration du français dans les écoles, les milieux de travail et le monde de la communication.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission du budget et de l'administration, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 198, Loi sur la limitation de l'embauche dans les organismes publics et l'imputabilité des administrateurs d'État et des dirigeants d'un organisme public;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 43, Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement:

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre sa consultation générale sur le plan de développement 1993-1995 d'Hydro-Québec.

---

Conformément à l'ordre adopté à la séance du 18 mars dernier, l'Assemblée tient le débat de fin de séance entre M. Garon (Lévis) et M. Middlemiss, ministre délégué aux Transports, concernant l'autoroute 50.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### AFFAIRES PRIORITAIRES

#### Motions relatives à des violations de droit ou de privilège

M. le Président rend la décision suivante sur le rappel au règlement soulevé par M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, à la séance du 18 mars dernier, concernant la recevabilité de la motion prioritaire présentée par M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, et visant M. Elkas, député de Robert-Baldwin et ministre des Transports:

### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Les arguments évoqués à l'encontre de la recevabilité de la motion du leader de l'opposition officielle ne peuvent être retenus par la Présidente. L'article 318 du Règlement exige qu'un reproche soit énoncé en termes explicites mais modérés ainsi que les faits à l'appui. La motion comporte ces éléments et la Présidente ne peut formuler d'exigences supplémentaires à celles inscrites à cet article.

Des dispositions législatives prescrivant le dépôt de certains documents à l'Assemblée sont en cause. La Présidente a déjà décidé que ces dispositions sont de nature procédurale. De plus, il ressort de la doctrine que toute question de privilège peut être soulevée par un député autre que celui que la violation de privilège concerne. De même, l'outrage à l'Assemblée n'a besoin d'être soulevé que par un seul de ses membres.

La référence à des décisions rendues par la Présidente des assemblées parlementaires de type britannique fondées sur des principes identiques à ceux qui régissent l'Assemblée nationale nécessitent beaucoup de nuances et ne sauraient remplacer le cadre établi par les articles 179 et 180 de notre Règlement.

À 16 h 59, à la demande de M. Paradis, leader du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. le Président suspend les travaux jusqu'à 20 heures.

---

**Vingt heures**

À la suite d'un accord entre les leaders des groupes parlementaires, du consentement de l'Assemblée et sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement, il est ordonné:

QUE le déroulement des travaux concernant les affaires prioritaires inscrites au *Feuilleton et préavis* se fasse ainsi:

1. Pour considérer l'ensemble des motions inscrites aux affaires prioritaires aux articles 1 à 21 du *Feuilleton et préavis*, l'ordre du jour qui appelait l'article 2 est retiré;
2. Une présentation de l'ensemble des motions inscrites sera faite par l'auteur des motions pendant au plus vingt minutes;
3. L'Assemblée se transformera alors en commission plénière pour l'examen de l'ensemble des motions prioritaires;
4. Dès l'appel de la première motion, l'auteur aura un droit de parole de vingt minutes et le ministre visé, vingt minutes; ces interventions seront suivies de quelques questions par l'auteur de la motion et réponses par le ministre;
5. Dans le cas de chacune des autres motions, l'intervention de l'auteur et celle du ministre visé seront limitées à cinq minutes chacune, quelques questions de l'auteur et réponses du ministre étant par la suite permises; cependant, pour les fins de discussion et questions et réponses, le député de Mont-Royal et ministre des Affaires internationales sera remplacé par le ministre délégué aux Affaires internationales et le député de Jean-Talon et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes sera remplacé par le député de Viger, adjoint parlementaire du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
6. En ce qui concerne la motion mettant en cause le président du Conseil supérieur de l'éducation, l'auteur de la motion et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science auront chacun un droit de parole de cinq minutes, suivi de quelques questions de l'auteur de la motion et réponses de la ministre ou du président du Conseil supérieur de l'éducation;

7. Lorsque plusieurs motions concernent un même ministre, il n'y aura qu'une seule intervention de cinq minutes de l'auteur des motions et du ministre visé;
8. Aucun vote ne sera pris sur chacune des motions prioritaires;
9. À la fin du débat, le leader de l'opposition officielle présentera une motion qui tiendra lieu de conclusion et recommandation de la commission. Cette motion, qui ne pourra être amendée ni scindée, donnera ouverture à un débat en commission plénière où les interventions permises seront d'au plus dix minutes chacune par l'auteur de la motion et un ministre du gouvernement;
10. Le débat sur cette motion terminé, le président de la commission fera rapport à l'Assemblée que l'examen de l'affaire est terminé;
11. Ce rapport de la commission plénière, de même que la motion présentée en dernier lieu par le leader de l'opposition officielle, seront mis aux voix ensemble par un vote par appel nominal aux affaires courantes de la prochaine séance;
12. Dès que l'Assemblée aura disposé de cette motion et du rapport de la commission plénière, sans autre avis, toutes les motions prioritaires inscrites au *Feuilleton et préavis* par le leader de l'opposition officielle, le 17 mars dernier, seront automatiquement retirées du *Feuilleton et préavis*.

Puis M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, intervient, conformément à l'ordre adopté.

L'Assemblée se constitue ensuite en commission plénière pour la suite du débat.

*En commission plénière*

La commission plénière entreprend l'examen des motions prioritaires inscrites par M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, et mettant en cause certains ministres du gouvernement ainsi que le directeur d'un organisme public.

Avec la permission de M. le président de la commission plénière, M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, dépose:

Copie d'une lettre qu'il a adressée à M. Saintonge, Président de l'Assemblée nationale, en date du 18 mars 1993, lui transmettant le rapport annuel du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 697 de la session)

---

M. le président de la commission plénière fait rapport que la commission n'a pas fini de délibérer et n'a pas terminé l'exécution du mandat qui lui a été confié dans l'ordre adopté précédemment.

**Débats de fin de séance**

L'Assemblée tient deux débats de fin de séance:

- le premier, sur une question adressée par M. Bourdon (Pointe-aux-Trembles) à M. Ryan, ministre des Affaires municipales, concernant l'incinérateur dans l'est de Montréal;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Holden (Westmount) à Mme Robic, ministre déléguée aux Finances, concernant l'acquisition du Trust Général par la Banque Nationale.

23 mars 1993

---

À 22 h 39, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mercredi 24 mars 1993, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Dix heures

## AFFAIRES DU JOUR

### AFFAIRES PRIORITAIRES

#### Motions relatives à des violations de droit ou de privilège

Conformément à l'ordre adopté à la séance du 23 mars 1993, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin de poursuivre le débat sur les motions prioritaires inscrites au *Feuilleton et préavis* par M. Chevrette, leader de l'opposition officielle.

#### *En commission plénière*

La commission plénière poursuit l'examen des motions prioritaires inscrites au nom de M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, et mettant en cause certains ministres du gouvernement ainsi que le directeur d'un organisme public.

Avec la permission de M. le président de la commission plénière, Mme Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, dépose:

Copies de deux lettres envoyées par M. Benoît Cartier, président-directeur général de la Société nationale de l'amiante: la première, adressée à Mme Lise Bacon, vice-première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources, en date du 18 mars 1993, lui transmettant l'épreuve finale du rapport annuel 1991-1992 de la Société; la seconde, adressée à M. Robert Davis, attaché politique au cabinet de la ministre de l'Énergie et des Ressources, en date du 24 mars 1993, lui transmettant 65 exemplaires dudit rapport.

(Document n° 698 de la session)

Avec la permission de M. le président de la commission plénière, Mme Robillard, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, dépose:

Copies de deux lettres, en date du 11 décembre 1991 et du 17 décembre 1992, respectivement, transmettant les rapports annuels de l'Université du Québec pour les exercices financiers terminés le 31 mai 1991 et le 31 mai 1992.

(Document n° 699 de la session)

Avec la permission de M. le président de la commission plénière, M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose:

Copie d'un bon de commande, en date du 14 décembre 1992, pour l'impression du rapport annuel de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

(Document n° 700 de la session)

Copie d'une lettre que lui a adressée M. Gilles Prigent, président de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, en date du 17 mars 1993, exposant la chronologie de la préparation et du dépôt du dernier rapport annuel de la Régie et donnant certaines explications.

(Document n° 701 de la session)

Copie d'une lettre qu'il a expédiée aux directeurs de tous les organismes publics sous sa responsabilité, en date du 18 mars 1993, leur demandant de veiller au respect des délais prescrits par la loi en ce qui concerne le dépôt de leurs rapports annuels.

(Document n° 702 de la session)

Conformément à l'ordre adopté à la séance du 23 mars 1993, M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, propose:

QUE cette Assemblée, réitérant l'importance pour les parlementaires de pouvoir disposer en temps utile de toute l'information concernant les activités des ministères et organismes publics qui doit leur être transmise par les ministres et dirigeants d'organisme, en vertu des lois du Québec, demande le respect des dispositions législatives à cet effet.

Un débat s'ensuit.

24 mars 1993

---

Le débat terminé, la commission plénière met fin à ses travaux.

---

M. le président de la commission plénière fait rapport que la commission a terminé l'examen du mandat que lui a confié l'Assemblée nationale.

Conformément aux modalités prévues dans l'ordre adopté à la séance du 23 mars 1993, le rapport de la commission et la motion présentée par M. Chevette, leader de l'opposition officielle, seront mis aux voix ensemble lors d'un vote par appel nominal qui se tiendra au moment des votes reportés, à la période des affaires courantes de la présente séance.

---

À 12 h 31, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

**Quinze heures**

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

Dépôts de documents

M. Levesque, ministre des Finances, transmet le message suivant de Son Excellence le lieutenant-gouverneur à M. le Président qui en fait lecture à l'Assemblée:

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Son Excellence le lieutenant-gouverneur du Québec transmet à l'Assemblée nationale les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1994, conformément aux dispositions de l'article 54 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et recommande ces crédits à la considération de l'Assemblée.

Québec, le 24 mars 1993

Martial Asselin

M. Levesque, ministre des Finances, dépose les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1994.

(Document n° 703 de la session)

M. Paradis, leader du gouvernement, propose:

QUE les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1994 soient renvoyés à la commission plénière afin que celle-ci les étudie et en adopte le quart, conformément à l'article 280 du Règlement.

Cette motion est adoptée.

---

M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, dépose:

Le décret numéro 85-93 du 27 janvier 1993 ainsi que la directive numéro 4 qui modifie la directive numéro 2 approuvée par l'arrêté en conseil numéro 3099-79 du 21 novembre 1979, et ce, conformément aux articles 4.2 et 15 de la *Loi sur la Société générale de financement du Québec*.

(Document n° 704 de la session)

---

M. Vallerand, ministre du Tourisme, dépose:

Le rapport annuel de la Régie des installations olympiques, pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 1992.

(Document n° 705 de la session)

---

M. Paradis, leader du gouvernement, dépose:

Les réponses aux questions écrites de M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) concernant les sujets suivants:

— le financement par le ministère des Affaires culturelles de projets d'intervention culturelle en collaboration avec les municipalités — question n° 13, *Feuilleton et préavis* du 24 mars 1993.

(Document n° 706 de la session)

— l'aide financière accordée par le ministère des Affaires culturelles à des organismes ou projets culturels — question n° 14, *Feuilleton et préavis* du 24 mars 1993.

(Document n° 707 de la session)

Les réponses aux questions écrites de M. Brassard (Lac-Saint-Jean) concernant les sujets suivants:

— le personnel du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et les contrats et honoraires qu'il a accordés pour l'étude ou l'analyse de propositions constitutionnelles — question n° 15, *Feuilleton et préavis* du 24 mars 1993.

(Document n° 708 de la session)

— le versement d'honoraires supplémentaires à M<sup>e</sup> André G. Tremblay — question n° 16, *Feuilleton et préavis* du 24 mars 1993.

(Document n° 709 de la session)

La réponse à la question écrite de M. Claveau (Ungava) concernant le taux d'échec chez les étudiants admis à l'Institut de police du Québec — question n° 17, *Feuilleton et préavis* du 24 mars 1993.

(Document n° 710 de la session)

### Dépôts de rapports de commissions

M. Dauphin (Marquette) dépose:

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 9, 10 et 11 mars 1993, a tenu une consultation générale et des auditions publiques sur l'accord de libre-échange nord-américain.

(Document n° 711 de la session)

---

Mme Hovington (Matane) dépose:

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, les 23, 24 février, 1<sup>er</sup>, 2, 3, 4, 5 et 16 mars 1993, a tenu une consultation générale et des auditions publiques sur l'avant-projet de loi intitulé «Loi modifiant le Code des professions et d'autres lois professionnelles».

(Document n° 712 de la session)

---

M. Garon (Lévis) dépose:

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, le 23 mars 1993, a étudié en détail le projet de loi:

- 75 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'abolition de la Société d'aménagement de l'Outaouais — rapporté avec un amendement.

(Document n° 713 de la session)

### Dépôts de pétitions

Sont déposés trois extraits de pétition concernant la reconnaissance du rôle social assumé par les parents et la transformation de l'exemption pour frais de garde en un crédit d'impôt remboursable:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 9 701 pétitionnaires, par Mme Hovington (Matane);

(Document n° 714 de la session)

- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 3 379 pétitionnaires, par M. Philibert (Trois-Rivières);  
(Document n° 715 de la session)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 3 771 pétitionnaires, par M. Therrien (Rousseau).  
(Document n° 716 de la session)

---

M. Libman (D'Arcy-McGee) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 448 pétitionnaires, concernant le fardeau fiscal au Québec.  
(Document n° 717 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Dufour (Jonquière) dépose:

Une série de documents portant sur la transformation du système de chauffage de la résidence Jean de La Lande.

(Document n° 718 de la session)

### Votes reportés

M. le Président met aux voix le rapport de la commission plénière sur les motions prioritaires inscrites aux articles 1 à 21 du *Feuilleton et préavis* par M. Chevette, leader de l'opposition officielle, ainsi que la motion présentée par celui-ci à la fin des travaux de la commission. Cette motion se lit comme suit:

QUE cette Assemblée, réitérant l'importance pour les parlementaires de pouvoir disposer en temps utile de toute l'information concernant les activités des ministères et organismes publics qui doit leur être transmise par les ministres et dirigeants d'organisme, en vertu des lois du Québec, demande le respect des dispositions législatives à cet effet.

Le rapport de la commission plénière et la motion de M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, sont adoptés par le vote suivant:

(Vote n° 115)

POUR — 99

Audet	Caron	Hamel	Paradis
Bacon	Carrier-Perreault	Harel	( <i>Matapédia</i> )
Baril	Chagnon	Holden	Paré
Beaudin	Cherry	Houde	Parent
Beaulne	Chevrette	Hovington	Parizeau
Bégin	Côté	Johnson	Pelchat
Bélanger	( <i>Charlesbourg</i> )	Jolivet	Picotte
( <i>Anjou</i> )	Côté	Joly	Poulin
Bélanger	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Juneau	Richard
( <i>Még.-Compton</i> )	Cusano	Kehoe	Rivard
Bélisle	Dauphin	Khelfa	Robic
Benoit	Després	Lafrance	Robillard
Bergeron	Dionne	Lafrenière	Ryan
Blackburn	Doyon	Lazure	Savoie
( <i>Chicoutimi</i> )	Dufour	Leclerc	Sirros
Blackburn	Dutil	Lemire	St-Roch
( <i>Roberval</i> )	Elkas	Léonard	Thérien
Blais	Farrah	Levesque	Tremblay
Bleau	Filion	Libman	( <i>Outremont</i> )
Bordeleau	Fradet	Loiselle	Tremblay
Boucher-Bacon	Frulla	Maciocia	( <i>Rimouski</i> )
Bourbeau	Gagnon-Tremblay	MacMillan	Trépanier
Bourdon	Garon	Marcil	Vallierand
Bradet	Gautrin	Messier	Vallières
Brassard	Gauvin	Middlemiss	Williams
Camden	Gendron	Morin	
Cameron	Gobé	Paradis	
Cannon	Godin	( <i>Brome-Miss.</i> )	

24 mars 1993

---

CONTRE — 0

ABSTENTION — 0

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre sa consultation générale sur le plan de développement 1993-1995 d'Hydro-Québec.

---

#### **AFFAIRES DU JOUR**

#### **Affaires inscrites par les députés de l'opposition**

L'Assemblée reprend le débat sur la motion présentée par M. Brassard, whip de l'opposition officielle et député de Lac-Saint-Jean. Cette motion se lit comme suit:

QUE cette Assemblée se déclare en faveur du maintien intégral du principe de la gratuité des études collégiales.

À la fin de son intervention, M. Hamel (Sherbrooke) propose:

QUE la motion en discussion soit amendée en retranchant, dans la deuxième ligne, le mot «intégral».

La motion de M. Brassard, whip de l'opposition officielle et député de Lac-Saint-Jean, telle qu'amendée par la motion de M. Hamel (Sherbrooke), se lirait comme suit:

QUE cette Assemblée se déclare en faveur du maintien du principe de la gratuité des études collégiales.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 199 du Règlement, le débat se poursuit tant sur l'amendement proposé par M. Hamel (Sherbrooke) que sur la motion principale présentée par M. Brassard, whip de l'opposition officielle et député de Lac-Saint-Jean.

Le débat terminé, l'amendement proposé par M. Hamel (Sherbrooke) est mis aux voix; des votes par appel nominal sont exigés sur l'amendement et sur la motion principale.

M. Lefebvre, vice-président, met d'abord aux voix la motion d'amendement proposée par M. Hamel (Sherbrooke). Cette motion se lit comme suit:

QUE la motion en discussion soit amendée en retranchant, dans la deuxième ligne, le mot «intégral».

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 116)

POUR — 60

Audet	Cherry	Khelfa	Pelchat
Bacon	Côté	Lafrance	Philibert
Beaudin	( <i>Riv.-du-Loup</i> )	Lafrenière	Picotte
Bélanger	Cusano	Leclerc	Rivard
( <i>Még.-Compton</i> )	Doyon	Lemire	Robic
Bélisle	Dutil	Levesque	Robillard
Benoit	Elkas	Loiselle	Sirros
Bergeron	Farrah	Maciocia	Thérien
Blackburn	Forget	MacMillan	Tremblay
( <i>Roberval</i> )	Fradet	Marcil	( <i>Outremont</i> )
Bleau	Gagnon-Tremblay	Messier	Tremblay
Bordeleau	Gautrin	Middlemiss	( <i>Rimouski</i> )
Boucher-Bacon	Gobé	Paradis	Trépanier
Bourbeau	Hamel	( <i>Brome-Miss.</i> )	Vallerand
Camden	Houde	Paradis	Vallières
Cannon	Hovington	( <i>Matapédia</i> )	Williams
Chagnon	Joly	Parent	

CONTRE — 20

Bélanger (Anjou)	Cameron	Gendron	Léonard
Blackburn (Chicoutimi)	Caron	Godin	Libman
Blais	Carrier-Perreault	Harel	Morin
Brassard	Chevrette	Holden	Trudel
	Dufour	Juneau	
	Garon	Lazure	

ABSTENTION — 0

Puis M. Lefebvre, vice-président, met aux voix la motion de M. Brassard, whip de l'opposition officielle et député de Lac-Saint-Jean, telle qu'amendée par la motion de M. Hamel (Sherbrooke). Cette motion se lit comme suit:

QUE cette Assemblée se déclare en faveur du maintien du principe de la gratuité des études collégiales.

La motion amendée est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 117)

POUR — 81

Audet	Bordeleau	Dufour	Houde
Bacon	Boucher-Bacon	Dutil	Hovington
Beaudin	Bourbeau	Elkas	Joly
Bélanger (Anjou)	Brassard	Farrah	Juneau
Bélanger (Még.-Compton)	Camden	Forget	Khelfa
Bélisle	Cameron	Fradet	Lafrance
Benoit	Cannon	Frulla	Lafrenière
Bergeron	Caron	Gagnon-Tremblay	Lazure
Blackburn (Chicoutimi)	Carrier-Perreault	Garon	Leclerc
Blackburn (Roberval)	Chagnon	Gautrin	Lemire
Blais	Cherry	Gendron	Léonard
Bleau	Chevrette	Gobé	Levesque
	Côté (Riv.-du-Loup)	Godin	Libman
	Cusano	Hamel	Loiselle
	Doyon	Harel	Maciocia
		Holden	MacMillan

24 mars 1993

---

Marcil	Parent	Thérien	Vallières
Messier	Pelchat	Tremblay	Williams
Middlemiss	Philibert	(Outremont)	
Morin	Picotte	Tremblay	
Paradis	Rivard	(Rimouski)	
(Brome-Miss.)	Robic	Trépanier	
Paradis	Robillard	Trudel	
(Matapédia)	Sirros	Vallerand	

CONTRE — 0

ABSTENTION — 0

---

À 18 h 08, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au jeudi 25 mars 1993, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

---

Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Dépôts de pétitions

Sont déposés cinq extraits de pétition concernant la reconnaissance du rôle social assumé par les parents et la transformation de l'exemption pour frais de garde en un crédit d'impôt remboursable:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 5 716 pétitionnaires, par M. Paré (Shefford);  
(Document n° 719 de la session)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 3 288 pétitionnaires, par Mme Bleau (Groulx);  
(Document n° 720 de la session)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 4 830 pétitionnaires, par M. Marcil (Salaberry-Soulanges);  
(Document n° 721 de la session)
- le quatrième, extrait d'une pétition signée par 10 584 pétitionnaires, par M. Richard (Nicolet-Yamaska);  
(Document n° 722 de la session)
- le cinquième, extrait d'une pétition signée par 590 pétitionnaires, par Mme Boucher-Bacon (Bourget).  
(Document n° 723 de la session)

Sont déposés deux extraits de pétition concernant le fardeau fiscal au Québec:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 440 pétitionnaires, par M. Libman (D'Arcy-McGee);  
(Document n° 724 de la session)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 405 pétitionnaires, par M. Bélanger (Anjou).  
(Document n° 725 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Avis touchant les travaux des commissions

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre sa consultation générale sur le plan de développement 1993-1995 d'Hydro-Québec;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 62, Loi modifiant la Loi sur le transport par taxi.

### Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 2 avril 1993, M. Gendron (Abitibi-Ouest) s'adressera à M. Picotte, ministre délégué aux Affaires régionales, dans le cadre de l'interpellation portant sur «l'avenir des régions».

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption*

M. Cherry, ministre du Travail, propose que le projet de loi 74, Loi modifiant le Code du travail et la Loi sur le ministère du Travail, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 74 est adopté.

---

M. Cherry, ministre du Travail, propose que le projet de loi 71, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 71 est adopté.

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Savoie, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, proposant que le principe du projet de loi 67, Loi modifiant le Code des professions, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le principe du projet de loi 67 est adopté.

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 67 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'éducation.

*Adoption du principe*

M. Savoie, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi 58, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

---

À 18 heures, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

**Vingt heures**

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Savoie, ministre du Revenu, proposant que le principe du projet de loi 58, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal, soit maintenant adopté.

---

À 22 heures, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mardi 30 mars 1993, à 14 heures.

---

25 mars 1993

---

### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 25 mars 1993, à 18 h 20, à la résidence du Lieutenant-gouverneur, en présence M. Doyon (Louis-Hébert), le représentant du Président de l'Assemblée nationale, de M. Leclerc (Taschereau), le représentant du Premier ministre, de M. Dufour (Jonquière), le représentant du Chef de l'opposition officielle, et de M. Laliberté, secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale, il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- 71 Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;
- 74 Loi modifiant le Code du travail et la Loi sur le ministère du Travail.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Paradis, ministre de l'Environnement, dépose:

Le rapport annuel du Comité consultatif de l'environnement Kativik, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 726 de la session)

Le rapport annuel du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 727 de la session)

---

M. Blackburn, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dépose:

Le rapport annuel du Programme d'aide aux Inuit pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991.

(Document n° 728 de la session)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Marois (Taillon) dépose:

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 17, 18 et 24 mars 1993, a étudié en détail le projet de loi:

- 43 Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives — rapporté avec des amendements.  
(Document n° 729 de la session)

### Dépôts de pétitions

M. Hamel (Sherbrooke) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 3 781 pétitionnaires, concernant la reconnaissance du rôle social assumé par les parents et la transformation de l'exemption pour frais de garde en un crédit d'impôt remboursable.

(Document n° 730 de la session)

---

Sont déposés deux extraits de pétition concernant le fardeau fiscal au Québec:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 427 pétitionnaires, par M. Libman (D'Arcy-McGee);

(Document n° 731 de la session)

- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 215 pétitionnaires, par M. Boisclair (Gouin).

(Document n° 732 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 62, Loi modifiant la Loi sur le transport par taxi;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail le projet de loi d'intérêt privé 200, Loi modifiant la charte de la Ville de Montréal.

---

M. Bissonnet, vice-président, donne l'avis suivant:

- la Commission du budget et de l'administration se réunira en séance publique afin de vérifier les engagements financiers du ministère des Approvisionnement et Services pour les mois de janvier 1992 à décembre 1992.

**Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 31 mars 1993, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Garon (Lévis). Cette motion se lit comme suit:

QU'un moratoire soit décrété par le gouvernement sur la réorganisation administrative des services du ministère des Transports dans les différentes régions du Québec ainsi que sur le transfert aux municipalités des responsabilités de ce ministère en matière de voirie.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Crédits budgétaires

#### *Crédits provisoires*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement et sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement, il est ordonné que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier les crédits budgétaires pour l'année financière 1993-1994, en vue de l'adoption en bloc du quart d'entre eux, et qu'à cette fin:

Après les affaires courantes, pour une durée d'une heure trente minutes, il y ait échange entre le président du Conseil du trésor, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, et le député de Labelle, en accordant une période de cinq minutes aux députés indépendants;

Par la suite, pour une durée d'une heure, il y ait échange entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le député d'Arthabaska, en accordant une période de cinq minutes aux députés indépendants;

Ensuite, pour une durée de quarante-cinq minutes, il y ait échange entre le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et la députée de Hochelaga-Maisonneuve, en accordant une période de cinq minutes aux députés indépendants;

Également, pour une durée d'une heure, il y ait échange entre la ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science et le député du Lac-Saint-Jean, en accordant une période de cinq minutes aux députés indépendants;

Finalement, pour une durée de quarante-cinq minutes, il y ait échange entre le ministre délégué aux Transports et le député de Lévis, en accordant une période de cinq minutes aux députés indépendants.

La motion est adoptée.

---

La commission plénière entreprend l'étude des crédits budgétaires pour l'année financière 1993-1994, en vue de l'adoption du quart de ces crédits.

---

Sur la motion de M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. le président de la commission plénière fait rapport que la commission n'a pas fini de délibérer sur les crédits provisoires.

M. le Président informe l'Assemblée de la tenue de trois débats de fin de séance:

- le premier, sur une question adressée par Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) à M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, concernant l'entente fédérale-provinciale sur la formation de la main-d'oeuvre qui vient à échéance le 31 mars;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Jolivet (Laviolette) à M. Côté, ministre des Forêts, concernant l'usine de bois à La Martre;
- le troisième, sur une question adressée par M. Bélanger (Anjou) à M. Rémillard, ministre de la Justice, concernant les coupures d'effectifs au ministère de la Justice.

Sur la motion de M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, l'Assemblée se constitue de nouveau en commission plénière afin de poursuivre l'étude des crédits budgétaires pour l'année financière 1993-1994, en vue de l'adoption du quart de ces crédits.

---

Du consentement de la commission plénière, les travaux se poursuivent au-delà de 18 heures.

À 18 h 37, M. Lefebvre, président de la commission plénière, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

Vingt heures

*Crédits provisoires*

La commission plénière poursuit l'étude des crédits budgétaires pour l'année financière 1993-1994, en vue de l'adoption d'un quart de ces crédits.

Les crédits provisoires pour l'année financière 1993-1994 sont adoptés à la majorité des voix.

---

M. le président de la commission plénière fait le rapport suivant à l'Assemblée:

La commission plénière a adopté en bloc le quart des crédits budgétaires, soit une somme maximale de 7 993 744 375,00 \$ pour le paiement d'une partie du budget des dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 1993-1994, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu.

Cette somme se partage comme suit:

1° 7 687 777 175,00 \$ représentant 25,0 % des crédits à voter pour chacun des programmes apparaissant au budget des dépenses du gouvernement pour cette année financière;

2° 2 104 800,00 \$ représentant 13,6 % additionnel des crédits à voter pour le programme 1 «Aménagement du territoire municipal» du ministère des Affaires municipales;

3° 11 029 100,00 \$ représentant 12,2 % additionnel des crédits à voter pour le programme 2 «Aide et surveillance administratives et financières» du ministère des Affaires municipales;

4° 59 118 000,00 \$ représentant 22,2 % additionnel des crédits à voter pour le programme 3 «Évaluation foncière» du ministère des Affaires municipales;

5° 2 197 100,00 \$ représentant 10,4 % additionnel des crédits à voter pour le programme 5 «Relations avec les municipalités» du ministère des Affaires municipales;

6° 2 663 000,00 \$ représentant 8,3 % additionnel des crédits à voter pour le programme 6 «Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts» du ministère des Affaires municipales;

7° 13 671 700,00 \$ représentant 14,6 % additionnel des crédits à voter pour le programme 2 «Financement agricole» du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

8° 8 178 900,00 \$ représentant 11,6 % additionnel des crédits à voter pour le programme 6 «Société de radio-télévision du Québec» du ministère des Communications;

9° 42 109 700,00 \$ représentant 15,0 % additionnel des crédits à voter pour le programme 3 «Enseignement privé» du ministère de l'Éducation;

10° 739 700,00 \$ représentant 16,7 % additionnel des crédits à voter pour le programme 4 «Financement forestier» du ministère des Forêts;

11° 13 697 900,00 \$ représentant 18,4 % additionnel des crédits à voter pour le programme 3 «Soutien aux sociétés et organismes d'État» du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie;

12° 7 311 700,00 \$ représentant 13,9 % additionnel des crédits à voter pour le programme 1 «Développement du loisir, des sports et du plein air» du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche;

13° 2 659 500,00 \$ représentant 65,0 % additionnel des crédits à voter pour le programme 3 «Direction et gestion de la Commission des affaires sociales» du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle;

14° 52 489 300,00 \$ représentant 1,4 % additionnel des crédits à voter pour le programme 4 «Sécurité du revenu» du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle;

15° 64 668 600,00 \$ représentant 23,2 % additionnel des crédits à voter pour le programme 7 «Développement de la main-d'oeuvre» du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle;

16° 5 605 400,00 \$ représentant 50,0 % additionnel des crédits à voter pour le programme 2 «Aide aux parents pour leurs revenus de travail» du ministère du Revenu;

17° 17 722 800,00 \$ représentant 4,2 % additionnel des crédits à voter pour le programme 6 «Transport scolaire» du ministère des Transports.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

M. Paradis, ministre de l'Environnement et leader du gouvernement, au nom de M. Levesque, ministre des Finances, propose:

QUE l'Assemblée soit saisie du projet de loi 79, Loi n° 2 sur les crédits, 1993-1994;

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté;

QUE le projet de loi soit adopté.

Ces motions sont adoptées à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi 79 est adopté.

Sur la motion de M. Paradis, leader du gouvernement, les crédits budgétaires pour l'année financière 1993-1994, sauf ceux de l'Assemblée nationale, sont envoyés pour étude aux commissions permanentes.

#### **Débats de fin de séance**

L'Assemblée tient les trois débats de fin de séance précédemment annoncés:

30 mars 1993

---

- le premier, sur une question adressée par Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) à M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, concernant l'entente fédérale-provinciale sur la formation de la main-d'oeuvre qui vient à échéance le 31 mars;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Jolivet (Lavolette) à M. Côté, ministre des Forêts, concernant l'usine de bois à La Martre;
- le troisième, sur une question adressée par M. Bélanger (Anjou) à M. Rémillard, ministre de la Justice, concernant les coupures d'effectifs au ministère de la Justice.

---

À 22 h 35, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mercredi 31 mars 1993, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Dix heures

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Vallerand, ministre du Tourisme, propose que le principe du projet de loi 77, Loi modifiant la Loi sur les établissements touristiques et abrogeant certaines dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

En conséquence, le débat sur la motion de M. Vallerand, ministre du Tourisme, est ajourné.

---

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Présentation de projets de loi

M. Dutil, ministre des Approvisionnements et Services, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 80 Loi modifiant la Loi sur l'administration financière, la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

#### Dépôts de documents

M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, dépose:

Copie d'une entente intervenue entre le ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle et la Commission de la santé et de la sécurité du travail, de même que l'avis de la Commission d'accès à l'information du Québec sur ladite entente, et ce, conformément à l'article 70 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

(Document n° 733 de la session)

M. Levesque, ministre des Finances, dépose:

Le rapport annuel de la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1992.

(Document n° 734 de la session)

Les statistiques financières ainsi que les investissements en actions et en obligations d'entreprises de la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1992.

(Document n° 735 de la session)

---

M. Côté, ministre des Forêts, dépose:

Copies de trois soumissions déposées chez Rexfor pour l'achat de la scierie de La Martre en Gaspésie.

(Document n° 736 de la session)

---

M. Paradis, leader du gouvernement, dépose:

La réponse à la question écrite de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) concernant la nouvelle mesure annoncée lors du Discours du budget 1992-1993 relativement à la «Récupération des surplus des fonds spéciaux» — question n° 11, *Feuilleton et préavis* du 31 mars 1993.

(Document n° 737 de la session)

---

M. le Président dépose:

Un document intitulé *Une liste électorale informatisée. Rapport sur l'informatisation des listes électorales provinciales, municipales et scolaires*, que lui a transmis le Directeur général des élections, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée nationale le 3 juin 1992.

(Document n° 738 de la session)

Les prévisions budgétaires 1993-1994 et le rapport financier préliminaire 1992-1993 du Directeur général des élections.

(Document n° 739 de la session)

Les prévisions budgétaires 1993-1994 et le rapport financier préliminaire 1992-1993 de la Commission de la représentation électorale.

(Document n° 740 de la session)

### Dépôts de rapports de commissions

M. Lemieux (Vanier) dépose:

Le rapport de la Commission du budget et de l'administration qui, les 15 décembre 1992, 2, 3, 10, 11, 17 et 23 mars 1993, a étudié en détail le projet de loi:

- 198 Loi sur la limitation de l'embauche dans les organismes publics et l'imputabilité des administrateurs d'État et des dirigeants d'un organisme public — rapporté avec des amendements, dont un au titre.

(Document n° 741 de la session)

---

M. Jolivet (Laviolette) dépose:

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 23, 24 février, 2, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 16, 17, 18, 19, 23, 24 et 25 mars 1993, a tenu une consultation générale et des auditions publiques sur la proposition de plan de développement 1993-1995 d'Hydro-Québec.

(Document n° 742 de la session)

### Dépôts de pétitions

M. Maltais (Saguenay) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 208 pétitionnaires, concernant la reconnaissance du rôle social assumé par les parents et la transformation de l'exemption pour frais de garde en un crédit d'impôt remboursable.

(Document n° 743 de la session)

Sont déposés trois extraits de pétition concernant la loi 178:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 368 pétitionnaires, par M. Libman (D'Arcy-McGee);  
(Document n° 744 de la session)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 272 pétitionnaires, par M. Cameron (Jacques-Cartier);  
(Document n° 745 de la session)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 381 pétitionnaires, par M. Atkinson (Notre-Dame-de-Grâce).  
(Document n° 746 de la session)

#### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

#### Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 62, Loi modifiant la Loi sur le transport par taxi.
-

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Garon (Lévis) propose:

QU'un moratoire soit décrété par le gouvernement sur la réorganisation administrative des services du ministère des Transports dans les différentes régions du Québec ainsi que sur le transfert aux municipalités des responsabilités de ce ministère en matière de voirie.

Avant que le débat ne s'engage, M. Lefebvre, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion: dix minutes sont accordées à l'auteur de la motion pour sa réplique et dix minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, les interventions seront limitées à trente minutes chacune.

Suit le débat sur la motion de M. Garon (Lévis).

---

M. Lefebvre, vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande de débat de fin de séance sur une question adressée par M. Garon (Lévis) à M. Elkas, ministre des Transports, concernant un appel d'offres pour le renouvellement de la flotte d'autobus de Montréal.

Ce débat aura lieu au moment fixé pour la levée de la séance du jeudi 1<sup>er</sup> avril 1993.

---

Le débat se poursuit sur la motion de M. Garon (Lévis).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

31 mars 1993

---

À la demande de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

À 17 h 54, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au jeudi 1<sup>er</sup> avril 1993, à 14 heures.

---

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 31 mars 1993, à 17 h 17, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Bissonnet, vice-président de l'Assemblée nationale, de M. Gobé (LaFontaine), le représentant du Premier ministre, de M. Léonard (Labelle), le représentant du Chef de l'opposition officielle, et de M. Laliberté, secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale, il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant:

79 Loi n° 2 sur les crédits, 1993-1994.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Dépôts de pétitions

M. Holden (Westmount) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 235 pétitionnaires, concernant le fardeau fiscal au Québec.

(Document n° 747 de la session)

#### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Chevette, leader de l'opposition officielle, dépose:

Copie du décret 81-337 du Conseil des ministres du Québec, en date du 16 décembre 1981, concernant la proposition tarifaire à la compagnie Péchiney Ugine Kuhlmann.

(Document n° 748 de la session)

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote sur la motion présentée par M. Garon (Lévis) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition. Cette motion se lit comme suit:

QU'un moratoire soit décrété par le gouvernement sur la réorganisation administrative des services du ministère des Transports dans les différentes régions du Québec ainsi que sur le transfert aux municipalités des responsabilités de ce ministère en matière de voirie.

La motion est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 118)

POUR — 25

Baril	Brassard	Harel	Morin
Beaulne	Caron	Holden	Paré
Bélanger	Carrier-Perreault	Jolivet	Perron
(Anjou)	Chevrette	Juneau	St-Roch
Blais	Claveau	Lazure	Vermette
Boisclair	Filion	Léonard	
Bourdon	Garon	Marois	

CONTRE — 63

Bacon	Cameron	Dutil	Libman
Beaudin	Cannon	Elkas	Maciocia
Bégin	Cardinal	Farrah	MacMillan
Béliste	Charbonneau	Forget	Maltais
Benoit	Chenail	Gauvin	Marcil
Bergeron	Côté	Gobé	Messier
Blackburn	(Charlesbourg)	Hamel	Middlemiss
(Roberval)	Côté	Joly	Paradis
Bleau	(Riv.-du-Loup)	Kehoe	(Brome-Miss.)
Bordeleau	Cusano	Khelfa	Paradis
Boucher-Bacon	Dauphin	Lafrance	(Matapédia)
Bourbeau	Després	Lafrenière	Parent
Bradet	Dionne	Lemire	Pelchat
Brouillette	Doyon	Levesque	Philibert

Picotte	Robillard	Tremblay	Vallières
Rémillard	Savoie	(Outremont)	
Richard	Sirros	Trépanier	
Robic	Thérien	Vallerand	

ABSTENTION — 0

### Motions sans préavis

Mme Bacon, vice-première ministre, propose:

QUE cette Assemblée adresse ses plus sincères félicitations au nouveau premier ministre de la République française, M. Édouard Balladur, et profite de l'occasion pour remercier M. Pierre Bérégovoy de sa contribution au développement des relations franco-québécoises.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 119)

POUR — 66

Bacon	Blais	Charbonneau	Filion
Baril	Bleau	Chevrette	Garon
Beaudin	Boisclair	Claveau	Gauvin
Bégin	Bordeleau	Côté	Gobé
Bélanger	Boucher-Bacon	(Riv.-du-Loup)	Hamel
(Anjou)	Bradet	Cusano	Harel
Bélisle	Brassard	Dauphin	Holden
Benoit	Cameron	Després	Jolivet
Bergeron	Cannon	Doyon	Joly
Blackburn	Caron	Elkas	Juneau
(Roberval)	Carrier-Perreault	Farrah	Kehoe

Lafrance	Maltais	Paradis	Richard
Lemire	Marcil	( <i>Matapédia</i> )	Robillard
Léonard	Marois	Paré	Thérien
Levesque	Messier	Parent	Tremblay
Libman	Middlemiss	Pelchat	( <i>Outremont</i> )
Maciocia	Paradis	Philibert	Vallerand
MacMillan	( <i>Brome-Miss.</i> )	Picotte	Vermette

CONTRE — 0

ABSTENTION — 0

---

M. Blackburn, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, propose:

QUE cette Assemblée accepte de rendre un hommage particulier à deux athlètes québécois, Nathalie Lambert et Marc Gagnon, qui ont dominé les championnats du monde de patinage de vitesse sur courte piste.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 62, Loi modifiant la Loi sur le transport par taxi.

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'éducation relatif au projet de loi 40, Loi modifiant la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants.

Le rapport est adopté.

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, proposant que le principe du projet de loi 69, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 69 est adopté.

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 69 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

---

M. Picotte, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le principe du projet de loi 76, Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et abrogeant la Loi sur le commerce du pain, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

1<sup>er</sup> avril 1993

---

En conséquence, le principe du projet de loi 76 est adopté.

Sur la motion de M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 76 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

---

À 18 heures, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

**Vingt heures**

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Vallerand, ministre du Tourisme, proposant que le principe du projet de loi 77, Loi modifiant la Loi sur les établissements touristiques et abrogeant certaines dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Sur la motion de M. Garon (Lévis), le débat est ajourné.

#### **Débats de fin de séance**

L'Assemblée tient le débat de fin de séance demandé le mercredi 31 mars 1993 entre M. Garon (Lévis) et M. Elkas, ministre des Transports, concernant un appel d'offres pour le renouvellement de la flotte d'autobus de Montréal.

1<sup>er</sup> avril 1993

---

À 22 h 14, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mardi 6 avril 1993, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



---

Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Présentation de projets de loi

Mme Robillard, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants:

- 83 Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et modifiant certaines dispositions législatives.

La motion est adoptée.

- 82 Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

M. Paradis, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission de l'éducation procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques sur le projet de loi 82, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et d'autres dispositions législatives, à compter du mardi 11 mai 1993, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine et, à cette fin, entendé les groupes indiqués aux dates et aux heures précisées sur l'horaire qui sera ci-après déposé;

La durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de vingt minutes, l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de quarante minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition, en respectant le principe de l'alternance;

Les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 4 mai 1993; et

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, dépose:

La liste des groupes invités et l'horaire des consultations particulières portant sur le projet de loi 82, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et d'autres dispositions législatives.

(Document n° 749 de la session)

La motion est adoptée.

---

M. Bourdon (Pointe-aux-Trembles) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

196 Loi concernant la circonscription électorale de Marcel-Léger.

La motion est adoptée.

#### Dépôts de rapports de commissions

Mme Bélanger (Mégantic-Compton) dépose:

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, les 4 février, 30, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 1993, a étudié en détail le projet de loi:

- 62 Loi modifiant la Loi sur le transport par taxi — rapporté avec des amendements.

(Document n° 750 de la session)

### Dépôts de pétitions

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 232 pétitionnaires, concernant le fardeau fiscal au Québec.

(Document n° 751 de la session)

M. Paré (Shefford) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 529 pétitionnaires, concernant la réforme de l'enseignement collégial au Québec.

(Document n° 752 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Votes reportés

L'Assemblée procède au vote sur la motion sans préavis présentée par M. Blackburn, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Cette motion se lit comme suit:

QUE cette Assemblée accepte de rendre un hommage particulier à deux athlètes québécois, Nathalie Lambert et Marc Gagnon, qui ont dominé les championnats du monde de patinage de vitesse sur courte piste.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 120)

POUR — 86

Atkinson	Cardinal	Gautrin	Middlemiss
Audet	Caron	Gauvin	Morin
Bacon	Carrier-Perreault	Gendron	Paradis
Baril	Chagnon	Gobé	(Brome-Miss.)
Bégin	Charbonneau	Harel	Paré
Bélanger	Chenail	Holden	Parent
(Anjou)	Ciaccia	Houde	Perron
Bélanger	Côté	Hovington	Philibert
(Még.-Compton)	(Charlesbourg)	Johnson	Rémillard
Bergeron	Côté	Jolivet	Richard
Blackburn	(Riv.-du-Loup)	Joly	Rivard
(Chicoutimi)	Cusano	Juneau	Robic
Blackburn	Dauphin	Kehoe	Ryan
(Roberval)	Després	Lafrance	Sirros
Blais	Dionne	Lafrenière	St-Roch
Bordeleau	Doyon	Lazure	Thérien
Boulerice	Dufour	Léonard	Tremblay
Bourbeau	Dutil	Levesque	(Rimouski)
Bourdon	Elkas	Maciocia	Trépanier
Bradet	Filion	MacMillan	Vallières
Brassard	Forget	Maltais	Vermette
Brouillette	Fradet	Marcil	Williams
Cameron	Frulla	Marois	
Cannon	Gagnon-Tremblay	Messier	

CONTRE — 0

ABSTENTION — 0

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin d'étudier en détail les projets de loi suivants: le projet de loi 69, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux, et le projet de loi 76, Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et abrogeant la Loi sur le commerce du pain;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail le projet de loi d'intérêt privé 200, Loi modifiant la charte de la Ville de Montréal.

**Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Lefebvre, vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 7 avril 1993, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve). Cette motion se lit comme suit:

QUE cette Assemblée dénonce l'incapacité du gouvernement libéral d'obtenir du gouvernement fédéral qu'il se retire des domaines de la formation et du développement de la main-d'oeuvre et qu'il transfère au gouvernement du Québec, toutes les sommes d'argent qu'il consacre actuellement à ces fins.

## AFFAIRES DU JOUR

### AFFAIRES PRIORITAIRES

#### Motions de censure

M. Léonard (Labelle) propose la motion de censure suivante:

QUE l'Assemblée blâme très sévèrement le gouvernement libéral qui, dans ses crédits proposés pour l'année 1993-1994, a opté pour des mesures de facilité et qui n'a pas eu le courage de faire les choix politiques qu'exigeait le déséquilibre actuel des finances publiques québécoises.

Avant que le débat ne s'engage, M. Lefebvre, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion: vingt minutes sont accordées à l'auteur de la motion pour sa réplique et vingt minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, les interventions de l'auteur de la motion et du représentant du Premier ministre seront limitées à soixante minutes chacune et celles des autres députés, à vingt minutes chacune.

Le débat s'ensuit sur la motion de M. Léonard (Labelle).

---

M. Bissonnet, vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée de la tenue d'un débat de fin de séance sur une question adressée par Mme Juneau (Johnson) à M. Elkas, ministre des Transports, concernant le transport bénévole et le projet de loi 62 sur le taxi.

---

Le débat se poursuit sur la motion de censure présentée par M. Léonard (Labelle).

---

À 18 heures, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

Vingt heures

#### Motions de censure

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de censure présentée par M. Léonard (Labelle).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 121)

POUR — 21

Baril	Brassard	Harel	Morin
Bélanger	Caron	Holden	Paré
(Anjou)	Carrier-Perreault	Jolivet	Perron
Blais	Dufour	Juneau	Vermette
Boulerice	Garon	Léonard	
Bourdon	Gendron	Marois	

CONTRE — 56

Audet	Dionne	Kehoe	Pelchat
Bacon	Doyon	Lafrance	Philibert
Bégin	Dutil	Lafrenière	Picotte
Bélanger	Elkas	Lemieux	Richard
(Még.-Compton)	Forget	Levesque	Rivard
Bergeron	Fradet	Maciocia	Ryan
Bordeleau	Frulla	MacMillan	Sirros
Bourbeau	Gagnon-Tremblay	Maltais	Thérien
Bradet	Gautrin	Marcil	Tremblay
Brouillette	Gauvin	Messier	(Rimouski)
Cardinal	Gobé	Middlemiss	Trépanier
Charbonneau	Hamel	Paradis	Vallières
Côté	Houde	(Brome-Miss.)	Williams
(Riv.-du-Loup)	Hovington	Paradis	
Cusano	Johnson	(Matapédia)	
Dauphin	Joly	Parent	

ABSTENTION — 0

**Débats de fin de séance**

L'Assemblée tient le débat de fin de séance précédemment annoncé entre Mme Juneau (Johnson) et M. Elkas, ministre des Transports, concernant le transport bénévole et le projet de loi 62 sur le taxi.

---

À 22 h 17, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mercredi 7 avril 1993, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Dix heures

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Savoie, ministre du Revenu, proposant que le principe du projet de loi 58, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le principe du projet de loi 58 est adopté.

Sur la motion de M. Cannon, ministre des Communications, le projet de loi 58 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

---

M. Savoie, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi 70, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Blais (Masson), le débat est ajourné.

À 13 heures, M. Lefebvre, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

Moment de recueillement

**AFFAIRES COURANTES**

Dépôts de documents

M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, dépose:

Un rapport actuariel, en date d'avril 1993, que la Régie des rentes du Québec a fait préparer pour accompagner le projet de loi 43, Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives.

(Document n° 753 de la session)

---

M. Paradis, leader du gouvernement, dépose:

La réponse à la question écrite de M. Blais (Masson) concernant les revenus perçus en droits et permis par le ministère du Tourisme et les organismes sous son autorité — question n° 2, *Feuilleton et préavis* du 7 avril 1993.

(Document n° 754 de la session)

Dépôts de pétitions

M. Lazure (La Prairie) dépose:

— l'extrait d'une pétition, signée par dix pétitionnaires, concernant la loi 37 et les assistés sociaux.

(Document n° 755 de la session)

## Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

## Avis touchant les travaux des commissions

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'entendre les intéressés et de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé 200, Loi modifiant la charte de la Ville de Montréal;
- la Commission du budget et de l'administration, afin d'étudier en détail le projet de loi 58, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal.

---

M. le Président donne les avis suivants:

- la Commission de l'aménagement et des équipements se réunira afin de poursuivre la vérification des engagements financiers du ministère de l'Environnement contenus dans les listes de novembre 1991 à décembre 1992;
  - la Commission de l'économie et du travail se réunira afin d'étudier la directive numéro 4 à la Société générale de financement du Québec, annexée au décret 85-93 du 27 janvier 1993.
-

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) propose:

QUE cette Assemblée dénonce l'incapacité du gouvernement libéral d'obtenir du gouvernement fédéral qu'il se retire des domaines de la formation et du développement de la main-d'oeuvre et qu'il transfère au gouvernement du Québec, toutes les sommes d'argent qu'il consacre actuellement à ces fins.

Avant que le débat ne s'engage, M. le Président répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion: dix minutes sont accordées à l'auteur de la motion pour sa réplique et dix minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, les interventions seront limitées à trente minutes chacune.

Suit le débat sur la motion de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 122)

POUR — 20

Blais	Carrier-Perreault	Harel	Morin
Boisclair	Claveau	Holden	Paré
Bourdon	Dufour	Juneau	Parizeau
Brassard	Filion	Léonard	Perron
Caron	Gendron	Marois	Vermette

7 avril 1993

---

CONTRE — 48

Audet	Charbonneau	Khelfa	Parent
Bégin	Chenail	Lafrenière	Pelchat
Bélanger	Cusano	Levesque	Philibert
( <i>Még.-Compton</i> )	Doyon	Libman	Richard
Benoit	Dutil	Loiselle	Robic
Bergeron	Forget	Maciocia	Ryan
Blackburn	Fradet	MacMillan	Thérien
( <i>Roberval</i> )	Gautrin	Maltais	Tremblay
Bordeleau	Gobé	Messier	( <i>Rimouski</i> )
Bourbeau	Hamel	Middlemiss	Trépanier
Brouillette	Houde	Paradis	Williams
Cameron	Hovington	( <i>Brome-Miss.</i> )	
Cannon	Joly	Paradis	
Cardinal	Kehoe	( <i>Matapédia</i> )	

ABSTENTION — 0

---

À 18 h 06, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au jeudi 8 avril 1993, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



---

Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Ryan, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

- 84 Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux et modifiant diverses dispositions législatives.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Elkas, ministre des Transports, dépose:

Le rapport annuel de la Société de l'assurance automobile du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1992.

(Document n° 756 de la session)

---

Mme Frulla, ministre de la Culture, dépose:

Le rapport annuel de la Société de la Place des Arts de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 2 septembre 1992.

(Document n° 757 de la session)

### Dépôts de rapports de commissions

M. Richard (Nicolet-Yamaska) dépose:

Les rapports de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui, le 6 avril 1993, a étudié en détail les projets de loi suivants:

- 69 Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux — adopté avec des amendements.  
(Document n° 758 de la session)
- 76 Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et abrogeant la Loi sur le commerce du pain — adopté sans amendement.  
(Document n° 759 de la session)

### Dépôts de pétitions

M. Bergeron (Deux-Montagnes) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 685 pétitionnaires, concernant l'école Jacques-Labrie de St-Eustache et l'école Fleur-de-vie de Laval-Ouest.  
(Document n° 760 de la session)

---

M. Brassard (Lac-Saint-Jean) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par sept pétitionnaires, concernant l'enseignement de la philosophie au collégial.  
(Document n° 761 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

M. Cameron (Jacques-Cartier) propose:

QUE cette Assemblée souligne le 125<sup>e</sup> anniversaire du décès de Thomas D'Arcy-McGee, député au Québec de 1858 jusqu'à la confédération, puis député au parlement fédéral jusqu'à son assassinat le 7 avril 1868.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

### Avis touchant les travaux des commissions

Pour donner suite à la réunion des leaders des groupes parlementaires qu'il a convoquée conformément à l'article 285 du Règlement, M. le Président informe l'Assemblée que l'étude des crédits débutera le mardi 20 avril prochain et se poursuivra, conformément aux dispositions du Règlement, pendant dix séances consécutives jusqu'au lundi 3 mai prochain, suivant le calendrier établi avec les leaders des groupes parlementaires.

À la demande d'un des leaders, M. le Président convoquera une nouvelle réunion des leaders pour préciser toute autre modalité, si nécessaire.

Au terme de l'étude des crédits des ministères, une séance de la commission plénière, d'une durée de trois heures, sera consacrée à l'étude des crédits de l'Assemblée nationale.

---

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, pour ceux du ministère des Affaires municipales;

8 avril 1993

---

- la Commission du budget et de l'administration, pour ceux du ministère des Approvisionnements et Services;
- la Commission de la culture, pour ceux du ministère de la Culture;
- la Commission des institutions, pour ceux du ministère des Affaires internationales.

---

M. le Président donne les avis suivants:

- la Commission de l'aménagement et des équipements se réunira afin de poursuivre la vérification des engagements financiers du ministère de l'Environnement contenus dans les listes de novembre 1991 à décembre 1992;
- la Commission de l'économie et du travail se réunira afin de poursuivre l'étude de la directive numéro 4 à la Société générale de financement du Québec, annexée au décret 85-93 du 27 janvier 1993.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Savoie, ministre du Revenu, proposant que le principe du projet de loi 70, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le principe du projet de loi 70 est adopté.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 70 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi 43, Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives, ainsi que l'amendement transmis par M. Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle.

Après débat, l'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission du budget et de l'administration relatif au projet de loi 198, Loi sur la limitation de l'embauche dans les organismes publics et l'imputabilité des administrateurs d'État et des dirigeants d'un organisme public.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

*Adoption*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, proposant que le projet de loi 48, Loi modifiant la Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises, soit adopté.

M. Lefebvre, vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée de la tenue d'un débat de fin de séance sur une question adressée par Mme Caron (Terrebonne) à M. Rémillard, ministre de la Justice, concernant un cas de décès d'une personne sous curatelle publique.

---

Le débat se poursuit sur la motion de M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 48 est adopté.

---

M. Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, propose que le projet de loi 49, Loi concernant certains règlements pris en application de la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi 49 est adopté.

#### *Adoption du principe*

M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Paradis, leader du gouvernement et ministre de l'Environnement, propose que le principe du projet de loi 73, Loi modifiant de nouveau la Loi sur l'Assemblée nationale, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi 73 est adopté.

Sur la motion de M. Johnson, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi 73 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'Assemblée nationale.

## Projets de loi d'intérêt privé

### *Adoption du principe*

Mme Caron (Terrebonne), au nom de Mme Dupuis (Verchères), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 210, Loi concernant la Régie intermunicipale d'Aqueduc du Bas-Richelieu, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 210 est adopté.

### *Adoption*

Mme Caron (Terrebonne), au nom de Mme Dupuis (Verchères), propose que le projet de loi 210, Loi concernant la Régie intermunicipale d'Aqueduc du Bas-Richelieu, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 210 est adopté.

### *Adoption du principe*

M. Maltais (Saguenay), au nom de M. Marcil (Salaberry-Soulanges), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 216, Loi concernant la municipalité de Grande-Île, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 216 est adopté.

*Adoption*

M. Maltais (Saguenay), au nom de M. Marcil (Salaberry-Soulanges), propose que le projet de loi d'intérêt privé 216, Loi concernant la municipalité de Grande-Île, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 216 est adopté.

*Adoption du principe*

M. Maltais (Saguenay), au nom de M. Messier (Saint-Hyacinthe), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 285, Loi concernant la ville de Saint-Hyacinthe, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 285 est adopté.

*Adoption*

M. Maltais (Saguenay), au nom de M. Messier (Saint-Hyacinthe), propose que le projet de loi d'intérêt privé 285, Loi concernant la ville de Saint-Hyacinthe, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 285 est adopté.

*Adoption du principe*

Mme Caron (Terrebonne), au nom de M. Filion (Montmorency), propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé 233, Loi concernant la ville de Beauport, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée.

En conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé 233 est adopté.

*Adoption*

Mme Caron (Terrebonne), au nom de M. Filion (Montmorency), propose que le projet de loi d'intérêt privé 233, Loi concernant la ville de Beauport, soit adopté.

La motion est adoptée.

En conséquence, le projet de loi d'intérêt privé 233 est adopté.

**Débats de fin de séance**

À 17 h 58, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient le débat de fin de séance précédemment annoncé entre Mme Caron (Terrebonne) et M. Rémillard, ministre de la Justice, concernant un cas de décès d'une personne sous curatelle publique.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Rémillard, ministre de la Justice, dépose:

Copie d'une lettre que lui a envoyée M<sup>e</sup> Daniel Jacoby, protecteur du citoyen, en date du 6 avril 1993, concernant la succession de Mme Yvette Bélair-Plessis.

(Document n° 762 de la session)

**8 avril 1993**

---

À 18 h 10, sur la motion de M. Rémillard, ministre de la Justice, l'Assemblée est ajournée au mardi 20 avril 1993, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Dépôts de pétitions

M. Paré (Shefford) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par onze pétitionnaires, concernant la responsabilité du gouvernement du Québec en matière de logement et le développement de nouveaux logements destinés aux ménages à revenu faible ou modeste.

(Document n° 763 de la session)

#### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

#### Motions sans préavis

M. Cusano, whip en chef du gouvernement, propose:

QUE l'Assemblée nationale s'associe à de nombreux organismes à travers le monde pour souligner la Semaine du don d'organes qui se déroule cette année du 19 au 25 avril afin de sensibiliser la population à l'importance du don d'organes.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, pour ceux du ministère des Affaires municipales (programmes 1 à 7);
- la Commission de l'aménagement et des équipements, pour ceux qui relèvent du ministre responsable de l'Habitation (programmes 8 et 9 des crédits du ministère des Affaires municipales);
- la Commission de la culture, pour ceux du ministère de la Culture;
- la Commission de la culture, pour ceux du ministère des Communications;
- la Commission du budget et de l'administration, pour ceux du Conseil du trésor et des organismes relevant du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique;
- la Commission des institutions, pour ceux du ministère des Affaires internationales;
- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (excluant le volet «développement technologique»);
- la Commission des institutions, pour ceux du ministère de la Justice (programme 10, volet «protection du consommateur»).

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement:

- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux de la Régie des installations olympiques (élément 5 du programme 1 des crédits du ministère du Tourisme).

---

À 15 h 22, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mercredi 21 avril 1993, à 15 heures.

---

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 20 avril 1993, à 16 h 10, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Richard (Nicolet-Yamaska), le représentant du Président de l'Assemblée nationale, de M. Maltais (Saguenay), le représentant du Premier ministre, et de M. Laliberté, secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale, il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- 48 Loi modifiant la Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises;
- 49 Loi concernant certains règlements pris en application de la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise;
- 210 Loi concernant la Régie intermunicipale d'Aqueduc du Bas-Richelieu;
- 216 Loi concernant la municipalité de Grande-Île;

**20 avril 1993**

---

- 233 Loi concernant la ville de Beauport;
- 285 Loi concernant la ville de Saint-Hyacinthe.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

---

Quinze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Présentation de projets de loi

M. Middlemiss, ministre délégué aux Transports, au nom de M. Elkas, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants:

81 Loi modifiant la Loi sur les transports.

La motion est adoptée.

85 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique en matière de contrats de transport d'élèves.

La motion est adoptée.

#### Dépôts de documents

M. Paradis, leader du gouvernement, dépose:

Les réponses aux questions écrites de M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue) concernant les sujets suivants:

- certains changements de personnel effectués à la suite de la réforme des services de santé et des services sociaux — question n° 15, *Feuilleton et préavis* du 21 avril 1993.

(Document n° 764 de la session)

- les déplacements par ambulance des citoyens en provenance du CLSC Lac-Échemin vers les centres hospitaliers Saint-Georges-de-Beauce et de Beauceville — question n° 16, *Feuilleton et préavis* du 21 avril 1993.

(Document n° 765 de la session)

### Dépôts de pétitions

Mme Juneau (Johnson) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 702 pétitionnaires, concernant un programme de retraite anticipée et l'intégration des jeunes dans le milieu du travail.

(Document n° 766 de la session)

---

Mme Cardinal (Châteauguay) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 91 pétitionnaires, concernant les subventions aux organismes de loisir et l'élaboration d'une stratégie de développement du loisir au Québec.

(Document n° 767 de la session)

---

M. Libman (D'Arcy-McGee) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 484 pétitionnaires, concernant la loi 178, *Loi modifiant la Charte de la langue française* (L.Q. 1988, c. 54).

(Document n° 768 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

**Avis touchant les travaux des commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Paradis, leader du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires:

- la Commission du budget et de l'administration, pour ceux du ministère des Finances (programmes 6 et 7);
- la Commission des institutions, pour ceux qui relèvent du ministre délégué aux Affaires autochtones (programme 4 des crédits du ministère du Conseil exécutif).

**Motions sans préavis**

M. Blackburn, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, propose:

QUE cette Assemblée accepte de souligner la présentation de la Semaine de la conservation de la faune qui a lieu du 18 au 24 avril 1993.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

21 avril 1993

---

À 17 h 10, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au jeudi 22 avril 1993, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Dépôts de documents

M. Savoie, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose:

Le rapport annuel de l'Ordre des audioprothésistes du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1992.

(Document n° 769 de la session)

---

M. Ryan, ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, dépose:

Copie de six documents relatifs à la plainte déposée devant le Comité des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies dans le dossier de la loi 178 sur l'affichage commercial au Québec.

(Document n° 770 de la session)

#### Dépôts de rapports de commissions

M. Garon (Lévis) dépose:

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, les 18 mars et 8 avril 1993, a examiné les engagements financiers du ministère de l'Environnement pour les mois de novembre 1991 à janvier 1993.

(Document n° 771 de la session)

---

M. Jolivet (Laviolette) dépose:

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 8 avril 1993, a étudié la directive numéro 4 adressée à la Société générale de financement du Québec et annexée au décret 85-93 du 27 janvier 1993.

(Document n° 772 de la session)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires:

- la Commission de la culture, pour ceux du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration;
- la Commission du budget et de l'administration, pour ceux du ministère des Finances (programmes 6 et 7);
- la Commission de la culture, pour ceux des organismes relevant du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française;

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, pour ceux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (programmes 1 à 9);
- la Commission de l'aménagement et des équipements, pour ceux du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (programme 1);
- la Commission des affaires sociales, pour ceux du ministère de la Santé et des Services sociaux (volets «polytoxicomanie» et «adoption internationale»);
- la Commission des institutions, pour ceux du ministère des Affaires internationales (volet «francophonie»);
- la Commission des institutions, pour ceux du ministère de la Justice (volet «aide juridique»);
- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (excluant le volet «technologie»).

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement:

- la Commission du budget et de l'administration, pour ceux du ministère du Revenu;
- la Commission des institutions, pour ceux qui relèvent du ministre délégué aux Affaires autochtones (programme 4 des crédits du ministère du Conseil exécutif);
- la Commission de l'éducation, pour ceux du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (programme 1, éléments 2 et 3 du programme 2 ainsi que les programmes 3, 5, 6 et 7).

### Motions sans préavis

M. Paradis, ministre de l'Environnement, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée de la terre qui se tient aujourd'hui.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Bordeleau (Acadie) propose:

QU'à l'occasion du 78<sup>e</sup> anniversaire du génocide arménien survenu le 24 avril 1915, l'Assemblée nationale commémore cet événement douloureux, toujours très présent dans la mémoire de nos concitoyennes et concitoyens d'origine arménienne.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

À 15 h 56, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mardi 27 avril 1993, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**

Quatorze heures

Montent de recueiilement

### AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. le Président dépose:

Les notes explicatives sur les prévisions budgétaires 1993-1994 et sur le rapport financier préliminaire 1992-1993 du Directeur général des élections.

(Document n° 773 de la session)

Les notes explicatives sur les prévisions budgétaires 1993-1994 et sur le rapport financier préliminaire 1992-1993 de la Commission de la représentation électorale.

(Document n° 774 de la session)

Dépôts de rapports de commissions

M. Lemieux (Vanier) dépose:

Le rapport de la Commission du budget et de l'administration qui, le 30 mars 1993, a examiné les engagements financiers du ministère des Approvisionnement et Services contenus dans les listes des mois de janvier 1992 à décembre 1992.

(Document n° 775 de la session)

## Dépôts de pétitions

Sont déposés sept extraits de pétition concernant les subventions aux organismes de loisir et l'élaboration d'une stratégie de développement du loisir au Québec:

- le premier, extrait d'une pétition signée par 227 pétitionnaires, par M. Gendron (Abitibi-Ouest);  
(Document n° 776 de la session)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 311 pétitionnaires, par M. Léonard (Labelle);  
(Document n° 777 de la session)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 153 pétitionnaires, par Mme Juneau (Johnson);  
(Document n° 778 de la session)
- le quatrième, extrait d'une pétition signée par 314 pétitionnaires, par Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve);  
(Document n° 779 de la session)
- le cinquième, extrait d'une pétition signée par 412 pétitionnaires, par M. Paré (Shefford);  
(Document n° 780 de la session)
- le sixième, extrait d'une pétition signée par 309 pétitionnaires, par M. Lazure (La Prairie);  
(Document n° 781 de la session)
- le septième, extrait d'une pétition signée par 255 pétitionnaires, par M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue).  
(Document n° 782 de la session)

## Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

**Avis touchant les travaux des commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires:

- la Commission des affaires sociales, pour ceux du ministère de la Santé et des Services sociaux (volets «protection de la jeunesse» et «action communautaire»);
- la Commission des institutions, pour ceux qui relèvent du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes (programme 5 des crédits du ministère du Conseil exécutif);
- la Commission de l'éducation, pour ceux qui relèvent du ministre responsable de l'application des lois professionnelles (programme 8 des crédits du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science);
- la Commission du budget et de l'administration, pour ceux du ministère des Finances;
- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du ministère de l'Énergie et des Ressources (programme 4 et programmes 1, 2, 3 et 5).

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement:

- la Commission des affaires sociales, pour ceux de l'Office des personnes handicapées du Québec (programme 9 des crédits du ministère de la Santé et des Services sociaux);
- la Commission de l'éducation, pour ceux du ministère de l'Éducation.

**Motions sans préavis**

Mme Bacon, vice-première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources, propose:

QUE cette Assemblée souligne la Semaine minière qui se déroule du 25 avril au 1<sup>er</sup> mai 1993 dans toutes les régions du Québec sous le thème: «Notre industrie minière, essentielle à la qualité de vie du Québec moderne».

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Ryan, ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne le lancement du document de réflexion «La francophonie canadienne ... un espace à reconnaître» publié par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, qui trace les grandes orientations d'une politique de rapprochement avec le Québec, et que celle-ci exprime son vif intérêt pour la vitalité et l'avenir des communautés francophones hors Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Rémillard, ministre de la Justice, responsable de la protection du consommateur, propose:

27 avril 1993

---

QUE cette Assemblée souligne la Semaine nationale des consommateurs qui cette année a lieu du 26 avril au 2 mai sous le thème: «La consommation c'est l'affaire de tout le monde».

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

À 17 h 14, M. Lefebvre, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mercredi 28 avril 1993, à 15 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



Quinze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Dépôts de documents

Mme Robic, ministre déléguée aux Finances, dépose:

Le rapport annuel de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1992.

(Document n° 783 de la session)

Le rapport de l'Inspecteur général des institutions financières sur la tarification en assurance automobile pour l'année 1992.

(Document n° 784 de la session)

#### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. St-Roch (Drummond) dépose:

Deux documents portant sur la nouvelle organisation administrative du ministère des Transports: le premier, en date de novembre 1992, contenant le nouvel organigramme du ministère; le deuxième, un communiqué en date du 8 avril 1993.

(Document n° 785 de la session)

À la demande de M. Chevrette, leader de l'opposition officielle, M. Côté, ministre des Forêts, dépose:

Copie d'une lettre, en date du 6 avril 1993, adressée à M<sup>e</sup> Jacques Gauthier, avocat de Cascades inc., par des représentants de la Banque Nationale du Canada concernant la vente de Cascades Port-Cartier à Boise Cascades.

(Document n° 786 de la session)

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

M. Paradis, leader du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires:

- la Commission des institutions, pour ceux du ministère de la Sécurité publique;
- la Commission des affaires sociales, pour ceux de la Régie de l'assurance-maladie du Québec et du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du ministère de l'Énergie et des Ressources;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, pour ceux du ministère des Transports (secteur voirie) et du ministère de l'Environnement.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement:

- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du ministère des Forêts;
- la Commission des affaires sociales, pour ceux du ministère de la Santé et des Services sociaux;

- la Commission de l'éducation, pour ceux du ministère de l'Éducation;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, pour ceux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (programmes 1 et 10).

**Motions sans préavis**

M. Côté, ministre des Forêts, propose:

QUE cette Assemblée souligne la Semaine de l'arbre et des forêts qui se tiendra, cette année, du 2 au 8 mai prochains.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

À 17 h 09, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au jeudi 29 avril 1993, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**



---

Quatorze heures

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Dépôts de pétitions

M. Claveau (Ungava) dépose:

- l'extrait d'une pétition, signée par 14 pétitionnaires, concernant l'imposition des compensations versées par les employeurs de la région nord du Québec pour le transport de nourriture ainsi que la mise sur pied d'un comité de travail sur la fiscalité dans le Grand Nord québécois.

(Document n° 787 de la session)

#### Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. St-Roch (Drummond) intervient sur un fait personnel pour expliquer le sens d'une lettre qu'il aurait transmise à M. Middlemiss, ministre délégué aux Transports, dont ce dernier aurait cité une phrase hors contexte lors de la séance du 28 avril 1993.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. St-Roch (Drummond) dépose:

Copie de la lettre citée précédemment, en date du 26 mars 1993, concernant le maintien des effectifs du ministère des Transports à Drummondville, accompagnée d'un extrait de *La Tribune* du 25 mars 1993.

(Document n° 788 de la session)

## Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires:

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, pour ceux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (programme 10);
- la Commission de l'aménagement et des équipements, pour ceux du ministère des Transports (secteur voirie);
- la Commission des institutions, pour ceux du ministère de la Justice;
- la Commission des affaires sociales, pour ceux du ministère du Conseil exécutif (programme 3) ainsi que ceux des organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, pour ceux du ministère des Transports;
- la Commission des affaires sociales, pour ceux du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (programme 7);
- la Commission du budget et de l'administration, pour ceux du ministère du Revenu;
- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du ministère du Conseil exécutif (programme 6).

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement:

- la Commission des institutions, pour ceux du ministère de la Sécurité publique;
- la Commission des affaires sociales, pour ceux du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, pour ceux du ministère de l'Environnement;
- la Commission de l'éducation, pour ceux du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (l'élément 1 du programme 2 ainsi que le programme 4).

#### **Motions sans préavis**

M. Cherry, ministre du Travail, au nom de M. Paradis, leader du gouvernement, propose:

QUE, conformément à l'article 51 de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* (L.R.Q., c. R-20), la Commission de l'économie et du travail entend la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ — CONSTRUCTION), le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (INTERNATIONAL), la Confédération des syndicats nationaux (CSN — CONSTRUCTION), la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), le Syndicat de la construction de la Côte-Nord de Sept-Îles inc. et l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) quant aux raisons motivant l'impossibilité de parvenir à une entente relativement aux modifications à apporter au décret de la construction, elle soit présidée par un président de séance et le ministre du Travail soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Avant que le débat ne s'engage, M. le Président, après une réunion avec les leaders des groupes parlementaires, répartit ainsi le temps de parole pour la

discussion de cette motion: cinq minutes sont accordées à l'auteur de la motion pour sa réplique et dix minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période d'une heure consacrée à ce débat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 143, 147, 171, 172, 173 et 282 du Règlement, M. Bélisle, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'économie et du travail qui siégera le vendredi 30 avril 1993, de 9 heures à 13 h 15 et de 14 heures à 16 heures, à la salle du Conseil législatif, afin de procéder à l'audition des organismes suivants et ce, dans l'ordre ci-après indiqué: la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ — CONSTRUCTION), le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (INTERNATIONAL), la Confédération des syndicats nationaux (CSN — CONSTRUCTION), la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), le Syndicat de la construction de la Côte-Nord de Sept-Îles inc. et l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ); au début de la séance, à 9 heures, le ministre du Travail, le représentant de l'opposition officielle et le député indépendant de Drummond procéderont à des remarques préliminaires respectives de cinq minutes; l'exposé de chaque organisme précédemment énuméré sera d'une durée maximale de vingt minutes, l'échange avec les membres de la commission, pour chaque audition, sera d'une durée maximale de quarante minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire ministériel et ceux de l'opposition en respectant le principe de l'alternance.

29 avril 1993

---

À 16 h 18, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance.

En conséquence, l'Assemblée est ajournée au mardi 4 mai 1993, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE SAINTONGE**